

# **Chapitre 4**

## **Stratégie de développement et programmes**

## Chapitre 4 Stratégie de développement et programmes

### 4.1 Cadre de développement

#### 4.1.1 Année cible

La stratégie de diversification économique du Gouvernement gabonais porte principalement sur les secteurs des forêts, des eaux et de la pêche, et le Programme sectoriel forêts, pêche et environnement (PSFE) ayant pour objectif la gestion durable des forêts, de la pêche et des ressources environnementales a été établi en 2000-2004 comme un cadre de l'aide de divers bailleurs de fonds. Dans le cadre de ce Programme, la DGPA réalise sur cinq ans (2006-2010) le Programme d'appui au secteur des pêches et de l'aquaculture (PSPA) sur financement de la Banque africaine de développement (BAD). Par ailleurs, le présent Plan directeur de développement intégré de la pêche artisanale et de l'aquaculture continentale en République gabonaise (PDDI) en cours devra s'achever en mars 2009. Par conséquent, en suivant l'état de progression du PSPA, le PDDI inclura le contenu du PSPA, il est positionné comme indiquant le plan de développement pendant 10 ans après l'exécution du PSPA (année cible: 2020).

#### 4.1.2 Objectifs de développement

Les problèmes précités dans le paragraphe 2.2 sont fortement liés aux projets en amont, à savoir au Document stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSCR) et au PSFE. Le tableau ci-dessous indique les objectifs de développement de la présente Etude dans cette corrélation.

**Tableau 4.1 Corrélation entre les objectifs de développement du PDDI et les projets de développement similaires**

Mesures de développement	Problèmes pour le développement de la pêche artisanale et de l'aquaculture continentale					
	Pauvreté des pêcheurs	Retard de l'organisation des pêcheurs	Non-aménagement du système de gestion des ressources halieutiques	Manque de services de soutien	Retard dans l'aménagement de l'infrastructure	Fourniture insuffisante de produits halieutiques
1. DSCR						
Promotion de la croissance pour la couche pauvre	◎					◎
Aménagement de l'infrastructure					◎	○
Amélioration de l'accès aux services publics		◎		◎		○
Amélioration de la gestion des affaires publiques	○			○	○	○
2. PSFE						
Gestion durable des forêts	○					○
Gestion durable des ressources halieutiques			◎			○
Protection de la biodiversité et élargissement des réserves			○			
Développement de produits et services environnementaux			○			
Renforcement de l'organisation		○	○	◎	○	○
Objectifs de développement du PDDI	i) Augmentation du niveau de revenu des pêcheurs artisanaux et des fermes piscicoles					
	ii) Fourniture stable de produits halieutiques dans le pays et aux pays voisins					
	iii) Gestion durable des activités de pêche et des ressources halieutiques					

Notes: ◎: Forte corrélation avec la politique gouvernementale ○: Corrélation

L'objectif du PDDI est d'établir un système d'augmentation de la production global et durable dans le domaine de la pêche artisanale et de l'aquaculture continentale en 10 ans jusqu'en 2020, permettant

durablement i) l'augmentation du niveau de revenu des pêcheurs artisanaux et des fermes piscicoles, ii) la fourniture stable de produits halieutiques non seulement au Gabon mais dans les pays voisins pour assurer la sécurité alimentaire. Mais, pour qu'on ne tombe pas dans l'augmentation excessive de la production dans l'avenir, iii) la gestion durable des activités de pêche et des ressources halieutiques est aussi un objectif indispensable. Les indicateurs de résultat concrets de chaque objectif sont indiqués ci-dessous.

i) Augmentation du niveau de revenu des pêcheurs artisanaux et des fermes piscicoles

Réduire le pourcentage d'agriculteurs-pêcheurs au-dessous de la ligne de pauvreté (29.000 FCFA/personne/mois) pour 2020. Concrètement, réaliser ce qui suit, compte tenu de l'un des Objectifs du Millénaire pour le Développement « réduire de moitié le taux de pauvreté jusqu'en 2015 ».

- Pêche côtière: 50,1% -> moins de 25%
- Pêche lagunaire : 48,4% -> moins de 25%
- Pêche continentale (tout le territoire): 63% -> moins de 30%

ii) Fourniture stable de produits halieutiques dans le pays et aux pays voisins pour assurer la sécurité alimentaire

Augmenter la production halieutique d'environ 5.000 tonnes pour satisfaire la demande de produits halieutiques intérieure en 2020. De plus, augmenter la production d'environ 10.000 t pour satisfaire les besoins d'exportation aux pays voisins. (Se donner comme objectif d'atteindre les limites inférieures de la demande prévue de produits halieutiques (volume de poisson consommé par an par personne 20 kg, remplacement total des importations de produits halieutiques).)

iii) Gestion durable des activités de pêche et des ressources halieutiques

Les objectifs à réaliser pour 2020 seront comme suit.

- Etablir un système de surveillance commun des 3 milles marins de la côte (système de surveillance conjoint du gouvernement et des habitants)
- Etablir un système de gestion autonome par associations de pêcheurs pour les activités de pêche locales (au moins 2 sites)
- Etablir des réglementations pour les méthodes de pêche et les engins de pêche dans les zones de pêche continentale

## 4.2 Stratégie de développement

Comme indiqué ci-dessus, les objectifs de développement du présent Plan directeur sont les trois suivants : i) gestion durable des activités de pêche et des ressources halieutiques, ii) augmentation du niveau de revenu des pêcheurs artisanaux et des fermes piscicoles et iii) fourniture stable de produits halieutiques dans le pays et aux pays voisins pour assurer la sécurité alimentaire. Ayant des ressources inexploitées en abondance, le Gabon a tardé à les exploiter parce que la taille de sa population est faible et que les services d'appui du gouvernement ne sont pas suffisants. Par ailleurs, malgré une abondance de ses propres ressources, le pays comporte de nombreux agriculteurs et pêcheurs économiquement faibles et les écarts de niveau de la vie se creusent entre les régions. En s'appuyant sur ces spécificités du Gabon, les 3 axes stratégiques suivants sont prévus pour atteindre les objectifs de développement.

[Axe 1] : Gestion rationnelle et utilisation durable des ressources halieutiques et renforcement du système de protection de la ressource et des habitats (axe stratégique pour « la gestion durable des activités de pêche et des ressources halieutiques »)

Un système de gestion durable des activités de pêche et des ressources halieutiques sera construit et l'utilisation durable des ressources sera assurée. Bien qu'il reste des ressources halieutiques abondantes au Gabon, les ressources humaines pour leur développement et utilisation sont limitées (population réduite et niveau technique bas). Jusqu'à présent, l'utilisation des ressources s'est faite par libre accès, mais comme la population est limitée, dans la situation actuelle, il n'y a pas de dommages visibles aux ressources. Cependant, en plus de la pêche illégale fréquente de chalutiers industriels dans la zone côtière, des engins de pêche illégaux sont aussi utilisés dans la pêche artisanale, et des influences sur les ressources sont à craindre dans l'avenir. L'installation et la gestion des récifs artificiels permettront de promouvoir la protection des pêcheries côtières, les lieux de la pêche artisanale. Par ailleurs, pour remplir le rôle de base d'approvisionnement en produits halieutiques non seulement intérieure pour le Gabon, mais aussi pour l'Afrique centrale, en plus du développement d'autosuffisance par formation des pêcheurs gabonais (pêche continentale), en cas de besoin, il sera envisageable d'augmenter la production par développement conjoint avec des pêcheurs étrangers ou avec les pays voisins (pêche maritime). Alors que la pression pour un tel développement se renforce, il faut sans tarder établir et mettre en place un système (cadre) de gestion adapté en vue de l'utilisation durable des ressources.

[Axe 2] : Renforcement du cadre institutionnel, juridique et des capacités des acteurs du secteur (axe stratégique pour « l'augmentation du niveau de revenu des pêcheurs artisanaux et des fermes piscicoles »)

2-1. La pêche artisanale et l'aquaculture seront enracinées dans toutes les zones en fournissant les services de soutien centrés sur les Centres communautaires des pêches et les Stations piscicoles.

Le Gabon a une population peu nombreuse, dont les 70% se concentrent aux environs de la capitale Libreville. Par conséquent, dans les zones rurales, des villages de petite taille sont dispersés et les habitants qui peuvent assurer leur autosuffisance alimentaire par la chasse et la collecte ont tendance à perdre le goût du développement. Pour cette raison, il n'y a pratiquement pas d'activités de développement réalisées par les villages ou les organisations locales, et les organisations pour réaliser des activités sont très immatures et inadaptées. Dans ce contexte, le développement de la pêche sera d'abord réalisé sous direction gouvernementale, centré sur les Centres communautaires des pêches/Stations piscicoles, et les activités collectives seront encouragées petit à petit par le biais de diverses actions.

2-2. Les activités d'éducation, de formation et de vulgarisation seront renforcées pour améliorer la productivité des pêcheurs / pisciculteurs ainsi que les fonctions administratives.

Des leaders et techniciens du domaine de la pêche et de l'aquaculture seront formés dans le cadre de l'administration, et des ressources humaines et financières seront assurées pour fournir les services d'appui (service technique, service financier etc.) aux producteurs. Par ailleurs, pour offrir ces services aux communautés rurales, des moyens de transport et de télécommunication seront aménagés entre l'administration centrale et l'administration locale.

[Axe 3] : Augmentation et diversification de la production nationale et amélioration de la valeur ajoutée des produits de la pêche et de l'aquaculture (axe stratégique pour « la fourniture stable de produits halieutiques »)

3-1. Le développement des ressources inexploitées sera promu par amélioration des techniques de pêche et d'aquaculture.

Bien que le Gabon possède des ressources, parce qu'il exporte seulement des matières premières, et dépend des importations pour les produits, les prix sont élevés, surtout le coût de l'énergie. Pour cette raison, les coûts de production, comme le coût du carburant et des matériaux, flambent, et dans beaucoup de cas, un plan de développement non rentable a été abandonné même en produisant au Gabon. Dans ce contexte, pour le nouveau développement de la pêche à venir, il faudra assurer la réduction du coût et l'amélioration de l'efficacité. Il sera nécessaire de capturer efficacement et à coût plus bas les

ressources inexploitées, de renforcer un développement technique pour réduire les gaspillages du coût de production de la pisciculture. Par exemple, introduire des moteurs diesels à vie de service longue et prix du carburant réduit par rapport aux moteurs à essence, mettre en place des filets fixes qui réduisent le coût des activités de pêche et développer une pisciculture écologique n'utilisant pas d'aliments chers.

3-2. Les produits halieutiques seront valorisés en aménageant l'infrastructure de distribution et en développant la transformation.

Le Gabon a des ressources halieutiques abondantes, mais les infrastructures de distribution (poisson frais, poisson congelé) ne sont pas parfaitement aménagées sur les lieux de production. Le poisson frais qui pourrait se vendre cher s'il était distribué doit être transformé par séchage ou fumage, ce qui constitue une perte financière. De plus, comme l'accès aux lieux de consommation est difficile, le coût des transports flambe. Les infrastructures de distribution sur les principaux lieux de production devront donc être aménagées, et le transport des produits halieutiques jusqu'aux zones de consommation principales tel que Libreville devra se faire à coût bas. En outre, des méthodes et techniques de transformation des poissons capturés en grande quantité seront développées pour promouvoir l'utilisation accrue (valorisation) des ressources halieutiques.

### **4.3 Programmes de développement et projets prioritaires**

#### **4.3.1 Orientation de base pour l'établissement des programmes de développement**

L'orientation de base pour l'établissement des axes stratégiques et des programmes ci-dessous a été définie en tenant compte des particularités du Gabon (population peu nombreuse, ressources humaines limitées, industries et marché limités) et d'un contenu et d'une étendue qui ne constitueront pas une charge excessive pour la DGPA, l'organisme responsable.

- (1) Pour l'exécution des programmes, l'augmentation du personnel de la DGPA ne seront pas une prémisses, et l'on s'appuiera sur l'amélioration des capacités des employés actuels et leur affectation rationnelle. Divers ajustements seront faits pour que les activités du personnel des Bureau d'inspection provinciale ne se chevauchent pas au niveau départemental et provincial tout en promouvant la décentralisation.
- (2) Les fonctions des Centres communautaires des pêches artisanales et les Stations piscicoles seront renforcées en tant que bases de développement technique, d'encadrement technique et d'activités de vulgarisation. Toutefois, les installations productives dans les domaines de la fabrication de la glace/congélation, de la transformation/distribution, de la réparation de machines, de la production d'alevins seront petit à petit transférées au secteur privé (privatisation) et gérées sur la base d'une autonomie financière.
- (3) La collaboration interrégionale sera encouragée pour le renforcement des capacités des agents concernés ainsi que pour les recherches et le développement technique en utilisant au maximum les établissements concernés existants, les ressources humaines et les résultats antérieurs des pays africains voisins.
- (4) Pour les projets productifs visant l'exploitation des ressources halieutiques et l'augmentation de la production alimentaire, les investissements privés seront activement attirés et la collaboration demandée.

#### **4.3.2 Structure des programmes de développement**

Les programmes de développement ont été élaborés comme indiqué ci-dessous sur la base des axes stratégiques. Chaque programme consiste en plusieurs projets comme composants.

[Axe 1] : Gestion rationnelle et utilisation durable des ressources halieutiques et renforcement du système de protection de la ressource et des habitats

Pour promouvoir la gestion durable des ressources halieutiques et la protection de l'environnement, il sera nécessaire de mettre en œuvre parallèlement une approche scientifique (étude / recherche, collecte / analyse des données de pêche) ainsi qu'une approche socioéconomique (gestion participative, diversification des sources de revenu). 3 programmes suivants sont prévus.

#### Programme 1 : Recherche halieutique et aquacole

##### Recherche halieutique

- Collecter et analyser des données de base nécessaire à la gestion durable des ressources et à l'évaluation de la protection de l'environnement pertinente

##### Recherche aquacole

- Mettre en œuvre des essais liés au développement d'espèces adaptées à l'aquaculture, d'aliments et de méthodes aquacoles
- Développer des techniques contribuant à l'exploitation des fermes piscicoles

##### Développement de transformation

- Développer de nouveaux produits halieutiques transformés à valeur ajoutée pour promouvoir la participation des petites et moyennes entreprises ou de l'industrie domestique

Ce programme consiste en 7 projets suivants :

- 1-i Evaluation des stocks halieutiques
- 1-ii Renforcement des moyens de recherche halieutique
- 1-iii Mise en place d'un système d'information sur les pêcheries
- 1-iv Domestication des espèces pour la pisciculture
- 1-v Evaluation des impacts environnementaux
- 1-vi Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture
- 1-vii Construction d'un Centre régionale de recherche halieutique en Afrique du Centre-Ouest (maritime et continental)

#### Programme 2 : Aménagement participatif des pêcheries

- Collecter et analyser des données de base (taille et poids des espèces cibles, volume de captures, effort de pêche)
- Elaborer les mesures concrètes de gestion des ressources
- Surveiller les pêcheries côtières avec les pêcheurs (cogestion de l'administration et des pêcheurs) (ce sont des actions nécessaires à la gestion adéquate des ressources et pêcheries)
- Essayer des méthodes de pêche de remplacement et mettre en œuvre des activités de diversification des sources de revenu pour éviter la concentration des efforts de pêche

Ce programme consiste en 4 projets suivants :

- 2-i Aménagement des pêcheries et d'utilisation des ressources
- 2-ii Gestion participative des ressources halieutiques (projet Kango et Mayumba)
- 2-iii Développement de la pêche et de l'aquaculture dans les zones de production secondaire
- 2-iv Développement de l'aquaculture maritime

#### Programme 3 : Renforcement de statistique nationale de pêche au Gabon

- Améliorer la précision des données (emplacements de données, méthode de collecte) en tant que base statistique
- Former le personnel responsable de la collecte / analyse de données et renforcer ses capacités

Ce programme consiste en 2 projets suivants :

- 3-i Mise en place d'un système de collecte et d'analyse de statistique au Gabon
- 3-ii Recyclage et renforcement organisationnel

[Axe 2] : Renforcement du cadre institutionnel, juridique et des capacités des acteurs du secteur

Au Gabon, les trois quarts de la production halieutique dépendent de la pêche artisanale. D'autre part, alors que la plupart des produits de la pêche industrielle sont exportés, la pêche artisanale et l'aquaculture sont positionnées en tant que fournisseurs importants des produits halieutiques à la population. De ce point de vue, pour soutenir la stabilité et l'efficacité des activités productives de la pêche artisanale et de l'aquaculture, il sera nécessaire de mettre en place des infrastructures de base, de renforcer les capacités des acteurs du secteur, de renforcer les services d'appui sur les plans technique et financier ainsi que de renforcer la réglementation. 4 programmes suivants sont prévus.

#### Programme 4 : Mise en place des infrastructures de base de la pêche et de l'aquaculture

- Mettre en place des infrastructures de base de la pêche et de l'aquaculture afin de soutenir les activités productives des pêcheurs, des mareyeurs et des fermes piscicoles

Ce programme consiste en 3 projets suivants :

- 4-i Construction des centres d'appui à la pêche artisanale (CCPAP, CCPAL, CAPAL, CMPA et Centre d'inspection de la qualité des produits halieutiques)
- 4-ii Construction des Stations / Centres piscicoles (PSPA)
- 4-iii Aménagement des points de débarquement de la pêche (PSPA)

#### Programme 5 : Renforcement des capacités des acteurs du secteur

- Aménager le système de transfert technologique, le système de financement et l'environnement social afin de dynamiser les activités des pêcheurs artisanaux, des pisciculteurs, des transformateurs et des distributeurs dans les secteurs de la pêche maritime, de la pêche continentale et de la pisciculture

Ce programme consiste en 3 projets suivants :

- 5-i Mise en place de mécanismes durables de financement du secteur (micro-crédit) et organisation des circuits de commercialisation
- 5-ii Formation et renforcement organisationnel
- 5-iii Développement socio éducationnel, sanitaire et de l'accès aux services publics

#### Programme 6 : Renforcement des capacités de l'administration des pêches / aquaculture

- Renforcer des capacités des agents de la DGPA et restructurer l'organigramme pour l'amélioration des services d'appui offerts auprès des acteurs du secteur et pour la gestion / utilisation durable des ressources halieutiques

Ce programme consiste en 3 projets suivants :

- 6-i Construction des structures administratives décentralisées et renforcement des moyens logistiques et financiers
- 6-ii Perfectionnement, recyclage et formation du personnel technique
- 6-iii Restructuration de l'organigramme (Département d'Aménagement de pêche et recherche halieutique)

#### Programme 7 : Renforcement de la réglementation

- Elaborer les textes d'application du code des pêches et réviser les textes réglementaires existants en tenant compte des caractéristiques régionales afin de respecter le code des pêches
- Prendre conseil d'experts légaux

Ce programme consiste en 2 projets suivants :

- 7-i Elaboration des textes d'application du code des pêches
- 7-ii Révision des textes réglementaires existants

[Axe 3] : Augmentation et diversification de la production nationale et amélioration de la valeur ajoutée des produits de la pêche et de l'aquaculture

Au Gabon qui possède les ressources inexploitées en abondance, l'augmentation de la production halieutique par l'exploitation et l'utilisation durables des ressources est possible. Au point de vue de la sécurité alimentaire du Gabon et des pays voisins, l'augmentation / diversification durables sur les plans économique et scientifique de la production nationale devront être nécessaires, et les ressources devront être valorisées. 2 programmes suivants sont prévus.

#### Programme 8 : Augmentation et diversification de la production

- Exploiter et utiliser efficacement et durablement les ressources halieutiques afin d'approvisionner régulièrement la population gabonaise et les pays voisins en produits

Ce programme consiste en 3 projets suivants :

- 8-i Développement de la pêche artisanale côtière (motorisation in-bord et semi-industrialisation pour la pêche pélagique et démersale)
- 8-ii Diversification des techniques de production (filet fixe etc.)
- 8-iii Augmentation et diversification de la production aquacole (élevage de poissons douces dans petites cages flottantes etc.)

#### Programme 9 : Valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture

- Etablir les normes d'hygiène des produits halieutiques, développer le secteur de transformation et améliorer la distribution afin de fournir de différents produits hygiéniques en répondant aux besoins des consommateurs
- Viser l'augmentation du revenu des pêcheurs et des villages de pêche

Ce programme consiste en 4 projets suivants :

- 9-i Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture
- 9-ii Amélioration des réseaux commerciaux des produits de la pêche et diversification des marchés
- 9-iii Mise aux normes sanitaires internationales de la filière poisson
- 9-iv Un village, un produit



### 4.3.3 Plan chronologique

Le tableau suivant indique le calendrier prévu de mise en œuvre de chaque programme.

**Tableau 4.2 Plan chronologique**

Axes	Programmes	Projets	Année											
			2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Gestion rationnelle et Utilisation durable des ressources halieutiques et renforcement du système de protection de la ressource et des habitats	Recherche halieutique et aquacole	Evaluation des stocks halieutiques												
		Renforcement des moyens de recherche halieutique												
		Mise en place d'un système d'information sur les pêcheries												
		Domestication des espèces pour la pisciculture												
		Evaluation des impacts environnementaux												
		Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture												
		Construction d'un Centre régionale de recherche halieutique												
	Aménagement participatif des pêcheries	Aménagement des pêcheries et d'utilisation des ressources												
		Gestion participative des ressources halieutiques												
		Développement de la pêche et de l'aquaculture dans les zones de production secondaire												
	Renforcement de statistique nationale de pêche	Développement de l'aquaculture maritime												
		Mise en place d'un système de collecte et d'analyse de statistique												
	Renforcement du cadre institutionnel, juridique et des capacités des acteurs du secteur	Mise en place des infrastructures de base de la pêche et de l'aquaculture	Recyclage et renforcement organisationnel											
Construction des Centres d'appui à la pêche artisanale														
Construction des Stations / Centres piscicoles														
Renforcement des capacités des acteurs du secteur		Aménagement des points de débarquement de la pêche												
		Mise en place de mécanismes durable de financement du secteur et organisation des circuits de commercialisation												
		Formation et renforcement organisationnel												
Renforcement des capacités de l'administration des pêches / aquaculture		Développement socio éducationnel, sanitaire et de l'accès aux services publics												
		Construction des structures administratives décentralisées et renforcement des moyens logistiques et financiers												
		Perfectionnement, recyclage et formation du personnel technique												
Renforcement de la réglementation		Restructuration de l'organigramme												
		Elaboration des textes d'application du code des pêches												
Augmentation et diversification de la production nationale et amélioration de la valeur ajoutée des produits de la pêche et de l'aquaculture		Augmentation et diversification de la production	Révision des textes réglementaires existants											
			Développement de la pêche artisanale côtière											
	Valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture	Diversification des techniques de production												
		Augmentation et diversification de la production aquacole												
		Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture												
		Amélioration des réseaux commerciaux des produits de la pêche et diversification des marchés												
		Mise aux normes sanitaires internationales de la filière poisson												
Un village, un produit														

#### **4.3.4 Etablissement des projets prioritaires**

Pour réaliser le plus efficacement ces programmes de développement présentés ci-dessus, un ou plusieurs projets ont été regroupés en 14 projets prioritaires comme indiqué dans le Tableau 4.2. Alors qu'il y a des composants qui ne sont pas inclus dans les projets prioritaires, ils sont également positionnés comme éléments indispensables pour atteindre les objectifs du Plan directeur. Comme, au Gabon, plusieurs programmes et projets sont déjà en cours dans les secteurs de la pêche artisanale et de la pisciculture continentale tels que le PSPA, l'OFCF ou le PASA, il est essentiel de, en tenant compte de la collaboration avec ces programmes existants, proposer de nouveaux projets d'urgence et d'une haute faisabilité. Dans le présent Plan directeur, les projets prioritaires sont donc proposés en tant que combinaison des projets composants des programmes de développement pour réaliser ces programmes avec la rapidité. Les détails de chaque projet prioritaire sont indiqués dans le paragraphe 4.4.

**Tableau 4.3 Structure des projets prioritaires**

Axes	Programmes	Projets	Projets prioritaires (les chiffres romains signifient les numéros de composant dans la Figure 2.4.)															
			(1) Projet de financement de la pêche artisanale	(2) Projet de renforcement de l'organisation des pêcheurs	(3) Projet de diversification des sources de revenu fixe	(4) Projet de développement de la pêche au filet	(5) Projet de modernisation des bateaux de pêche	(6) Projet d'aménagement de l'environnement des villages de pêcheurs	(7) Projet de gestion participative des ressources halieutiques	(8) Projet de gestion des pêcheries côtières	(9) Projet de développement des techniques piscicoles	(10) Projet d'amélioration des techniques de production d'alevins	(11) Projet de vulgarisation de la pisciculture	(12) Projet d'amélioration du système de distribution des produits halieutiques frais	(13) Projet de valorisation et d'amélioration de la qualité des produits halieutiques	(14) Projet de formation des ressources humaines dans le domaine de la pêche		
Gestion rationnelle et Utilisation durable des ressources halieutiques et renforcement du système de protection de la ressource et des habitats	Recherche halieutique et aquacole	Evaluation des stocks halieutiques								i								
		Renforcement des moyens de recherche halieutique										i,ii,iii						
		Mise en place d'un système d'information sur les pêcheries					ii				i							
		Domestication des espèces pour la pisciculture										i						
		Evaluation des impacts environnementaux																
		Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture															i,ii	
	Aménagement participatif des pêcheries	Construction d'un Centre régionale de recherche halieutique																
		Aménagement des pêcheries et d'utilisation des ressources					ii				ii							
		Gestion participative des ressources halieutiques									iii							
	Renforcement de statistique nationale de pêche	Développement de la pêche et de l'aquaculture dans les zones de production secondaire			ii,v													
		Développement de l'aquaculture maritime										iv						
		Mise en place d'un système de collecte et d'analyse de statistique	i,ii								i					i		
Renforcement du cadre institutionnel, juridique et des capacités des acteurs du secteur	Mise en place des infrastructures de base de la pêche et de l'aquaculture	Recyclage et renforcement organisationnel															ii	
		Construction des Centres d'appui à la pêche artisanale													i	iii	ii	
		Construction des Stations / Centres piscicoles											i,ii,iii	i	i,ii			
	Renforcement des capacités des acteurs du secteur	Aménagement des points de débarquement de la pêche														i		
		Mise en place de mécanismes durable de financement du secteur et organisation des circuits de commercialisation	i,ii	ii							ii							
		Formation et renforcement organisationnel		i	i,iii,iv									ii,iii	i,ii			ii
	Renforcement des capacités de l'administration des pêches / aquaculture	Développement socio éducationnel, sanitaire et de l'accès aux services publics									i,ii,iii							
		Construction des structures administratives décentralisées et renforcement des moyens logistiques et financiers																iii
		Perfectionnement, recyclage et formation du personnel technique																i,ii
	Renforcement de la réglementation	Restructuration de l'organigramme																
		Elaboration des textes d'application du code des pêches									iii	i						
	Augmentation et diversification de la production nationale et amélioration de la valeur ajoutée des produits de la pêche et de l'aquaculture	Augmentation et diversification de la production	Révision des textes réglementaires existants									iii	i					
Développement de la pêche artisanale côtière																		
Diversification des techniques de production								i			ii							
Valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture		Augmentation et diversification de la production aquacole												ii,iii	i,ii			
		Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture															i,ii	
		Amélioration des réseaux commerciaux des produits de la pêche et diversification des marchés		iii												iii		
		Mise aux normes sanitaires internationales de la filière poisson														ii	iii	
		Un village, un produit			vi													

### 4.3.5 Corrélation avec les résultats des projets pilotes

Les 14 projets de développement conçus dans le chapitre 2 sont en corrélation avec les résultats et les leçons des projets pilotes réalisés comme indiqué dans le tableau ci-dessous, ils sont jugés pertinents en tant que les projets prioritaires proposés dans le Plan directeur.

**Tableau 4.4 Corrélation entre les projets prioritaires et les projets pilotes réalisés**

Projets prioritaires	Corrélation avec les résultats des projets pilotes
(1) Projet de financement de la pêche artisanale	⊙ (MC)
(2) Projet de renforcement de l'organisation des pêcheurs	○ (MC)
(3) Projet de diversification des sources de revenu	○ (MC/GR)
(4) Projet de développement de la pêche au filet fixe	⊙ (FF)
(5) Projet de modernisation des bateaux de pêche	⊙ (PD)
(6) Projet d'aménagement de l'environnement des villages de pêcheurs	△
(7) Projet de gestion participative des ressources halieutiques	⊙ (GR)
(8) Projet de gestion des pêcheries côtières	○ (GR)
(9) Projet de développement des techniques piscicoles	○ (PI/PC)
(10) Projet d'amélioration des techniques de production d'alevins	○ (PI)
(11) Projet de vulgarisation de la pisciculture	⊙ (PI/PC)
(12) Projet d'amélioration du système de distribution des produits halieutiques frais	△
(13) Projet de valorisation et d'amélioration de la qualité des produits halieutiques	⊙ (VS)
(14) Projet de formation des ressources humaines dans le domaine de la pêche	△

(Remarques)

⊙ : Projet qui développera et vulgarisera des activités réalisées dans les projets pilotes.

○ : Projet qui devra être réalisé sur la base des résultats et des leçons des projets pilotes.

△ : Projet qui n'a pas de relation directe avec les projets pilotes mais qui contribuera à la formation des ressources humaines ou à l'aménagement des installations.

Abréviations (FF : projet d'introduction de la pêche au filet fixe, PD : projet de développement de la pêche côtière, MC : projet de micro-crédit, PI : projet de pisciculture intégrée, PC : projet de pisciculture en cages, VS : projet de valorisation du sans-nom, GR : projet de gestion participative des ressources halieutiques)

### 4.3.6 Corrélation avec les approches pour le développement

La corrélation entre les approches des problèmes du développement et les projets prioritaires est indiquée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 4.5 Corrélation entre les projets prioritaires et les approches pour le développement**

Approches pour le développement	Augmentation du revenu des agriculteurs-pêcheurs			Formation/renforcement de l'organisation des pêcheurs			Etablissement d'un système de gestion des ressources halieutiques			Amélioration du système de services de soutien			Fourniture stable de produits halieutiques		
	i) Promotion d'une gestion agricole intégrée	ii) Amélioration de la prise de conscience de fermes pour l'exploitation	iii) Vulgarisation de techniques de production à coût bas	i) Incitations à l'organisation	ii) Aménagement et gestion d'installations pour les associations de pêcheurs	iii) Système de surveillance conjoint des 3 milles de la côte	i) Limitation autonome des activités de pêche par les pêcheurs	ii) Fourniture de sources de revenu de remplacement par le gouvernement	iii) Gestion et utilisation du micro-crédit	i) Révision du système de permis de pêche artisanale et de pisciculture	ii) Etablissement d'un système efficace de vulgarisation des techniques	iii) Développement technique et renforcement du système productif d'alevins	i) Promotion de l'élargissement des pêcheries	ii) Fourniture de produits de la mer bon marché	iii) Promotion de l'implantation du secteur privé
(1) Projet de financement de la pêche artisanale		<input type="radio"/>		<input type="radio"/>				<input type="radio"/>	<input type="radio"/>						
(2) Projet de renforcement de l'organisation des pêcheurs		<input type="radio"/>		<input type="radio"/>											
(3) Projet de diversification des sources de revenu	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>			<input type="radio"/>	<input type="radio"/>						
(4) Projet de développement de la pêche au filet fixe			<input type="radio"/>						<input type="radio"/>						
(5) Projet de modernisation des bateaux de pêche			<input type="radio"/>						<input type="radio"/>				<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
(6) Projet d'aménagement de l'environnement des villages de pêcheurs					<input type="radio"/>										
(7) Projet de gestion participative des ressources halieutiques	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>			<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>				<input type="radio"/>		
(8) Projet de gestion des pêcheries côtières						<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>				<input type="radio"/>		
(9) Projet de développement des techniques piscicoles											<input type="radio"/>				
(10) Projet d'amélioration des techniques de production d'alevins											<input type="radio"/>				
(11) Projet de vulgarisation de la pisciculture	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>					<input type="radio"/>	<input type="radio"/>						<input type="radio"/>
(12) Projet d'amélioration du système de distribution des produits halieutiques frais					<input type="radio"/>								<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
(13) Projet de valorisation et d'amélioration de la qualité des produits halieutiques											<input type="radio"/>		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
(14) Projet de formation des ressources humaines dans le domaine de la pêche										<input type="radio"/>					

### 4.3.7 Provinces prioritaires pour réalisation des projets

Voici des provinces prioritaires pour réaliser chaque projet prioritaire.

**Tableau 4.6 Provinces et ville prioritaires**

Provinces et ville prioritaires	Zone de développement combiné		Zone centrée sur le développement de la pêche côtière	Zone centrée sur le développement de la pêche continentale	Zone centrée sur le développement de l'aquaculture continentale					
	Libreville	Province de l'Estuaire	Province de l'Ogooué-Maritime	Province de la Nyanga	Province du Moyen-Ogooué	Province de l'Ogooué-Ivindo	Province du Woleu-Niem	Province de l'Ogooué-Lolo	Province du Haut-Ogooué	Province de la Ngounie
(1) Projet de financement de la pêche artisanale		⊙	⊙	⊙	⊙	○	⊙	○	○	○
(2) Projet de renforcement de l'organisation des pêcheurs		⊙	⊙	⊙	⊙	○	⊙	○	○	○
(3) Projet de diversification des sources de revenu		○	⊙	○	⊙	○	⊙	○	○	○
(4) Projet de développement de la pêche au filet fixe		⊙	⊙							
(5) Projet de modernisation des bateaux de pêche		⊙	⊙	⊙						
(6) Projet d'aménagement de l'environnement des villages de pêcheurs		○	○	○	○					
(7) Projet de gestion participative des ressources halieutiques		⊙	⊙	⊙	⊙					
(8) Projet de gestion des pêcheries côtières		⊙	⊙	⊙						
(9) Projet de développement des techniques piscicoles	⊙	○		○						
(10) Projet d'amélioration des techniques de production d'alevins		○		⊙			⊙	⊙		○
(11) Projet de vulgarisation de la pisciculture				⊙	⊙	⊙	⊙	⊙		○
(12) Projet d'amélioration du système de distribution des produits halieutiques frais	⊙	⊙	⊙	⊙	⊙	⊙				
(13) Projet de valorisation et d'amélioration de la qualité des produits halieutiques	⊙				⊙					
(14) Projet de formation des ressources humaines dans le domaine de la pêche	⊙	○	○	○	○	○	○	○	○	○

⊙ : province ou ville prioritaire, ○ : province ou ville faisant l'objet du projet,  : provinces plus prioritaires en vue de la production

## 4.4 Contenu des projets prioritaires

### 4.4.1 Projet de financement de la pêche artisanale

#### 1. Aperçu du projet

##### (1) Résumé

Les pêcheurs artisanaux ne possédant pas suffisamment de biens, il leur est difficile d'obtenir un crédit des banques urbaines, et lors de l'achat des matériels et équipements de pêche, il leur faut emprunter auprès d'un parent, d'un ami ou d'un mareyeur. Mais comme les parents et amis n'ont pas non plus suffisamment d'argent liquide sous la main, il est difficile de rassembler l'argent nécessaire. Au village, il est possible d'emprunter auprès d'un mareyeur, mais il faut verser des intérêts élevés et une commission, et il est difficile de dégager un profit suffisant, même en achetant de nouveaux engins et matériels de pêche.

Pour améliorer cette situation, un système de financement de la pêche centré sur la DGPA permettant aux pêcheurs artisanaux d'obtenir un financement quand ils ont besoin d'un capital assez important est

indispensable. Deux types de financement seront établis pour les pêcheurs artisanaux: un micro-crédit centré sur l'aide à l'achat de matériel de pêche, et un crédit à long terme de soutien pour l'achat d'équipements chers comme un bateau ou un moteur hors-bord. Ces systèmes de crédit à la pêche seront gérés par un Comité de gestion des fonds, composé des responsables de la DGPA, de représentants des pêcheurs, etc.

## (2) Zones concernées

Tout le Gabon sera concerné. Toutefois, il est souhaitable pour améliorer l'effet du projet de l'exécuter prioritairement dans les provinces et régions ci-dessous où la pêche est enracinée comme source de revenu principale.

- Pêche côtière: Province de l'Estuaire, Province de l'Ogooué-Maritime, Province de la Nyanga (Mayumba)
- Pêche lagunaire: Province de l'Ogooué-Maritime, Province de la Nyanga (département de la Haute-Banio)
- Pêche continentale: Province du Moyen-Ogooué, Province de Woleu-Ntem



: Zone du projet

## (3) Personnes concernées

Les groupes de pêcheurs artisanaux, les pêcheurs individuels et les familles de pêcheurs ayant des difficultés à obtenir un crédit d'une banque urbaine seront concernés, et en particulier les pêcheurs gabonais pratiquant la pêche lagunaire et la pêche continentale. Les pêcheurs étrangers pratiquant la pêche côtière seront aussi concernés. Le crédit aura pour objet 50 groupes (1 groupe = 5 personnes ou plus) par an dans tout le pays.

Comme sites du projet, des villages de pêcheurs actifs seront sélectionnés à la lumière des critères ci-dessous.

- Le groupe ou l'association de pêcheurs réceptrice du crédit existe déjà.
- Les pêcheurs poursuivent conjointement des activités liées à la pêche (expédition et achat en commun, fumage, transformation par salage/séchage, etc.).
- Dans le village, il est possible d'expédier et de vendre des captures et des produits halieutiques transformés (village proche du lieu de vente, existence de moyens de transport comme bateau etc.)

De plus, il est souhaitable pour assurer la confiance que les groupes de pêcheurs et individus qui feront l'objet du crédit dans les villages de pêcheurs concernés remplissent les conditions ci-dessous.

- Personnes enregistrées comme pêcheur auprès de la DGPA
- Personnes pratiquant exclusivement la pêche (revenu principal issu de la pêche)

## (4) Période

- Micro-crédit : 2009 à 2020 (12 ans)
- Crédit à long terme : 2012 à 2020 (9 ans)

## 2. Objectifs et pertinence

### A. Miro-crédit

#### (1) Objectifs

Le système de micro-crédit a été établi comme projet de soutien aux pêcheurs artisanaux par la DGPA, et le fonds est utilisé adéquatement pour l'acquisition des engins et matériels nécessaires aux activités de pêche des pêcheurs artisanaux.

#### (2) Pertinence

Comme il n'existe pas de système de petits crédits pour les pêcheurs artisanaux, les pêcheurs ne disposent pas d'un fonds suffisant pour acheter de nouveaux engins et matériels de pêche, ce qui est considéré comme un grand problème pour la pratique de la pêche. L'acquisition et le renouvellement des engins de pêche sans problème sont nécessaires pour que les agriculteurs-pêcheurs puissent pratiquer la pêche en continu, ce qui a amené la DGPA à établir le système de micro-crédit aux pêcheurs artisanaux comme projet de soutien de la pêche artisanale.

#### (3) Indices d'achèvement

- Des organisations de pêcheurs gérant le micro-crédit seront formées dans 100 villages de pêcheurs gabonais.
- Le taux de remboursement du micro-crédit devra atteindre plus de 90%.
- Les organisations de pêcheurs pourront enregistrer et totaliser les volumes quotidiens de captures.

### B. Système de crédit à long terme

#### (1) Objectifs

Les groupes de pêcheurs établis dans le projet de micro-crédit pourront obtenir un ample profit par des activités conjointes comme la vente conjointe, l'achat conjoint, le développement de produits transformés, etc.

#### (2) Pertinence

Le transport des captures, la transformation des captures, l'achat d'engins de pêche étaient jusqu'ici réalisés individuellement ou en famille, mais la charge financière et de travail était importante. Et comme ces activités ont le côté de dépendre des efforts d'un individu particulier, quand cette personne disparaît, les pêcheurs du village ne peuvent plus rien faire. Mais dans le cadre du système de micro-crédit, le crédit pour l'achat des engins et matériels de pêche est possible, mais la fourniture d'un montant pour l'achat d'équipements de pêche à prix élevé comme bateau, moteur hors-bord, équipement de transformation etc. est difficile. Pour améliorer le revenu et activités de pêche au niveau des villages et local, il faut encore développer les capacités des groupes de pêcheurs formés en vue du micro-crédit, et assurer un soutien financier et technique pour leur permettre par efforts propres d'assurer l'expédition conjointe, l'achat conjoint, et le développement de produits transformés.

#### (3) Indices d'achèvement

- Démarrage d'activités conjointes par les groupes de pêcheurs dans 100 villages de pêcheurs du pays.
- Le profit de ces activités conjointes permettra aux groupes de pêcheurs d'engager un jeune responsable des activités.
- Une partie du profit des activités conjointes pourra être constituée en fonds social pour le village.

## 3. Contenu et activités du projet

### (1) Micro-crédit

Comme forme de micro-crédit, un système où la DGPA fournira des matériels de pêche à l'étape initiale,



et où les groupes de pêcheurs rembourseront le montant de l'achat sera établi. Beaucoup des villages de pêcheurs artisanaux n'ont pas encore fait l'expérience d'un crédit jusqu'ici, et si l'on leur remet le montant du crédit au départ, il est à craindre qu'ils l'utilisent pour des achats autres que le matériel de pêche. Dans les villages où les pêcheurs comprennent déjà bien le système de crédit et la méthode de remboursement, les groupes de pêcheurs recevront le montant du crédit et passeront eux-mêmes à la fourniture du matériel de pêche.

Les pêcheurs qui souhaitent le crédit dans les villages concernés, établiront la liste des membres du groupe, et la liste des engins et matériels de pêche souhaités, et obtiendront un devis pour le matériel à acheter dans un magasin ou chez une entreprise locale. Ils soumettront ces documents à la DGPA régionale, celle-ci jugera de la fiabilité du groupe sur cette base, et calculera le montant adapté du crédit. Comme il est difficile de demander une garantie aux pêcheurs concernés pour le micro-crédit, il est donc essentiel de juger avec prudence la situation des groupes de pêcheurs pour que le remboursement s'effectue sans retard. Si nécessaire, l'étude pourra se faire en se rendant sur place pour discuter avec le groupe de pêcheurs.

Il est souhaitable de fixer individuellement selon le nombre de pêcheurs du groupe le montant du crédit. Vu la nature du micro-crédit, le montant mensuel à rembourser sera inférieur à 1/3 du revenu mensuel de la pêche, et pour réduire la charge du remboursement et augmenter le taux de roulement des fonds, il est souhaitable de se limiter à un montant pouvant assurément être remboursé en 6 à 12 mois. L'intérêt sera fixé à environ 2 ou 3% afin de maintenir et d'enrichir les fonds de crédit. Le remboursement de groupes de pêcheurs ne devraient pas être gêné par un tel pourcentage d'intérêt.

De plus, lors de l'achat de matériel de pêche comme les filets, cordes, flotteurs, poids etc., il faudra aux pêcheurs le temps de les monter. Comme les engins de pêche sont inutilisables pendant les travaux de montage, cette période définie comme période de grâce de remboursement ne sera pas ajoutée à la période de remboursement. Cette période de grâce sera définie après discussion avec les pêcheurs sur le nombre de jours requis pour le montage selon la taille de l'équipement. 30 à 45 jours sont jugés nécessaires pour un équipement de grande taille pour la pêche côtière, et de 15 à 30 jours pour un petit équipement pour la pêche lagunaire ou continentale.

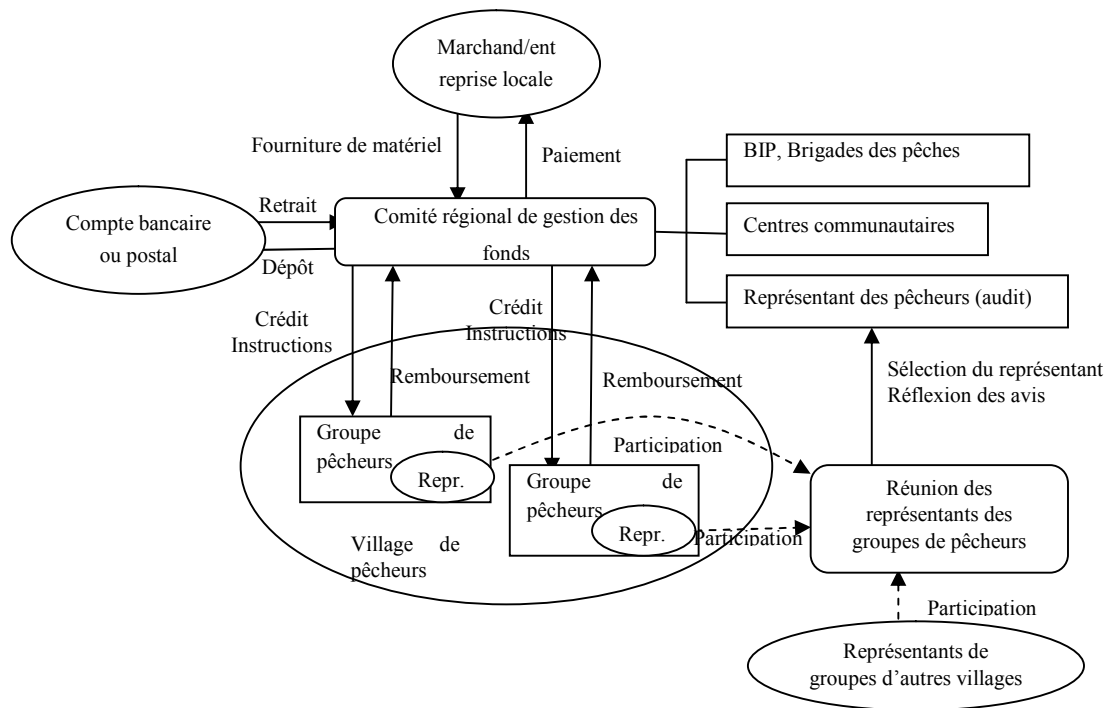
Par ailleurs, pour que les pêcheurs remboursent sans retard à la DGPA régionale ou au centre communautaire des pêches artisanales tous les mois, il est essentiel qu'ils saisissent toujours eux-mêmes le produit de la pêche. Pour cela, dans le cadre du micro-crédit, en plus du crédit, des instructions seront données aux groupes de pêcheurs par la DGPA régionale et les brigades de pêche sur l'enregistrement des conditions de pêche et de gestion (conditions de pêche au jour le jour, volume des captures, montant des ventes, frais généraux etc.). De plus, des comptes seront ouverts dans les banques/postes locales par zone d'exécution, et les groupes de pêcheurs pour retirer de l'argent ou déposer le remboursement sur ces comptes. Des mesures seront prises pour qu'il soit impossible de toucher à l'argent sans la signature de 3 personnes: responsable DGPA centrale (gestionnaire central du fonds), directeur de la DGPA régionale (gestionnaire local du fonds) et représentant du groupe de pêcheurs.

De plus, Dans les villages de pêcheurs et zones (canton, districts) où le taux de remboursement/utilisation du fonds de roulement est élevé, un Comité de gestion communautaire des fonds sera établi pour la gestion du micro-crédit au niveau du village ou du district. A ce moment-là, le représentant des pêcheurs du village/district gèrera le fonds sous sa responsabilité, sous la supervision de la DGPA régionale/brigade des pêches. Dans les villages de pêcheurs et districts où le taux de remboursement/utilisation du fonds de roulement est bas et où la gestion autonome du fonds est difficile, le comité de gestion central du fonds de la DGPA centrale collectera tous les remboursements, et arrêtera tout nouveau crédit dans ce village ou district. L'argent récupéré sera ajouté aux ressources financières pour le crédit dans d'autres zones.

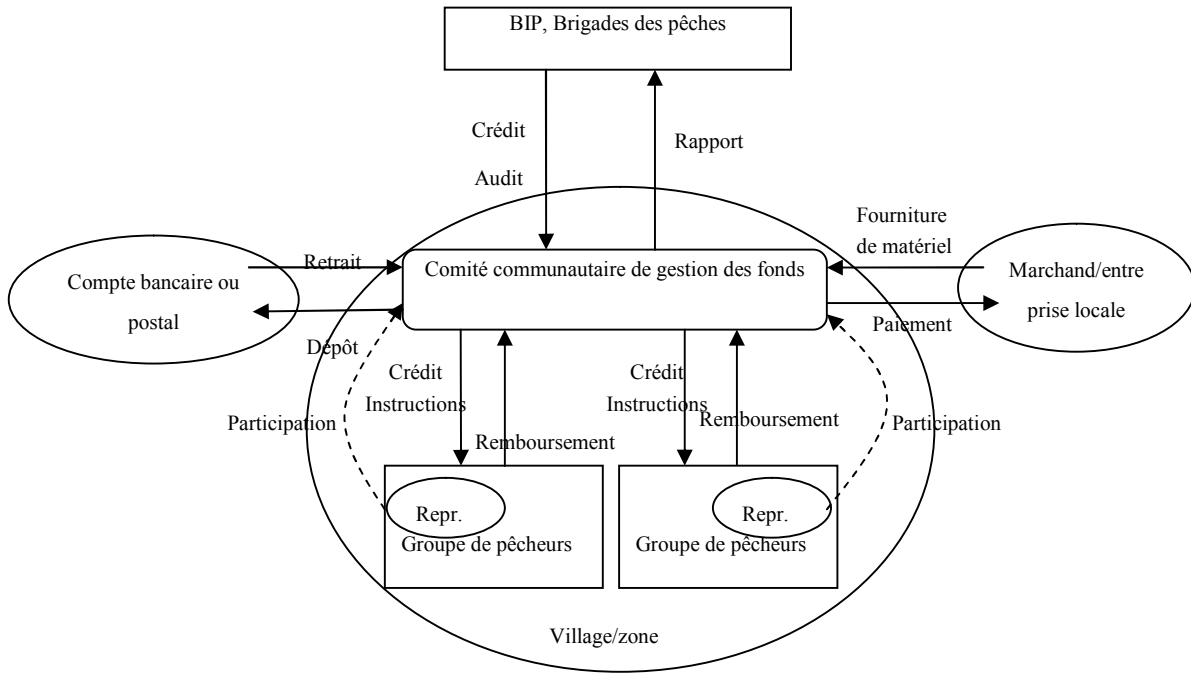
Pour que les groupes de pêcheurs utilisent efficacement le crédit, il est aussi essentiel qu'ils puissent d'approvisionner en engins et matériels convenables par des filières convenables. Mais dans les zones rurales, il y a des cas où les pêcheurs eux-mêmes peuvent difficilement s'approvisionner en engins de pêche, par exemple si le village est éloigné des villes, ou bien s'il n'y a pas de revendeurs d'engins de pêche dans les villes voisines. Pour améliorer cette situation, il faudra aussi faire des efforts, avec l'aide

de la DGPA centrale et des DGPA régionales, pour établir des filières d’approvisionnement en engins de pêche adaptées aux zones concernées, en aidant pour les contacts et la commande à des revendeurs en engins de pêche de la capitale, ou bien pour établir des stocks d’engins de pêche avec la collaboration de marchands locaux.

En matière de pisciculture, comme, au démarrage des activités, des fonds initiaux sont indispensables pour se procurer des alevins ou fabriquer des cages, l’introduction du micro-crédit dans ce domaine est à examiner. Comme les pisciculteurs ne peuvent toucher leur revenu qu’après la récolte de poissons, ils ont de la difficulté à rembourser régulièrement. En outre, ils risquent de perdre son bénéfice à cause de la mort, de la fuite ou du vol de poissons. Les activités piscicoles ont plus de risques que les autres activités de pêche. Il est essentiel donc de bien examiner la fiabilité, la capacité de remboursement et la possibilité d’achèvement de remboursement en 3 à 6 mois de groupes de pisciculteurs, ainsi que de réduire les risques d’interruption du remboursement.



**Figure 4.1 Système de gestion du micro-crédit**  
 (si le Comité de gestion local du fonds s’occupe des villages de pêches de la province/département)



**Figure 4.2 Système de gestion du micro-crédit**  
**(si la gestion est faite de manière autonome par les pêcheurs dans les villages et zones (canton, districts))**

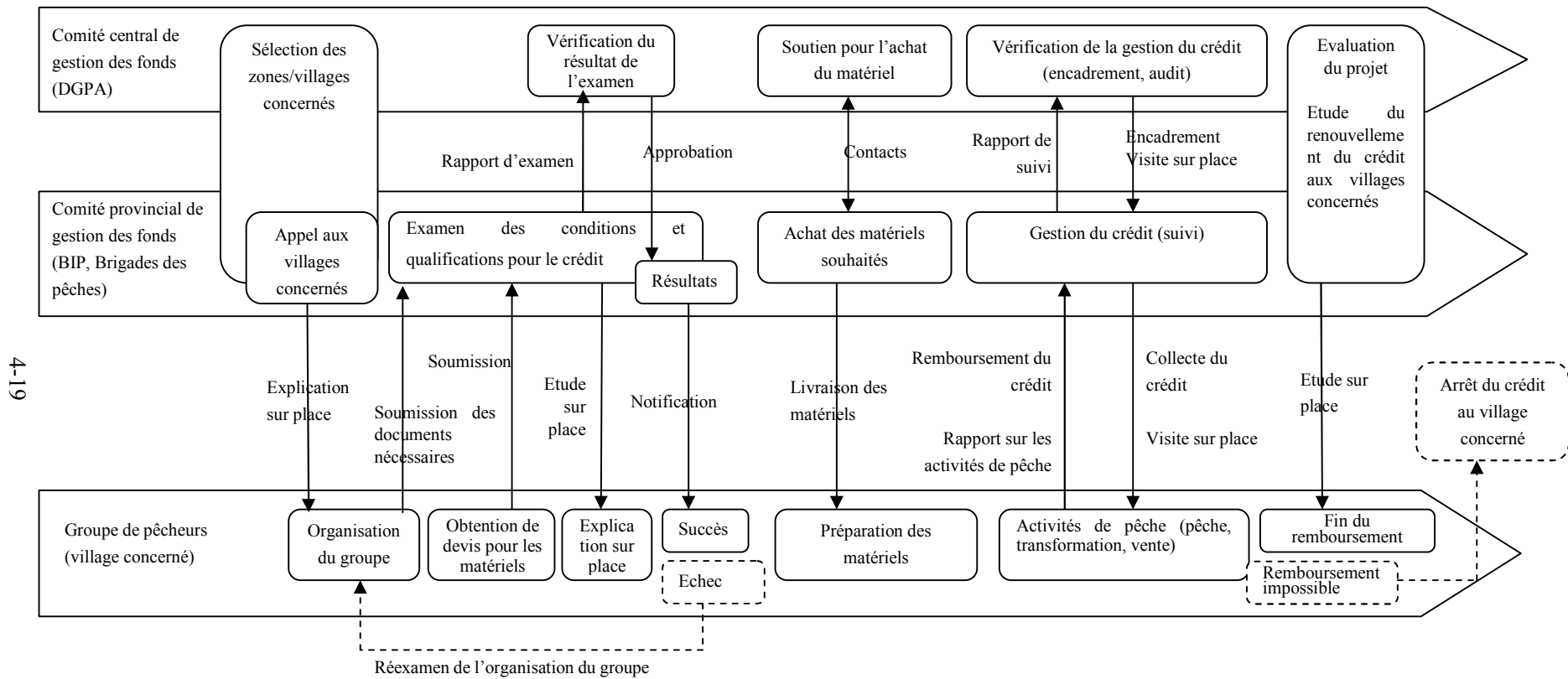


Figure 4.3 Déroulement des principales activités d'organisation pour le micro-crédit

## (2) Système de crédit à long terme

Les villages de pêcheurs où des groupes de pêcheurs ont été formés par le biais du micro-crédit, où les résultats de rotation du fonds sont bons, et où des capacités de gestion autonome des fonds ont été acquises feront l'objet du crédit à long terme. Les groupes de pêcheurs souhaitant un crédit à long terme forment avec des groupes de pêcheurs voisins une grande association de pêcheurs (comité de gestion de fonds communautaire) composée de pêcheurs de la zone environnante.

Ces associations de pêcheurs formées par village ou par district rédigeront un rapport de plan d'activités communes et le soumettront au Comité central de gestion des fonds de la DGPA centrale. Ce Comité étudiera le contenu du projet. Si nécessaires des membres de la DGPA centrale iront faire une étude sur place pour vérifier la pertinence et l'efficacité du plan de remboursement du crédit. Une fois l'approbation de la DGPA centrale obtenue, le fonds pour le projet sera fournie à l'association de pêcheurs par la DGPA.

Le crédit pour les activités communes est à taux d'intérêt bas (1 à 2% environ), et le remboursement se fait sur un total de 3 à 5 ans. Mais il ne concerne que le fonds pour l'achat d'équipements (moteur hors-bord, bateaux, équipements de transformation etc.) et les frais de gestion du projet commun (frais de carburant, frais de matériaux, frais d'éclairage et de chauffage, frais de personnel etc.) ne sont pas couverts. La condition préalable pour le crédit est que les groupes de pêcheurs prévoient à l'avance le montant des dépenses. De plus, comme le montant à rembourser est élevé, il doit être directement viré sur le compte du comité de gestion des fonds de la DGPA centrale.

Si les groupes de pêcheurs ont besoin d'un soutien technique, un stage technique sera prévu par a DGPA, séparément du crédit, et un encadrement technique et commercial, concernant la vente, la transformation etc. est possible. La DGPA prendra en charge les frais d'exécution du stage technique, mais les groupes de pêcheurs participant au stage devront payer eux-mêmes les frais d'étude (frais de matériel pédagogique, frais d'hébergement, frais de repas etc.). Par ailleurs, le comité central de gestion des fonds de la DGPA centrale se rendra sur place une fois par an pour vérifier l'état des activités des groupes de pêcheurs, et effectuera également le contrôle comptable du projet commun conjointement avec l'association des pêcheurs.

Le crédit à long terme étant d'un montant élevé par rapport au micro-crédit, il a pour condition que les groupes de pêcheurs mettent en gage des terrains ou leur maison etc., ou bien se munissent d'un garant. Si le remboursement par les groupes de pêcheurs est jugé difficile, le Comité central de gestion des fonds pourra gérer ou prêter les biens en gage, ou bien le garant assurer le remboursement, pour autant que possible récupérer le montant de la dette.

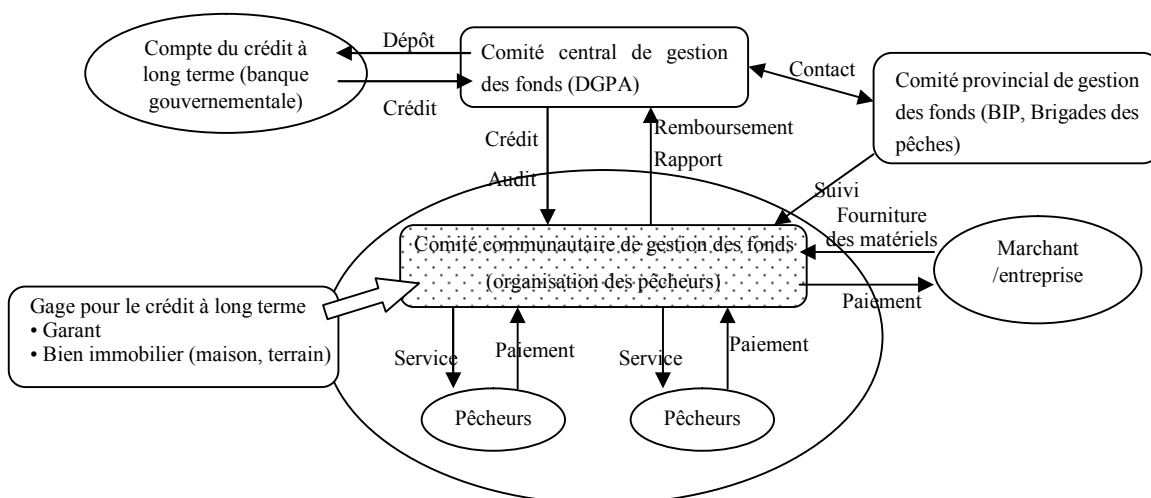
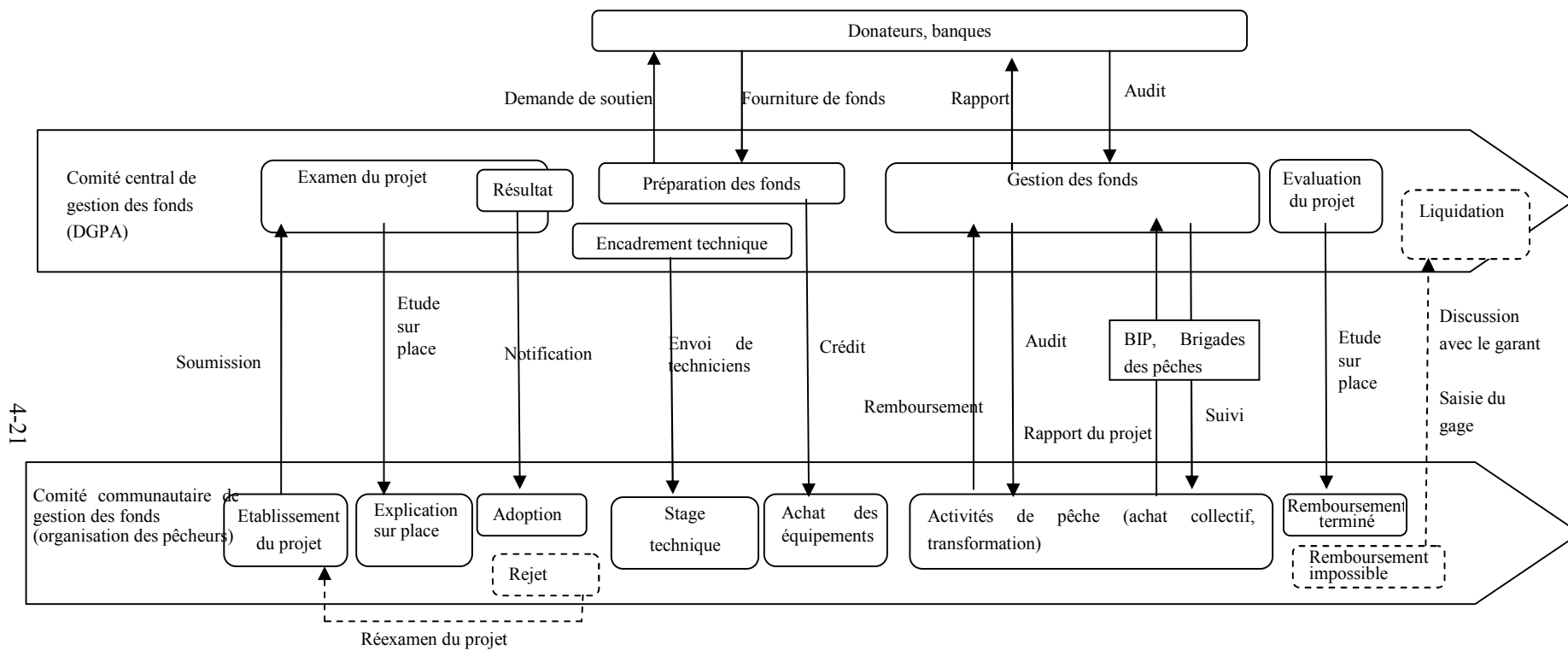


Figure 4.4 Système de gestion du crédit à long terme



**Figure 4.5 Déroulement des activités des organisations principales liées au crédit à long terme**

#### 4. Plan d'équipements

Equipements	Qté	Spécifications	Remarques
Bateaux à moteur hors-bord	3 (Omboué, Mayumba, Lambaréné)	Type bateau japonais en FRP Moteur hors-bord 40 CV	Pour le suivi des activités de pêcheurs Pour le transport des matériels de pêche
Pickups	4 (Port-Gentil, Omboué, Lambaréné, Libreville)	4x4, double cabine	Pour le suivi des activités de pêcheurs Pour le transport des matériels de pêche
Ordinateurs etc.	7 unités (1 par zone concernée)	Ordinateur portable, imprimante, scanner etc.	Pour le suivi (traitement des documents/données collectés) Rédaction de matériel pédagogique pour les stages/séminaires
Modems de communication pour téléphone portable	7 (1 par zone concernée)	Petit modem de communication de la société de téléphone portable locale	Contacts avec la DGPA les Bureaux d'inspection

#### 5. Plan de gestion

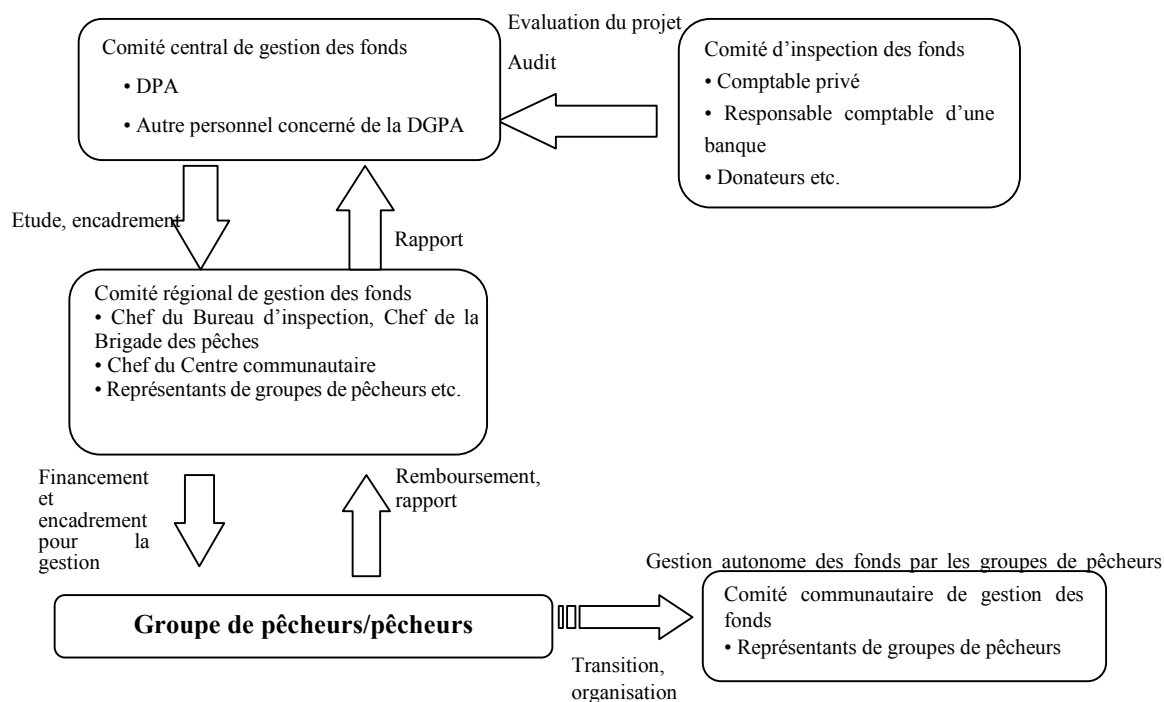
##### (1) Système de gestion

La Direction générale de la pêche et de l'aquaculture (DGPA), le responsable principal, établira un Comité central de gestion des fonds en son sein pour superviser l'état d'avancement des projets de financement de la pêche exécutés dans tous le pays, et si nécessaire, effectuera un suivi sur place.

Dans les zones concernées par le projet de financement de la pêche, un Comité régional de gestion des fonds composé de la DGPA régionale, des brigades des pêches et de représentants des pêcheurs sera formé pour gérer convenablement les fonds à la fois du point de vue du gouvernement et des pêcheurs. En particulier, à Port-Gentil et Lambaréné où sont installés des Centres communautaires des pêches artisanales, la DGPA régionale et le Centre participeront conjointement à la gestion des fonds pour les pêcheurs locaux.

Pour le crédit à long terme, la DGPA régionale et le Centre seront chargés de vérifier les conditions de remboursement, mais comme les montants sont élevés, le Comité de gestion central des fonds de la DGPA centrale s'occupera de la gestion.

Un Comité d'inspection des fonds composés d'un comptable privé, d'un responsable financier d'une banque urbaine, et de représentants des donateurs etc. sera formé pour évaluer et inspecter l'état d'utilisation des fonds et la comptabilité d'un point de vue neutre, afin d'assurer la transparence du point de vue comptable des projets de crédits pour la pêche. Pour l'organisation des pêcheurs dans les villages et l'encadrement pour la gestion, il est souhaitable d'utiliser efficacement des JOVC de développement rural et des ONG.



**Figure 4.6 Système de gestion du projet de financement de la pêche artisanale**

## (2) Plan de personnel

Responsable	Nbre	Durée	Source du personnel
Comité central de gestion des fonds	5 pers.	5 pers. x 10 jours x 12 mois x 10 ans	DGPA
Comité régional de gestion des fonds	5 pers. x 7 zones	35 pers. x 10 jours x 12 mois x 10 ans	Bureaux d'inspection Brigades des pêches, groupes de pêcheurs
Comité d'inspection des fonds	5 pers.	5 pers. x 10 jours x 12 mois x 10 ans	Comptable privé, responsable comptable d'une banque, donateurs etc.
Expert de financement	1 pers.	3 mois x 2 fois x 6 ans	Expert étranger
Promoteurs de développement des villages	1 pers. x 7 zones	24 mois x 3 fois	Volontaires étrangers

## (3) Utilisation d'ONG

Vu l'absence d'ONG locales très expérimentées dans les projets de crédit aux pêcheurs, il semble en principe pertinent que ce projet soit exécuté en gestion directe par la DGPA.

## (4) Formation du personnel

Personnes concernées et nombre	Durée	Contenu	Méthode
Agents DGPA, 5 pers.	1,5 mois	Méthode de gestion su micro-crédit	Stage intensif à l'étranger
Agents DGPA, 5 pers.	15 jours	Méthode de gestion et de contrôle des fonds de financement	Commissionné à un organisme financier local



## 6. Programme d'exécution

### A. Micro-crédit

Activités	Organisme d'exécution	Calendrier (année)												Résultats
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Création du Comité central de gestion des fonds	DGPA	■												Ettablissement d'un système de gestion des projets par le Comité de gestion des fonds
Demande et obtention du budget d'exécution	DGPA	■	■		■			■						Assurance des fonds et du budget d'exécution
Sélection des villages de pêcheurs concernés, et préparation de la liste/devis des équipements	DGPA		■			■			■					Sélection de groupes de pêcheurs fiables
Achat/fourniture en équipements, ouverture d'un compte bancaire	DGPA		■				■			■				Ouverture de comptes bancaires dans toutes les zones d'exécution
Collecte des remboursements, suivi du remboursement et encadrement	DGPA			■	■		■	■		■				Remboursement total du crédit par les groupes de pêcheurs
Création du Comité régional de gestion des fonds, instructions pour la gestion	DGPA				■			■			■			Formation d'associations de pêcheurs par village/zone
Gestion autonome des fonds par le Comité régional de gestion des fonds	DGPA					■	■	■	■	■	■	■	■	Gestion adaptée des fonds par les associations de pêcheurs

### B. Crédit à long terme

Activités	Organisme d'exécution	Calendrier (année)												Résultats
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Création d'associations des pêcheurs (Comité de gestion des fonds)	DGPA	■												Formation d'association par des groupes de pêcheurs de la zone
Demande et obtention du budget d'exécution	DGPA				■			■			■			Obtention de fonds/budget d'activités
Examen des propositions de projets des groupes de pêcheurs, étude sur place	DGPA					■			■			■		Sélection des meilleures propositions de projets
Décision de financement aux groupes de pêcheurs, virement	DGPA						■			■			■	Virement/gestion régulière des fonds
Soutien pour l'achat et le transport des équipements	DGPA						■			■			■	Fourniture des équipements nécessaires
Exécution des projets par les groupes de pêcheurs, collecte des remboursements	DGPA						■	■	■	■	■	■	■	Gestion des projets commerciaux par les pêcheurs
Encadrement technique, évaluation de la progression, audit	DGPA						■	■	■	■	■	■	■	Amélioration des capacités sur le plan technique et comptable des associations de pêcheurs

## 7. Coût approximatif du projet

### i) Frais d'aménagement des installations et équipements

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Engins de pêche (pêche continentale)	400 groupes	300	120.000	40 groupes/an
Engins de pêche (pêche côtière)	100 groupes	1.000	100.000	10 groupes/an
Matériel de pêche (crédit à long terme)	90 groupes	4.000	360.000	30 groupes/3 an
Bateaux à moteur hors-bord	3	4.800	14.400	
Véhicules	4	8.000	32.000	
Ordinateurs etc.	7	1.000	7.000	
Modems de communication	7	150	1.050	
Total			634.450	

### ii) Frais de personnel (y compris per diem, frais d'hébergement, frais de transport)

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Envoi d'expert de financement				Expert étranger
Rémunération	36 mois	10.000	360.000	
Transport aérien	12 fois	6.000	72.000	
Frais généraux sur place	36 mois	500	18.000	
Total			450.000	

### iii) Frais de gestion (y compris frais concernant le personnel de l'autorité gabonaise (AG))

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
AG déplacement	3.600 hommes-jours	50	180.000	
Transport	480 hommes-fois	500	240.000	
Réunions	120 mois	100	12.000	
Consommables	120 mois	100	12.000	
Carburant (pour suivi)	120 mois x 6 sites	100	72.000	Carburant pour véhicules et bateaux
Total			516.000	

## 8. Avantages et impacts estimés

### (1) Avantages économiques

La réalisation de ce projet, qui permettra aux associations et groupes de pêcheurs de progresser, par le biais de l'augmentation de l'efficacité de la pêche suite au renouvellement régulier des engins de pêche, à la transformation et au stockage des captures etc., laisse présumer l'augmentation des captures et leur utilisation efficace. Cela laisse espérer une augmentation du revenu des pêcheurs artisanaux. Par ailleurs, comme l'approvisionnement en engins de pêche est difficile de manière indépendante pour les pêcheurs dans les zones rurales, des distributeurs etc. visitent les villages et les pêcheurs sont obligés d'acheter les engins de pêche à des intermédiaires à un prix élevé. Si les routes d'approvisionnement des engins de pêche dans les zones rurales sont établies, par le biais du présent projet, les pêcheurs pourront acheter sur place les engins de pêche nécessaires à un prix convenable en temps voulu.

### (2) Impacts sociaux

#### i) Amélioration du niveau d'éducation et de la santé

Dans les villages de pêche lagunaire et de pêche continentale, les enfants doivent aller en pension parce qu'il n'y a pas d'école à proximité. Avec ce projet, les pêcheurs pourront préparer des frais de scolarisation. Et en cas de maladie, pratiquement toutes les familles de pêcheurs doivent aller consulter un médecin dans un hôpital en ville, et ces frais médicaux constituent une charge importante pour les familles. Par le biais des activités de remboursement du crédit, l'épargne s'enracinera chez les pêcheurs

artisans, ce qui leur permettra de faire face même pour les dépenses imprévues.

#### ii) Amélioration de la conscience de la gestion

L'inscription journalière dans le registre par les pêcheurs augmentera petit à petit la conscience de la gestion dans les familles d'agriculteurs-pêcheurs, ce qui leur permettra de planifier leurs activités de pêche.

#### iii) Enracinement des activités conjointes

Dans les villages de pêche lagunaire et de pêche continentale, les pêcheurs pêchent seuls ou par famille, mais ce projet laisse espérer la création de petites associations. La création d'associations pourra aussi être l'occasion de démarrer de nouvelles activités économiques, comme la fabrication et la vente de produits et d'articles artisanaux locaux, dans ces zones de villages de pêche.

### 9. Suivi

#### A. Micro-crédit

Pour le micro-crédit, les responsables de la DGPA régionale/brigade des pêches rendront visite une fois par mois aux villages de pêcheurs concernés et aux groupes de pêcheurs. A cette occasion, ils vérifieront les activités des associations et groupes de pêcheurs locaux, et collecteront les remboursements des crédits. Si nécessaire, le responsable de la DGPA centrale pourra se rendre sur place une fois tous les quelques mois pour vérifier les conditions de fourniture du crédit et de remboursement.

#### B. Crédit à long terme

Pour le crédit à long terme, le responsable de la DGPA centrale ou de la DGPA régionale/brigade des pêches visitera périodiquement les villages de pêcheurs pour vérifier la situation sur place.

### 10. Impact sur l'environnement

Ce projet ayant comme objectif la fondation d'un système de financement de la pêche, il n'aura pas d'impact direct sur l'environnement. Mais il est possible que certaines des activités proposées et exécutées par les associations et groupes de pêcheurs influent sur les ressources halieutiques, et il faudra donc aussi inclure la considération de l'impact sur l'environnement dans le contenu des projets de financement. Par ailleurs, si le remboursement du crédit prend du retard dans ce projet, la poursuite des activités pourra devenir impossible à cause du manque de ressources. Une scission de la communauté est aussi possible si des inégalités surviennent lors du financement. L'inspection de qualification des pêcheurs devra être suffisante, et il faudra faire en sorte que des pêcheurs non qualifiés puissent aussi participer en tant que membre de groupe.

### 11. Collaboration avec les autres projets

Il est souhaitable que ce projet collabore avec les projets prioritaires ci-dessous.

	Projets connexes	Corrélation	Nécessité de la collaboration
4.4.2	Projet de renforcement de l'organisation des pêcheurs	Exploitation du crédit	Les associations de pêcheurs et la DGPA exploitent conjointement le crédit pour consolider la gestion des associations.
4.4.3	Projet de diversification des sources de revenu	Diversification des sources de revenu	Le micro-crédit est utilisé pour avoir des fonds pour commencer des activités génératrices de revenus de remplacement.
4.4.11	Projet de vulgarisation de la pisciculture	Exploitation du crédit	Le micro-crédit fournit des fonds initiaux nécessaires à commencer la pisciculture, pour que les pisciculteurs puissent acheter des engins et des alevins.

En tenant compte le PSPA par la BAD qui envisage l'introduction d'un projet de micro-crédit pour les pêcheurs artisanaux de tout le pays, il sera convenable de se référer à ce projet.

D'autre part, le Programme Art Gold est en cours dans les provinces de l'Estuaire et de l'Ogooué-Maritime dans le cadre du PNUD. Au département de l'Etimboué dans la province de l'Ogooué-Maritime, en particulier, des villages dans les lagunes sont concernés. Lors de la mise en œuvre du projet prioritaire de micro-crédit pour des pêcheurs lagunaires, il est souhaitable de se référer au Programme Art Gold.

#### 4.4.2 Projet de renforcement de l'organisation des pêcheurs

##### 1. Aperçu du projet

###### (1) Résumé

Les pêcheurs pratiquant la pêche maritime côtière forment des groupes de pêcheurs ou une association dans leur village ou zone, pêchent conjointement, se prêtent mutuellement les fonds nécessaires et ainsi vivent de la pêche s'entraïdant. Mais les pêcheurs gabonais qui pratiquent la pêche continentale ou lagunaire sont rarement organisés, et même s'ils habitent dans le même village, ils sortent à la pêche, et transforment et vendent leurs captures individuellement. Les organisations de pêche existant dans les villages de pêcheurs côtiers seront valorisées pour la formation et le renforcement de l'organisation des pêcheurs au niveau de la région. Pour les villages de pêcheurs continentaux et lagunaires, les efforts seront concentrés sur la formation de groupes de pêcheurs au niveau des villages et la création de réseaux entre ces groupes.



###### (2) Zones concernées

En principe, tous les villages de pêcheurs du Gabon. Pour que le projet soit efficace, il est souhaitable que des associations et organisations de pêcheurs soient établies, et que des Centres communautaires des pêches artisanales soient créés dans les zones suivantes.

- Zone côtière: Province de l'Estuaire (Omboué, Cocobeach), province de l'Ogooué-Maritime (Port-Gentil), province de la Nyanga (Mayumba)
- Zone lagunaire: province de l'Ogooué-Maritime (Omboué, Gamba), province de la Nyanga (département de la Haute-Banio)
- Zone de pêche continentale: province du Moyen-Ogooué (vallée de l'Ogooué et zone de lacs/marais, Ebel-Abanga), province de Woleu-Ntem (zone des rivières Woleu et Ntem)

###### (3) Personnes concernées

- Pêcheurs artisanaux liés aux Centres communautaires des pêches artisanales (Omboué, Port-Gentil, Lambaréné)
- Pêcheurs affiliés à des associations et organisations de pêcheurs

#### (4) Période

Préparation : 2009 à 2010 (2 ans)

Mise en œuvre : 2011 à 2020 (10 ans)

## 2. Objectifs et pertinence

### A. Formation et renforcement des organisations de pêcheurs dans les villages côtiers

#### (1) Objectifs

Les associations et organisations de pêcheurs côtiers renforceront les services aux pêcheurs artisanaux.

#### (2) Pertinence

Dans les associations de pêcheurs d'Omboué et de Port-Gentil, les représentants des pêcheurs gabonais et étrangers sont des cadres de l'association, et participent à la gestion des Centres communautaires des pêches artisanales de ces zones. Mais comme les avantages ne sont pas importants pour les membres, les pêcheurs sont enregistrés comme membres, mais ne participent pas aux activités de l'association, dont les activités ont tendance à stagner. Pour améliorer cette situation, le soutien pour l'approvisionnement et l'achat en engins de pêche par micro-crédit, la vente conjointe des captures, l'achat conjoint des matériels nécessaires, etc. seront centrés sur l'association pour étendre les mérites de la participation aux associations pour les pêcheurs.

De plus, bien qu'il y ait des organisations de pêcheurs à Cocobeach et Mayumba, elles n'ont pas d'activités d'associations, et se limitent des groupements d'entraide des pêcheurs. Pour améliorer efficacement les activités de pêche et le revenu des pêcheurs, il faut former une association dans laquelle les pêcheurs investiront, et assurer le soutien pour permettre des activités comme petits crédits et ventes/achat conjoint au niveau local.

#### (3) Indices d'achèvement

- Les pêcheurs peuvent acheter des engins de pêche sur place à bas prix.
- Les pêcheurs peuvent obtenir un crédit à fait taux d'intérêt.
- Les pêcheurs peuvent vendre les produits qu'ils produisent.
- Le taux de collecte des cotisations des associations de pêcheurs augmente.
- Les capacités de gestion des associations augmentent.

### B. Formation et renforcement des organisations de pêcheurs dans les villages de pêcheurs des zones lagunaires et continentales

#### (1) Objectifs

Les associations de pêcheurs des zones lagunaires et continentales seront formées et un système de soutien pour les activités de pêche et le revenu sera mis en place.

#### (2) Pertinence

Les pêcheurs qui pratiquent la pêche lagunaire ou continentale sont pratiquement tous gabonais. Ils ont formé des villages éparpillés dans les lagunes, rivières et marais, et leur revenu en espèces provient principalement de la pêche. Dans les départements de l'Etimboué et de Ndougou de la province de l'Ogooué-Maritime, sont constituées des associations pour pêcheurs lagunaires. Mais il n'y a pratiquement aucune activité organisée dans les autres zones lagunaires et continentales. Dans les deux zones précitées où des associations de pêcheurs sont déjà formées, le réseau entre les villages de pêcheurs sera renforcé, et un encadrement sera assuré pour les ventes/achats conjoints. De plus, dans les villages et zones où des associations de pêcheurs ne sont pas encore formées, le soutien sera assuré pour

commencer la création d'organisations rassemblant les pêcheurs/villages de la zone et des activités autonomes d'association des pêcheurs.

### (3) Indices d'achèvement

- Faire en sorte que les associations de pêcheurs et les villages puissent toujours être en contact.
- L'association de pêcheurs améliore ses capacités financières et gestionnaires pour la gestion convenable du fonds.
- Les pêcheurs pratiquant la pêche participent activement aux activités de l'association.
- Le taux de collecte des cotisations augmente.
- Le prix de vente des poissons capturés est fixé raisonnablement par l'association.

## 3. Contenu et activités du projet

### A. Formation et renforcement des organisations de pêcheurs dans les villages côtiers

Dans les villages de pêcheurs de la côte, les groupes de pêcheurs sont centrés sur des pêcheurs étrangers, et dans ces villages, les pêcheurs pratiquent la pêche conjointement en s'entraînant. Il y a de rares associations de pêcheurs seulement gabonais comme on peut le voir dans le village de Milembié de la province de l'Estuaire. En tirant avantage de ces associations et organisations de pêcheurs existantes, le système de gestion de l'association/organisation et ses activités seront renforcés en collaboration avec la DGPA. En définitive, un organe gestionnaire indépendant pouvant gérer les services aux pêcheurs locaux membres de l'association en tant qu'entreprise lucrative sera formé.

#### (1) Création d'un système d'organisation et établissement d'un plan d'activités des associations de pêcheurs

Dans les zones (Owendo, Port-Gentil) où sont formées des associations de pêcheurs ayant comme objectif la gestion du Centre communautaire des pêches artisanales, un plan d'activités à venir, incluant l'amélioration de la gestion du Centre, et l'étude du système de gestion de l'organisation seront assurés pour développer et renforcer les activités de l'association existante.

Dans les zones de Cocobeach dans la province de l'Estuaire et la zone de Mayumba dans la province de la Nyanga, des pêcheurs gabonais et nigériens ont constitué des organisations, et pratiquent la pêche en collaborant et en s'aidant mutuellement, mais le Centre communautaire des pêches artisanales avec fabrique de glace et installations de vente n'est toujours pas aménagé. Pour cette raison, les organisations de pêcheurs locales se limitent à l'entraide entre les pêcheurs étrangers, et il n'y a pas d'aide effective pour les activités de pêche. Les activités des organisations de pêcheurs existantes seront développées et renforcées, et le système de gestion sera modifié pour avoir les fonctions d'une association de pêcheurs.

#### (2) Renforcement de l'organisation des associations de pêcheurs

La structure des associations de pêcheurs sera d'abord réexaminée, et un système d'étude/exécution des activités de l'association par les représentants (cadres) élus par les membres sera établi. De plus, les associations de pêcheurs collectant beaucoup de cotisations annuelles/mensuelles comme frais de fonctionnement, cette collecte des cotisations prend du temps et le taux de collecte est bas. Il faudra commencer par demander aux villages et pêcheurs de mettre des fonds, et réfléchir à des entreprises lucratives sur la base de ce montant. Ensuite, il sera aussi demandé aux mareyeurs faisant des transactions sur les poissons frais et les produits halieutiques transformés d'investir dans les associations de pêcheurs, et seuls les mareyeurs ayant investi enregistrés à l'association pourront s'occuper des captures du village. Cela permettra d'obtenir des fonds pour assurer la gestion de l'association.

Les fonds obtenus seront gérés sur le compte bancaire de chaque association ouvert par le biais de la Direction DGPA/Brigades des pêches et du Centre. Quant à la gestion du fonds, chaque association

pourra retirer ou déposer les montants nécessaires sous la supervision de la Direction DGPA et du Centre.

### (3) Introduction du micro-crédit

Même si les associations de pêcheurs obtiennent des fonds des pêcheurs et des mareyeurs, il leur est difficile de collecter suffisamment d'argent pour les services de soutien aux pêcheurs, les membres. Un fonds initial est collecté pour cela, mais ils ne peuvent pas entreprendre les activités réelles d'une association. Aussi, bien que les pêcheurs participent à l'association, comme celle-ci ne peut pas leur assurer des services suffisants, ils finissent par perdre petit à petit intérêt dans ses activités.

Pour améliorer la situation de stagnation des associations, un système de crédit à bas intérêt pour les membres sera introduit, ce qui aidera les groupes de pêcheurs à s'approvisionner/acheter des engins et matériels de pêche, ce qui augmentera le mérite de la participation à l'association pour les pêcheurs locaux. Le système indiqué au paragraphe du micro-crédit du projet de financement de la pêche artisanale sera introduit. Ce système de financement sera géré conjointement par l'association et le Centre (ou bien la DGPA), et les cadres ou employés de l'association y participeront, ce qui leur permettra d'augmenter leurs capacités de gestion par exemple pour la comptabilité et les finances de l'organisation.

### (4) Vente et achat collectifs des associations de pêcheurs

En combinaison avec le micro-crédit, pour que les pêcheurs locaux puissent se fournir en engins et matériels de pêche facilement et à bas prix, l'association ouvrira un magasin de vente directe des engins et matériels. Selon la demande de l'association, le magasin achètera les matériels pour la pêche en grande quantité à bas prix, et les vendra à bas prix et à taux de profit abaissé aux pêcheurs. Avec le capital de l'association, les pêcheurs pourront acheter directement les engins et matériel au magasin, ce qui permettra un roulement efficace du fonds à l'association. Le magasin vendra non seulement des matériels de pêche, les pêcheurs pourront y placer librement leurs produits agricoles et les produits transformés, et des efforts seront faits pour la vente et la publicité des produits locaux spéciaux.

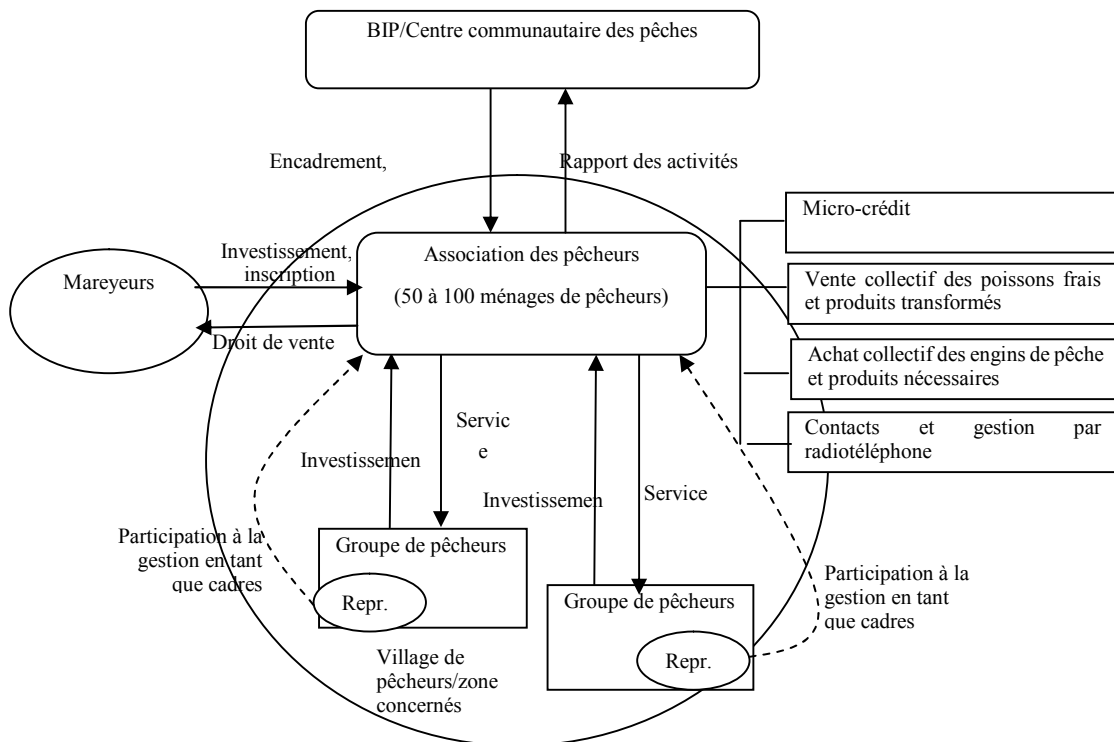
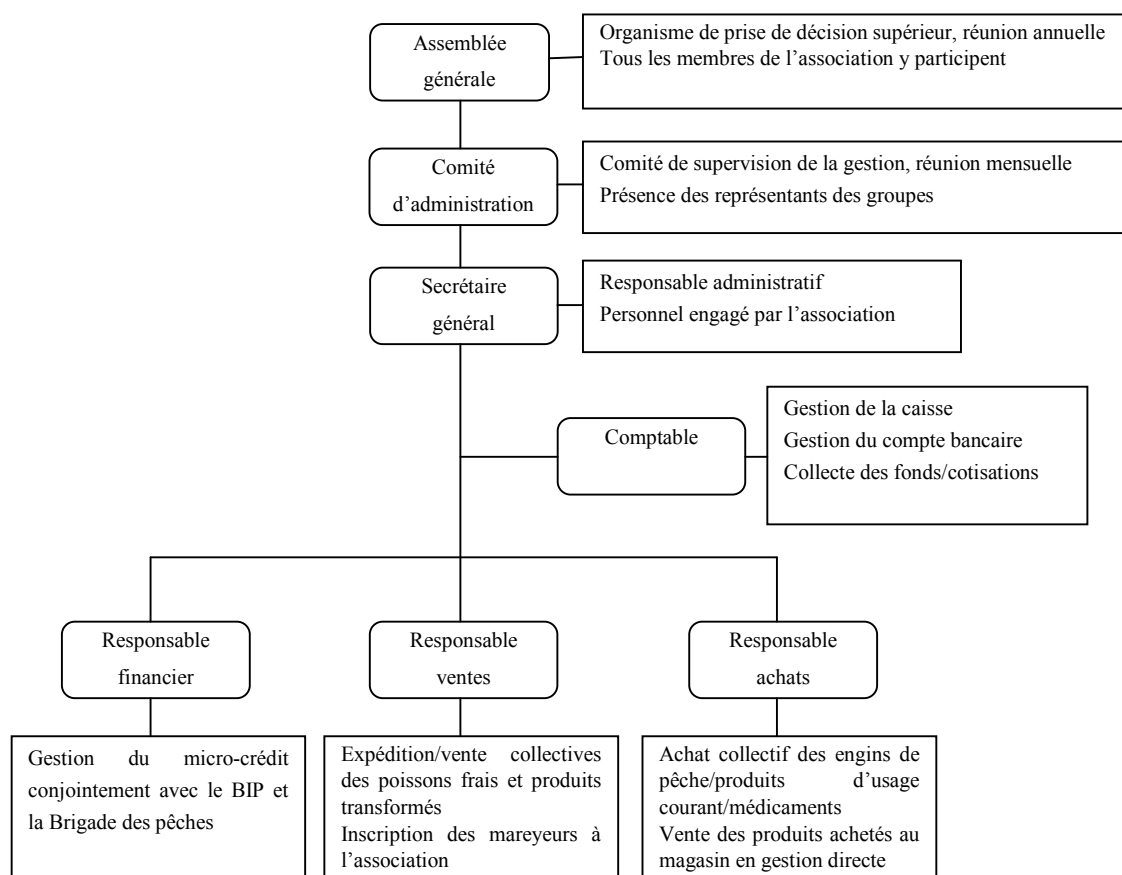


Figure 4.7 Gestion d'une association de pêcheurs



**Figure 4.8 Organigramme d'une association de pêcheurs (proposition)**

## B. Formation et renforcement des organisations de pêcheurs dans les villages des zones lagunaires et continentales

Dans les lagunes et les zones continentales, les pêcheurs gabonais pratiquent la pêche individuellement ou en famille, il est rare qu'ils pêchent en grand nombre. Mais il leur est difficile de quitter cette forme artisanale seulement en poursuivant la pêche de petite envergure individuellement. Dorénavant, pour améliorer le revenu des familles de pêcheurs artisanaux, comme dans les villages de la côte, il est essentiel que les pêcheurs de la même zone/village collaborent, effectuent la vente et la transformation conjointement, et collaborent pour augmenter la valeur ajoutée des captures. A cet effet, les villages de la zone ou du village devront d'abord s'organiser, former des groupes de pêcheurs (5 au moins) qui pourront devenir récepteurs des services de soutien de la DGPA. Ensuite, un micro-crédit pour soutenir les activités conjointes de ces groupes de pêcheurs devra être introduit.

### (1) Soutien pour l'organisation des pêcheurs

De petites associations de pêcheurs ont été formées sous la direction de la DGPA dans des zones et villages dans les départements de l'Etimboué (Omboué) et département de Ndougou (Gamba) de la zone lagunaire, et dans le village d'Ebel-Abanga, province du Moyen-Ogooué, et dans le village de Bitounga, province de Woleu-Ntem de la zone continentale. Dans les zones et villages où de telles associations existent, des instructions seront données pour réviser les activités des associations actuelles et améliorer leurs fonctions en tant qu'association.

Mais dans pratiquement tous les villages de la zone lagunaire (en particulier la province de la Nyanga) et les plans d'eau continentaux, il n'y a pas d'associations/organisations de pêcheurs opérationnelles, les pêcheurs ne sont pas en relation avec ces associations/organisations et vivent en pratiquant la pêche



individuellement ou en famille.

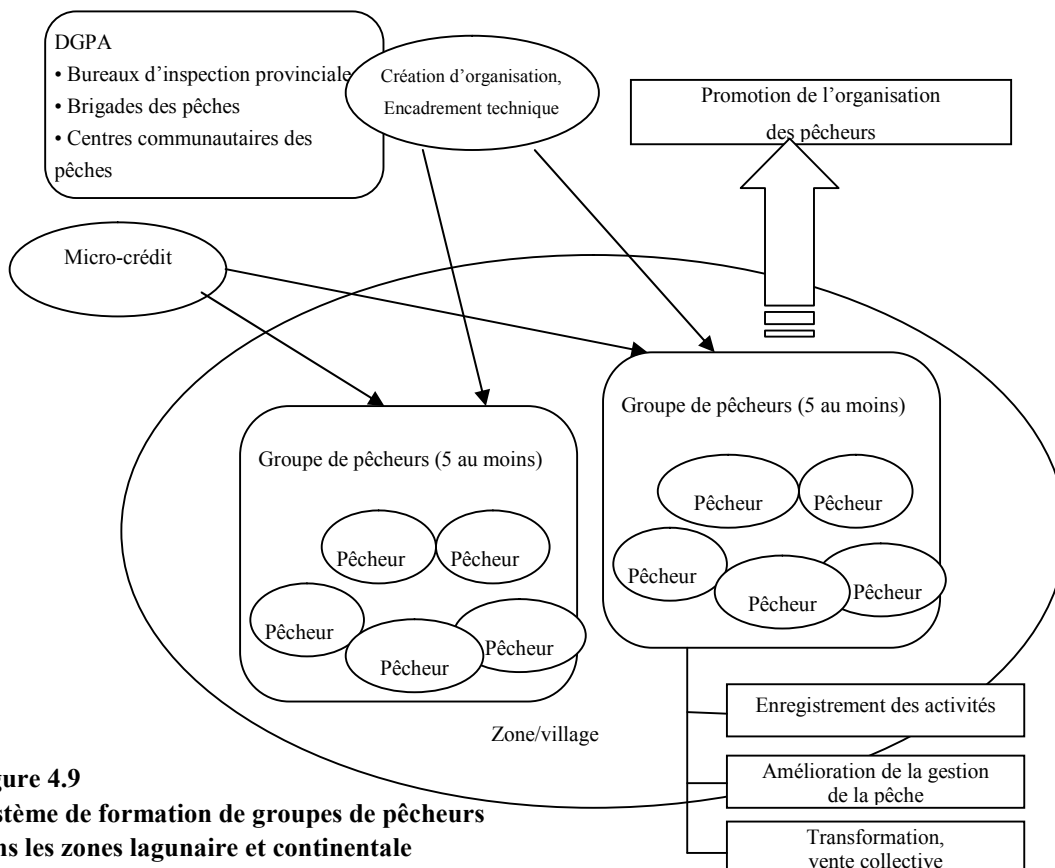
### (2) Formation des leaders des associations et des groupes de pêcheurs

Dans les associations de pêcheurs des zones lagunaire et continentale, les pêcheurs membres ne connaissent pas les avantages de cette organisation parce qu'ils n'ont pas assez d'expérience/connaissances de la gestion d'une organisation. Même dans les villages où des groupes de pêcheurs sont en train de se former, comme les pêcheurs n'ont pratiquement aucune expérience des activités organisées, on peut penser qu'ils sont encore rarement conscients des activités en groupe.

Pour l'encadrement sur la gestion de l'organisation, les principes et les avantages de l'association de pêcheurs, la création d'une organisation, la comptabilité, la DGPA doit organiser des stages et séminaires pour les pêcheurs en relation avec l'organisation des pêcheurs et les activités de groupe, et former des pêcheurs qui deviendront des leaders locaux. Ensuite, les Bureaux d'inspection provinciale et les Brigades des pêches devront visiter périodiquement les villages de pêcheurs où les pêcheurs ont suivi les stages et séminaires, pour suivre les activités de l'organisation et des groupes de pêcheurs et donner des instructions techniques sur place concernant la gestion et la comptabilité de l'organisation, la pêche et les techniques de transformation etc.

### (3) Introduction du micro-crédit

Il est signalé que dans beaucoup de villages de pêcheurs, les pêcheurs ne peuvent pas renouveler leurs engins de pêche par manque de capitaux, aussi un système de financement à petits montants (micro-crédit) et taux d'intérêt bas utilisable par les groupes de pêcheurs membres sera introduit conjointement par l'association de pêcheurs et la DGPA. Ce système de financement soutiendra aussi financièrement les activités des groupes de pêcheurs étudiant la production/vente de produits locaux particuliers à plus-value (poissons salés-séchés, produits en manioc etc.). De plus, la collaboration de l'association à ce système de financement permettra aux cadres et responsables administratif d'apprendre sur la gestion de la l'argent et l'inspection, et de rendre la comptabilité de l'organisation transparente.



**Figure 4.9**  
**Système de formation de groupes de pêcheurs**  
**dans les zones lagunaire et continentale**

#### 4. Plan d'installations et d'équipements

##### (1) Plan d'installations

Les installations actuelles seront utilisées, aussi aucune construction d'installation n'est prévue. Mais un fonds devra être constitué pour la construction des nouveaux magasins en gestion directe des associations de pêcheurs.

##### (2) Plan d'équipements

Des représentants des Bureaux d'inspection provinciale, de la Brigade des pêches, et du Centre communautaire des pêches artisanales devront se rendre périodiquement sur place dans les villages de pêcheurs où la formation et le renforcement de l'association et les groupes de pêcheurs se poursuivent pour y vérifier l'état des activités de l'association et des groupes. Des moyens de déplacement maritime et terrestres seront prévus pour le bon déroulement des activités de suivi. Un ordinateur sera prévu pour le traitement des informations et données collectées lors du suivi.

Equipements	Qté	Spécifications	Remarques (objectif)
Bateaux à moteur hors-bord	3 (Omboué, Mayumba, Lambaréné)	Type bateau japonais en FRP, moteur hors-bord 40 CV	Pour le suivi
Pick-ups	4 (provinces de l'Estuaire, du Woleu-Ntem, du Moyen-Ogooué, de l'Ogooué-Maritime)	4x4, double cabine	Pour le suivi
Ordinateur etc.	7 unités (1 par zone d'exécution)	Ordinateur portable, imprimante, scanner etc.	Traitement des documents/données collectés Rédaction de matériel pédagogique pour les stages/séminaires
Modems de communication pour téléphone portable	7 unités (1 par zone d'exécution)	Petit modem de communication de la société de téléphone portable locale	Contacts entre la DGPA et les Bureaux d'inspection

#### 5. Plan de gestion

##### (1) Système de gestion

La Direction des pêches et de l'aquaculture (DGPA) seront l'organisme d'exécution, et sous sa supervision, les Bureaux d'inspection provinciale, les Brigades des pêches et les Centres communautaires des pêches artisanales des zones concernées assureront le soutien et la promotion de l'exécution. Il est souhaitable que des spécialistes du développement rural et des volontaires internationaux participent au soutien des activités de l'organisation dans les villages de pêcheurs concernés.

##### (2) Plan de personnel

Responsable	Nbre	Durée	Source du personnel
Responsables de la promotion des organisations de pêcheurs	2	10 jours x 12 fois x 10 ans	DGPA
Responsables de la diffusion des améliorations	7 (1 par zone d'exécution)	Constamment	Bureaux d'inspection, Brigades des pêches
Expert de l'organisation de pêcheurs	1	3 mois x 2 fois x 5 ans	Expert étrangers
Responsables du développement rural	7 (1 par zone d'exécution)	24 mois x 3 fois	Volontaires étrangers

(3) Utilisation d'ONG

Inutile.

(4) Formation du personnel

Personnes concernées et nbre	Durée	Contenu	Méthode
Agents DGPA, 5 pers.	3 mois	Méthode de développement des communautés de pêcheurs	Stage intensif à l'étranger
Agents DGPA, 5 pers.	3 mois	Gestion d'une association de pêcheurs	Stage intensif à l'étranger

6. Programme d'exécution

A. Formation et renforcement des organisations de pêcheurs dans les villages côtiers

Activités	Organisme d'exécution	Calendrier (année)												Résultats	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Etablissement d'un plan d'activités de renforcement des associations de pêcheurs	DGPA Association	■													Etablissement d'un projet d'association
Demande de budget d'exécution pour le projet et obtention	DGPA		■												Assurance du budget d'exécution
Etude pour l'approvisionnement et le transport des matériels de pêche	DGPA Association			■											Assurance de méthodes d'approvisionnement en engins de pêche
Aménagement du système d'exécution du micro-crédit	DGPA Association			■											Formation des associations de pêcheurs au crédit
Exécution du micro-crédit	DGPA Association			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Stimulation des activités des associations grâce au crédit
Recherche d'emplacement pour les magasins en gestion directe et aménagement du système de gestion	DGPA Association				■										Assurance des installations du magasin en gestion directe
Ouverture et gestion du magasin en gestion directe de l'association	Association					■	■	■	■	■	■	■	■	■	Gestion directe du magasin
Evaluation des activités, audit	DGPA				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Comptabilité transparente

B. Formation et renforcement des organisations de pêcheurs dans les villages des zones lagunaires et continentales

Activités	Organisme d'exécution	Calendrier (année)												Résultats	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Création d'un système d'organisation des pêcheurs	DGPA Association	■													Formation de l'organisation et des groupes de pêcheurs
Etablissement de règles de base et d'un plan d'activités des associations de pêcheurs	DGPA Association		■												Etablissement du contenu et du plan d'activités de l'organisation
Obtention de budget d'exécution pour le projet	DGPA			■											Assurance du budget d'exécution
Exécution du micro-crédit	DGPA			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Amélioration des capacités administratives de leaders des pêcheurs
Etude de l'introduction d'un système de radiotéléphone entre les villages	DGPA Association				■										Stimulation des activités des organisations grâce au crédit
Aménagement du système de radiotéléphone	DGPA					■									Gestion convenable de la comptabilité
Evaluation des activités, audit	DGPA				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	

## 7. Coût approximatif du projet

### i) Frais d'aménagement des installations et équipements

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Bateaux à moteur hors-bord	3	4.800	14.400	
Véhicules	4	8.000	32.000	
Ordinateurs etc.	7	1.000	7.000	
Modems de communication	7	150	1.050	
Total			54.450	

### ii) Frais de personnel (y compris per diem, frais d'hébergement, frais de transport)

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Envoi d'expert de l'organisation de pêcheurs				Expert étranger
Rémunération	30 mois	10.000	300.000	
Transport aérien	10 fois	6.000	60.000	
Frais généraux sur place	30 mois	500	15.000	
Total			375.000	

### iii) Frais de gestion (y compris frais concernant le personnel de l'autorité gabonaise (AG))

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
AG déplacement	3.600 hommes-jours	50	180.000	
Transport	480 hommes-fois	500	240.000	
Réunions	120 mois	100	12.000	
Consommables	120 mois	100	12.000	
Total			444.000	

## 8. Avantages et impacts estimés

### (1) Avantages économiques

La vente des captures conjointement par les pêcheurs non seulement réduira les frais pour la vente, mais permettra aussi la vente à des prix stables. L'achat conjoint des engins et matériels nécessaires laisse aussi espérer une réduction du coût d'achat. L'effet économique des réductions de coût n'est pas moindre, et laisse espérer une augmentation de 10 à 20% du profit de la pêche.

### (2) Impacts sociaux

#### i) Augmentation de la fiabilité des villages de pêche

Les pêcheurs devenus membres d'une association de pêcheurs pourront agir non pas en tant qu'individu, mais en tant qu'organisation, ce qui augmentera l'influence et la fiabilité du village et des pêcheurs dans la société. Par ailleurs, dans les zones de villages de pêche où les possibilités d'emplois sont pratiquement nulles, les jeunes locaux pourront devenir employés de l'association de pêcheurs. Dans les villages de pêche qui se dépeuplent rapidement, l'association de pêcheurs soutenant les pêcheurs membres pour l'assurance des conditions de vie et des activités économiques futures, cela donnera espoir dans l'avenir aux jeunes, et les motivera peut-être pour chercher un emploi et rester dans la zone des villages de pêche.

#### ii) Enracinement des activités conjointes

Sur son fonds propre, l'association de pêcheurs pourra fournir aux pêcheurs membres de l'association

des services sociaux comme l'école primaire et les soins médicaux, dont l'aménagement a pris du retard dans les villages des zones rurales. Pour l'éducation primaire, l'aménagement des établissements scolaires et l'affectation d'enseignants en permanence sont difficiles à réaliser, ce qui constitue un problème important, mais un soutien pour les frais à cet effet pourra être assuré sur le fonds de gestion de l'association. Pour les soins médicaux, l'obtention des médicaments et l'affectation en permanence d'infirmières sont des problèmes importants, mais on peut espérer que l'association démarrera la consultation médicale dans les zones de villages de pêche en tant que service à ses membres.

## 9. Suivi

Les personnels de la DPGA régionale et de la Brigade des pêches visiteront périodiquement (1 fois par mois environ) les villages en cours d'organisation. Lors de leur visite, ils discuteront avec les groupes de pêcheurs et vérifieront la formation réelle des groupes et l'état de progression de leurs activités.

## 10. Impact sur l'environnement

Ce projet a pour objectif la promotion de l'organisation des pêcheurs sur la base d'instructions et de la sensibilisation des associations de pêcheurs et des pêcheurs. Son exécution n'aura donc pas d'impact direct sur l'environnement alentour. Pour les zones où il existe déjà une association, toutefois, il est possible que l'introduction d'un nouveau système provoque la scission de l'association. Il sera donc essentiel, dans ce cas, de discuter profondément.

## 11. Collaboration avec les autres projets

Il est souhaitable que ce projet collabore avec les projets prioritaires ci-dessous.

	Projets connexes	Corrélation	Nécessité de la collaboration
4.4.1	Projet de financement de la pêche artisanale	Exploitation du crédit	Les associations de pêcheurs et la DPGA exploitent conjointement le crédit pour consolider la gestion des associations.
4.4.3	Projet de diversification des sources de revenu	Formation de groupes de pêcheurs	Pour commencer des activités génératrices de revenus de remplacement, il faut que les pêcheurs se réunissent.
4.4.6	Projet d'aménagement de l'environnement des villages de pêcheurs	Aménagement d'un réseau radiotéléphonique	Grâce à l'aménagement du réseau, la communication et les échanges d'avis sont développés entre les pêcheurs et l'administration.
4.4.13	Projet de valorisation et d'amélioration de la qualité des produits halieutiques	Développement de produits valorisés	Pour les activités de transformation, il est nécessaire que les pêcheuses s'organisent.

### 4.4.3 Projet de diversification des sources de revenu

#### 1. Aperçu du projet

##### (1) Résumé

Le volume des captures de la pêche continentale varie facilement en fonction de diverses conditions comme le climat, la position géographique, les ressources, et en particulier, la variation de niveau des rivières pendant les saisons humides et sèches le fait réduire. Les familles de pêcheurs qui dépendent seulement de la pêche continentale pour leur revenu en espèces, ont parfois des difficultés à joindre les deux bouts quand les captures baissent. Pour stabiliser voire augmenter leur revenu pendant toute l'année, la diversification des revenus, permettant d'obtenir un revenu en dehors de la pêche, par exemple par l'agriculture, l'élevage ou l'aquaculture, sera promue auprès des familles de pêcheurs. De plus, la réduction de leur degré de dépendance du revenu de la pêche laisse espérer une diminution de la pêche intensive sur les pêcheries continentales de dimensions limitées.

## (2) Zones concernées

Tous les villages de pêcheurs pratiquant la pêche lagunaire et continentale sont concernés. Des essais de diversification des revenus par l'agriculture et l'élevage ont déjà commencé dans des villages de pêcheurs des rivières Woleu et Ntem dans la province de Woleu-Ntem, et l'exécution prioritaire de ce projet dans cette province sera efficace.

## (3) Personnes concernées

30 villages seront sélectionnés dans tout le pays, et un groupe de pêcheurs (20 à 30 personnes environ) par village sera concerné.

- Province de Woleu-Ntem (pêche continentale) 10 villages
- Province du Moyen-Ogooué (pêche continentale) 5 villages
- Province de l'Ogooué-Maritime, secteur d'Omboué (pêche lagunaire) 5 villages
- Autres villages demandeurs (pêche continentale ou lagunaire) 10 villages

Les villages où les pêcheurs disposent d'un capital propre par l'utilisation du fonds de roulement ou en exécutant des activités lucratives comme l'expédition et la vente conjointes, en relation avec d'autres projets comme le micro-crédit et l'organisation des pêcheurs, ou bien les villages de pêcheurs où un système de gestion organisationnelle est en place, seront des cibles.

## (4) Période

Ce projet est prévu pendant 5 ans, de 2016 à 2020, période où les bases organisationnelles des villages seront établies, et la période de préparation de 2014 à 2015.

## 2. Objectifs et pertinence

### (1) Objectifs

Comme source de revenu pendant les périodes où les ressources sont limitées, les pêcheurs pratiquant la pêche lagunaire ou continentale pourront obtenir d'autres revenus en espèces en dehors de la pêche pour soutenir leur budget familial.

### (2) Pertinence

Dans les lacs et marais petits et grands dans la zone du cours moyen du fleuve Ogooué et ses alentours, le niveau d'eau baisse considérablement pendant la saison sèche, et les captures au filet maillant et à la senne augmentent pour maintenir le budget familial par la pêche. Mais si le niveau d'eau augmente trop pendant la saison des pluies, les pêcheurs ne peuvent pas prendre assez de poissons avec leurs petits engins de pêche. De plus si dans le cours supérieur de la rivière le niveau d'eau monte suffisamment, les pêcheurs vont pêcher sur plusieurs pêcheries avec leurs petits bateaux. Mais pendant la saison sèche, si le niveau d'eau baisse au point que le fond de l'eau est visible, ils ne peuvent plus aller aux pêcheries en bateau.

Ces variations saisonnières comme les précipitations et le niveau d'eau ont une grande influence sur les activités de pêche, et de ce fait les villages où un volume de captures suffisant pour soutenir le budget des familles de pêcheurs est obtenu tout au long de l'année sont rares. Quand le volume des captures



diminue, il faut assurer une source de revenu en dehors de la pêche par la culture de légumes ou d'arachide, la production de poulets et d'œufs, la fabrication d'objets d'art folkloriques etc.

### (3) Indices d'achèvement

- Les familles de pêcheurs obtiennent 30% de leur revenu annuel d'un travail en dehors de la pêche.
- Les pêcheurs vendent dans et hors du village leurs produits agricoles comme les légumes et fruits, leurs produits d'élevage comme le lait et les œufs.
- Les produits locaux spéciaux peuvent être vendus à des prix encore plus élevés.

### 3. Contenu et activités du projet

Il sera difficile pour la DGPA seule de donner des instructions aux villages et d'exécuter le projet pour l'obtention de revenus de remplacement. La DGPA, l'élément central, devra donner des instructions pour l'obtention de revenus de remplacement en collaboration avec des agences et ministères, organismes d'autres secteurs comme l'agriculture et l'élevage.

L'agriculture et l'élevage sont déjà pratiqués dans beaucoup de villages pour obtenir des revenus de remplacement, mais le développement de produits à valeur ajoutée utilisant des produits locaux du village de pêcheurs ou la région, comme des produits transformés à base de crevettes d'eau douce, de petits poissons séchés, l'alcool de canne à sucre, les produits cuisinés à base de manioc, etc. sont aussi des sources de revenus de remplacement prometteuses. Pour les villages et zones le long des routes principales, la gestion de petits magasins ou étalages pour la vente de produits locaux, de cafés ou de restaurants au bord de la route peut aussi devenir une nouvelle source de revenu.

Pour vulgariser largement ce type de diversification des sources de revenus, la DGPA prévoit des stages conjointement avec d'autres organismes concernés (IGAD etc.) pour apprendre aux pêcheurs les techniques de base. Et si un groupe de pêcheurs a besoin d'un fonds pour ses activités, le soutien pour l'achat d'équipements et matériels nécessaires sera assuré par micro-crédit. Des expositions/concours rassemblant des produits développés dans les villages de pêcheurs seront aussi organisés pour la publicité auprès du grand public.

#### (1) Création d'un comité d'étude pour l'obtention d'un revenu de remplacement

Des spécialistes de domaines divers comme l'agriculture, l'élevage, la fabrication, la transformation s'occupent de la promotion de l'obtention d'un revenu de remplacement dans les villages de pêcheurs, et le développement des villages sera étudié d'un point de vue général. La DGPA, direction en charge du développement des villages de pêcheurs, connaît bien les techniques de pêche, la transformation des captures et l'aquaculture, mais comme l'agriculture, l'élevage et l'exploitation forestière, prometteurs pour les revenus de remplacement, exigent des techniques et le développement de produits d'autres domaines, elle demandera le soutien technique des agences et ministères et des organisations d'autres secteurs.

Pour obtenir efficacement des informations et les tendances concernant le développement de villages agro-halieuistiques en dehors de la pêche et de l'aquaculture, la DGPA fera appel à des personnes concernées de domaines divers et créera un comité de coordination pour l'étude du développement des villages de pêcheurs par diversification des sources de revenus. L'agriculture, l'élevage et l'exploitation forestière étant surtout importants, des spécialistes responsables du développement rural du Ministère de l'Agriculture, du Ministère de la Forêt et de ministères et agences gouvernementales en relation avec le développement agricole et forestier, comme l'IGAD seront membres du comité. Des entreprises privées et des ONG s'occupant du développement de produits commerciaux et du tourisme en vue de l'étude de nouvelles entreprises dans les villages de pêcheurs participeront aussi en tant que membre ou informateur.

Ce comité de coordination laisse espérer l'apport de points de vue divers provenant de secteurs divers.

L'introduction des sources de revenu de remplacement les plus réalisables dans chaque village sera étudiée sur la base des informations et idées qui seront fournies par ce comité.

## (2) Planification et réalisation d'un projet modèle pour la diversification des revenus

En se référant aux études du comité ci-dessus, la DGPA préparera plusieurs projets de diversification des revenus, et exécutera un projet modèle pour les villages de pêcheurs et groupes de pêcheurs ayant l'expérience des activités organisées. Diverses activités de production peuvent être envisagées entre les activités de pêche, et dans beaucoup de villages, on pense que l'obtention d'un revenu secondaire par la production et la vente de produits agricoles ou d'élevage parallèlement à la pêche est efficace.

Les groupes de pêcheurs seront encouragés conjointement par la DGPA et l'IGAD à se lancer dans l'agriculture et l'élevage que les villages de pêcheurs n'ont pas sérieusement commencé, comme le maraîchage et la culture de fruits, la production d'œufs par des poulets, etc. Il sera surtout fait appel aux villages où les groupes de pêcheurs ont déjà commencé des activités organisées, et l'exécution d'un projet modèle sera discutée avec les groupes ayant montré de l'intérêt.

De plus, les groupes de pêcheurs qui ont déjà commencé des activités concrètes en vue de l'obtention d'un revenu de remplacement établiront un projet pour développer les activités qu'ils ont réalisées jusque-là en projet modèle, et le présenteront à la DGPA. Cette proposition sera étudiée conjointement par la DGPA et l'IGAD, et des stages techniques et financements seront prévus pour les activités adoptées comme projet modèle.

## (3) Organisation de stages techniques et de séminaires

Après discussion entre la DGPA et l'IGAD etc., les stages techniques et l'encadrement sur place souhaités par les groupes de pêcheurs seront commissionnés à des organismes concernés. La DGPA fera des arrangements avec les organismes concernés pour que les pêcheurs puissent suivre les stages prioritairement. Pour l'agriculture et l'élevage, les stages auront en principe lieu au centre de stages et sur les exploitations agricoles de l'IGAD pendant la basse saison de pêche.

Les pêcheurs acquerront par les stages techniques et séminaires les techniques et procédures nécessaires, ce qui constituera la base des activités en vue de l'obtention d'un revenu de remplacement dans le village par leurs efforts propres. Si un capital est nécessaire pour les activités du projet, des possibilités d'obtention d'un micro-crédit seront fournies par le Bureau d'inspection provinciale/Brigade des pêches, et comme pour l'achat des engins de pêche, un devis sera établi pour l'achat des équipements et matériels nécessaires au projet, et un crédit sera demandé à la DGPA. La limite supérieure du crédit par groupe de pêcheurs sera de 300 à 500.000 CFA, et les groupes étudieront un projet d'une étendue correspondant à ce montant. La période de remboursement sera de 6 mois, et le remboursement sera en fait en bloc au moment de la récolte pour les légumes ou les fruits.

## (4) Présentation d'exemples de sources de revenu de remplacement et échanges d'idées

Des occasions de présenter leurs activités aux pêcheurs voisins seront activement fournies aux groupes de pêcheurs engagés dans des projets modèles de diversification des sources de revenus. Pour apprendre de l'état des activités des projets modèles réels, la DGPA emmènera les représentants des pêcheurs voisins guidés par le Bureau d'inspection provinciale dans les villages modèles pour des échanges de vues concernant la diversification des sources de revenus. Initialement, il sera fait appel aux pêcheurs en tant que projet du Bureau d'inspection provinciale, mais ils seront encadrés de manière à petit à petit faire des réunions d'étude autonomes, et à échanger des points de vue. Dans le cadre des activités de diffusion des améliorations du Bureau d'inspection provinciale, les groupes de pêcheurs des villages modèles feront des voyages d'études pour apprendre des activités de diversification des sources de revenus de groupes d'autres provinces et zones.



(5) Promotion de la vente des produits développés comme sources de revenu de remplacement

Dans l'engagement pour la diversification des sources de revenus, on attend beaucoup du développement de produits et matériaux à valeur ajoutée tirant profit des produits commerciaux locaux. Des expositions/concours seront organisés périodiquement dans le but de rassembler les représentants des groupes de pêcheurs engagés dans ces activités, et donner l'occasion de présenter les produits développés par les groupes au public. Des réunions de vente sur place seront organisées conjointement pour réellement vendre ces produits et matériaux au public.

(6) Développement du mouvement « Un village, un produit »

Les projets modèles objectifs de ce projet seront exécutés pour l'assurance de revenus de remplacement des villages concernés, et si certains résultats sont obtenus, ils seront l'occasion de développer un mouvement social national en tant que mouvement « Un village, un produit » en incluant aussi les villages agricoles ruraux. A ce moment-là, avec le soutien financier d'un pays donateur (en particulier le Japon) pour promouvoir ce mouvement, des projets de développement des villages agricoles/de pêcheurs d'envergure nationale seront étudiés conjointement avec d'autres agences et ministères en se référant aux résultats des pays voisins déjà engagés dans ce mouvement.

Vu les résultats de cette étude, la fabrication/production des produits ci-dessous peut être proposée comme projet modèle pour la diversification des sources de revenus.

**Tableau 4.7 Activités contribuant à la diversification des sources de revenu (proposition)**

Source de revenu		Particularités
Produits agricoles	Fruits et légumes	Comme il est difficile d'obtenir des légumes et fruits frais dans les régions, des légumes comme le chou, la tomate, l'aubergine, et des fruits comme l'ananas, le pamplemousse, la mangue seront plantés en utilisant les espaces inutilisés comme le jardin avant ou derrière la maison. Mais comme beaucoup d'agriculteurs et pêcheurs pratiquent l'agriculture sur brûlis, ils n'ont aucune expérience du défrichement des forêts et de la création de pépinières. Les techniques de culture des légumes et fruits leur seront donc enseignés conjointement avec l'IGAD.
	Fleurs	Il n'y a pas de fleurs en vente au Gabon, et des fleurs artificielles sont utilisées dans les hôtels, restaurants, cafés etc. Les problèmes de transport et de maintien de la fraîcheur ne sont pas résolus, mais la valeur ajoutée des fleurs est généralement élevée et si la zone est proche d'une ville, la culture de fleurs peut devenir une source de revenu précieuse pendant la basse saison de pêche.
Elevage	Aviculture	Comme les Gabonais ont l'habitude de manger une omelette le matin, la demande en œufs est assez importante au Gabon. Comme le poulet est largement utilisé comme viande dans les restaurants et bistrot, des débouchés suffisants devraient pouvoir être obtenus s'ils sont réellement produits. Il sera rentable du point de vue économique de combiner l'élevage des poulets avec l'aquaculture des poissons d'eau douce en bassins.
	Elevage laitier	On ne voit pratiquement pas de lait au Gabon, et le lait disponible dans les magasins est du lait transformé d'importation. Le fromage est aussi largement consommé, mais aussi totalement d'importation. L'élevage de vaches laitières et de chèvres exige un investissement initial important et pose un problème de gestion des produits, mais comme il y a des prairies et bois inutilisés, l'élevage laitier est aussi une option comme source de revenu de remplacement.
Produits transformés	Produits halieutiques transformés	Dans la zone de Kango, province de l'Estuaire, les femmes cuisinent les crevettes d'eau douce en brochettes et les vendent sur des étalages au bord des routes. En venant les petits poissons séchés pour accompagner l'alcool, ou en transformant les raies et sans nom vendus ordinairement comme produits locaux, une valeur ajoutée peut être obtenue en utilisant efficacement les poissons locaux.
	Produits agricoles transformés	Dans les villages de la province du Woleu-Ntem, l'alcool de canne à sucre est un produit spécial vendu dans les bistrot en plein air le long des routes. Les femmes gabonaises cuisinent généralement en transformant le manioc, qu'on voit souvent sur les marchés en ville. Comme ces fabrications et ventes de produits agricoles transformés existent déjà sur place, de nouveaux produits agricoles transformés seront réalisés avec la collaboration des organismes agricoles comme l'IGAD, par exemple manioc en chips frits, jus de fruits locaux, alcool de manioc etc.

Produits forestiers	Charbon de bois	Dans les villages ruraux, les femmes vont tous les jours ramasser du bois dans les forêts pour faire la cuisine. Comme le Gabon a beaucoup de forêts et que le bois de feu se procure facilement, il n'y a pratiquement pas de fabrication de charbon de bois dans les zones rurales. Mais le charbon de bois est indispensable pour le barbecue dans les grandes villes comme Libreville, et on peut espérer des transactions à bon prix même dans les zones rurales s'il est possible de fabriquer un produit de bonne qualité.
Autres	Vente directe	Pour la vente et la distribution des produits locaux, on ne passera pas par un intermédiaire, mais ouvrira des magasins et kiosques en gestion directe sur financement des organisations et groupes de pêcheurs pour vendre eux-mêmes aux habitants ou aux visiteurs. Cela permettra d'obtenir un profit plus important que si l'on passe par un intermédiaire. Des restaurants et cafés seront aussi ouverts pour promouvoir la vente des produits halieutiques locaux, et il est aussi possible d'étudier la vente de plats de poissons, avec la collaboration des femmes. Les captures locales seront ainsi vendues à valeur ajoutée encore plus élevée.
	Articles artisanaux	Les masques de cérémonie sont spécifiques au Gabon, et les touristes en achètent des répliques sur les marchés d'articles artisanaux. Comme le prix unitaire de ces articles pour touristes est élevé, et que le pourcentage de profit élevé, un petit nombre vendu peut assurer un revenu intéressant. La fabrication et vente d'articles artisanaux peut être étudiée comme source de revenu complémentaire de la pêche.

#### 4. Plan d'installations et d'équipements

##### (1) Plan d'installations

Comme les stages techniques seront faits en utilisant des installations de stage ou des exploitations agricoles existantes, toute construction/aménagement d'installation est inutile. Des véhicules ou bateaux fournis au Bureau d'inspection provinciale/Brigade des pêches seront utilisés pour le suivi des activités des groupes de pêcheurs. Les groupes de pêcheurs construiront les petites installations nécessaires à l'assurance du revenu de remplacement sur fonds propres ou sur micro-crédit.

##### (2) Plan des équipements

Comme ci-dessus, les stages techniques seront faits en utilisant des installations de stage ou des exploitations agricoles existantes. Tout équipement spécial sera donc inutile.

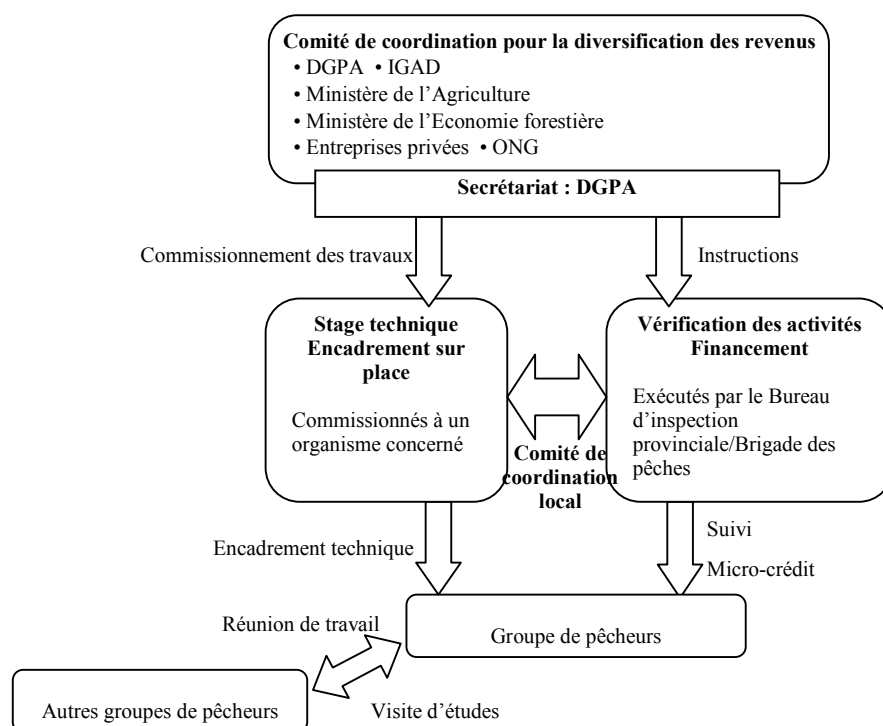
#### 5. Plan de gestion

##### (1) Système de gestion

Le « Comité de coordination pour la diversification des revenus » logé dans les bureaux de la DGPA centrale, définira l'orientation de l'exécution de ce projet, et sera responsable des ajustements et de la gestion des projets modèles et de la vulgarisation technique. En principe, la DGPA centrale sera l'organisme d'exécution, mais les stages techniques et l'encadrement sur place nécessaires à la diversification des revenus seront commissionnés à l'IGAD, des ONG, des entreprises privées etc.

Un « Comité de coordination local » sera établi pour assurer l'utilisation efficace des ressources de chaque zone pour la diversification des revenus. En plus du Bureau d'inspection provinciale/Brigade des pêches, l'IGAD régional, des écoles professionnelles, des entreprises locales etc. participeront à ce Comité de coordination local, qui avec la collaboration des autorités gouvernementales et des entreprises locales étudiera et développera les projets modèles pour la diversification des revenus dans les villages de pêcheurs.

D'un point de vue général, l'établissement d'un plan de développement des villages de pêcheurs et la gestion de l'exécution sont essentiels, et l'affectation d'un spécialiste du développement rural sera aussi étudiée. De plus, des responsables du développement rural de volontaires internationaux comme JOCV seront affectés aux Bureaux d'inspection provinciale des 3 zones concernées pour renforcer le soutien aux groupes de pêcheurs.



**Figure 4.10 Système d'exécution du projet de diversification des sources de revenu (proposition)**

## (2) Plan de personnel

Responsable	Nbre	Durée	Source du personnel
Expert du développement régional	1	6 mois x 6 fois	Expert étranger
Comité de coordination pour la diversification des revenus	10	10 pers. x 5 jours x 12 mois x 5 ans	Organismes gouvernementaux, entreprises privées, ONG en relation avec la diversification des revenus
Experts de l'agriculture et de l'élevage	2	2 pers. x 10 jours/mois x 12 mois x 5 ans	IGAD, chercheur du Ministère de l'Agriculture
Experts de la transformation agroalimentaire	2	2 pers. x 10 jours/mois x 12 mois x 5 ans	Responsables de la transformation d'entreprises privées
Experts de la promotion des ventes	2	2 pers. x 10 jours/mois x 12 mois x 5 ans	Responsables du commerce de produits d'entreprises privées
Experts d'autres domaines	10	2 pers. x 10 jours/mois x 12 mois x 5 ans	Laboratoires, entreprises, ONG
Responsables du développement rural	3	3 pers. X 24 mois x 2 fois	Volontaires de coopération internationaux
Expert du mouvement « Un village, un produit »	1	6 mois x 3 fois	Expert étranger

## (3) Utilisation d'ONG

Comme la DGPA sera l'organisme central, et collaborera avec des organismes gouvernementaux d'autres domaines et que des spécialistes seront envoyés et des stages techniques exécutés, il sera en principe inutile d'obtenir des ressources humaines d'organismes gouvernementaux. Pour cette raison, l'utilisation active d'ONG n'est pas envisagée pour l'instant. Mais sur la demande des groupes de pêcheurs, s'il y a des souhaits difficiles à satisfaire par des organismes gouvernementaux, l'exécution de stages ou l'encadrement sur place pourront être demandés à des entreprises privées ou ONG.

#### (4) Formation du personnel

Les stages et l'encadrement technique spécialisé sur place seront commissionnés à des organismes concernés. Il n'y aura donc pas de formation et de pratique pour les techniques spécialisées pour le personnel de la DGPA. Mais pour le Mouvement « Un village, un produit », une visite d'étude et un stage pratique seront envisagés dans les pays exécutant réellement ce mouvement.

Personnes concernées et nbre	Durée	Contenu	Méthode
Ministères et agences s'occupant du développement rural (DGPA incluse), 15 pers.	2 mois x 3 ans	Mouvement « Un village, un produit »	Visite et stage
Ministères et agences s'occupant du développement rural (DGPA incluse), 30 pers.	0,5 mois x 6 fois	Mouvement « Un village, un produit »	Visite d'observation du mouvement « Un village, un produit » dans des pays voisins

#### 6. Programme d'exécution

Activités	Organisme d'exécution	Calendrier (année)												Résultats	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Création du Comité de coordination pour la diversification des revenus	DGPA						■								Création du Comité de coordination
Demande et obtention du budget d'exécution	DGPA						■								Assurance du budget d'exécution
Examen des propositions de projets modèles d'organisation des pêcheurs	DGPA, Organismes concernés							■							Sélection des projets modèles et villages de pêcheurs
Examen des propositions de projets modèles d'organisation des pêcheurs	DGPA, Organismes concernés								Selon la disponibilité					Encadrement technique nécessaire	
Activités de diversification des revenus dans les villages de pêcheurs modèles	DGPA, Organismes concernés								■					Enracinement des activités de diversification des revenus	
Réunions de travail et visites d'études entre les villages de pêcheurs	DGPA, Organismes concernés								Selon la disponibilité					Promotion des échanges de vues entre les villages	
Organisation d'expositions de spécialités locales	DGPA								■	■	■	■		Amélioration du degré de connaissance des spécialités	
Etude et développement du mouvement « Un village, un produit »	DGPA, Organismes concernés											■		Démarrage du mouvement « Un village, un produit »	

#### 7. Coût approximatif du projet

##### i) Frais d'aménagement des installations et équipements

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Frais pour des activités de diversification de revenus (aménagement d'installations, achat d'équipements nécessaires)	30 villages	20.000	600.000	Budgétisation selon la demande de chaque village (max. : 20.000 FCFA)
Total			600.000	

ii) Frais de personnel (y compris per diem, frais d'hébergement, frais de transport)

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Envoi d'expert du développement régional			(414.000)	Expert étranger
Rémunération	36 mois	10.000	360.000	
Transport aérien	6 fois	6.000	36.000	
Frais généraux sur place	36 mois	500	18.000	
Envoi d'expert du mouvement « Un village, un produit »			(207.000)	Expert étranger
Rémunération	18 mois	10.000	180.000	
Transport aérien	3 fois	6.000	18.000	
Frais généraux sur place	18 mois	500	9.000	
Total			621.000	

iii) Frais de gestion (y compris frais concernant le personnel de l'autorité gabonaise (AG))

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Frais de commission pour les stages/formation	50 fois (5 ans)	500	25.000	
AG déplacement	3.600 hommes-jours	50	180.000	
Transport	480 hommes-fois	500	240.000	
Réunions	120 mois	100	12.000	
Consommables	120 mois	100	12.000	
Total			469.000	

8. Avantages et impacts estimés

(1) Avantages économiques

Actuellement, dans les villages des zones lagunaire et continentale, le volume de captures est réduit pendant environ six mois de l'année, et si une source de revenu de remplacement est assurée pendant cette période, l'effet économique sera très positif pour le budget familial. La rentabilité variera selon la taille et le contenu de l'activité entreprise, mais il faut éviter au départ une activité exigeant un investissement en installation important, et une rentabilité suffisante pourra certainement être obtenue avec une production et des ventes adaptées.

(2) Impacts sociaux

i) Enracinement des activités conjointes

Les pêcheurs pour qui jusqu'ici la pêche était la source de revenu principale, s'engageront et feront des efforts en tant que membre d'un groupe dans des activités de production différentes de la pêche, ce qui laisse espérer qu'une nouvelle vision sociale naîtra chez les pêcheurs. En particulier, la pêche se pratiquant seul sur l'eau, cela a tendance à renforcer l'individualisme. Dans leurs activités pour obtenir de nouvelles sources de revenus, les pêcheurs de la zone devront s'engager conjointement et agir de concert, ce qui renforcera leur conscience de communauté. Comme ces activités en vue de l'assurance de nouvelles sources de revenus créent des occasions de nouvelles affaires, cela laisse espérer de pouvoir retenir les jeunes partis travailler ailleurs parce qu'ils n'obtenaient pas un revenu suffisant au village, et aura l'effet de limiter le dépeuplement des villages de pêche progressant actuellement.

ii) Augmentation de l'autonomie des femmes

La division du travail dans les ménages est telle que la pêche et la chasse sont des activités des hommes, et le travail des champs et l'élevage du bétail ceux des femmes. L'assurance de nouvelles sources de revenus donnera des occasions de travailler ensemble aux hommes et aux femmes, ce qui laisse aussi espérer une stimulation des activités gagne-pain dans les ménages.

- iii) Création d'occasions de travailler pour les habitants qui ne peuvent pas sortir pêcher à cause de problèmes physiques

La création de sources de revenus de remplacement devrait fournir aux habitants des villages de pêche qui ne peuvent pas sortir pêcher à cause de problèmes physiques des occasions de travailler.

- iv) Stabilisation de l'économie domestique de pêcheurs

La pêche est une activité facilement influencée par l'environnement naturel, par exemple le climat et les désastres naturels, et il est difficile de prévoir le revenu de la pêche et d'établir un plan rentrées-dépenses du ménage. Pour cette raison, les ménages ont tendance à utiliser le montant des ventes sans planification au débarquement des captures. Si de nouvelles sources de profits sont assurées, elles devraient rendre dorénavant les revenus plus faciles à saisir, ce qui laisse espérer une gestion familiale planifiée des revenus stables obtenus mensuellement.

## 9. Suivi

Le suivi technique dans les villages modèles pratiquant des activités de diversification des revenus sera exécuté par l'organisme gouvernemental/privé commissionné pour le stage et l'encadrement technique. Le personnel en charge du Bureau d'inspection provinciale/Brigade des pêches visitera aussi périodiquement les villages de pêcheurs modèles pour vérifier l'état des activités de diversification des revenus pratiquées par les groupes de pêcheurs.

## 10. Impact sur l'environnement

Comme ce projet est un soutien aux activités pour la diversification des revenus s'appuyant sur des stages techniques et l'encadrement sur place, il n'aura pas lui-même d'impact sur l'environnement. Mais selon le contenu des activités pour la diversification des revenus réalisés dans les villages de pêcheurs modèles, il est possible que des déchets soient jetés et que des eaux usées s'écoulent dans des rivières. Mais comme toutes les activités des groupes de pêcheurs seront de petite envergure, les déchets et les eaux usées seront très limités et l'impact sur l'environnement alentour sera minime. Par ailleurs, comme le projet de financement de la pêche artisanale, si le remboursement du crédit prend du retard dans ce projet, la poursuite des activités pourra devenir impossible à cause du manque de ressources. L'inspection suffisante de chaque activité devra être nécessaire.

## 11. Collaboration avec les autres projets

	Projets connexes	Corrélation	Nécessité de la collaboration
4.4.1	Projet de financement de la pêche artisanale	Exploitation du micro-crédit	Le micro-crédit est utilisé pour avoir des fonds pour commencer des activités génératrices de revenus de remplacement.
4.4.2	Projet de renforcement de l'organisation des pêcheurs	Formation des groupes de pêcheurs	Pour commencer des activités génératrices de revenus de remplacement, il faut que les pêcheurs se réunissent.
4.4.13	Projet de valorisation et d'amélioration de la qualité des produits halieutiques	Développement de produits valorisés	La transformation des captures peut être une des sources de revenu diversifiée, il est souhaitable que cette activité collabore avec le présent projet prioritaire.

#### 4.4.4 Projet de développement de la pêche au filet fixe

##### 1. Aperçu du projet

###### (1) Résumé

En pêche côtière, les bateaux de pêche à moteur hors-bord partent pour des pêcheries situées dans les baies et sur la côte, et consomment de grandes quantités de carburant. Pour cette raison, les dépenses pour la pêche augmentent, ce qui pèse à la fois sur les frais de réparation des moteurs hors-bords et sur le niveau de vie des pêcheurs. L'introduction du petit filet fixe comme méthode de pêche à coût raisonnable peut être envisagée pour améliorer cette situation et augmenter le revenu des pêcheurs. N'exigeant pas de technique de pêche avancée, le filet fixe est relativement facile à utiliser même pour les pêcheurs à expérience limitée de la pêche, et selon les conditions des pêcheries, la structure et la taille des engins de pêche, il peut devenir un moyen de production/source de revenu efficace pour les pêcheurs continentaux disposant de peu d'équipements de pêche.



● : Site du projet

Les essais de vérification de la pêche au filet fixe, exécutés dans la baie de Port-Gentil de mai à octobre 2008, ont permis de confirmer son efficacité. Cette méthode de pêche monopolisant une zone maritime définie, l'installation et la gestion par un individu sera impossible, et la condition de base de son emploi sera la gestion conjointe par un groupe de pêcheurs de la zone de la pêcherie. D'autre part, pour exercer la pêche au filet fixe, il faudra avoir une autorisation de l'autorité. Chaque groupe de pêcheurs souhaitant introduire cette méthode déposera une demande au Bureau d'inspection provinciale ou bien à la Brigade des pêches, la DGPA donnera l'autorisation désignant une zone d'installation du filet fixe après avoir examiné cette demande.

Dans ce projet, sur la base des résultats du projet pilote, la pêche au filet fixe se vulgarisera dans les zones maritimes côtières, y compris Port-Gentil, et dans les eaux continentales. La Phase 1 sera l'étape de développement technique, et plusieurs pêcheries et villages concernés seront sélectionnés dans les zones côtière et continentale pour la fabrication et la gestion des filets fixes. Dans la Phase 2, la pêche au filet fixe sera introduite et vulgarisée auprès de groupes de pêcheurs d'autres zones en les utilisant comme modèles.

###### (2) Zones concernées

Les zones concernées seront les environs de Port-Gentil et Libreville dans la zone côtière, et ceux de Kango et Omboué dans la zone continentale. Les villages de pêcheurs et pêcheries concernés (emplacements d'installation des filets fixes), qui devront remplir les conditions suivantes, seront sélectionnés au cours de l'étape de l'étape initiale du projet.

- Conditions sociales:
- Zone permettant la maintenance des filets fixes à partir du village de pêcheurs
  - Zone où la circulation et le transport sur l'eau ne seront pas gênés, zone sans conflits avec d'autres pêches
  - Zone permettant l'expédition, vente des captures au marché (vente après transformation)
  - Villages comprenant les activités de pêche, où les activités se font en collaboration et en commun

Conditions naturelles: Zones où l'influence du vent et des vagues, des courants de marée est faible  
Zone où la passe à poissons est formée.

### (3) Personnes concernées (participants)

Les habitants des villages de pêcheurs des zones sélectionnées seront concernés. Les groupes de pêcheurs de 7 à 10 personnes, qui joueront un rôle central dans les activités seront formés. Pendant la Phase 1, 2 groupes seront formés dans chacune des zones de Port-Gentil, Libreville, Kango et Omboué, soit 8 au total (env. 80 personnes), et pendant la Phase 2, 40 groupes (env. 400 personnes) à Port-Gentil et Libreville, et 20 groupes (env. 200 personnes) à Kango et Omboué.

### (4) Période

- Phase 1: 2011 à 2012 (2 ans)
- Phase 2: 2014 à 2017 (4 ans)

## 2. Objectifs et pertinence

### (1) Objectifs

De petits filets fixes introduits permettront aux groupes de pêcheurs, qui en assureront la gestion et la réparation, d'obtenir un revenu complémentaire.

### (2) Pertinence

La méthode de pêche du filet fixe, qui consiste à faire entrer les poissons dans le filet/dispositif fixes en utilisant leurs déplacements, permet d'obtenir des captures en pêchant peu de temps sans utiliser beaucoup de carburant et de temps à poursuivre les poissons. Si les pêcheries (emplacements d'installation des filets fixes) sont définies à proximité des villages, cela réduit considérablement le temps d'aller-retour jusqu'à la pêcherie et le carburant consommé, et il devient possible d'obtenir un revenu complémentaire tout en continuant les activités de production habituelles. Dans la zone continentale, la méthode de pêche ayant les particularités précitées constitue aussi un moyen de production efficace et une source de revenu pour les pêcheurs ne possédant pas de techniques de pêche avancées.

### (3) Indices d'achèvement

[Phase 1]

1. Des filets fixes modèles seront fabriqués et mis en place.
2. Les équipes d'instructeurs techniques et les groupes de pêcheurs apprendront la fabrication et l'installation des filets fixes, ainsi que les méthodes de pêche et de maintenance.
3. Les filets fixes seront correctement utilisés pour la pêche et maintenus par les groupes de pêcheurs.
4. Les filets fixes utilisés correctement permettront d'obtenir un revenu.
5. Les règles de la pêche au filet fixe seront établies.
6. Le fonds de vulgarisation du filet fixe sera créé et géré.

[Phase 2]

1. Les filets fixes modèles développés pendant la Phase 1 seront vulgarisés à d'autres groupes de pêcheurs.
2. Les groupes de pêcheurs utiliseront correctement les filets fixes pour la pêche et les maintiendront.
3. Les filets fixes utilisés correctement permettront d'obtenir un revenu.
4. Le fonds de vulgarisation du filet fixe sera géré.



### 3. Contenu et activités du projet

#### [Phase 1]

Les groupes de pêcheurs se serviront pour la pêche du modèle de filet fixe adapté aux conditions des pêcheries fabriqué et mis en place. Par le biais d'une série d'activités, les équipes d'instructeurs techniques de la DGPA et des autres organismes d'exécution, ainsi que les groupes de pêcheurs participants apprendront la fabrication et l'installation, la maintenance et la technique de pêche avec le filet fixe.

1. Etude sur le terrain: Des pêcheries et villages concernés, ainsi que des groupes de pêcheurs seront sélectionnés par zone concernée du projet.
2. Etude des pêcheries: L'étude des pêcheries aura lieu avec les groupes de pêcheurs, et des pêcheries (emplacements d'installation des filets) seront sélectionnées et les filets conçus.
3. Fourniture des matériaux pour la fabrication des filets: Des matériaux disponibles au Gabon seront utilisés. L'importation de l'étranger sera aussi possible pour une partie des matériaux.
4. Fabrication et mise en place du filet: Les groupes de pêcheurs fabriqueront les filets et dispositifs de fixation et les installeront.
5. Pêche et maintenance: Les groupes de pêcheurs pêcheront avec les filets fixes et assureront leur maintenance.
6. Vente des captures: Les groupes de pêcheurs vendront leurs captures.
7. Surveillance de la pêche et de la vente: Les conditions de pêche et de vente des captures et produits seront suivies pour saisir les conditions de gestion des filets fixes.
8. Gestion du fonds: Les remboursements des groupes de pêcheurs seront collectés, et un fonds de gestion des filets sera créé avec les remboursements, et géré.
9. Etablissement de règles de la pêche au filet fixe: La DGPA établira les règles de la pêche au filet fixe et les légalisera.

#### [Phase 2]

Les équipes d'instructeurs techniques de la DGPA et des autres organismes d'exécution donneront des instructions aux groupes de pêcheurs sélectionnés pour la fabrication, l'installation des filets modèles développés dans la Phase 1 et pour la pêche avec ces filets. La procédure pour les activités sera comme pour la Phase 1.

### 4. Plan d'installations et d'équipements

#### (1) Plan des équipements

Equipements	Qté	Spécifications	Remarques (objectif)
Phase 1			
Petit filet fixe	2 lots	Aile/corps/poche montés	Filet modèle (de fabrication japonaise)
Equipements accessoires	8 lots	Flotteurs, plombs, ancrs, nappe de filet, fils, cordages	
Bateaux en FRP, moteurs hors-bord	4	Longueur 7,2 m x largeur 1,8 m, 40 CV	Pour l'étude des pêcheries et les instructions lors de l'installation
Equipements pour l'étude des pêcheries	4 lots	Sondeur portable, GPS portable	
Phase 2			
Equipements accessoires	60 lots	Flotteurs, plombs, ancrs, nappe de filet, fils, cordages	
Moteurs hors-bord	4	40 CV	

### 5. Plan de gestion

#### (1) Système de gestion

Organisme de supervision des instructions: DGPA

Organisme d'exécution sur place:

Bureau d'inspection provinciale de l'Estuaire (Libreville et Kango)

Bureau d'inspection provinciale de l'Ogooué-maritime (Port-Gentil et Omboué)

Organisme	Rôle et activités
Organisme de supervision et d'encadrement: DGPA	Etablissement du plan d'exécution du projet, supervision de la promotion et des instructions pour l'exécution Assurance du fonds et du budget pour le projet Fourniture des équipements Surveillance et instructions pour l'exécution, gestion du programme de l'ensemble du projet Création, gestion et exploitation du fonds de vulgarisation du filet fixe Etablissement des règles et lois concernant la pêche au filet fixe, et leur mise en pratique
Organisme d'exécution sur place:  Bureau d'inspection provinciale de l'Estuaire Bureau d'inspection provinciale de l'Ogooué-maritime	Composition des équipes d'instructeurs locales: une équipe par zone (Port-Gentil, Libreville, Kango et Omboué) Sur la base de la supervision des instructions par la DGPA, les équipes d'instructeurs locales donneront des instructions aux groupes de pêcheurs pour promouvoir les activités. Etude sur place, sélection des villages et groupes de pêcheurs concernés Contrat d'exécution avec le groupe de pêcheurs Etude des pêcheries, sélection des emplacements d'installation, conception d'un dispositif de pêche modèle Fourniture des matériaux/fabrication des dispositifs de fixation, installation, instructions pour l'emploi Instructions pour la gestion du fonds

## (2) Plan de personnel

Responsable	Nbre	Durée	Source du personnel
Equipe d'instructeurs DGPA			
Chef du projet	1	6 ans	DGPA (DPA)
Activités du projet	1	6 ans	DGPA
Encadrement technique pour la pêche	1	6 ans	DGPA
Méthode et engins de pêche (filet fixe, dispositif de fixation)	1	3 ans	Expert étranger
Equipes d'instructeurs de l'organisme d'exécution local (1 équipe par zone, soit 4 au total)			
Leader (instructions aux pêcheurs)	4	6 ans	Bureau d'inspection provinciale
Instruction des techniques de pêche et vulgarisation	8	6 ans	Bureau d'inspection provinciale
Comptabilité et gestion du fonds	4	6 ans	Bureau d'inspection provinciale

## (3) Utilisation d'ONG

Le commissionnement d'une ONG pour les travaux de collecte / synthétisation des données des pêcheurs (données de pêche et de vente), ainsi que pour les travaux d'enregistrement des données sur le registre (données du fonds et de remboursement) contribuera à alléger les charges des Bureaux d'inspection qui devront s'occuper de l'encadrement technique et de la gestion du fonds.

## (4) Formation du personnel

Personnes concernées et nbre	Durée	Contenu	Méthode
Phase 1 : Formation des instructeurs pour la DGPA et les Bureaux d'inspection provinciale			
Instructeurs des techniques pêche 9 pers.	2 ans	Fabrication de filets fixes et dispositifs de fixation, installation et pêche, gestion de la pêche au filet fixe	Formation sur le tas (OJT) par un expert étranger
Phase 2 : Formation des instructeurs pour la DGPA et les Bureaux d'inspection provinciale			
Instructeurs des techniques pêche 9 pers.	1 an	Fabrication de filets fixes et dispositifs de fixation, installation et pêche, gestion de la pêche au filet fixe	Formation sur le tas (OJT) par un expert étranger

## 6. Programme d'exécution

Activités	Organisme d'exécution	Calendrier (année)										Résultats
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
<b>Phase 1</b>												
Etude sur place				—								Sélection de groupes de pêcheurs et de pêcheries
Achat de matériels, fabrication, installation			—	—								Fabrication d'un filet modèle, installation
Pêche, gestion			—	—	—	—	—	—	—	—	—	Gestion du fonds, règles de pêche
<b>Phase 2</b>												
Etude sur place						—	—	—				Sélection de groupes de pêcheurs et de pêcheries
Achat de matériels, fabrication, installation						—	—	—	—	—	—	Fabrication de filets, installation
Pêche, gestion						—	—	—	—	—	—	Gestion du fonds, achat de matériels

## 7. Coût approximatif du projet

### i) Frais d'aménagement des installations et équipements

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
<b>Phase 1</b>				
Petit filet fixe (filet modèle)	2 lots	24.000	48.000	Fabrication au Japon
Equipements accessoires	8 lots	4.400	35.200	
Bateaux en FRP,	4	7.500	30.000	
Equipements pour l'étude des pêcheries (sondeurs, GPS)	4 lots	360	1.440	
Sous-total			110.640	
<b>Phase 2</b>				
Equipements accessoires	60 lots	4.800	288.000	
Moteurs hors-bord 40 CV	4	2.300	9.200	
Sous-total			288.000	
Total			398.640	

### ii) Frais de personnel (y compris per diem, frais d'hébergement, frais de transport)

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
<b>Phase 1</b>				
Pêcheurs	400 hommes-jours	12/jour	48.000	Etude des pêcheries /fabrication/installation
Expert étranger	12 hommes-mois	12.000/mois	144.000	
Sous-total			192.000	
<b>Phase 2</b>				
Expert étranger	6 hommes-mois	12.000/mois	72.000	
Total			264.000	

iii) Frais de gestion (y compris frais concernant le personnel de l'autorité gabonaise (AG))

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
<b>Phase 1</b>				
AG per diem, hébergement	288 hommes-jours	50/jour	14.400	
AG transport	48 hommes-fois	150/fois	7.200	
AG véhicule	120 véhicules-jours	50/jour	6.000	
Instructeurs techniques (IT) per diem, hébergement	360 hommes-jours	50/jour	18.000	
IT transport	24 fois	450/fois	10.800	
Location de bateaux	120 bateaux-fois	70/fois	5.600	
Sous-total			64.800	
<b>Phase 2</b>				
AG per diem, hébergement	576 hommes-jours	50/jour	28.800	
AG transport	48 hommes-fois	150/fois	7.200	
AG véhicule	240 véhicules-jours	50/fois	12.000	
Instructeurs techniques (IT) per diem, hébergement	720 hommes-jours	50/jour	36.000	
IT transport	48 fois	450/fois	21.600	
Location de bateaux	480 bateaux-fois	70/fois	33.600	
Sous-total			139.200	
Total			204.000	

8. Avantages et impacts estimés

(1) Avantages économiques

Le volume des captures augmentera. Le volume des captures estimées avec les filets fixes qui seront mis en place dans ce projet est comme suit.

	Zone côtière	Eaux continentales
Phase 1	4	4
Phase 2	40	20
Nbre total de filets fixes	44	24
Volume de capture prévu	Si l'on suppose : Captures par pêche et par filet = 50 kg, et Nombre de sorties de pêche par an = 100 fois	
	220 t/an	120 t/an

Si les groupes de pêcheurs débarquent 2 fois par semaine, soit 100 fois par an, cela laisse espérer l'augmentation de revenu ci-dessous.

	Annuel	Mensuel
Volume de débarquement	5,000 kg	417 kg
Prix de vente moyen	1,200 FCFA/kg	1,200 FCFA/kg
Total des ventes	6,000,000 FCFA	500,000 FCFA
Frais généraux de pêche (prévision de 8.000 FCFA/fois)	800,000 FCFA	667,000 FCFA
Frais de ramendage	200,000 FCFA	17,000 FCFA
Paiement des frais de gestion des filets à l'association (remboursement du crédit du filet)*, terminé en 2 ans	1,400,000 FCFA	117,000 FCFA
Revenu	3,600,000 FCFA	300,000 FCFA
Revenu par personne s'il est divisé à égalité entre les membres (en supposant 10 personnes)	360,000 FCFA/pers.	30,000 FCFA/pers.
* Revenu par personne après la fin du paiement des frais de gestion des filets	500,000 FCFA/pers.	41,600 CFA/pers.

(2) Impacts sociaux

Le filet fixe n'est pas une méthode de pêche destinée uniquement aux pêcheurs étrangers pratiquant la pêche côtière, il pourra être utilisé facilement aussi par les pêcheurs gabonais qui jusqu'ici ne possédaient pas les équipements nécessaires pour sortir pêcher dans la zone côtière, ce qui laisse espérer la création d'occasions d'emplois impartiale dans la communauté locale, et maintiendra une société

multinationale stable.

i) Assurance de la sécurité de la vie quotidienne

La méthode de pêche au filet fixe est prévue principalement pour les pêcheurs artisanaux; leur revenu augmentant, ils pourront payer leurs frais d'eau courante, et se faire installer un branchement particulier. On peut penser qu'ils pourront aussi eux-mêmes réhabiliter leur habitation, ce qui contribuera à l'amélioration du niveau de vie, assainissement et santé y compris.

ii) Enracinement des activités conjointes

Dans le processus d'introduction et diffusion de cette méthode de pêche, les concertations entre villages de pêche seront indispensables, ce qui rendra les communications et échanges entre zones plus actives, et contribuera à la dynamisation des villages de pêche. Par ailleurs, dans la pêche au filet fixe, les pêcheurs fabriquent et installent les filets et débarquent les captures quotidiennes conjointement, ce qui permettra d'accélérer la coopération au travail des pêcheurs. Dans l'avenir, la diffusion de la pêche au filet fixe laisse espérer que les pêcheurs gabonais, qui pratiquent ordinairement la pêche seuls ou en famille, géreront les filets fixes en groupe, et commenceront des activités économiques de pêche conjointes.

9. Suivi

La DGPA assurera le suivi sur les points suivants.

	Exécutant	Période	Cible
Etat d'installation des filets	DGPA	Après l'installation	Bureau d'inspection provinciale/groupes de pêcheurs
Etat de la pêche	Bureau d'inspection provinciale	1 fois par mois	Groupes de pêcheurs
Etat de gestion du fonds de gestion des filets	DGPA	Trimestriel	Bureau d'inspection provinciale

10. Impact sur l'environnement

Un impact sur les ressources halieutiques peut être considéré selon la taille, le nombre et les lieux d'installation des filets fixes. De plus, selon les lieux d'installation, cette méthode de pêche peut provoquer des problèmes avec les autres méthodes de pêche ou le transport maritime. Pour que ces problèmes n'apparaissent pas, il est indispensable de limiter la taille, le nombre et les zones d'installation des filets après une étude exhaustive. Du point de vue de la gestion des ressources aussi, les captures devront être surveillées sur la base d'un enregistrement journalier des pêches. Dans le cadre de ce projet, l'étude et la définition des règles de pêche au filet fixe, les points ci-dessus y compris, seront réalisées dans la Phase 1, puis cette pêche sera diffusée sous la supervision et le contrôle de la DGPA sur la base de ces règles.

11. Collaboration avec les autres projets

Pour la fourniture des filets fixes, il est souhaitable d'établir la gestion/remboursement du crédit en relation avec le Projet de financement de la pêche.

#### 4.4.5 Projet de modernisation des bateaux de pêche

##### 1. Aperçu du projet

###### (1) Résumé

Le développement des ressources inexploitées de la zone côtière étant indispensable pour l'élargissement de la pêche au Gabon, la pêche dans la zone côtière et au large avec des bateaux adaptés à l'opération et à la navigation en pleine mer doivent être promus.

Le projet pilote exécuté en 2008 dans le cadre de l'étude du PDDI a démontré l'efficacité du bateau modèle à moteur diesel et les possibilités d'extension des pêcheries dans la zone côtière. Vu ces résultats, de nouveaux bateaux de pêche seront introduits et diffusés, des instructions pour leur utilisation seront données aux groupes de pêcheurs, et des pêcheries et engins / méthodes de pêche développés en vue de l'extension d'une pêche côtière par le biais de bateaux adaptés à la navigation et à l'opération au large.

Dans ce projet, la Phase 1 aura comme cible Port-Gentil, et au Centre communautaire des pêches artisanales des essais de navigation et de pêche de nouveaux bateaux seront mis en œuvre pour leur introduction et vulgarisation. L'encadrement des groupes de pêcheurs sur les méthodes de pilotage des nouveaux bateaux de pêche sera mis en place, le développement des pêcheries par pêche expérimentale et l'encadrement technique à cet effet seront effectués, et une « Association de gestion des bateaux de pêche » sera établie sous tutelle de la DGPA pour que les groupes de pêcheurs puissent valoriser les nouveaux bateaux et gérer le fonds. Pendant la Phase 2, des activités d'introduction de bateaux auront lieu à Port-Gentil, Libreville et Mayumba. A Mayumba, avec le soutien et l'encadrement de la DGPA, les groupes de pêcheurs feront des essais de pêche concernant les poissons démersaux, semi-pélagiques et les petits pélagiques et développeront les pêcheries.



● : Site du projet

###### (2) Zones concernées

La zone de pêche des nouveaux bateaux sera la zone côtière du Gabon, et la base opérationnelle sera le CCPAP pendant la Phase 1, et le CCPAP, le Centre d'appui à la pêche artisanale de Libreville (nom provisoire) et le Centre communautaire des pêches artisanales de Mayumba pendant la Phase 2.

###### (3) Personnes concernées (participants)

DGPA : Env. 10 personnes (Chefs des Bureaux d'inspection provinciale des pêches, Chefs des Centres des pêches et promoteurs y compris)

Groupes de pêcheurs : 12 groupes à Port-Gentil (env. 60 pêcheurs), 12 groupes à Libreville (env. 60 pêcheurs), 2 groupes à Mayumba (env. 10 pêcheurs) (nombres totaux des Phase 1 et Phase 2)

###### (4) Période

Phase 1 : 2011 à 2013 (3 ans)

Phase 2 : 2015 à 2017 (3 ans)

## 2. Objectifs et pertinence

### (1) Objectifs

Des bateaux de pêche adaptés à la navigation et à l'opération au large seront introduits et diffusés pour promouvoir la pêche côtière. Des essais de pêche auront lieu avec les nouveaux bateaux et des pêcheries seront développées pour promouvoir la capture de poissons démersaux, semi-pélagiques et petits pélagiques.

### (2) Pertinence

Pour la pêche au large, il faut des bateaux de pêche à navigabilité et stabilité élevées capables de faire face aux conditions de la mer, comme le vent, les vagues et la houle. Un petit bateau de pêche (moteur diesel) conçu et construit au Gabon pour la navigation au large a été introduit dans le cadre du projet pilote exécuté en 2008, et l'efficacité dudit bateau a été vérifiée, y compris les points ci-dessous, après la pêche expérimentale dans la zone côtière par les groupes de pêcheurs.

- Bonne navigabilité, navigation stable
- Fonctionnement stable du moteur diesel
- Consommation de carburant économique, amélioration de l'efficacité de la pêche par allongement considérable du temps passé sur la pêcherie
- Possibilité de prolongement considérable de la distance de navigation et de développement de nouvelles pêcheries par instruments de pêche (GPS, sonar)

Le développement des ressources inexploitées de la zone côtière est indispensable pour la dynamisation de la pêche au Gabon, et la promotion de la pêche côtière et au large par des bateaux de pêche adaptés à la navigation et à l'opération au large est nécessaire. Dans ce projet seront réalisés l'introduction de nouveaux bateaux de pêche présentant les avantages précités, ainsi que la formation technique des pêcheurs pour vulgariser la pêche côtière et au large.

### (3) Indices d'achèvement

1. Les groupes de pêcheurs utilisent les nouveaux bateaux de pêche pour la pêche côtière.
2. « L'Association de gestion des nouveaux bateaux de pêche » sera formée sous tutelle de la DGPA.
3. Ces associations assurent le soutien aux pêcheurs pour les sorties en mer et la vente.
4. Le fonds de gestion des nouveaux bateaux est géré.
5. D'autres nouveaux bateaux de pêche seront fournis sur la base de ce fonds.

## 3. Contenu et activités du projet

### (1) Encadrement des groupes de pêcheurs par la DGPA pour les méthodes de navigation des bateaux de pêche

Le personnel instructeur de pêche de la DGPA (CMPA) et le personnel du Bureau d'inspection provinciale des pêches assureront l'encadrement. L'encadrement initial, comprenant les cours ainsi que la formation à bord avant le début de la navigation des nouveaux bateaux de pêche, prendra environ 1 mois. L'encadrement subséquent sera assuré si nécessaire.

### (2) Création des « Associations de gestion des bateaux de pêche » par la DGPA et instructions pour la gestion, introduction des nouveaux bateaux de pêche, sélection des groupes de pêcheurs

« L'Association de gestion des bateaux de pêche » assurera le soutien pour l'emploi des nouveaux bateaux de pêche par les groupes de pêcheurs, sur la base d'un contrat conclu entre le groupe de pêcheurs et la DGPA/Association. L'Association affectera aux Centres communautaires des pêches du

personnel qui assurera le soutien pour les préparatifs de sortie des bateaux, pour la vente des captures, ainsi que la récupération des frais de gestion (remboursements du crédit pour les nouveaux bateaux) sur le montant des ventes.

- Création de « l'Association de gestion des bateaux de pêche » sous la tutelle de la DGPA
- Encadrement et supervision à cette Association par la DGPA
- Encadrement pour la méthode de valorisation des bateaux de pêche aux groupes de pêcheurs
- Soutien pour les préparatifs de sortie des bateaux et pour la vente des captures par l'Association
- Récupération des frais de gestion (remboursements du crédit) sur le montant des ventes
- Création et gestion d'un fonds de gestion des bateaux de pêche sous la supervision de la DGPA

### (3) Soutien pour la maintenance des moteurs

La DGPA formera des mécaniciens pour la maintenance des moteurs diesels.

### (4) Développement de méthodes de pêche et de pêcheries à Mayumba par la DGPA

Deux nouveaux bateaux de pêche et des équipements de pêche seront introduits, 2 groupes de pêcheurs seront sélectionnés pour effectuer les activités suivantes.

- 1) L'équipe d'instructeurs techniques de la DGPA encadrera les groupes de pêcheurs pour la méthode de navigation des nouveaux bateaux ainsi que pour la méthode de pêche.
- 2) Les groupes de pêcheurs concluront un contrat avec la DGPA/Association pour l'emploi des nouveaux bateaux de pêche. L'opération et la gestion des nouveaux bateaux auront lieu sur la base de ce contrat (pêche à la ligne pour les poissons démersaux et semi-pélagiques, palangre, filet maillant, senne tournante pour les petits pélagiques).
- 3) La DGPA et l'Association donneront des informations au public sur le fonctionnement des nouveaux bateaux de pêche et les pêcheries.

## 4. Plan d'équipements

Equipements	Qté	Spécifications	Remarques
Bateaux de pêche en FRP	26	En FRP, longueur 12 m x largeur 2 m, cale à poisson, moteur diesel intégré (28 CV) Equipements: détecteur de poissons, GPS, pompe manuelle, radiotéléphone VHF	Phase 1 : POG : 4 bateaux Phase 2 : POG : 8 bateaux LBV : 12 bateaux MYB : 2 bateaux
Pièces de rechange de moteur	26 lots		
Bouées, ancrs pour l'amarrage du bateau	26 lots		
Equipements de pêche pour les bateaux	2 lots	Petite senne tournante, palangre pélagique, ligne de fond, récif pélagique	Mayumba seulement
Radiotéléphones VHF	3		Pour chaque Centre

## 5. Plan de gestion

### (1) Système de gestion

Organisme de supervision et d'encadrement: DGPA

- Encadrement et supervision de l'ensemble du projet
- Création de l'Association de gestion des bateaux de pêche, encadrement et supervision de la gestion
- Sélection des groupes de pêcheurs
- Fourniture des nouveaux bateaux de pêche



Association de gestion des bateaux de pêche:

- Encadrement aux groupes de pêcheurs pour la gestion des nouveaux bateaux de pêche
- Soutien pour les préparatifs de sortie des bateaux et pour la vente des captures des groupes de pêcheurs
- Collecte du fonds sur le montant des ventes (collecte de remboursements)
- Création et gestion du « fonds de gestion des bateaux de pêche »
- Construction des nouveaux bateaux par le « fonds de gestion des bateaux de pêche »

Instructeurs techniques de la DGPA (CMPA) et des Bureaux d'inspection provinciale des pêches:

- Formation technique des groupes de pêcheurs (méthode de valorisation des bateaux et méthodes de pêche)
- Pêche d'essai avec les nouveaux bateaux, fourniture des informations sur les activités de développement de pêcheries aux groupes de pêcheurs
- Formation de mécaniciens pour la réparation et l'entretien des moteurs diesels
- Encadrement des groupes de pêcheurs pour la maintenance des bateaux de pêche et des moteurs

Groupes de pêcheurs:

- Participation à « l'Association de gestion des bateaux de pêche » comme membres
- Participation au stage technique pour le pilotage des nouveaux bateaux de pêche
- Exploitation des nouveaux bateaux conforme au contrat
- Rapport à l'Association des captures et des ventes par sortie de pêche
- Versement à l'Association, conforme au contrat, d'un montant correspondant à un taux défini après calcul des ventes en tant que frais de gestion (remboursement du prêt)
- Obtention du droit de propriété du nouveau bateau une fois que le montant total des frais de gestion versés atteindra le montant du contrat

## (2) Plan de personnel

Responsable	Nbre	Durée	Source du personnel
<b>DGPA</b>			
Chef du projet	1	6 ans	DGPA
Activités du projet	1	6 ans	DGPA
<b>Association de gestion des bateaux de pêche</b>			
Directeurs (gestion de l'Association)	3	3 ans	DGPA / Phase 1:1 pers., Phase 2: 2 pers.
Chefs-comptable (comptabilité, gestion du fonds)	3	3 ans	DGPA / Phase 1:1 pers., Phase 2: 2 pers.
Employés	5	3 ans	DGPA / Phase 1:2 pers., Phase 2: 3 pers.
<b>Instructeurs techniques de la DGPA (CMPA) et des Bureaux d'inspection provinciale</b>			
Gestion des bateaux et encadrement pour les méthodes de pêche	1	6 ans	Bureaux d'inspection
Mécaniciens pour moteurs diesels	4	3 ans	Bureaux d'inspection, CCPAP / Phase 1:2 pers., Phase 2: 2 pers.

## (3) Utilisation d'ONG

Le commissionnement d'une ONG pour les travaux de collecte / synthétisation des données des pêcheurs (données de pêche et de vente), pour les travaux de collecte des ventes de poissons et de règlement des frais d'opération des pêcheurs, ainsi que pour les travaux d'enregistrement des données sur le registre (données du fonds et de remboursement) contribuera à alléger les charges des Bureaux d'inspection et des Associations de gestion des bateaux de pêche.

#### (4) Formation du personnel

Personnes concernées et nbre	Durée	Contenu	Méthode
Groupes de pêcheurs de Mayumba (2 groupes, 10 pers.)	6 mois	Méthode de gestion des nouveaux bateaux de pêche Méthodes de pêche et opération d'essai	Encadrement pratique par les instructeurs de pêche de la DGPA Formation sur le tas (OJT) par des experts étrangers (JOCI)
Directeur de l'Association 1 Chef-comptable de l'Association 1 Employés de l'Association 2	2 ans	Soutien pour la gestion des bateaux par les groupes de pêcheurs, gestion du fonds	Formation OJT par la DGPA/des experts étrangers
Mécaniciens de moteurs 2	2 ans	Entretien des moteurs diesels	Formation OJT par des experts étrangers

#### 6. Programme d'exécution

Activités	Organisme d'exécution	Calendrier (année)												Résultats	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
<b>Phase 1</b>															
Création de l'Association de gestion des bateaux de pêche	DGPA			■											Création de l'Association de gestion des bateaux de pêche
Supervision de la gestion de l'Association de gestion des bateaux de pêche	DGPA			■	■	■	■								Gestion de l'Association
Sélection de groupes de pêcheurs	DGPA/ Association			■											Sélection de groupes de pêcheurs
Encadrement technique aux groupes de pêcheurs	CMPA			■											Acquisition de la méthode de gestion
Formation de mécaniciens/soutien à la maintenance	CMPA			■	■	■									Maintenance des moteurs
Achat (construction) de nouveaux bateaux	DGPA			■	■										Introduction des bateaux
Utilisation des bateaux par pêcheurs	Association			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Pêche en bateaux
Gestion des bateaux par l'Association	Association			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Préparation de sortie en mer/soutien à la vente
Gestion du fonds pour les bateaux	DGPA/ Association			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Achat de nouveaux bateaux
<b>Phase 2</b>															
Renforcement de l'Association de gestion des bateaux de pêche	DGPA									■					Création de l'Association de gestion des bateaux de pêche à LBV
Supervision de la gestion de l'Association de gestion des bateaux de pêche	DGPA									■	■	■			Gestion de l'Association
Sélection de groupes de pêcheurs	DGPA/ Association									■					Sélection de groupes de pêcheurs
Encadrement technique aux groupes de pêcheurs	CMPA									■					Acquisition de la méthode de gestion
Formation de mécaniciens/soutien à la maintenance	CMPA									■	■	■			Maintenance des moteurs
Achat (construction) de nouveaux bateaux	DGPA									■	■	■			Introduction des bateaux
Utilisation des bateaux par pêcheurs	Association									■	■	■	■	■	Pêche en bateaux
Gestion des bateaux par l'Association	Association									■	■	■	■	■	Préparation de sortie en mer/soutien à la vente
Gestion du fonds pour les bateaux	DGPA/ Association									■	■	■	■	■	Achat de nouveaux bateaux

## 7. Coût approximatif du projet

### i) Frais d'aménagement des installations et équipements

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Bateaux de pêche en FRP à moteur diesel	26	27.000	702.000	
Pièces de rechange de moteur	26 lots	2.000	52.000	
Bouées, ancrs pour l'amarrage du bateau	26 lots	600	15.600	
Equipements de pêche pour les bateaux	26 lots	2.000	52.000	
Radiotéléphones VHF	3 lots	800	2.400	Pour chaque Centre
Total			824.000	

### ii) Frais de personnel (y compris per diem, frais d'hébergement, frais de transport)

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Personnel de l'Association	396 hommes-mois	180 /mois	71.280	POG(4), LBV(4), MYB(3)
Expert étranger (EE)	48 hommes-mois	10.000 /mois	48.000	
EE per diem, hébergement, déplacement	96 hommes-jours	50 /jour	4.800	
EE transport	48 fois	150 /fois	7.200	
Total			131.280	

### iii) Frais de gestion (y compris frais concernant le personnel de l'autorité gabonaise (AG))

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
AG per diem, hébergement	240 hommes-jours	50 /jour	12.000	
AG transport	200 jours	150 /jour	30.000	
Instructeurs CMPA per diem, hébergement	360 hommes-jours	50 /jour	18.000	
Instructeurs CMPA transport	24 hommes-fois	150 /jour	3.600	
Association de gestion des bateaux de pêche	108 mois	400 /mois	43.200	
Frais de navigation des bateaux	26 bateaux	500 /bateau	13.000	
Total			119.800	

## 8. Avantages et impacts estimés

### (1) Avantages économiques

L'introduction des nouveaux bateaux de pêche permettra l'augmentation des captures. 26 nouveaux bateaux seront introduits dans le cadre de ce projet, et l'augmentation des captures qui devrait s'en suivre est estimée à 14,4 tonnes par bateau, soit 374 tonnes par an.

Et si le paiement des frais de gestion des bateaux (remboursements du prêt) par les groupes de pêcheurs se passe bien, sous l'encadrement et la gestion de la DGPA et de l'Association, il sera possible de fournir encore d'autres nouveaux bateaux.

Si l'on compte 36 sorties annuelles, soit 3 par mois, de 6 jours chacune, le revenu des armateurs et des membres d'équipage sera comme suit.

	Annuel	Par sortie
Volume de débarquement	14,4 tonnes	400 kg
Prix de vente moyen	1.425 FCFA/kg	1.425 FCFA/kg
Total des ventes	20.520.000 FCFA	570.000 FCFA
Frais généraux de pêche	9.000.000 FCFA	250.000 FCFA
Profit brut	11.520.000 FCFA	220.000 FCFA
Revenu des pêcheurs (armateur, membres d'équipage) (annuel)		
	Armateur	Membres d'équipage
Taux de division	50% du profit brut	50% du profit brut
Montant divisé	5.760.000 FCFA	5.760.000 FCFA
Par membre d'équipage (en supposant 5 membres)		1.152.000 FCFA/pers.
Frais de l'armateur prévus (frais de maintenance)	1.000.000 FCFA	
Païement à l'Association (remboursement du crédit)*	3.540.000 FCFA	
Revenu net de l'armateur	1.220.000 FCFA	

\* Calcul fait en supposant un crédit de 26.000.000 FCFA, un taux d'intérêt annuel de 2% et le remboursement en 8 ans.

## (2) Impacts sociaux

Bien que les participants au projet soient en principe surtout des pêcheurs étrangers très expérimentés dans la pêche en pleine mer, la porte est aussi ouverte aux pêcheurs gabonais, en tant qu'armateur ou marin dans un groupe de pêcheurs étrangers. Par conséquent, la nationalité des pêcheurs ne posera pas de problème pour ce projet.

### i) Enracinement des jeunes dans les villages

Dans les villages de pêche côtiers de la zone du projet, les marins à faible revenu (jeunes pêcheurs) vont souvent travailler en ville en tant que main-d'œuvre dans le secteur du bâtiment. Bien que ce travail extérieur rapporte plus que la pêche, c'est un travail temporaire, et ils sont renvoyés après une période de travail définie. Comme il n'y a pas de travail en suivi, ils reviennent temporairement au village, mais ne peuvent pas retrouver immédiatement leur travail de membre d'équipage. Si dans le cadre du projet, les bateaux de pêche sont modernisés et le travail de pêche allégé, et si le revenu de la pêche des jeunes pêcheurs augmente, il deviendra inutile pour eux d'aller faire un travail instable hors du village, et cela contribuera même à éviter le vieillissement de la population et dynamisera les villages de pêche.

### ii) Amélioration de la sécurité lors de la pêche

Des accidents, chavirement de bateaux de pêche actuels, se produisent tous les ans en mer extérieure, et l'introduction de nouveaux bateaux de pêche permettra d'améliorer la stabilité de la navigation et des activités de pêche en pleine mer. Tout en évitant la perte des vies et des biens sur accident, l'amélioration de la sécurité, accompagnée du renforcement de l'efficacité des activités de pêche et de l'augmentation du revenu, permettra de reconsidérer la pêche comme profession, et promouvra en particulier la participation des jeunes. L'augmentation du nombre de jeunes pêcheurs éliminera le problème de vieillissement des pêcheurs, et l'introduction et diffusion de nouvelles techniques deviendront plus faciles, ce qui devrait stimuler et moderniser la pêche.

### iii) Elargissement de la distribution et des échanges avec les autres zones

Les bateaux de pêche du projet pourront faire la distance Mayumba – Port-Gentil – Libreville, ainsi les pêcheurs de Mayumba pourront pêcher, débarquer leurs captures à Port-Gentil ou Libreville, y acheter de la glace, du carburant et des équipements, et rentrer chez eux. L'utilisation efficace des bateaux de pêche du projet laisse ainsi espérer un élargissement des échanges entre pêcheurs de zones différentes et de la distribution des marchandises.

## 9. Suivi

La DGPA assurera le suivi sur les points suivants pendant les Phases 1 et 2.

	Exécutant	Fréquence	Cible
Etat de fourniture des bateaux de pêche	DGPA	1 fois/mois	Fournisseur de bateaux de pêche
Encadrement technique des groupes de pêcheurs	DGPA	Lors de l'encadrement initial	Equipe d'instructeurs DGPA/CMPA
Etat d'utilisation des nouveaux bateaux de pêche par les groupes de pêcheurs	DGPA	1 fois/trimestre	Association, groupes de pêcheurs
Activités de l'Association	DGPA	1 fois/trimestre	Association
Etat de gestion et d'exploitation du fonds de gestion des bateaux de pêche	DGPA	1 fois/trimestre	Association

## 10. Impact sur l'environnement

Il n'y aura pas d'impact particulier sur l'environnement, mais il faudra traiter correctement les déchets d'huile moteur. Après le remplacement de l'huile, les déchets seront emportés à une installation de traitement des déchets telle que la station-service par le Centre communautaire des pêches artisanales pour y être traités. De plus, la surexploitation aura aussi une influence sur les ressources halieutiques. Pour la gestion des ressources, l'enregistrement des données quotidiennes de pêche (lieux de pêche, volume des captures par espèce etc.) et l'observation en continu de l'état des captures seront nécessaires. Des concertations seront également nécessaires pour qu'il n'y ait pas de disputes entre les groupes de pêcheurs concernant les droits de propriété et d'utilisation des bateaux de pêche.

## 11. Collaboration avec les autres projets

Néant.

### 4.4.6 Projet d'aménagement de l'environnement des villages de pêcheurs

#### 1. Aperçu du projet

##### (1) Résumé

Avec leur population rare et leurs petits hameaux disséminés, les régions d'eaux continentales comprenant des zones lagunaires ne disposent ni de routes ni de moyens de communication. Pour ces raisons, les conseils et informations de service de l'administration – c'est à dire la liaison depuis les Bureaux d'inspection provinciale des pêches et de l'aquaculture, les administrations régionales, etc. – sont difficilement transmis, et les activités communautaires locales, celles des groupements par exemple, sont également malaisées. Les communications sont aussi impossibles quand un appui d'urgence est demandé, notamment en cas de maladie dans la population des hameaux. De son côté, le littoral bénéficie de conditions favorables aux échanges avec l'extérieur, mais l'absence de routes internes et de canaux d'évacuation des eaux, en particulier dans les hameaux à population dense des zones urbaines, constitue un environnement non hygiénique, alors que l'inexistence d'itinéraires spécifiques pour les



hommes et les bêtes rend les activités inefficaces. De plus, la plupart des femmes dans les villages travaillent plus long temps que les hommes en s'occupant du ménage et de la transformation/vente des produits halieutiques. Comme le ménage et le soin pour les enfants sont des tâches de femmes, leur temps consacré aux activités lucratives est limité. Cette tendance est remarquable surtout dans les villages où les femmes pêchent elles-mêmes.

Dans ce contexte, au titre d'un modèle d'aménagement de l'environnement des villages de pêche, le présent projet mettra en place un système de télécommunications dans les villages de pêche continentaux, des routes et canaux d'évacuation des eaux dans les villages de pêche côtiers, ainsi que un système de soutien aux femmes dans les villages contenant nombreuses pêcheuses.

## (2) Zones concernées

### i) Mise en place d'un système de télécommunications entre les villages de pêche

Les villages ciblés seront sélectionnés dans les régions ci-dessous au moyen d'une étude initiale sur le terrain. Au titre des conditions, des échanges, même faibles, doivent exister entre les villages de ces régions, et la possibilité de transmettre et d'échanger les informations doit offrir à ces régions des perspectives de dynamisation de leurs activités communautaires, productives ou autres.

Province du Moyen-Ogooué: région lacustre du bassin du fleuve Ogooué au sud-ouest de Lambaréné (Lacs Sud, Lacs Nord)

Province de l'Ogooué-Maritime: région environnant la Lagune Nkomi (campement de pêche d'Olende inclus)

Province de la Nyanga : région environnant la Lagune Banio

### ii) Aménagement du cadre de vie dans les villages de pêche

Province de l'Ogooué-Maritime : villages de pêche de la côte de Port-Gentil

Province de l'Estuaire : villages de pêche de Pont Numba, d'Aviation et d'Owendo

### iii) Mise en place d'un système de soutien aux femmes travaillant

Province de l'Estuaire : Kango

## (3) Personnes concernées (participants)

- Population des villages de pêcheurs des régions ciblées par le projet
- Bureaux d'inspection provinciale ou Centres communautaire des pêches artisanales de ces régions

## (4) Période

- Mise en place d'un système de télécommunications entre les villages de pêche : 2011 à 2013 (3 ans)
- Aménagement du cadre de vie dans les villages de pêche : 2012 à 2016 (5 ans)
- Mise en place d'un système de soutien aux femmes travaillant : 2012 à 2015 (4 ans)

## 2. Objectifs et pertinence

### (1) Objectifs

Mettre en place un système de télécommunications qui relie les villages de pêcheurs démunis de routes et de moyens de communications aux Bureaux d'inspection provinciale et Centres des pêches, et ainsi, appuyer la transmission des conseils et informations de service de l'administration, les activités des communautés locales ainsi que les activités de distribution et de la production. Par ailleurs, mettre en place des routes, canaux d'évacuation et systèmes simples de traitement des eaux pour perfectionner le cadre de vie des villages de pêche, améliorer la vie quotidienne de la population et faciliter ses activités. En outre, appuyer les activités sociales des femmes en aménageant l'environnement de travail sécurisant pour les femmes.

## (2) Pertinence

Si un système de télécommunications entre les villages de pêche est mis en place au moyen de ce projet, un système de liaison avec les organismes administratifs sera assuré, la vie quotidienne et la sécurité des habitants seront améliorées et les activités productives et commerciales progresseront au moyen de la liaison avec les mareyeurs. Par ailleurs, la mise en place des routes et canaux d'évacuation remédiera aux conditions non hygiéniques et dynamisera plus encore les villages et activités de pêche. En outre, le nombre d'occasions à participer aux activités économiques des femmes augmentera.

## (3) Indices d'achèvement

- i) Aménagement d'un système de télécommunications entre les villages de pêche
  - Un système de télécommunications est mis en place entre les villages ciblés.
  - La transmission des conseils et informations de service de l'administration devient aisée depuis les Bureaux d'inspection provinciale et Centres des pêches.
- ii) Aménagement du cadre de vie des villages de pêche
  - Les routes et l'équipement d'évacuation des eaux sont mis en place
  - Le nettoyage et la maintenance des équipements d'évacuation des eaux sont effectués par la population.
- iii) Mise en place d'un système de soutien aux femmes travaillant
  - Une « Maison des femmes » est construite et exploitée.

## 3. Contenu et activités du projet

### (1) Mise en place d'un système de télécommunications entre les villages de pêche

Les activités mises en œuvre dans ce projet seront les suivantes.

- i) Sélection des hameaux ciblés : sélection des hameaux faisant l'objet du projet dans les régions ciblées

Les régions ciblées pour la mise en place d'un système de télécommunications sont les suivantes

#### a) Province du Moyen-Ogooué :

Région lacustre du sud du bassin du fleuve Ogooué au sud-ouest de Lambaréné (Lacs Sud)

Région lacustre du nord du bassin du fleuve Ogooué au sud-ouest de Lambaréné (Lacs Nord)

Station centrale : au Bureau d'inspection provinciale des pêches et de l'aquaculture du  
Moyen-Ogooué, à Lambaréné

Stations des hameaux clés : 2 emplacements (Lacs Sud : 1 ; Lacs Nord : 1)

Hameaux satellites : 20 emplacements

#### b) Province de l'Ogooué-Maritime :

Région environnant la Lagune Nkomi (Fernan Vaz) (campement de pêche d'Olende inclus)

Station centrale : au Centre des pêches d'Omboué

Station de hameau clé : 1 emplacement

Hameaux satellites : 10 emplacements

#### c) Province de la Nyanga :

Région environnant la Lagune Banio

Station centrale : au Bureau d'inspection provinciale des pêches et de l'aquaculture de  
Mayumba

Station de hameau clé : Ndindi

Hameaux satellites : 10 emplacements

ii) Formation de l'organisation d'exploitation du système de télécommunications

Sélection des responsables de chaque station – Bureaux d'inspection provinciale (Centres des pêches), hameaux clés, hameaux satellites –, détermination de la méthode de communication et de la méthode de transmission des informations entre chaque station.

iii) Fourniture et installation du matériel et de l'équipement

Fourniture par la DGPA du matériel et de l'équipement : radiotéléphones, matériaux pour antennes, générateurs, etc.

Montage et réglage des appareils par les techniciens des fabricants, formation aux méthodes d'utilisation et de maintenance incluse.

(2) Aménagement du cadre de vie des villages de pêche

Les activités mises en œuvre dans ce projet seront les suivantes.

- 1) Sélection des villages ciblés : les quatre villages de pêche faisant l'objet du projet seront sélectionnés au moyen d'une étude sur place. Les villages ciblés seront déterminés après évaluation du contenu d'une proposition de projet (format créé par l'administration) que soumettra chaque village candidat.
- 2) Formulation du projet d'amélioration : les mesures d'amélioration seront étudiées avec la population, et les équipements nécessaires – routes, équipement d'évacuation des eaux – seront projetés.
- 3) Construction des équipements :
- 4) Gestion des équipements par la population : nettoyage et maintenance périodiques des canalisations d'évacuation et réservoirs de traitement des eaux

(3) Mise en place d'un système de soutien aux femmes travaillant

L'environnement où les pêcheuses peuvent travailler en toute sécurité sera aménagé ; concrètement i) une crèche sera aménagée, ii) la formation professionnelle sera réalisée en visant la diversification des sources de revenu et iii) des activités communautaires telle que la leçon de cuisine seront pratiquées. Pour ces objectifs, en utilisant les établissements existants tels que la salle de réunion de la communauté, l'aménagement d'une installation comprenant des fonctions de crèche, de formation professionnelle et d'organisation des réunions sera envisagé. Cette installation devra être quotidiennement gérée par l'administration départementale ou communautaire. De différentes activités sur la base de cette installation seront projetées et organisées par une association féminine, si nécessaire, un formateur sera invité (voir « 4.3.3 Projet de diversification des sources de revenu »). Les participantes devront prendre en charge les frais de participation, et l'association féminine collectera ces frais, établira des fonds d'exploitation et les gèrera.



#### 4. Plan d'installations et d'équipements

##### (1) Mise en place d'un système de télécommunications entre les villages de pêche

###### i) Plan d'équipements

Equipements	Qté	Spécifications	Remarques (objectif)
Radiotéléphones BLU	7 lots	150 W	Pour les stations des Bureaux d'inspection provinciale des pêches, des Centres des pêches et des hameaux clés de la région
Matériaux pour antenne, mâts, mises à la terre	7 lots	Mâts tubes environ 12 m	
Chargeurs	3 lots	Pour 200 V/CC 12 V	Pour les stations des Bureaux d'inspection provinciale des pêches et Centres de pêches
Batteries	3 lots	12V 120AH	
Panneaux solaires, socles pour montage des panneaux, piliers de soutien	4 lots		Pour les stations des hameaux clés dans les zones ciblées
Batteries	4 lots	12V 120AH	Idem
Petits générateurs électriques	4 lots	500 VA	
Petits radiotéléphones SSB	36 lots	100 W	Pour les hameaux ciblés
Matériaux pour antenne, mâts, mises à la terre	36 lots		
Panneaux solaires, socles pour montage des panneaux, piliers de soutien	36 lots	Mâts tubes environ 12 m	
Batteries	36 lots	12V 100AH	
Petits générateurs électriques	36 lots	500 VA	

##### (2) Aménagement du cadre de vie des villages de pêche

###### i) Plan d'installations

Installations	Finition/structure	Surface/dimensions	Remarques (objectif)
Canaux d'évacuation des eaux	Fosses en béton, conduits en béton, tuyaux en PVC	Prolongement de 1 km /village	
Équipement simple de traitement des eaux usées	Réservoirs de traitement des eaux	5 m × 10 m, 2 emplacements/village	
Routes		Largeur 4 m, prolongement 1 km/village	

##### (3) Mise en place d'un système de soutien aux femmes travaillant

###### i) Plan d'installations

Installations	Finition/structure	Surface/dimensions	Remarques (objectif)
« Maison des femmes »	Blocs de béton, sans étage	Salle de formation, crèche, toilettes, dépôt, env. 100 m <sup>2</sup>	

#### 5. Plan de gestion

##### (1) Système de gestion

Organisme de supervision et de contrôle : DGPA

Progression du projet, conseil et contrôle pour l'ensemble du projet

Mise en place de l'équipement, fourniture du matériel et montage des appareils

i) Mise en place d'un système de télécommunications entre les villages de pêche

Organismes d'exécution : Bureaux d'inspection provinciale/Centres des pêches de chaque région du projet

Sous le contrôle de la DGPA, sélection des hameaux ciblés

Sous le contrôle de la DGPA, création d'une organisation d'exploitation du système de télécommunications : méthodes de communication, etc.

Conseils pour l'exploitation du système de télécommunications et suivi, pour tous les hameaux

Conseils pour la maintenance des équipements

ii) Aménagement du cadre de vie des villages de pêche

Organismes d'exécution : Collectivités locales et Bureaux d'inspection provinciale de chaque région du projet

iii) Mise en place d'un système de soutien aux femmes travaillant

Organismes d'exécution : Ville de Kango, Association féminine de Kango

(2) Plan de personnel

i) Mise en place d'un système de télécommunications entre les villages de pêche

Responsable	Nbre	Durée	Source du personnel
Directeur de projet	1 personne		DGPA
Tâches concernant le projet	1 personne		DGPA
Technicien pour appareils et équipements de télécommunications	1 personne		DGPA
Formateurs pour l'exploitation du système de télécommunications	3 personnes		Bureaux d'inspection provinciale des pêches et de l'aquaculture
Opérateurs des appareils des stations centrales (bureaux d'inspection provinciale des pêches et de l'aquaculture)	3 personnes		Bureaux d'inspection provinciale des pêches et de l'aquaculture
Opérateurs des appareils des stations des hameaux : 1 personne par hameau	40 personnes		Chaque hameau

ii) Aménagement du cadre de vie des villages de pêche

Responsable	Nbre	Durée	Source du personnel
Directeur de projet	1 personne	3 ans	DGPA
Tâches concernant le projet	1 personne	3 ans	Collectivités locales
Projet et conception des équipements d'évacuation des eaux	1 personne	2 ans	Collectivités locales
Conseiller d'amélioration du cadre de vie	1 personne	3 ans	Bureaux d'inspection provinciale des pêches et de l'aquaculture
Comités d'amélioration du cadre de vie des villages de pêches (environ 10 personnes/village)	40 personnes	2 ans	Chaque village de pêche

iii) Mise en place d'un système de soutien aux femmes travaillant

Responsable	Nbre	Durée	Source du personnel
Tâches concernant le projet	1 personne	3 ans	Département du Komo-Kango ou ville de Kango
Conception de la Maison, supervision de travaux	1 personne	1 an	Idem
Planning et organisation des activités	3 personnes	2	Association féminine de Kango

### (3) Utilisation d'ONG

L'utilisation d'ONG sera prise en compte pour les activités indiquées ci-dessous :

- i) Mise en place d'un système de télécommunications entre les villages de pêche : formation pour l'utilisation du système, valorisation du système pour des activités communautaires
- ii) Aménagement du cadre de vie des villages de pêche : gestion et conseils pour nettoyage des installations aménagées
- iii) Mise en place d'un système de soutien aux femmes travaillant : utilisation et gestion de la « Maison des femmes », soutien aux activités de l'association féminine

### (4) Formation du personnel

- i) Aménagement d'un système de télécommunications entre les villages de pêche

Personnes concernées et nbre	Durée	Contenu	Méthode
Technicien pour les appareils et équipements de télécommunications : 1 personne	1 mois	Méthodes d'utilisation et de maintenance des appareils des stations centrales et stations des hameaux	Formation sur le tas donnée par les techniciens des fabricants lors du montage et du réglage des appareils
Opérateurs des appareils des stations centrales : 3 personnes	1 mois		
Opérateurs des appareils des stations des hameaux : 2 personnes/hameau	1 semaine	Méthodes d'utilisation et de maintenance des appareils de télécommunications	

- ii) Aménagement du cadre de vie des villages de pêche

Personnes concernées et nbre	Durée	Contenu	Méthode
Conseiller d'amélioration du cadre de vie : 1 personne	1 semaine	Méthodes de gestion, de nettoyage et de maintenance des équipements d'évacuation des eaux	Explications sur site données par le concepteur à l'achèvement de l'équipement
Membres des comités d'amélioration du cadre de vie : 40 personnes	1 semaine		

## 6. Programme d'exécution

Activités	Organisme d'exécution	Calendrier (années)												Résultats	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
<b>i) Aménagement d'un système de télécommunications entre les villages de pêche</b>															
Sélection des hameaux				■											Détermination de la méthode de communication
Fourniture du matériel de télécommunications			■	■											Fourniture du matériel
Travaux de montage				■	■	■	■								Achèvement des dispositifs de télécommunications
Formation à l'utilisation				■	■	■	■								Apprentissage de la méthode d'utilisation
Exploitation des dispositifs de télécommunications				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Résultats de l'exploitation
<b>ii) Aménagement du cadre de vie dans les villages de pêche</b>															
Sélection des hameaux/étude sur place				■											Sélection des hameaux
Conception des routes et des canaux d'évacuation des eaux					■										Conception des équipements
Travaux routiers et de canaux d'évacuation des eaux						■									Achèvement des routes et équipements
Nettoyage et maintenance des équipements								■	■	■	■	■	■	■	Pérennité fonctionnelle des équipements
<b>iii) Mise en place d'un système de soutien aux femmes travaillant</b>															
Création d'une association féminine, planning des activités				■											Statuts
Construction de la « Maison des femmes »					■										Certificat d'achèvement, photos
Gestion de la Maison						■	■	■	■	■	■	■	■	■	Rapport des activités

## 7. Coût approximatif du projet

### (1) Aménagement d'un système de télécommunications entre les villages de pêche

#### i) Frais d'aménagement des installations et équipements

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Radiotéléphones BLU	7 lots	5.600	39.200	Avec antenne
Sources électriques pour les stations centrales	3	640	1.920	
Sources électriques pour les stations de hameau clé	4	2.840	11.360	
Petits générateurs électriques	36	7.640	275.000	Avec antenne et source électrique
Transport et installation	1		90.000	
Total			427.520	

#### ii) Frais de personnel (y compris per diem, frais d'hébergement, frais de transport)

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Supervision et conception des équipements	Frais des installations et équipements x 10%		42.750	
Total			42.750	

#### iii) Frais de gestion (y compris frais concernant le personnel de l'autorité gabonaise (AG))

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
AG déplacement, per diem, hébergement	120 hommes-jours	50 /jour	6.000	
AG transport	60 fois	600 /fois	36.000	
Techniciens télécommunication DGPA déplacement	225 hommes-jours	50 /jour	11.250	
Techniciens télécommunication DGPA transport	15 fois	600 /fois	9.000	
Total			62.250	

### (2) Aménagement du cadre de vie dans les villages de pêche

#### i) Frais d'aménagement des installations et équipements

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Canaux d'évacuation des eaux	4.000 m	80	320.000	
Equipements simple de traitement des eaux usées	8 emplacements	20.000	160.000	
Routes	4.000m	200	800.000	
Total			1.280.000	

#### ii) Frais de personnel (y compris per diem, frais d'hébergement, frais de transport)

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Supervision et conception des routes et équipements,	24 hommes-mois	1.000 /mois	24.000	Conception, supervision d'exécution
Déplacement	12 fois	900 /fois	10.800	15 jours/fois
Conseiller d'amélioration du cadre de vie	36 hommes-mois	200 /mois	7.200	
Membres des comités d'amélioration du cadre de vie	960 hommes-mois	100 /mois	96.000	
Total			133.500	

iii) Frais de gestion (y compris frais concernant le personnel de l'autorité gabonaise (AG))

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
AG per diem, hébergement	72 hommes-jours	50 /jour	3.600	Per diem, hébergement
AG transport	24 fois	150 /fois	3.600	
Total			7.200	

(3) Mise en place d'un système de soutien aux femmes travaillant

i) Frais d'aménagement des installations et équipements

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Construction de la « Maison des femmes »	100m <sup>2</sup>	500	50.000	
Total			50.000	

ii) Frais de personnel (y compris per diem, frais d'hébergement, frais de transport)

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Conception et supervision	Frais de construction x 10%		5.000	
Employés d'une ONG	12 hommes-mois	3.000	36.000	
Total			41.000	

iii) Frais de gestion (y compris frais concernant le personnel de l'autorité gabonaise)

Les frais de gestion ne seront pas nécessaires parce que les frais de participation à activités ou les frais d'utilisation de la Maison payés par les participantes seront affectés aux fonds d'exploitation de la Maison.

8. Avantages et impacts estimés

(1) Avantages économiques

L'établissement d'un réseau de contacts entre les villages de pêche permettra aux mareyeurs d'acheter les captures de chaque village avec plus d'efficacité. Autrement dit, jusqu'à présent, les mareyeurs ne venant pas dans les villages, les captures étaient fumées ou séchées pour la conservation. Toutefois, si les pêcheurs peuvent les contacter, et si des poissons frais peuvent être expédiés, le revenu des pêcheurs augmenterait.

(2) Impacts sociaux

i) Assurance de la sécurité de la vie quotidienne

Les relations entre l'administration et les pêcheurs deviendront plus étroites, par exemple les organismes gouvernementaux saisissant les problèmes et les besoins des pêcheurs, et les autorités assurant directives et services à ce sujet. Et les échanges d'informations et de la communication avec les habitants d'autres villages permettront d'élargir les échanges entre villages de pêche de la zone, où les activités des habitants se limitaient pratiquement au village jusqu'à présent.

Le système de radiotéléphone constituera aussi un moyen de communication en cas d'urgence, et améliorera la sécurité des habitants des villages. De plus, le droit d'habitation légal en tant que zone de pêche sera assuré, ce qui éliminera la défiance des habitants à l'égard de l'administration.

## ii) Amélioration de la santé

L'aménagement de fossés d'évacuation des eaux usées dans les villages de pêche limitera l'apparition de moustiques et le pourcentage des habitants infectés par le paludisme diminuera.

## iii) Enracinement des activités conjointes

Les activités conjointes de nettoyage et de gestion des installations deviendront nécessaires, et un système d'activités conjointes des habitants sera établi.

## iv) Augmentation de l'autonomie des femmes

Les femmes soutiennent la distribution des produits halieutiques, et certaines participent même à la pêche. L'allègement des travaux ménagers et des soins des enfants et le soutien permettront aux femmes de travailler plus facilement, et améliorera leur position dans la communauté.

## 9. Suivi

### (1) Mise en place d'un système de télécommunications entre les villages de pêche

Sous le contrôle de la DGPA, les Bureaux d'inspection provinciale recueilleront chaque trimestre les avis des responsables des stations et de la population des hameaux concernant les points suivants.

1. Etat de l'exploitation des appareils de télécommunications
2. Etat de la transmission des communications de l'administration
3. Bénéfices tirés et désavantages ressentis de l'utilisation du système de télécommunications (vie quotidienne et sécurité, activités communautaires locales, activités de production et de vente)

### (2) Aménagement du cadre de vie des villages de pêche

1. Etat du nettoyage et de la maintenance des équipements d'évacuation des eaux par la population
2. Etat d'utilisation des routes

### (3) Mise en place d'un système de soutien aux femmes travaillant

1. Le temps de travail des femmes (et rapport de temps des activités économiques)

## 10. Impact sur l'environnement

Il n'y a pas d'impact particulier sur l'environnement, mais le traitement après usage des batteries utilisées comme dispositifs d'alimentation demandera certaines considérations. On étudiera la réutilisation des plaques de plomb comme lests pour les engins de pêche. Les canaux d'évacuation des eaux seront conçus et installés en tenant compte de la contamination de l'eau dans les environs causée par les eaux usées.

## 11. Collaboration avec les autres projets

Il n'y a pas de projets similaires, mais les équipements de télécommunications mis en place dans le présent projet seront efficacement utilisés pour des projets de financement de la pêche artisanale et de renforcement des activités des organisations de pêcheurs. Le contenu de la formation professionnelle sera en collaboration avec le « 4.4.3 Projet de diversification des sources de revenu ».

#### 4.4.7 Projet de gestion participative des ressources halieutiques

##### 1. Aperçu du projet

###### (1) Résumé

Les ressources halieutiques gabonaises sont encore en cours d'exploitation, mais par endroit ou par espèce, le volume des captures stagne ou bien il y a un phénomène de réduction de taille. En particulier, des mesures de gestion des ressources sont souhaitables d'urgence pour les plans d'eau semi-fermés comme les lagunes et les lacs/marais ou pour les espèces comme les crevettes et les langoustes. Pourtant, les eaux continentales étant le lieu de travail des pêcheurs artisanaux, il est impossible de limiter arbitrairement l'effort de pêche par crainte d'une dégradation de l'état des ressources. L'économie domestique des pêcheurs doit d'abord être améliorée pour pouvoir obtenir leur compréhension sur la gestion des ressources.

Dans ce projet, des mesures seront établies et mises en pratiques pour la gestion durable des ressources de la pêche locale conjointement par l'administration et les habitants; simultanément, un soutien sera accordé aux pêcheurs artisanaux concernés par la fourniture d'équipements et les conseils techniques contribuant à la diversification des engins de pêche, à la diversification des sources de revenu, ainsi que à l'amélioration du cadre de vie.



● : Site du projet

###### (2) Zones concernées

- Ville de Kango, province de l'Estuaire (zone de rivières)
- Villages de pêcheurs aux environs du lac Onangué, province du Moyen-Ogooué (village de Nengue-Ntologo etc.) (zone de lacs/marais)
- Villages de pêcheurs aux environs d'Omboué, province de l'Ogooué-Maritime (lagune Nkomi) (zone de lagunes)

###### (3) Personnes concernées (participants)

- Kango: Principalement 12 groupes de pêcheuses pêchant le missala (env. 100 personnes) (dont 7 groupes qui ont participé au projet pilote de la gestion des ressources)
- 10 villages de pêcheurs aux environs du Lac Onangué: pêcheurs artisanaux pratiquant la pêche au filet maillant sur des pirogues motorisées (env. 100 personnes) (dont 2 groupes qui ont participé au projet pilote de micro-crédit)
- 10 villages de pêcheurs aux environs d'Omboué: 10 groupes de pêcheurs artisanaux (env. 50 personnes) (dont 5 groupes qui ont participé au projet pilote de micro-crédit)

###### (4) Période

2010-2013 (3 ans)

Exercice initial: Concernera les pêcheurs ayant l'expérience de la participation aux projets pilotes.

2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années: Inclura aussi les autres pêcheurs.

## 2. Objectifs et pertinence

### (1) Objectifs

Des données concernant les ressources halieutiques seront efficacement collectées et analysées, et sur la base de ces résultats, les pêcheries et les activités de pêche seront gérées de manière autonome par les associations de pêcheurs pour assurer un niveau de vie durable aux familles de pêcheurs.

### (2) Pertinence

Les eaux continentales du Gabon sont tous d'accès libre, et sans aucune réglementation. Les données statistiques manquent par rapport à la pêche maritime, et les tendances réelles des captures ne sont pas saisies. Par ailleurs, une réduction des captures et une diminution de leur taille sont observées sur des certains plans d'eau et pour des certaines espèces de poissons. Vu cette situation, l'administration et les habitants tous les deux doivent d'urgence saisir l'état des ressources pour les plans d'eau et des espèces de poissons définis pour approfondir leur compréhension et commencer diverses activités pour la gestion des ressources.

### (3) Indices d'achèvement

- L'état de la pêche sera mis au clair par des inscriptions quotidiennes et en continu au registre des conditions de pêche par les pêcheurs.
- Une étude biologique (mesure de longueur et poids, analyse de la qualité de l'eau) sera réalisée périodiquement pour mettre au clair les caractéristiques biologiques des espèces de poissons concernées.
- Des activités pour l'amélioration de l'économie domestique des pêcheurs seront réalisées, et une fois que le revenu des pêcheurs concernés aura augmenté, leurs heures de travail seront diminuées.

## 3. Contenu et activités du projet

Les activités de ce projet seront de 3 types: (1) collecte et analyse de données, (2) activités pour l'amélioration de l'économie domestique, et (3) établissement d'un système de gestion autonome des ressources halieutiques locales.

### (1) Collecte et analyse de données

Les données concernant les ressources seront de deux types: i) enregistrement des activités par pêcheurs et ii) étude biologique.

#### i) Enregistrement des activités par pêcheurs

La condition de participation des groupes de pêcheurs participants aux « activités d'amélioration de l'économie domestique » sera l'enregistrement sur les fiches de leurs pêches quotidiennes et de leurs recettes. L'objectif du registre est de saisir le changement de l'état des captures et de la situation financière dû aux « activités d'amélioration de l'économie domestique » et d'étudier les possibilités de contrôler la pression de pêche pour les espèces objets de la gestion des ressources. Des consignes seront encore données aux pêcheurs pour remplir les fiches améliorées par le biais des projets pilotes (micro-crédit, gestion participative des ressources). Les données inscrites seront vérifiées lors du suivi mensuel et des instructions seront données pour renforcer le degré de précision des indications. Ces instructions ne seront pas simplement données pour améliorer la méthode d'inscription, une proposition « amélioration de la gestion financière de pêcheurs » s'appuyant sur les données d'enregistrement sera aussi faite la dernière année.



## ii) Etude biologique

Cette étude biologique sera faite une fois par mois pendant la première année pour identifier biologiquement l'état des ressources des espèces désignées (en particulier, distribution des tailles de poissons, taille minimale de maturité, particularités par pêcherie). La longueur, le poids, le sexe, la maturité ou non seront étudiés par individu sur la base d'un certain nombre d'échantillons des espèces concernées. 6 à 10 sites d'étude, qui sont des plans d'eau actuellement utilisés comme pêcheries, seront sélectionnés par zone et au moins 100 échantillons seront prélevés par site et par espèce. Les données seront enregistrées sur les fiches utilisées lors du projet pilote et améliorée. Le nombre de sites et les espèces de poissons concernés sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 4.8 Zones et espèces concernées par l'étude biologique**

Zone concernée	Nbre de sites	Espèces concernées
Kango	6	Missala: <i>Macrobrachium macrobrachion</i> , <i>M. vollenhovenil</i>
Omboué	10	Mâchoiron de mer: <i>Arius latiscutas</i> , carpe: <i>Tilapia</i> spp., bossu: <i>Pseudolithus elongates</i>
Lac Onangué	10	Carpes: <i>Tilapia cabrae</i> , <i>T. ogowensis</i> , <i>T. schwebischi</i>

## (2) Activités pour l'amélioration de l'économie domestique

Si un contrôle de la pression de pêche sur une espèce concernée est nécessaire, il faudra d'abord remplacer le revenu obtenu de l'espèce concernée par les pêcheurs et améliorer leur économie domestique avant de prendre des mesures pour la gestion des ressources. Les 4 équipements suivants, qui contribuaient à l'amélioration du niveau de vie des pêcheurs au cours du projet pilote, seront fournis par crédit aux groupes de pêcheurs concernés. Si d'autres équipements sont demandés par les pêcheurs, les applications prévues et motifs seront confirmés et ils seront introduits s'ils contribuent à améliorer l'économie domestique tout en réduisant la pression de pêche sur les espèces concernées.

### i) Moteurs hors-bord

Des moteurs hors-bords seront introduits dans toutes les zones concernées. Leur introduction permettra la réduction du temps de déplacement jusqu'aux pêcheries, et créera du temps libre. On étudiera ce que les pêcheurs feront de ce temps libre. Le degré de dispersion des pêcheries sera aussi examiné parce qu'ils pourront aller à des pêcheries plus éloignées.

### ii) Engins de pêche de remplacement

Des engins de remplacement seront introduits pour remplacer les engins actuels ou pour obtenir un revenu secondaire en vue de la diversification des engins, de l'élargissement des pêcheries et de la réduction du temps de pêche. Le filet maillant sera fourni comme outil pour pêcher des poissons aux pêcheurs pêchant actuellement les missalas à Kango. Le casier sera introduit dans toutes les zones comme engin de pêche moins cher que le filet maillant. Les pièges à poissons seront installés à Kango et Omboué pour créer une source de revenu secondaire des pêcheurs.

### iii) Glacières

La glace est disponible dans toutes les zones concernées. Des glacières seront introduites pour le stockage et l'expédition des poissons frais à prix élevé par poids de base par rapport aux captures fumées/séchées/salées.

### iv) Trousses de secours et imperméable

Des trousses de secours et des imperméables seront introduits pour améliorer l'environnement de pêche. La trousse de secours permettra de soigner rapidement les blessures (coups, coupures) et les maladies (paludisme, etc.). L'imperméable permettra de maintenir la température corporelle (force physique) par mauvais temps. Ils auront en définitive l'effet d'augmenter le nombre de sorties.

**Tableau 4.9 Effet attendu de chaque équipement fourni**

Effet	Equipement	Moteur hors-bord <sup>1</sup>	Engins de remplacement			Glacière	Trousse de secours/ imperméable
			Filet maillant <sup>2</sup>	Casier	Pièges à poissons <sup>3</sup>		
i) Création du temps libre		<input type="radio"/>		<input type="radio"/>			
ii) Elargissement des pêcheries		<input type="radio"/>			<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	
iii) Diversification des engins			<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>		
iv) Augmentation du prix des captures expédiées						<input type="radio"/>	
v) Augmentation du nombre de sorties		<input type="radio"/>					<input type="radio"/>

Note 1: Moteur diesel (moteur à longue queue) y compris. Des moteurs hors-bords à essence 4 CV seront prévus pour Kango.

Note 2: Le filet maillant concerne uniquement Kango.

Note 3: Les pièges à poissons concernent Kango et Omboué.

Les équipements seront à crédit remboursable. La limite supérieure du crédit sera un montant en principe remboursable en 1 an, et conformément à l'expérience du projet pilote, le montant à rembourser sera d'un maximum de 100 000 FCFA par groupe.

Le filet monofilament et des filets à petites mailles (moins de 40 mm), interdits pour la pêche côtière, sont utilisés pour la pêche continentale. Cela ne pose pas de problème légal, mais l'introduction de filets multifilament (tous à mailles de 45 mm ou plus) comme filets de remplacement dans les activités d'amélioration de l'économie domestique permettra de faire progresser les engins de pêche.

### (3) Etablissement d'un système de gestion autonome des ressources halieutiques locales

#### i) Création d'une unité de gestion des ressources locales et rédaction de statuts

Les résultats des activités (1) et (2) ci-dessus seront rapportés lors de la réunion des pêcheurs qui sera organisée trimestriellement, et les problèmes signalés seront discutés. Six mois environ après le commencement des activités, une unité de gestion des ressources sera formée pour établir le contenu et les méthodes des activités à venir et assurer l'approvisionnement en fonds et leur gestion.

#### ii) Etablissement de mesures de gestion des ressources

Après la création de l'unité de gestion des ressources, des discussions auront lieu trimestriellement sur la nécessité de la gestion autonome des ressources et la définition de mesures concrètes (contrôle des engins de pêche, contrôle de la taille des captures, fixation de périodes et de zones de pêche interdites, système de gestion des plans d'eau) sur la base des résultats d'analyse des données mensuelles et des avis des groupes de pêcheurs.

## 4. Plan d'équipements

### i) Pour la collecte et l'analyse des données des ressources

Equipements	Qté	Spécifications	Remarques
Analyseurs de la qualité de l'eau	3	Pour analyse de la qualité de l'eau (température, pH, oxygène dissout, salinité, conductivité)	1 par site
Instruments de mesure d'échantillons	3 lots	Pour mesure de la longueur et du poids des échantillons: 3 pieds à coulisse/lot, 1 balance électronique/lot, 1 balance de cuisine/lot	1 jeu par site
Echosondeurs	3	Portable, profondeur d'eau de 0-100 m	1 par site
GPS	3	Portable, pour obtention d'informations de position	1 par site
Glacières	3	Env. 60 l, pour le stockage provisoire et le transport des échantillons vivants	1 par site

ii) Pour les activités pour l'amélioration de l'économie domestique

Equipements	Qté	Spécifications	Remarques		
			Kango	Omboué	Onangué
Bateaux FRP	16	Env. 7 m de longueur, pour les eaux continentales	6	5	5
Moteurs hors-bord	5	A essence, 4 CV	5	-	-
Idem	10	A essence, 8 CV	-	10	-
Idem	10	Diesel 10 CV, à longue queue	-	-	10
Filets maillants	12 lots	Longueur 400 m (mailles de 50-20 mm, 6-15 fils retors), flotteurs, poids, cordages	12		
Casiers	320	Ovales, env. 80 x 50 x 40 cm	120	100	100
Pièges à poissons	2 lots	(seront envisagés sur la base des résultats de l'étude sur le terrain)	1	1	-
Glacières	25	Env. 60 l	5	10	10
Trousses de secours	25	Médicaments pour les blessures, médicaments contre le paludisme, antibiotiques	5	10	10
Imperméables	125		25	50	50
Engins de remplacement des filets monofilament	10 lots	Longueur de 1.200 m (mailles de 50-60 mm, 9 fils retors), flotteurs, poids, cordages	-	5	5

5. Plan de gestion

(1) Système de gestion

i) Collecte et l'analyse des données des ressources

- Enregistrement des pêcheurs: Brigade des pêches (Kango, Omboué), Bureau d'inspection provinciale de la pêche (province du Moyen-Ogooué )
- Etude biologique et analyse des données: Bureau d'inspection provinciale de la pêche (province de l'Estuaire, province de l'Ogooué-Maritime, province du Moyen-Ogooué ) (Toutefois, la collecte des échantillons se fera avec la collaboration des groupes de pêcheurs participants.)

ii) Activités d'amélioration du niveau de vie

- Sélection des pêcheurs participants: Sélectionnés par le Bureau d'inspection provinciale de la pêche (Brigade des pêches) et approuvés par la DGPA.
- Etude des besoins en équipements et achat: Après étude des besoins au Bureau d'inspection provinciale de la pêche, achat en bloc et distribution par la DGPA.
- Contrats de crédit, remboursement et fonctionnement: Gérés en bloc par l'unité de gestion des ressources.

(2) Plan de personnel

Responsable	Nbre	Durée	Source du personnel
Collecteurs de données	3	5 jours/mois x 18 mois	DGPA
Agents d'étude biologique	3	5 jours/mois x 18 mois	IRAF (ou DGPA)
Chargés de gestion de crédit	3	5 jours/mois x 18 mois	DGPA (ou une ONG)
Expert de la gestion des ressources halieutiques	1	1,5 mois/fois x 2 fois/an x 3ans	Expert étranger

(3) Utilisation d'ONG

L'ONG utilisée pour les projets pilotes assurera pendant les 3 premiers mois une formation sur le tas

(OJT) portant sur la collecte et l'analyse des données, l'étude et l'analyse biologiques, la gestion et le fonctionnement du crédit, l'enquêtes auprès des pêcheurs et l'organisation des ateliers.

Personnes concernées et nbre	Période	Contenu	Méthode
3 collecteurs de données	3 mois	Traitement des données	Cours, travaux pratiques
3 agents d'étude biologique	3 mois	Procédé d'étude biologique, traitement des données	Cours, travaux pratiques
3 chargés de gestion de crédit	3 mois	Gestion et fonctionnement du crédit	Cours, travaux pratiques

#### (4) Formation du personnel

La formation pratique du personnel sera inutile avant l'exécution de ce projet.

#### 6. Programme d'exécution

Activités	Organisme d'exécution	Calendrier (mois)																																				Résultats							
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36								
Sélection de villages et de groupes de pêcheurs cibles	DGPA	■	■	■																																									
Conception et achat d'équipements	DGPA			■	■	■	■	■											■	■	■	■	■																						
Collecte et analyse de données des ressources	DGPA			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
Activités d'amélioration de l'économie domestique	DGPA									■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
Etablissement d'un système de gestion autonome	DGPA																																												

#### 7. Coût approximatif du projet

##### i) Frais d'aménagement des installations et équipements

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Analyseurs de la qualité de l'eau	3	2.000	6.000	
Instruments de mesure d'échantillons	3 lots	300	900	
Echosondeurs, GPS	3 lots	300	900	
Glacières	28	60	1.680	
Bateaux FRP (7 m)	16	2.500	40.000	
Moteurs hors-bord (4 CV)	5	750	3.750	
Idem (8 CV)	10	1.200	12.000	
Idem (10 CV)	10	1.200	12.000	A longue queue
Filets maillants	12 lots	250	3.000	
Casiers	320	20	6.400	
Pièges à poissons	4 lots	2.000	8.000	
Trousses de secours	25	60	1.500	
Imperméables	125	5	625	
Engins de remplacement des filets monofilament	10 lots	1.200	12.000	
<b>Total</b>			<b>108.755</b>	

##### ii) Frais de personnel (y compris per diem, frais d'hébergement, frais de transport)

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
NGO			(16.650)	
Per diem, hébergement	90 hommes-jours	50	4.500	
Transport	3 mois	1.050	3.150	
Rémunération	180 h-j	50	9.000	
Expert			(81.000)	Expert étranger
Rémunération	6 mois	10.000	60.000	
Transport aérien	3 allers-retours	6.000	18.000	
Frais divers	6 mois	500	3.000	
<b>Total</b>			<b>97.650</b>	

iii) Frais de gestion (y compris frais concernant le personnel de l'autorité gabonaise)

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Frais de déplacement du personnel de l'autorité gabonaise	1.080 hommes-jours	50	54.000	
Frais de transport	36 mois	500	18.000	
Frais de réunions/frais de consommables	36 mois	200	7.200	
Total			79.200	

8. Avantages et impacts estimés

(1) Avantages économiques

Jusqu'ici, les pêcheurs de la zone concernée ne possédaient que des engins de pêche pas chers (lignes, palangres, casiers) et leurs moyens de transport aussi étaient limités, ce qui réduisait les espèces de poissons et les volumes de captures. Ils subissaient donc une grande influence de la différence des captures selon les saisons. Comme les moteurs hors-bord et engins de pêche seront fournis sur la base du crédit dans ce projet, les pêcheurs pourront appliquer des méthodes de pêche différentes selon les pêcheries, et ainsi stabiliser leur revenu de la pêche tout au long de l'année. Par ailleurs, ce projet étant réalisé principalement dans les zones de pêches continentale et lagunaire où la gestion des ressources est facile, les villages de pêche pauvres par rapport aux villages côtiers en feront l'objet, ce qui contribuera aussi à la correction des différences de revenus entre régions.

(2) Impacts sociaux

i) Amélioration de la conscience de la solidarité locale

Par le biais de la participation ou la collaboration aux différentes activités liées à la gestion des ressources (collecte de données concernant la pêche, réunions du comité local) les pêcheurs commencent à prendre la conscience de l'importance de la gestion des ressources et à réfléchir sur les mesures à prendre pour pouvoir poursuivre les activités de pêche. Cela enracinera l'idée de la gestion conjointe des ressources sur une base locale (village), et renforcera la solidarité locale.

ii) Amélioration de la santé

Les villages de pêche concernés de la zone sont situés dans une zone de plans d'eau intérieurs et de lagunes, et beaucoup de pêcheurs pratiquent la pêche en séjournant temporairement dans des campements. Pour cette raison, les maladies (paludisme etc.) et les blessures (écorchures, contusion) sont nombreuses, ce qui réduit le nombre de jours de pêche et rend instable leur vie quotidienne. Dans ce projet, des moteurs hors-bords, engins de remplacement et autres équipements connexes seront introduits pour la diversification des sources en revenus dans le cadre de la gestion des ressources. Par exemple, si des moteurs hors-bords sont introduits, la pêche en aller-retour dans la journée deviendra possible, et les pêcheurs auront moins besoin de séjournier dans les campements. De plus, les trousse de secours et imperméables permettront de maintenir un bon état physique quotidien et de rétablir rapidement en cas de maladie ou de blessures, et donc les activités de pêche se stabiliseront.

9. Suivi

Contenu	Fréquence	Enregistrement	Responsable
Collecte et l'analyse des données	Une fois par mois	Fiche d'enregistrement des données	Bureaux d'inspection provinciale
Remboursement et fonctionnement du crédit	Une fois par mois	Tableau de remboursement du crédit	Bureaux d'inspection provinciale
Etablissement de mesures de gestion des ressources	Une fois par 3 mois	Procès-verbal de la réunion de l'unité de gestion des ressources	Bureaux d'inspection provinciale

## 10. Impact sur l'environnement

Ce sont des activités contribuant à la gestion durable des ressources halieutiques, sans impact sur l'environnement. Toutefois, en cas de limitation de méthodes de pêche, de pêcheries et de périodes de pêche, il sera nécessaire d'expliquer suffisamment aux pêcheurs et d'obtenir leur accord à l'occasion de l'atelier pour éviter que les pêcheurs aient le mécontentement.

## 11. Collaboration avec les autres projets

	Projets connexes	Corrélation	Nécessité de la collaboration
4.4.1	Projet de crédit pour la pêche artisanale	Fonctionnement du crédit	Standardisation de la manière de gestion
4.4.3	Projet de diversification des sources de revenu	Création de sources de revenu de remplacement	Partage des informations de travail
4.4.4	Projet de développement de la pêche au filet fixe	Installation des pièges à poissons	Partage des techniques

### 4.4.8 Projet de gestion des pêcheries côtières

#### 1. Aperçu du projet

##### (1) Résumé

La zone côtière du Gabon (3 milles de la côte) est définie en tant que zone réservée à la pêche artisanale par la loi, mais les chalutiers industriels y pêchent impunément parce que le système de surveillance n'est pas encore en place. Pour cette raison, les ressources démersales côtières sont largement capturées, et des engins de pêche des pêcheurs artisanaux subissent des dégâts. Pour que les pêcheurs artisanaux protègent eux-mêmes leurs pêcheries, la surveillance quotidienne et les notifications par les habitants auront lieu en collaboration avec le système de surveillance de l'administration (système de surveillance des navires (SSN), radars, vedettes de surveillance). De plus, des récifs artificiels seront mis en place près des pêcheries côtières pour décourager les chalutiers en provoquant des dégâts matériels et pour en faire des lieux de frai et des nurseries des organismes marins.



##### (2) Zone concernée

Les 3 zones ci-dessous sont concernées par le projet.

**Tableau 4.10 Zones concernées par le projet de gestion des pêcheries côtières**

Ville	Eaux	Village de pêcheurs
Mayumba (Province de la Nyanga)	Eaux côtières de Mayumba (Pointe Kouango, Zone 17, Point Panga, Point Nyanga)	Popo
Port-Gentil (Province de l'Ogooué-Maritime)	Eaux côtières de Port-Gentil (Ozori ~ Oléndé)	Ozori, Oléndé (campement)
Cocobeach (Province de l'Estuaire)	Eaux côtières de Cocobeach	Cocobeach

### (3) Personnes concernées (participants)

- Mayumba: 20 groupes de pêcheurs artisanaux côtiers (env. 60 personnes)
- Port-Gentil: 10 groupes de pêcheurs artisanaux côtiers (env. 100 personnes)
- Cocobeach: 20 groupes de pêcheurs artisanaux côtiers (env. 100 personnes)

### (4) Période

Etablissement d'un système de surveillance en commun sur les pêcheries côtières : 2009 à 2012 (3 ans)  
Fabrication, mise en place et gestion de récifs artificiels : 2011 à 2013 (3 ans)

## 2. Objectifs et pertinence

### (1) Objectifs

Le système de surveillance de la zone côtière sera établi conjointement par l'administration et les habitants par participation des pêcheurs artisanaux. La mise en place de récifs artificiels limitera les activités des chalutiers illégaux et créera des lieux de frai et des nurseries des poissons.

### (2) Pertinence

Des chalutiers pratiquent impunément la pêche illégale dans la zone côtière du Gabon, et menacent ainsi de destruction les engins de pêche et pêcheries des pêcheurs artisanaux. La réalisation de ce projet qui permettra la création et gestion des pêcheries, ainsi que l'établissement d'un système de surveillance avec la participation des pêcheurs, est aussi jugée pertinente du point de vue environnemental et socioéconomique.

### (3) Indices d'achèvement

- Les récifs seront fabriqués et mis en place avec la participation des pêcheurs, qui géreront aussi les pêcheries.
- La pêche illégale des chalutiers sera limitée par la surveillance des habitants et l'effet des récifs.
- Les environs des récifs deviendront des lieux de frai et des nurseries pour les organismes marins utiles, ce qui augmentera le volume des captures.

## 3. Contenu et activités du projet

Les activités de ce projet seront de 2 types: (1) Aménagement du système de surveillance conjoint des pêcheries côtières, (2) Fabrication, mise en place et gestion des récifs.

### (1) Aménagement du système de surveillance conjoint des pêcheries côtières

#### i) Etablissement d'un système de surveillance des pêcheries côtières et notification par les pêcheurs locaux

Le système de surveillance des pêcheries côtières et notification par les pêcheurs locaux sera établi sur la base du projet pilote réalisé à Mayumba. Des unités de gestion des ressources composées des villages de pêcheurs/organisations de pêcheurs (associations, groupes de pêcheurs) utilisant les pêcheries côtières, des Brigades des pêches seront formées à cet effet. Si un pêcheur aperçoit un chalutier en infraction dans la zone côtière au cours de ses activités de pêche ordinaires, il le notifiera au Bureau d'inspection provinciale (ou bien à la Brigade des pêches) le plus proche en indiquant les coordonnées GPS par radiotéléphone. Mais comme les chalutiers pêchent souvent dans la zone côtière de nuit, la surveillance de nuit devra aussi être assurée. Dans les villages de pêcheurs sans sorties de nuit, la surveillance se fera donc à tour de rôle.

ii) Aménagement du système de surveillance côtière de la DGPA (exécuté par le PSPA)

Avec le PSPA, 2 nouvelles Brigades des pêches seront établies à Iguéla et Sette Cama pour la surveillance et la protection des ressources halieutiques côtières, et des vedettes et des radars seront affectés aux 4 Brigades existantes (Pont Numba, Omboué, Mayumba et Cocobeach). Les pêcheurs locaux signaleront les chalutiers illégaux en collaboration avec les Brigades des pêches aménagées et agrandies par le PSPA. Comme beaucoup de chalutiers pêchent en cachant les nom et numéro du bateau, un aménagement légal sera fait pour permettre à la Brigade des pêches, accompagnée d'un policier des forces côtières ayant le droit d'arrêter, de se rendre sur place d'urgence après la notification pour effectuer l'arrestation.

(2) Fabrication, mise en place et gestion des récifs (création de pêcheries)

La mise en place de récifs sur chaque site aura les objectifs suivants:

- Environs de Mayumba: Création de lieu de frai des langoustes et empêchement de la pénétration des chalutiers.
- Environs de Port-Gentil: Création de pêcheries côtières des démersaux et empêchement de la pénétration des chalutiers.
- Environs de Cocobeach: Amélioration de l'efficacité de pêche des pêcheurs artisanaux.

i) Etude des sites candidats pour la mise en place

Les conditions naturelles, telles que relief du fond marin, nature du sol, courants, dans les pêcheries côtières existantes où pêchent actuellement les pêcheurs locaux seront étudiées pour sélectionner des emplacements pour les récifs (Mayumba: 4 sites, Port-Gentil: 3 sites, Cocobeach: 2 sites). Les emplacements des récifs concrets seront fixés sur discussions entre les villages concernés et l'administration à l'étape de l'exécution.

ii) Conception des récifs

Les récifs seront conçus en fonction de l'objectif et des conditions naturelles des sites d'installation. Les conditions de base de la conception seront : 1) les pêcheurs locaux pourront participer à la fabrication et à la mise en place, 2) ils seront de taille à faire obstacle au chalut, 3) ils seront de forme tenant compte du mode de vie des organismes concernés.

iii) Gestion des sites d'installation des récifs

Les unités de gestion des ressources de (1) ci-dessus seront formées, et le système de gestion des sites à récifs sera discuté et fixé. Concrètement, il faudra fixer les engins et méthodes de pêche utilisés aux environs des récifs, une réglementation des périodes de pêche, la collection ou non des droits de pêche, un système de gestion, la source des frais de gestion. Par ailleurs, une étude biologique aura également lieu aux environs des récifs trimestriellement dans le cadre des activités de suivi, et les méthodes de gestion seront corrigées si nécessaire sur la base des résultats.

4. Plan d'installations et d'équipements

(1)-i) Surveillance des pêcheries côtières et notification par les pêcheurs locaux

Equipements	Qté	Spécifications	Remarques
Equipements de surveillance	3 lots	Radiotéléphones VHF (puissance 20W) (10), jumelles vision nocturne (10), GPS (10)	1 lot par zone



(1)-ii) Aménagement du système de surveillance côtière par la DGPA

i) Plan des installations

Installations	Spécifications et structure	Taille	Remarques
Brigades des pêches	Béton armé, sans étage	Env. 100 m <sup>2</sup>	Iguéla, Sette Cama
Slipways	Béton armé (béton précontraint), avec matière glissante	5m (l) x 15m (L)	Idem

ii) Plan des équipements

Equipements	Qté	Spécifications	Remarques
Vedettes de surveillance	6	Moteur hors-bord 90 CV x 2, en FRP	Pour les Brigades (6 emplacements)
Tracteurs pour bateau	6	Pour tracter des vedettes sur la route	Idem
Radiotéléphones BLU	6	Puissance 150W	Idem
Radiotéléphones VHF	6	Puissance 20 W	Idem
Radars	6	Portée: environ 12 milles marins	Idem
Matériels de surveillance	6 lots	Jumelles, GPS, balises, treuils	Idem

(2) Fabrication, mise en place et gestion des récifs

i) Plan des installations

Installations	Finition et structure	Taille	Remarques
Récifs à langoustes	Cylindrique, béton armé	Diamètre 3 m x 1,5 h x 40 unités	MYB(4)
Récifs de taille moyenne	Hexagones droits, avec cavités	Env. 800 kg/unité x 150 unités	POG(2), CCB(1)
Récifs de petite taille	Cubiques, avec armatures	Env. 200 kg/unité x 600 unités	POG(2), CCB(1)

ii) Plan des équipements

Equipements	Qté	Spécifications	Remarques
Equipement pour l'étude sur sites	3 lots	Détecteur de poissons (1), échantillonneur de sol (1), courantmètre (1)	1 lot pour chaque zone
Equipement de suivi	3 lots	Equipements de plongée (4), compresseur (1), vidéo sous-marine (1), écran (1), casiers/filets	1 lot pour chaque zone
Equipement de surveillance	3 lots	Radiotéléphones VHF (puissance 20W) (10), jumelles vision nocturne (10), GPS (10)	1 lot pour chaque zone

5. Plan de gestion

(1) Système de gestion

- Création des unités de gestion des ressources: DGPA (Bureaux d'inspection provinciale et Brigades des pêches y compris)
- Sélection des zones maritimes concernées: unités de gestion des ressources
- Gestion de la construction des installations et fourniture des équipements: consultant local et DGPA
- Surveillance des pêcheries côtières et notification par les pêcheurs locaux: gestion quotidienne par les unités de gestion des ressources
- Aménagement du système de surveillance côtière: (conception, fourniture et construction) PSPA (gestion) DGPA + collaboration de la garde côtière
- Fabrication et mise en place des récifs: commissionné à une entreprise de construction locale (conception) expert (fabrication et supervision de la mise en place) DGPA
- Gestion des récifs: unités de gestion des ressources + expert

## (2) Plan de personnel

Responsable	Nbre	Durée	Source du personnel
Collecteurs de données	3	5 jours/fois x 12 fois/an x 3 ans	Brigade des pêches
Chargés de suivi des récifs	8	5 jours/fois x 4 fois/an x 32ans	DGPA et IRAF
Pilotes de vedette de surveillance	6	1 jours/semaine x 50 fois/an x 2 ans	Brigade des pêches
Surveillants	6	Tous les jours	Brigade des pêches
Expert de gestion des pêcheries	1	2 mois x 2 fois/an x 3 ans	Expert étranger
Expert de surveillance côtière	1	2 mois	Expert étranger
Expert de récifs	1	2 mois x 2 fois/an x 3 ans	Expert étranger
Plongeurs	2	5 jours x 4 sites x 4 fois/an x 2 ans	Plongeurs étrangers
Technicien radar/radiotéléphone	1	2 mois	Technicien du fabricant
Expert légal	1	2 mois	Juriste gabonais

## (3) Utilisation d'ONG

Il est souhaitable de collaborer avec des ONG pour former les unités de gestion des ressources et pour mettre en œuvre des activités de surveillance.

## (4) Formation du personnel

Personnes concernées et nbre	Période	Contenu	Méthode
4 agents DGPA	6 mois	Etude biologique (étude par plongée)	Commissionné aux plongeurs étrangers
Idem 6	2 mois	Emploi du radar/radiotéléphone	Commissionné aux fabricants des instruments

## 6. Programme d'exécution

Activités	Organisme d'exécution	Calendrier (mois)																																				Résultats					
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36						
Sélection de villages et de groupes de pêcheurs cibles	DGPA	■	■	■																																					Liste de pêcheurs		
Création de l'unité de gestion des ressources	DGPA		■	■	■																																					Statuts de l'unité	
Surveillance par les pêcheurs locaux	DGPA				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Enregistrement des notifications des pêcheurs, rapports	
Conception et supervision d'exécution (Brigades des pêches)	DGPA	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Rapport d'achèvement	
Conception et achat d'équipements	DGPA	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Photos des équipements	
Surveillance côtière par la DGPA	DGPA					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Enregistrement des sorties des vedettes, rapports
Etude sur le récif, sélection de points d'immersion	DGPA			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Rapport d'étude	
Conception, fabrication et mise en place des récifs	DGPA						■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Photos des récifs installés
Gestion des récifs, suivi	DGPA														■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Enregistrement du suivi

## 7. Coût approximatif du projet

### (1)-i) Surveillance des pêcheries côtières et notification par les pêcheurs locaux

#### i) Frais d'aménagement des installations et équipements

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Equipement de surveillance	3 lots	500	1.500	

ii) Frais de personnel (y compris per diem, frais d'hébergement, frais de transport)

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Expert de gestion des pêcheries				Expert étranger
Rémunération	12 mois	10.000	120.000	
Transport aérien	3 allers-retours	6.000	18.000	
Frais divers	12 mois	500	6.000	
Total			144.000	

iii) Frais de gestion (y compris frais concernant le personnel de l'autorité gabonaise)

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Frais de déplacement du personnel de l'autorité gabonaise	480 hommes-jours	50	24.000	
Frais de transport	12 mois	500	6.000	
Frais de réunions/ frais de consommables	12 mois	200	2.400	
Total			32.400	

(1)-ii) Aménagement du système de surveillance côtière par la DGPA (dans le cadre du PSPA)

i) Frais d'aménagement des installations et équipements

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Brigades des pêches	2	40.000	80.000	
Slipways	2	50.000	100.000	
Vedettes de surveillance	6	80.000	480.000	
Tracteurs pour bateau	6	6.000	36.000	
Radiotéléphones BLU/VHF	6 lots	11.000	66.000	
Radars	6	40.000	240.000	
Matériels de surveillance	6 lots	1.000	6.000	
Total			1.008.000	

ii) Frais de personnel (y compris per diem, frais d'hébergement, frais de transport)

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Consultant local (conception, gestion de construction)	Frais des installations et équipements x 10%	100.800	100.800	Consultant au Gabon
Expert de surveillance côtière	2 mois	13.500	27.000	Expert étranger
Expert légal	2 mois	9.000	18.000	Expert au Gabon
Expert d'instruments électroniques	2 mois	13.500	27.000	Technicien du fabricant
Total			172.800	

iii) Frais de gestion (y compris frais concernant le personnel de l'autorité gabonaise)

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Frais de déplacement du personnel de l'autorité gabonaise	480 hommes-jours	50	24.000	
Frais de transport	12 mois	500	6.000	
Frais de réunions/ frais de consommables	12 mois	200	2.400	
Frais de carburant des vedettes	15KL/an x 6 vedettes x 2 ans	500	90.000	
Frais de maintenance	Frais des installations et équipements x 5%/an		50.400	
Total			172.800	

(2) Fabrication, mise en place et gestion des récifs

i) Frais d'aménagement des installations et équipements

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Récifs à langoustes	40	2.500	100.000	Y compris les frais de mise en place
Récifs de taille moyenne	150	500	75.000	Idem
Récifs de petite taille	600	40	24.000	Idem
Total			199.000	

ii) Frais de personnel (y compris per diem, frais d'hébergement, frais de transport)

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Plongeur (suivi)			(67.200)	Plongeurs étrangers
Rémunération	320 hommes-jours	100	32.000	
Per diem, hébergement	320 hommes-jours	50	16.000	
Transport	8 allers-retours	2.400	19.200	
Expert de récifs			(162.000)	Expert étranger
Rémunération	12 mois	10.000	120.000	
Transport aérien	6 allers-retours	6.000	36.000	
Frais divers	12 mois	500	6.000	
Total			229.200	

iii) Frais de gestion (y compris frais concernant le personnel de l'autorité gabonaise)

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Frais de déplacement du personnel de l'autorité gabonaise	480 hommes-jours	50	24.000	
Frais de transport	12 mois	500	6.000	
Frais de réunions/ frais de consommables	12 mois	200	12.400	
Total			32.400	

8. Avantages et impacts estimés

(1) Avantages économiques

L'exécution de ce projet permettra la réduction du nombre de chalutiers illégaux opérant dans la zone côtière, assurera la pêche en sécurité des pêcheurs artisanaux côtiers et un système de gestion durable des ressources côtières. Ceci contribuera à augmenter la production de la pêche côtière, ainsi qu'à stabiliser le revenu des pêcheurs.

## (2) Impacts sociaux

### i) Maintien de l'ordre public dans la zone

Actuellement, la zone des 3 milles marins de la côte est définie légalement en tant que zone réservée à la pêche artisanale, mais l'absence de systèmes de contrôle et de communications et la non-définition de sanctions font que les chalutiers illégaux y travaillent impunément. Si des récifs sont mis en place dans les pêcheries côtières et qu'un système de surveillance de la zone est aménagé sous la direction de l'administration dans ce projet, les pêcheurs collaboreront avec l'administration, et les zones aux environs des récifs seront gérées de manière autonome comme pêcheries frontale des villages. Ce système de cogestion dynamisera les activités connexes par village, ce qui laisse espérer une amélioration de l'ordre public local, zone maritime côtière y compris.

## 9. Suivi

Contenu	Fréquence	Enregistrements	Responsable
Gestion des récifs	Trimestrielle	P.-V. des unités de gestion des ressources	DGPA
Enregistrement des pêches des pêcheurs	Mensuel	Fiche d'enregistrement des pêcheurs	DGPA
Étude biologique	Trimestrielle	Enregistrement des espèces de poissons apparus, vidéo	Plongeur, agent d'étude biologique
Activités de surveillance côtière	Trimestrielle	Enregistrement des notifications des pêcheurs, enregistrement des sorties des vedettes, rapport	DGPA

## 10. Impact sur l'environnement

Ces activités qui contribuent à la gestion durable des ressources halieutiques sont sans impact sur l'environnement. Mais, dans les zones d'installation des récifs, une gestion appropriée des activités de pêche sera nécessaire pour éviter la sur exploitation. Les objectifs et effets des récifs, ainsi que les zones d'installation devront aussi être préalablement expliqués au côté chalutiers pour obtenir leur compréhension. Pour que les récifs ne gênent pas la circulation maritime, des ajustements devront également être faits avec les organismes concernés, et des balises placées pour indiquer les zones d'installation.

## 11. Collaboration avec les autres projets

	Projets connexes	Corrélation	Nécessité de la collaboration
4.4.7	Projet de gestion participative des ressources halieutiques	Etablissement de règlements d'utilisation des pêcheries	Unification de la méthode d'établissement

### 4.4.9 Projet de développement des techniques piscicoles

#### 1. Aperçu du projet

##### (1) Résumé

Le Gabon possède d'abondantes ressources en eau (cours d'eau, lacs, lagunes, etc.), mais en dépit de leur potentiel de développement aquicole, presque aucun profit n'en est tiré. Le présent projet mènera le développement de nouvelles espèces, d'aliments, de techniques de génie piscicole, ainsi que de la pisciculture en eau saumâtre. Il mettra également en place les installations et le matériel ainsi requis.

## (2) Zones concernées

Développement des techniques de pisciculture en eau douce :

Station piscicole de la Peyrie à Libreville, province de l'Estuaire  
(deviendra le Centre national de développement piscicole de la Peyrie)

Développement des techniques de pisciculture en eau saumâtre :

Mayumba, province de la Nyanga (lagunes d'eau saumâtre)

## (3) Personnes concernées (participants)

Environ 10 fermes piscicoles présentes dans les environs de Libreville, environ 10 agents de la Station piscicole de la Peyrie

2 groupes de pêcheurs des environs de Mayumba (environ 10 personnes)

## (4) Période

2009 à 2018 (10 ans)

## 2. Objectifs et pertinence

### (1) Objectifs

- i) Développement de nouvelles espèces : des espèces piscicoles remplaçant le tilapia et des espèces pouvant être utilisées avec lui seront développées.
- ii) Développement d'aliments : des aliments piscicoles utilisant les matériaux locaux seront développés (fabrication d'aliments en granulés incluse).
- iii) Génie piscicole : des normes de conception et propositions de conception standard des installations piscicoles seront formulées.
- iv) Pisciculture en eau saumâtre : les espèces les mieux adaptées aux zones d'eaux saumâtres seront sélectionnées et leurs méthodes d'élevage établies.

### (2) Pertinence

#### i) Développement de nouvelles espèces

Les espèces actuellement élevées sont pratiquement limitées au tilapia, et les résultats de gestion des fermes piscicoles en souffrent. Des études et recherches sur d'autres espèces qui pourront le remplacer ou être élevées avec lui sont donc nécessaires.

#### ii) Développement d'aliments

L'alimentation piscicole disponible au Gabon est la provende commercialisée par la SMAG, mais son prix est trop élevé. Pour cette raison, seules les fermes piscicoles des environs de Libreville peuvent pratiquer sur une base rentable une pisciculture intensive utilisant cette alimentation. A l'avenir, le développement d'aliments à plus bas prix va se révéler indispensable pour améliorer graduellement la productivité dans toutes les régions, depuis une pisciculture extensive vers une pisciculture semi-intensive.

#### iii) Développement des techniques de génie piscicole

Les étangs piscicoles au Gabon ne sont pas construits en considérant suffisamment les conditions



topographiques et hydrologiques. Ainsi, de nombreux étangs ne sont pas vidangeables ou sont de profondeur excessivement réduite, ce qui est une cause de faible productivité. Afin de mettre en lumière les techniques piscicoles appropriées, des normes de conception et propositions de conception standard doivent être formulées : structure, dimensions et nombre des étangs ; dimensions, formes et matériaux des cages, etc.

#### iv) Pisciculture en eau saumâtre

La présence de fruits de mer de luxe – huîtres de mangrove, crabes de mangrove et autres – est confirmée dans les zones d'eau saumâtre et zones maritimes Gabonaises. Toutefois, ces espèces sont uniquement consommées sur les lieux de débarquement car elles n'atteignent pas des tailles commercialisables sur le marché. D'un autre côté, leurs techniques de pisciculture sont déjà développées en Asie du Sud-est, et pour l'Afrique, au Sénégal et en Côte d'Ivoire, avec une production générée sur une base commerciale. En appliquant les techniques piscicoles existantes, il est nécessaire de sélectionner les espèces locales les mieux adaptées et d'établir leurs méthodes de pisciculture, ainsi que de constituer ainsi une source de revenus annexes pour les pêcheurs artisanaux.

### (3) Indices d'achèvement

#### i) Développement de nouvelles espèces :

- Des espèces faisant nouvellement l'objet de pisciculture sont sélectionnées.
- Une étude de faisabilité est menée sur la pisciculture des espèces sélectionnées et les possibilités sont déterminées.
- Les méthodes de pisciculture des espèces ainsi ciblées sont établies.

#### ii) Développement d'aliments :

- Les matières premières utilisables localement pour les aliments des poissons d'élevage sont déterminées.
- Les proportions de mélange des matières premières respectivement adaptées à la pisciculture extensive et semi-extensive sont déterminées.
- Un manuel de fabrication de l'aliment en granulés est rédigé.
- La pisciculture semi-extensive avec alimentation par provende commence à être vulgarisée.

#### iii) Génie piscicole :

- Des normes de conception et propositions de conception standard sont formulées pour les installations convenant aux différentes formes de piscicultures : pisciculture intégrée, pisciculture en cages, pisciculture semi-extensive avec alimentation, etc.

#### iv) Pisciculture en eau saumâtre

- Des espèces adaptées à la pisciculture en eau saumâtre sont sélectionnées.
- Des essais de pisciculture avec les espèces sélectionnées sont commencés et les possibilités de pisciculture sont déterminées.

### 3. Contenu et activités du projet

#### (1) Développement de nouvelles espèces

Une étude sur la situation actuelle des espèces candidates pour la pisciculture sera menée (étude biologique : variations saisonnières des captures, poids moyen des captures, proportion des sexes, degré de maturation, contenu de l'estomac; étude sociologique : prix, facilité de manipulation, popularité, etc.), et les espèces seront synthétiquement sélectionnées d'après les résultats. Des alevins naturels seront ensuite recueillis et élevés expérimentalement en étang ou en cages (viviers), et l'on déterminera les espèces les mieux adaptées à la pisciculture en portant un jugement synthétique fondé sur leur croissance, leur facilité d'acclimatation, leur facilité de manipulation, etc. Concernant les espèces, le

développement technique portera sur le silure, le tilapia traditionnel, le mâchoiron et le yara.

## (2) Développement d'aliments

On recherchera les matières premières pour l'aliment des poissons d'élevage et l'on décidera des proportions de mélange, puis l'on établira la méthode de fabrication des granulés. Les matières premières seront d'abord examinées au moyen d'une étude sur terrain. On étudiera les déchets agricoles, industriels ou autres (drêche de bière, résidus d'extraction d'huile, son) et l'on examinera leurs prix, quantité, état de conservation, valeur nutritive. Des essais de fabrication d'aliments seront ensuite menés en changeant peu à peu les proportions mélangées, et les proportions de rendement optimal seront déterminées au moyen d'essais d'élevage. La méthode de fabrication des granulés sera testée par tâtonnements, et sa procédure et ses points délicats seront déterminés et compilés dans un manuel. Au stade où les proportions de mélange sont connues et la fabrication de granulés est possible, la vulgarisation auprès des fermes piscicoles commencera.

## (3) Développement des techniques de génie piscicole

On formulera des normes de conception et propositions de conception standard pour des installations piscicoles adaptées aux différentes formes de pisciculture : pisciculture intégrée, pisciculture en cages, pisciculture semi-extensive avec alimentation, etc. Les essais seront effectués après transformation des étangs des Stations piscicoles d'après les propositions de conception standard envisagées. Les données obtenues seront analysées et les normes adéquates pour la conception des installations piscicoles seront formulées. Dans le même temps, une analyse cumulative et synthétique des données de production des Stations piscicoles sera menée, et l'on proposera à l'intention des pisciculteurs débutants des méthodes de pisciculture répondant à leurs conditions spécifiques.

## (4) Développement de la pisciculture en eau saumâtre

Les techniques d'ostréiculture et techniques d'élevage des crabes de mangrove dans les régions d'eau saumâtre seront développées, l'accent étant mis sur le personnel piscicole spécialisé de la DGPA et les agents de la Brigade des pêches de Mayumba. La sélection des espèces les mieux adaptées et les essais piscicoles seront menés avec les conseils d'un expert étranger, car des connaissances spécialisées sur la pisciculture en eau saumâtre sont nécessaires. Les résultats de la culture suspendue pratiquée depuis 20 ans au Sénégal seront suffisamment mis à profit pour l'ostréiculture, ainsi que ceux des techniques utilisées depuis 30 ans en Thaïlande dans le cas d'élevage du crabe de mangrove. En dernier lieu, les possibilités réelles de pisciculture compte tenu de la rentabilité seront vérifiées, et un système de vulgarisation auprès des pisciculteurs sera établi.

## 4. Plan d'installations et d'équipements

### (1) Plan d'installations

Installations	Finition/structure	Surface/dimensions	Remarques (objet)
Laboratoire biologique (laboratoire humide inclus)	Béton armé, sans étage	Environ 30 m <sup>2</sup>	Élevage et observation des espèces



## (2) Plan d'équipements

Equipements	Qté	Spécifications	Remarques (objet)
1) Pour développement de nouvelles espèces			
Stéréomicroscope	1 lot	grossissement total jusqu'à 50×	Observation des œufs, larves, etc.
Réfrigérateur	1	Contenance 100 litres	Conservation des hormones, etc.
Bacs en résine de polycarbonate « Panlite »	10	500 litres	Pour élevage des espèces
Aérateurs	2	150 litres/min	Pour élevage des espèces
2) Pour développement d'aliments			
Congélateur	1	Contenance 200 litres	Conservation des vitamines, etc.
Granulateur	1	Capacité de traitement 150 kg/h	Fabrication des granulés
Bâches	5	10 m × 10 m	Séchage des granulés
Camionnette pickup	1	4 × 4 cabine simple	Transport des matières premières et autres
3) Pour pisciculture en eau saumâtre			
Bateau en FRP	1	Environ 7 m de long	Transport des matériaux et autres
Moteur hors-bord	1	Essence, 20 chevaux	Motorisation du bateau ci-dessus
Nappe de filet pour séparation	200 m	Maille 30 à 50 mm	
Corde	300 m	Diamètre 12 mm	

## 5. Plan de gestion

### (1) Système de gestion

L'organisme d'exécution sera la DGPA, et un « Comité de gestion du projet de développement des techniques piscicoles » y sera constitué. Ce comité effectuera la gestion et le suivi du projet dans chaque Station piscicole. Les activités elles-mêmes seront conduites par les Bureaux d'inspection provinciale et les stations piscicoles.

### (2) Plan de personnel

Responsable	Nbre	Durée	Source du personnel
Étude sur place (y compris collecte des échantillons de matière première pour l'alimentation)	2 personnes	4 mois	DGPA
Fourniture des géniteurs	5 personnes	1,5 mois	Pêcheurs
Sous-traitance des essais de pisciculture	2 personnes	4 périodes de 6 mois	Stations régionales
Essais de pisciculture en eau saumâtre	2 groupes de 2 personnes	2 périodes de 6 mois	Pêcheurs
Expert en pisciculture en eau saumâtre	1 personne	8 mois	Expert étranger

### (3) Utilisation d'ONG

Non nécessaire.

### (4) Formation du personnel

Non nécessaire.

## 6. Programme d'exécution

Activités	Organisme d'exécution	Calendrier (années)												Résultats	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Développement de nouvelles espèces	Centre de développement piscicole de la Peyrie	■													Développement de nouvelles espèces
Développement d'aliments							■							Fabrication de provende	
Génie piscicole					■										Formulation de propositions de conception standard
Pisciculture en eau saumâtre (sélection des espèces les mieux adaptées)	DGPA	■												Sélection des espèces les mieux adaptées	
Idem ci-dessus (établissement de méthodes piscicoles)	DGPA		■											Établissement de méthodes piscicoles	

## 7. Coût approximatif du projet

### i) Frais d'aménagement des installations et équipements

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Laboratoire biologique	30m <sup>2</sup>	1.000	30.000	
Stéréomicroscope	1 lot	675	675	Achat à l'étranger
Réfrigérateur	1	135	135	
Bacs en résine de polycarbonate « Panlite »	10	800	8.000	Achat à l'étranger (Japon)
Aérateurs	2	405	810	Achat à l'étranger
Réfrigérateur	1	225	225	
Granulateur	1	9.000	9.000	Achat à l'étranger
Bâches	5	45	225	
Camionnette pickup	1	8.000	8.000	
Bateau en FRP	1	2.500	2.500	
Moteur hors-bord	1	1.700	1.700	
Nappe de filet pour séparation	200m	2	400	
Cordes	100m x 3 rouleaux	30	90	
<b>Total</b>			<b>61.760</b>	

### ii) Frais de personnel (y compris per diem, frais d'hébergement, frais de transport)

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Envoi d'expert				Expert étranger
Rémunération	8 mois	10.000	80.000	
Transport aérien	1 fois	6.000	12.000	
Frais généraux sur place	8 mois	500	4.000	
<b>Total</b>			<b>96.000</b>	

### iii) Frais de gestion (y compris frais concernant le personnel de l'autorité gabonaise)

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Personnel DGPA				
Déplacement	840 hommes-jours	50	42.000	Y compris Mayumba
Transport	129 hommes-fois	150	19.350	Idem
Réunions	60 mois	100	6.000	
Pisciculture d'essai	48 hommes-jours	15	21.600	Stations piscicoles
Pisciculture en eau saumâtre d'essai	24 hommes-jours	5	3.600	Groupes de pêcheurs
<b>Total</b>			<b>92.550</b>	

## 8. Avantages et impacts estimés

Ce projet ayant pour objectif le développement technique, un avantage économique ou un impact social direct ne sont pas envisageables. Toutefois, le développement technique et la diffusion aux villages adaptés laissent espérer les effets indirects ci-dessous.

### (1) Avantages économiques

Les abondantes ressources en eau inexploitées pourront être utilisées, et la production halieutique qui ne dépendait jusqu'ici que des captures pourra être augmentée. Une contribution sera aussi apportée à la croissance du revenu des pêcheurs artisanaux et petits fermiers.

### (2) Impacts sociaux

#### i) Enracinement des jeunes dans les villages

Si les techniques piscicoles sont développées et s'enracinent dans le cadre des services de soutien du gouvernement, des opportunités d'emploi apparaîtront dans les régions continentales, ce qui laisse aussi espérer un contrôle de l'afflux des jeunes dans les grandes villes. De plus, si la pisciculture est pratiquée par village et que le revenu des villages augmente, on peut espérer, en dehors de l'aménagement d'infrastructures comme les routes, eau courante, électricité dans le village, l'amélioration des bases de vie dans le village, comme la mise en place de télévisions.

## 9. Suivi

Les responsables à la DGPA effectueront le suivi de l'avancement du projet une fois par mois.

## 10. Impact sur l'environnement

En raison des possibilités de pollution de l'eau par apport excessif d'aliments ou par évacuation des eaux usées, une attention minutieuse aux méthodes de nourrissage et d'évacuation des eaux sera nécessaire. D'autre part, si l'on pratique l'ostréculture ou l'élevage en enclos du crabe de mangroves, un impact sur les itinéraires de navigation est possible. Des études suffisantes sur les emplacements d'installation seront donc nécessaires. Le Centre national de développement piscicole étant aménagé à Libreville, il faudra prévenir la subsidence du sol ou la pénurie d'eau causée par le pompage excessif de l'eau souterraine.

## 11. Collaboration avec les autres projets

Le projet de l'OFCE est spécifique au silure, mais il serait souhaitable de l'exécuter en harmonie avec le présent projet, car les procédures et méthodes d'essai, la « manipulation des géniteurs et des alevins », la « méthode d'alimentation », etc., sont également des questions essentielles pour le présent projet.

### **4.4.10 Projet d'amélioration des techniques de production d'alevins**

#### 1. Aperçu du projet

##### (1) Résumé

Onze Stations piscicoles existent actuellement au Gabon, sans qu'une production et qu'une offre d'alevins suffisantes pour satisfaire la demande en tilapia soient possibles. Dans ce contexte, le PSPA prévoit d'aménager deux centres de production d'alevins pour renforcer cette capacité productive : le Centre de production d'alevins d'Oyem (nouveau centre) et le Centre de production d'alevins de Lémbamba (expansion de la Station existante). Le présent projet développera les installations de trois

Stations piscicoles existantes (Station piscicole d'Oyem dans la Province du Woleu-Ntem, Station piscicole de Tchibanga dans la Province de la Nyanga, Station piscicole de Koulamoutou dans la Province de l'Ogooué-Lolo) comme bases pour la vulgarisation de la pisciculture intégrée ; et en tant que complément aux deux centres de production d'alevins cités plus haut, il vulgarisera auprès des pisciculteurs des environs les techniques de production des alevins à la ferme.

## (2) Zones concernées

- Province du Woleu-Ntem : Station piscicole d'Oyem (sur le plan des équipements, mise en œuvre possible immédiatement).
- Province de la Nyanga : Station piscicole de Tchibanga (sur le plan des équipements, mise en œuvre possible immédiatement).
- Province de l'Ogooué-Lolo : Station piscicole de Koulamoutou (nécessité de réfection).

## (3) Personnes concernées (participants)

- 5 fermes piscicoles de la Province du Woleu-Ntem, 13 agents de la Station piscicole d'Oyem.
- 3 fermes piscicoles de la Province de la Nyanga, 9 agents de la Station piscicole de Tchibanga.
- 5 fermes piscicoles de la Province de l'Ogooué-Lolo, 8 agents de la Station piscicole de Koulamoutou.



## (4) Période

- Aménagement des Stations piscicoles : 2009 à 2011 (3 ans)
- Formation du personnel des Stations et vulgarisation auprès des fermes piscicoles : 2011 à 2015 (5 ans)

## 2. Objectifs et pertinence

### (1) Objectifs

- Amélioration des capacités de production d'alevins dans chaque Station piscicole (la distribution d'alevins devient possible).
- Vulgarisation des méthodes de production d'alevins du tilapia auprès des fermes piscicoles (la production à la ferme devient possible).
- Réalisation d'un manuel de production d'alevins

### (2) Pertinence

A l'heure actuelle, les Stations piscicoles ne peuvent suffisamment remplir leurs fonctions et ne produisent pratiquement pas d'alevins pour les espèces piscicoles, par manque de capitaux, de ressources humaines et de techniques. Il est d'autre part extrêmement difficile de se procurer des alevins pour démarrer la pisciculture car les producteurs privés sont presque inexistantes. Les possibilités de développement de ces derniers étant à l'heure actuelle très réduites, dans un premier temps il est souhaitable que l'administration prenne l'initiative de la production. Il est nécessaire d'accroître la capacité de production d'alevins dans les Stations piscicoles, de distribuer des alevins, et de vulgariser

auprès des fermes piscicoles les méthodes de production d'alevins.

### (3) Indices d'achèvement

- Plus de 10 000 alevins de tilapia sont produits dans chaque Station.
- Plus de 5 fermes clés pour la vulgarisation des techniques de production d'alevins sont créées, et celles-ci servent de base pour mener nouvellement des activités de vulgarisation auprès de plus de 50 fermes.
- Le manuel utilisé lors de la vulgarisation auprès des fermes (manuel de production d'alevins) est achevé.

## 3. Contenu et activités du projet

### (1) Renforcement de capacité des Stations

La formation des ressources humaines sera menée dans chaque Station durant les trois premières années. La méthode adoptée sera la formation sur le tas : les techniques seront assimilées en pratiquant la production d'alevins. Les Stations piscicoles existantes seront réorganisées, et un personnel suffisant sera affecté et formé dans les Stations servant de base à la vulgarisation, selon leur degré d'importance. Durant les premiers mois, des cours et travaux pratiques intensifs seront menés avec les conseils d'un expert étranger. En particulier, la très importante manipulation du poisson sera enseignée au moyen de conseils répétés. Les agents ayant terminé leur formation commenceront les activités de vulgarisation auprès des fermes piscicoles et viseront à améliorer les techniques de vulgarisation.

### (2) Vulgarisation auprès des fermes piscicoles

Des fermes piscicoles aptes à devenir fermes clés (fermes pratiquant déjà la pisciculture intégrée) seront sélectionnées et bénéficieront de formation dans les Stations. La durée de formation sera de cinq jours, dont deux de cours (bases de la pisciculture) et trois de travaux pratiques (stage sur site). L'acquisition des connaissances sera assurée par des conseils répétés, en particulier pour la manipulation des géniteurs et la méthode d'identification des sexes. Une fois les géniteurs introduits dans les étangs, les agents des Stations effectueront la gestion quotidienne, et donneront des conseils sur les points délicats de la période d'un ou deux jours pendant laquelle les larves commencent à apparaître. Ensuite, au moment de la récolte des larves, ils feront pratiquer la méthode de récolte. Après que la série d'opérations précitées aura été achevée, les bénéficiaires de la formation pratiqueront la production d'alevins dans leurs propres étangs. Si des réfections de ces étangs de production d'alevins sont nécessaires, les Stations prêteront aux pisciculteurs les outils de creusement, et ces derniers effectueront eux-mêmes les réparations (le creusement). Lors de la première production d'alevins dans les étangs de chaque pisciculteur, les agents des Stations accompagneront ces derniers et leur donneront des conseils. Les fermes devenues aptes à produire suffisamment d'alevins dans leurs propres étangs seront reconnues comme fermes clés, et leurs exploitants travailleront comme formateurs lors des formations suivantes. On débutera avec les fermes piscicoles environnant les Stations, mais l'on développera graduellement la même formation vers les fermes lointaines.

### (3) Réalisation du manuel de production d'alevins

La répétition des formations précitées permettra d'accumuler des données variées sur la production d'alevins. Celles-ci seront donc utilisées pour améliorer le manuel de production d'alevins existant.

#### 4. Plan d'installations et d'équipements

##### (1) Plan d'installations

Installations	Finition/structure	Surface/dimensions	Remarques (objectif)
Réfection et expansion de Station piscicole (Koulamoutou)	Profondeur d'eau : de 80 à 100 cm	Surface d'étang : 2 000 m <sup>2</sup>	

##### (2) Plan d'équipements

Equipements	Qté	Spécifications	Remarques (objectif)
Matériels pour Stations piscicoles (Oyem, Tchibanga, Koulamoutou)	3 lots	Pompe de vidange, outils de creusement, matériel de capture (senne, épuisette, seau, etc.), bacs pour transport d'alevins	1 lot par Station

#### 5. Plan de gestion

##### (1) Système de gestion

L'organisme d'exécution sera la DGPA, et un « Comité de gestion du projet d'amélioration des techniques de production d'alevins », qui mènera la gestion et le suivi du projet dans chaque Station piscicole, y sera constitué. Les activités elles-mêmes seront conduites par les Bureaux d'inspection provinciale et les Stations piscicoles.

##### (2) Plan de personnel

Responsable	Nbre	Durée	Source du personnel
Expert en production d'alevins	1 pers.	8 mois	Expert étranger

##### (3) Utilisation d'ONG

Non nécessaire.

##### (4) Formation du personnel

Non nécessaire.

#### 6. Programme d'exécution

Activités	Organisme d'exécution	Calendrier (années)												Résultats	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
Renforcement des capacités des Stations		■	■	■											
Vulgarisation auprès des fermes piscicoles				■	■	■									
Réalisation du manuel						■									

#### 7. Coût approximatif du projet

##### i) Frais d'aménagement des installations et équipements

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Réfection et expansion de Station piscicole (Koulamoutou)	2.000m <sup>2</sup>	7,5/10m <sup>2</sup>	1.500	
Matériels pour Stations piscicoles (Oyem, Tchibanga, Koulamoutou)	3 lots	800	2.400	
Total			3.900	

ii) Frais de personnel (y compris per diem, frais d'hébergement, frais de transport)

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Envoi d'expert				Expert étranger
Rémunération	8 mois	10.000	80.000	
Transport aérien	1 fois	6.000	12.000	
Frais généraux sur place	8 mois	500	4.000	
Total			96.000	

iii) Frais de gestion (y compris frais concernant le personnel de l'autorité gabonaise (AG))

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
AG déplacement	1.800 hommes-jours	50	90.000	
Transport	120 hommes-fois	300	36.000	
Réunions	60 mois	100	6.000	
Total			132.000	

8. Avantages et impacts estimés

(1) Avantages économiques

i) Stations piscicoles

Si les techniques de production d'alevins s'établissent et qu'une production stable d'alevins devient possible, le prêt (la vente) d'alevins lors de la diffusion de la pisciculture le sera aussi, et il sera plus facile de conseiller les fermes piscicoles. Par exemple, si 10 000 alevins peuvent être produits annuellement et vendus 200 FCFA par individu, le revenu sera de 2 000 000 FCFA. Avec 300 000 FCFA comme prix de 130 géniteurs requis pour la production d'alevins (100 femelles : 300 g ; 30 mâles : 300 g) et prix annuel de la nourriture (environ 730 kg pour géniteurs et larves), frais de transport compris, 1 700 000 FCFA peuvent être réinvestis dans la production suivante.

ii) Fermes piscicoles

S'il est possible de produire des alevins à la ferme, le coût de leur achat pourra être économisé. Par exemple, en considérant la taille d'étang recommandée – de 225 m<sup>2</sup> (15 m × 15 m) à 400 m<sup>2</sup> (20 m × 20 m) –, avec une densité de 1,5 individus/m<sup>2</sup> et un prix de 200 FCFA par individu mâle de plus de 30 g, l'économie par étang se situe entre 68 000 et 120 000 FCFA.

(2) Impacts sociaux

i) Enracinement des jeunes dans les villages

Si des alevins nécessaires sont produits et fournis de manière stable, les étangs piscicoles actuellement abandonnés pourront être rouverts, ce qui laisse espérer la prise de racine de la pisciculture en tant qu'industrie locale dans les zones rurales. De plus, il sera possible de développer la pisciculture, en plus de l'élevage et de l'exploitation forestière sur la base du village, comme source de revenus de remplacement dans les villages où les zones de chasse et de pêche ont été limitées à cause de la création de parcs nationaux.

9. Suivi

Les responsables à la DGPA effectueront le suivi de l'avancement du projet une fois par mois.

## 10. Impact sur l'environnement

Comme pour le projet de développement des techniques piscicoles, les Centres de production d'alevins étant aménagés dans les zones urbaines (aux capitales des provinces), il faudra pleinement prendre en compte l'utilisation excessive des eaux souterraines et la pollution causée par les eaux usées évacuées.

## 11. Collaboration avec les autres projets

- « Projet d'appui au développement de l'aquaculture » de l'*OFCF* : sur la base des techniques de production d'alevins de tilapia mises en œuvre dans le projet de l'*OFCF*, on mettra en pratique des méthodes de production d'alevins, puis l'on développera les méthodes adaptées à chacune des Stations piscicoles.
- « Projet d'appui au développement de l'aquaculture (phase 2) » de l'*OFCF* : le projet de l'*OFCF* concerne le « développement technique » et le présent projet « l'établissement des techniques » ; ils sont donc de contenu différent. Il est toutefois souhaitable de mettre en œuvre en harmonie avec le projet de l'*OFCF* les procédures et méthodes opératoires, par exemple la « manipulation des géniteurs et des larves ».

### 4.4.11 Projet de vulgarisation de la pisciculture

#### 1. Aperçu du projet

##### (1) Résumé

##### i) Pisciculture intégrée

Quatre provinces – Ogooué-Lolo, Ngounie, Nyanga et Woleu-Ntem – pratiquent la pisciculture extensive, mais hormis le Woleu-Ntem, elles comptent beaucoup de fermes où les étangs sont à l'abandon et la pisciculture interrompue. Ceci provient du fait que les techniques piscicoles adéquates n'ont pas été vulgarisées, et conséquemment, que la durabilité n'a pu être assurée.

Au moyen de formation sur le tas, on vulgarisera auprès des fermes piscicoles les méthodes de pisciculture intégrée (techniques piscicoles adéquates) combinant l'élevage du poisson, l'élevage du bétail et de la basse-cour, les cultures maraîchères et d'autres activités. Simultanément, des participants au projet seront recrutés de manière extensive, sans limitation aux seuls pisciculteurs, afin d'accroître le nombre des nouveaux venus à la pisciculture. La Station piscicole d'Oyem dans la région Nord, la Station piscicole de Tchibanga dans la région Sud, et la Station piscicole de Koulamoutou dans la région Centre-Est seront réhabilitées en tant que bases de vulgarisation. Par ailleurs, dans la région est, où par suite de l'établissement d'un parc national la diversification de sources de revenu dehors de la chasse (pisciculture, élevage, exploitation forestière etc.) est nécessaire de toute urgence, la Station piscicole de Makokou sera construite.



##### ii) Pisciculture en cages

Dans la région du moyen Ogooué et les régions lacustres d'eau douce avoisinantes, les différences de captures entre la saison sèche et la saison des pluies sont importantes, et il est nécessaire de stabiliser le revenu aux hautes eaux de la saison des pluies. La région du moyen Ogooué ne se prête pas aux cultures



marâchères ou à l'élevage car elle compte les températures les plus élevées du Gabon. On y vulgarisera donc la pisciculture en cages comme l'une des sources de revenu de remplacement. Les candidats seront formés aux méthodes de pisciculture en cages (avec priorité aux pêcheurs artisanaux) en utilisant plusieurs types de cages (flottante, de fond, etc.) La formation durera deux mois et sera menée sur le tas. Une fois la formation terminée, les bénéficiaires retourneront dans leurs villages de pêche et mettront en pratique la pisciculture en cages dans les lieux avoisinants appropriés.

## (2) Zones concernées

### i) Pisciculture intégrée

- Province du Woleu-Ntem : Station piscicole d'Oyem (sur le plan des équipements, mise en œuvre possible immédiatement)
- Province de la Nyanga : Station piscicole de Tchibanga (sur le plan des équipements, mise en œuvre possible immédiatement)
- Province de l'Ogooué-Lolo : Station piscicole de Koulamoutou (nécessité de réfection)
- Province de l'Ogooué-Ivindo : Station piscicole de Makokou (construction nouvelle)

### ii) Pisciculture en cages

- Province du Moyen-Ogooué : Station piscicole de Lambaréné (construction nouvelle)
- Province de l'Ogooué-Maritime : lagunes des environs d'Omboué

## (3) Personnes concernées

### i) Pisciculture intégrée

- 24 candidats de la province du Woleu-Ntem, 13 agents de la Station piscicole d'Oyem
- 12 candidats de la province de la Nyanga, 9 agents de la Station piscicole de Tchibanga
- 12 candidats de la province de l'Ogooué-Lolo, 8 agents de la Station piscicole de Koulamoutou
- 12 candidats de la province de l'Ogooué-Ivindo, 8 agents de la Station piscicole de Makokou

### ii) Pisciculture en cages

- 12 candidats de la province du Moyen-Ogooué, 5 agents de la Station piscicole de Lambaréné
- 12 candidats de la province de l'Ogooué-Maritime

## (4) Période

Aménagement des Stations piscicoles : 2009 à 2011 (3 ans)

Vulgarisation des techniques piscicoles : 2011 à 2015 (5 ans)

## 2. Objectifs et pertinence

### (1) Objectifs

- Vulgarisation des techniques de pisciculture intégrée pour accroître le revenu des pisciculteurs.
- Vulgarisation de la pisciculture en cage comme l'une des sources annexes de revenus des pêcheurs artisanaux (source de revenu de remplacement à la saison des pluies).

### (2) Pertinence

On encadrera les pisciculteurs (y compris ceux ayant abandonné la pisciculture) et on vulgarisera les méthodes de pisciculture durables d'après les techniques de pisciculture adéquates (pisciculture

intégrée) développées au moyen du projet pilote exécuté de mai à novembre 2008. Ceci permettra de revitaliser les étangs abandonnés et entraînera une augmentation des nouveaux venus à la pisciculture. D'autre part, un projet pilote concernant les techniques de pisciculture en cage a aussi été exécuté dans la période précitée, et la pertinence en tant que revenu de remplacement pour les pêcheurs artisanaux est confirmée.

### (3) Indices d'achèvement

- Plus de 5 fermes clés servant de base pour la vulgarisation de la pisciculture intégrée sont développées, et autour de celles-ci, des activités de vulgarisation sont nouvellement menées auprès de plus de 50 fermes.
- Le manuel utilisé lors de la vulgarisation auprès des fermes (manuel de techniques de pisciculture intégrée) est réalisé.
- Au moins 10 pêcheurs artisanaux par an participent à la formation à la pisciculture en cages.
- Jusqu'à la fin du projet, au moins 10 personnes commencent la pisciculture en cages après avoir achevé la formation.

## 3. Contenu et activités du projet

### (1) Pisciculture intégrée

Les Stations piscicoles d'Oyem, de Tchibanga, de Koulamoutou et de Makokou vulgariseront la pisciculture intégrée en tant que bases de vulgarisation de la pisciculture extensive dans chaque région – respectivement Nord, Sud et Centre. En utilisant la même méthode que pour le projet pilote, on utilisera initialement les Stations piscicoles comme fermes centrales pour ensuite faire pratiquer la pisciculture à des fermes sélectionnées. Une fois la formation achevée, si des pisciculteurs commencent la pisciculture intégrée dans leurs propres étangs, chaque Station développera ces exploitations en tant que fermes clés tout en effectuant le suivi et en les appuyant en permanence. Si un investissement initial est nécessaire au démarrage de la pisciculture intégrée (réparation des étangs, construction des abris du bétail et de la basse-cour, etc.), le fonds de vulgarisation de la pisciculture établi dans chaque Station sera utilisé. Ensuite, des démonstrations seront menées auprès des fermes des environs en utilisant les fermes clés. Concrètement, lors de la capture du poisson dans les fermes clés, on montrera l'état de la récolte aux fermes des environs : si parmi les fermiers réunis certains manifestent de l'intérêt pour la pisciculture intégrée, on les fera participer à la formation suivante. En s'appuyant sur l'expérience et les connaissances obtenues au moyen de la formation et des activités de vulgarisation, et en mettant à profit le manuel de pisciculture existant, on réalisera un manuel technique sur la pisciculture intégrée. Simultanément, les informations sur chaque région provenant des paysans participants seront recueillies dans une étude par entretiens, et une étude sera menée sur le potentiel en étangs piscicoles. En réalité, les agents des Bureaux d'inspection provinciale se rendront sur place juste après l'enquête par entretiens et effectueront une étude sur le terrain. Finalement, les agents de la DGPA s'y rendront et vérifieront les possibilités de mise en œuvre.

### (2) Pisciculture en cages

La pisciculture en cages sera vulgarisée à partir de la Station piscicole de Lambaréné. Les pêcheurs intéressés seront formés individuellement aux méthodes de pisciculture, en employant parmi différents types de cages (flottantes, de fond, etc.) ceux adaptés à chacun. La formation durera deux mois. Durant cette période, cette formation sera menée sur la fabrication et l'installation des cages, la manipulation du poisson et la mise en charge, les types d'alimentations et leur récolte, le nourrissage et d'autres aspects de la gestion quotidienne, permettant ainsi aux participants d'assimiler les connaissances et techniques relatives à la pisciculture en cages. Une fois la formation achevée, si des pêcheurs artisanaux commencent la pisciculture en cages, les Stations piscicoles assureront continuellement le suivi et l'appui technique. D'autre part, les pêcheurs des alentours de nouveaux sites de pisciculture en cage seront réunis pour des réunions d'explication sur la pisciculture : les candidats pourront participer à une

formation, et la pisciculture en cage sera graduellement vulgarisée. Dans le cas de la pisciculture en cage, comme pour celui de la pisciculture intégrée, on mènera une étude par entretiens auprès des pêcheurs participants, ainsi qu'une étude des emplacements possibles d'installation de cages, que l'on cartographiera. Par ailleurs, la pisciculture en cages demandant aussi un investissement initial au début, un mécanisme permettant d'emprunter ces fonds sera créé dans les Stations.

#### 4. Plan d'installations et d'équipements

##### (1) Plan d'installations

Installations	Finition/structure	Surface/dimensions	Remarques
Réfection et expansion de Stations piscicoles (Oyem, Tchibanga, Koulamoutou)	Creusement d'étangs piscicoles et de canaux d'alimentation et d'évacuation, renforcement des digues, installation d'abris pour le bétail et la basse-cour	Surface totale Oyem : 12 000 m <sup>2</sup> Tchibanga : 3 100 m <sup>2</sup> Koulamoutou : 2 500 m <sup>2</sup>	
Station piscicole de Lambaréné (nouvelle station)	Local administratif, magasin, toilettes, etc.	Surface totale: 400 m <sup>2</sup> bâtiment: 125 m <sup>2</sup>	
Station piscicole de Makokou (nouvelle station)	Local administratif, magasin, toilettes, étangs et étables des animaux pour la démonstration et le renforcement de la pisciculture intégrée.	Surface totale: 10 000 m <sup>2</sup>	

##### (2) Plan d'équipements

Equipements	Qté	Spécifications	Remarques
Matériels pour Stations piscicoles (Oyem, Tchibanga, Koulamoutou, Makokou)	4 lots	Pompe de vidange, outils de creusement des étangs, matériel de capture (senne, épuisette, seau, etc.), bac pour transport des alevins	
Matériel pour la Station piscicole de Lambaréné	1 lot	Cages pour alevins et pour croissance, matériel de capture (senne, épuisette, seau, etc.), bac pour transport des alevins	
Véhicules de transport des alevins et de la matière première de l'alimentation	4	Camionnette pick-up 4 × 4 cabine simple	1 véhicule /Station

#### 5. Plan de gestion

##### (1) Système de gestion

L'organisme d'exécution sera la DGPA, et un « Comité gestion du projet de vulgarisation de la pisciculture intégrée et du projet de vulgarisation de la pisciculture en cages », qui mènera la gestion et le suivi des projets dans chaque Station piscicole, y sera constitué. Les activités elles-mêmes seront conduites par les Bureaux d'inspection provinciale et Stations piscicoles.

##### (2) Plan de personnel

Responsable	Nbre	Durée	Source du personnel
Pisciculture intégrée	16 personnes/an	3 ans	Paysans participants
Pisciculture en cages	8 personnes/an	3 ans	Pêcheurs participants

##### (3) Utilisation d'ONG

Non nécessaire.

##### (4) Formation du personnel

Non nécessaire.

## 6. Programme d'exécution

Activités	Organisme d'exécution	Calendrier (années)												Résultats
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Vulgarisation de la pisciculture intégrée	Stations piscicoles													
Réalisation du manuel	DGPA													
Vulgarisation de la pisciculture en cages	Stations piscicoles													

## 7. Coût approximatif du projet

### i) Frais d'aménagement des installations et équipements

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Réfection et expansion des Stations piscicoles (Oyem, Tchibanga, Koulamoutou)	5.000m <sup>2</sup>	7,5/10m <sup>2</sup>	3.750	
Construction de la Station piscicole de Lambaréné	125m <sup>2</sup>	1.000/m <sup>2</sup>	125.000	
Construction de la Station piscicole de Makokou	2.500m <sup>2</sup>	7,5/10m <sup>2</sup>	1.875.000	
Matériels pour Stations piscicoles (Oyem, Tchibanga, Koulamoutou, Makokou)	4 lots	800	3.200	
Matériel pour la Station piscicole de Lambaréné	1 lot	1.000	1.000	
Véhicules de transport des alevins et de la matière première de l'alimentation	4	8.000	32.000	
Total			2.039.950	

### ii) Frais de personnel (y compris per diem, frais d'hébergement, frais de transport)

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Per diem, transport	48 pers.	300/pers.	14,400	Pisciculture intégrée
Per diem, transport	24 pers.	200/pers.	4,800	Pisciculture en cages
Total			19,200	

### iii) Frais de gestion (y compris frais concernant le personnel de l'autorité gabonaise (AG))

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
AG déplacement	15 jours x 2 pers. x 60 mois	50	90.000	
Transport	2 pers. x 60 fois	300	36.000	
Réunions	60 mois	100	6.000	
Total			132.000	

## 8. Avantages et impacts estimés

### (1) Avantages économiques

#### 1) Pisciculture intégrée

##### i) Stations piscicoles

Sachant qu'un profit final de 50% peut être obtenu comme dans le projet pilote, ce profit sera utilisé comme fonds accumulé pour les formations suivantes. Par exemple, avec un total de 2 100 000 FCFA pour les frais de construction des abris du bétail (porcs, canards, poulets, moutons) et un total de 320 000 FCFA pour les frais d'achat de ces animaux, l'investissement initial total sera de 2 420 000 FCFA. Les coûts sont le prix de la provende pour les porcs et poulets, soit environ 400 000 FCFA, alors que la quantité capturable de poisson est d'environ 720 kg. Si celle-ci peut être vendue à 2 000 FCFA/kg, on obtient 1 440 000 FCFA. Sachant que la moitié du profit sera versée aux paysans participants, le revenu de la station sera de (1 440 000 FCFA - 400 000 FCFA) / 2, soit 520 000 FCFA. Comme le coût de l'alimentation restera inchangé même à partir de la deuxième récolte, le revenu semestriel sera de

520 000 FCFA.

Poste		Prix unitaire (FCFA)	Total (FCFA)
Investissement initial	Etables	Pour 4 espèces d'animaux	2.100.000
	Cheptel	4 espèces d'animaux	320.000
Total			2.420.000
Frais d'exploitation	Frais d'aliments		-400.000
Production piscicole	720 kg	2.000/kg	1.440.000
Sous-total			1.040.000
Rémunération des fermes	1/2		-520.000
Bénéfice de la Station			520.000

## ii) Fermes piscicoles

Comme dans le projet pilote, un profit final de 50% peut être obtenu et devient le revenu direct des fermes participantes. De même, si les participants rentrés chez eux après la fin de la formation commencent le même type de pisciculture intégrée, leur revenu s'en trouvera accru. La balance semestrielle des recettes et dépenses est indiquée ci-dessous, en imaginant comme ferme clé moyenne une exploitation avec trois à cinq étangs (environ 1 000 m<sup>2</sup>). On suppose toutefois ici que la ferme en question possède déjà des étangs et peut produire elle-même des alevins. L'exemple ici présenté est un cas utilisant des canards, animal dont il est le plus facile de s'occuper. Au titre de l'investissement initial, 300 000 FCFA de frais de réparation des étangs, 700 000 FCFA de frais d'installation d'une étable et 300 000 FCFA de prix d'achat des animaux sont nécessaires. D'un autre côté, la quantité totale de captures de poisson est de 540 kg, et si celle-ci peut être vendue à 2 000 FCFA/kg, le chiffre d'affaires total est de 1 080 000 FCFA, c'est-à-dire que manquent 220 000 FCFA par rapport à l'investissement initial total de 1 300 000 FCFA. Toutefois, vu que l'investissement initial ne sera plus nécessaire à partir de la deuxième récolte (au semestre suivant), le prix de vente des poissons récoltés deviendra tel quel un revenu, et le manque pourra être remboursé. A partir de la troisième récolte, c'est le prix de vente tout entier qui deviendra un revenu, pouvant ainsi procurer une source de revenus stables.

Par ailleurs, en fixant la surface d'étangs d'une ferme clé moyenne à environ 1 000 m<sup>2</sup>, on suppose qu'environ 800 fermes seront nécessaires en 2020.

Poste		Prix unitaire (FCFA)	Total (FCFA)
Investissement initial	Réfection de 3 étangs	100.000	300.000
	Etable	Pour les canards	700.000
	Cheptel	Env. 40 canards	300.000
Sous-total			-1.300.000
Frais d'exploitation	Frais d'aliments	0	0
Production piscicole	540kg	2.000/kg	1.080.000
Total			-220.000
2 <sup>e</sup> récolte	Report		-220.000
Production piscicole	540kg	2.000/kg	1.080.000
Total			860.000

## (2) Pisciculture en cages

### i) Stations piscicoles

Si l'on utilise quinze cages, l'investissement initial sera de 525 000 FCFA (35 000 FCFA × 15). En considérant que les frais de transport des aliments seront inclus dans les frais de déplacement des participants, et vu qu'une formation comptera deux participants, en payant mensuellement chacun 100 000 FCFA, le total des rémunérations sera de 400 000 FCFA. Comme l'on répètera le processus deux fois jusqu'à la récolte, la rémunération payée à chaque récolte sera de 800 000 FCFA. D'un autre côté, une cage peut donner 50 kg de captures. En supposant que celles-ci pourront être vendues à 2 000 FCFA/kg, le chiffre d'affaires avec quinze cages sera de 1 500 000 FCFA, permettant d'épargner 700 000 FCFA par semestre. Cette épargne sera accumulée pour servir de fonds de vulgarisation de la pisciculture.

Poste		Prix unitaire (FCFA)	Total (FCFA)
Investissement initial	15 cages	35.000	525.000
Frais d'exploitation	Frais d'aliments	0	0
	Frais de transport d'aliments	0	0
Rémunération des participants	2 pers. x 2 mois x 2 fois	100.000/mois	-800.000
Production piscicole	50 kg x 15 cages	2.000/kg	1.500.000
Bénéfice de la Station			700.000

## ii) Fermes piscicoles

Si l'on suppose l'utilisation de cages de taille similaire à celles utilisées dans le projet pilote et une récolte d'environ 50 kg capturable par semestre, alors un coût de fabrication d'une cage en tant qu'investissement initial de 35 000 FCFA et une production de 50 kg vendue à 2 000 FCFA/kg résulteront en un montant de vente de 100 000 FCFA et un revenu par cage de 65 000 FCFA. Vu que le coût de la cage sera absent à partir de la deuxième récolte, le montant du poisson vendu deviendra tel quel un revenu. Dans ce cas toutefois, le prix des aliments pour la croissance des poissons n'étant pas inclus, il sera nécessaire que les pisciculteurs se les procurent eux-mêmes.

Poste		Prix unitaire (FCFA)	Total (FCFA)
Investissement initial	1 cage	35.000	-35.000
Frais d'exploitation	Frais d'aliments	0	0
	Frais de transport d'aliments	0	0
Production piscicole	50 kg x 1 cage	2.000/kg	100.000
Bénéfice			65.000

## (2) Impacts sociaux

Comme l'investissement initial pour la pisciculture est important et il y a plusieurs mois sans revenu jusqu'à la récolte des poissons élevés, on peut penser que la participation sera difficile pour les familles ne disposant pas d'un certain fonds de départ. Par ailleurs, si des fermes disposant d'un fonds se mettent à la pisciculture, cela pourra fournir des opportunités d'emploi (revenu) aux agriculteurs pauvres du voisinage et stimuler la zone concernée.

### i) Enracinement des jeunes dans les villages

Si la vulgarisation de la pisciculture se concrétise, les périodes de revenus pourront être divisées par introduction de la pisciculture intégrée, et la pisciculture en cages pourra s'enraciner en tant que source de revenu pendant la basse saison de la pêche. Ainsi, cela freinera l'exode des jeunes vers les grandes villes, et enrayera le dépeuplement et le vieillissement de la population dans les villages.

### ii) Augmentation de l'autonomie des femmes

Comme l'agriculture, en dehors des périodes de récoltes des poissons élevés, les activités quotidiennes de la pisciculture sont seulement donner de la nourriture une ou deux fois par jour (une heure environ matin et soir), nettoyer et faire le tour pour contrôler, et sont donc aussi possibles pour les femmes qui s'occupent du ménage et des enfants.

### iii) Amélioration de la vie alimentaire (nutrition)

Dans l'intérieur du pays, les protéines animales proviennent en grande partie des animaux sauvages, ce qui constitue un problème sur le plan de la protection de l'environnement. Si la pisciculture se développe dans les villages, elle fournira une source de revenu de remplacement pour les fermes, et pourra aussi être enracinée comme source de protéines de remplacement chez les habitants. La consommation de poisson augmentera ainsi en tant que source de protéines de remplacement des animaux sauvages des habitants des villages, et contribuera à l'amélioration de leur état de santé.

#### iv) Assurance de la sécurité

Par le biais de la vulgarisation de la pisciculture, on espère la conversion de pêcheurs à la pisciculture, qui ne présente pas de risque d'accidents de bateau (ex. chavirement) et approvisionne en produits de manière stable par rapport à la pêche. La pisciculture sera aussi une opportunité de travail pour les pêcheurs qui, pour des problèmes physiques, ne peuvent pas aller pêcher.

#### 9. Suivi

Les responsables à la DGPA effectueront le suivi de l'avancement du projet une fois par mois.

#### 10. Impact sur l'environnement

Dans les villages ruraux, le bétail et la basse-cour sont d'habitude élevés en liberté, mais avec la pisciculture intégrée, l'impact exercé sur l'environnement est moindre, car les déjections sont utilisées dans les étangs comme fertilisant organique. Toutefois, si la pisciculture intégrée voit son échelle se développer jusqu'à devenir une branche d'activité, il faudra prendre en compte l'impact exercé par les odeurs et déjections d'animaux sur les habitants des environs et sur l'environnement.

Des craintes existent quant à des impacts sur l'environnement provenant d'intrants excessifs pour la nourriture des poissons en cages flottantes (viscères de poissons et d'animaux sauvages, restes, etc.) Il est donc nécessaire d'établir une méthode de nourrissage adéquate et de dispenser rigoureusement des conseils. Par ailleurs, dans des cadres clos comme ceux des lacs, on craint des impacts sur l'environnement en raison de l'installation non planifiée (installation massive) de cages. Il sera donc nécessaire d'introduire un système de permis d'installation délivrés par la DGPA. Lorsque des cages sont installées dans des endroits comportant des courants ou des variations du niveau de l'eau, des cages à la dérive peuvent provoquer des accidents imprévisibles. Il faudra donc être suffisamment attentif au moment de l'installation. Des craintes de surpêche existent aussi car la pisciculture en cages emploie des alevins naturels. Il sera donc nécessaire d'être attentif à la disponibilité des alevins, et essentiel de mener des recherches visant à établir des techniques de production d'alevins.

#### 11. Collaboration avec les autres projets

##### i) « Programme d'appui à la sécurité alimentaire (PASA) » de la FAO

Ce programme prévoit d'envoyer dans quatre provinces des régions continentales des experts et techniciens piscicoles chinois et d'appuyer les techniques dans les fermes piscicoles privées. Comme son contenu recouvre partiellement celui du présent projet, une coopération entre les deux est souhaitable. Concrètement, il s'agira de visiter les sites d'activité et d'échanger des opinions.

##### ii) « Programme d'appui au secteur des pêches et de l'aquaculture (PSPA) » de la Banque africaine de développement

Il est indispensable que le présent projet soit mené en coopération avec les activités de ce programme, car ce dernier réhabilite les Stations piscicoles et en planifie de nouvelles.

##### iii) « Projet de financement de la pêche artisanale (4.4.1) » dans le cadre du PDDI

Il est souhaitable de collaborer avec ce projet et de valoriser ce projet pour approvisionner en cages et en alevins, ainsi que pour se procurer le fonds nécessaire à la réfection des étangs.

#### 4.4.12 Projet d'amélioration du système de distribution des produits halieutiques frais

##### 1. Aperçu du projet

##### (1) Résumé

Hormis à Libreville, Port-Gentil et Lambaréné, le Gabon ne possède pratiquement pas d'infrastructure domestique de distribution des produits halieutiques frais. Ainsi, la conservation des captures ne peut que dépendre de la transformation traditionnelle – fumage, salaison –, ce qui génère des pertes économiques. Si la distribution des produits halieutiques frais est généralisée dans les zones urbaines, les cas de traitement et de vente par des méthodes non hygiéniques sont nombreux, en l'absence de normes sur la manipulation de ces produits. Le présent projet mettra en place des Centres communautaires des pêches artisanales aux principaux débarcadères dans les régions démunies d'infrastructure de distribution des produits halieutiques frais, et formulera des normes de traitement de ces produits (standardisation du matériel et de l'équipement de distribution, notamment).



● : Site du projet

D'autre part, concernant Mayumba, sur la côte sud, où le potentiel d'exploitation des fruits de mer de luxe (langoustes, crabes bleus, huîtres, crabes de mangrove) est élevé, le projet développera la distribution des produits vivants et produits frais vers Libreville et Port-Gentil, après consolidation du système de gestion des ressources actuellement mis en place.

##### (2) Zones concernées

Mise en place des Centres communautaires des pêches :

Cocobeach, Mayumba, Kango, Ebel-Abanga, Ndjolé, Makokou

Standardisation du matériel et de l'équipement de distribution : Libreville, Port-Gentil

Développement de la distribution des produits halieutiques vivants et produits halieutiques frais :

Mayumba

##### (3) Personnes concernées (participants)

Composants	Personnes concernées (participants)
Mise en place de Centres	Agents DGPA (DPA, SQIS)
Standardisation du matériel de distribution	Agents DGPA (DRCS)
Développement de la distribution des produits halieutiques vivants/frais	2 agents DGPA, 2 inspecteurs ou techniciens SQIS 2 ou 3 groupes de pêcheurs à Mayumba Hôtels, restaurants: env. 10 emplacements à Libreville, env. 5 à Port-Gentil

##### (4) Période

- Mise en place des Centres communautaires des pêches : 2009 à 2012 (3 ans)
- Standardisation du matériel et de l'équipement de distribution : 2011 à 2013 (3 ans)
- Développement de la distribution des produits vivants/frais : mi-année 2011 à la mi-année 2014 (3 ans)



## 2. Objectifs et pertinence

### (1) Objectifs

Que l'infrastructure de distribution et les normes de traitement des produits halieutiques frais soient mises en place au Gabon, et que la qualité et l'hygiène des produits halieutiques soient améliorées. Que les ressources en fruits de mer de luxe de Mayumba soient efficacement utilisées et que le revenu des pêcheurs s'accroisse.

### (2) Pertinence

La mise en place de l'infrastructure domestique de distribution des produits halieutiques frais permettra de réduire les pertes de valeur économique de ces produits, ainsi que les pertes post-capture. D'autre part, une amélioration de la vie des pêcheurs locaux est à attendre à Mayumba en raison de l'accroissement de leur revenu.

### (3) Indices d'achèvement

- La distribution de produits halieutiques frais devient possible dans les principaux débarcadères du pays.
- Avec la standardisation du matériel et de l'équipement de distribution des produits halieutiques frais, la manipulation de ces produits devient hygiénique.
- Des produits halieutiques vivants ou frais sont expédiés de Mayumba vers Libreville et Port-Gentil.

## 3. Contenu et activités du projet

Le présent projet sera constitué de 3 composantes : (1) mise en place des Centres communautaires des pêches aux principaux débarcadères, (2) standardisation du matériel et de l'équipement de distribution des produits halieutiques frais et (3) développement de la distribution des produits halieutiques vivants et des produits halieutiques frais depuis Mayumba.

### (1) Mise en place des Centres communautaires des pêches aux principaux débarcadères (mise en œuvre prévue au moyen du PSPA)

Une estimation de l'échelle approximative des principales installations des Centres communautaires des pêches, basée sur les données des quantités débarquées en 2005 sur les sites ciblés, est indiquée dans le tableau suivant.

**Tableau 4.11 Aperçu de chaque Centre des pêches aménagé dans le cadre du projet**

Sites	Cocobeach	Mayumba	Kango	Ebel-Abanga	Ndjolé	Makokou
Quantité débarquée (petits pélagiques)	2.471 (1.762)	4.337 (2.434)	890	1.842	800 (estimation)	1.044
Quantité moyenne traitée par jour (pleine saison de pêche)	12 t	18 t	3 t	7 t	3 t	4 t
Surface de l'aire de traitement (75 kg/m <sup>2</sup> )	180 m <sup>2</sup>	225 m <sup>2</sup>	40 m <sup>2</sup>	90 m <sup>2</sup>	40 m <sup>2</sup>	50 m <sup>2</sup>
Quantité mise en glace (hors pélagiques)	709 t	1.903 t	890 t	1.842 t	800 t	1.044 t
Capacité de fabrication de glace (taux de mise en glace 100%)	2,5 t/jour	6 t/ jour	3 t/ jour	6 t/ jour	3 t/ jour	4 t/ jour
Stockage de glace	5 t (15m <sup>3</sup> )	12 t (36m <sup>3</sup> )	6 t (18m <sup>3</sup> )	12 t (36m <sup>3</sup> )	6 t (18m <sup>3</sup> )	8 t (25m <sup>3</sup> )
Magasin (stockage des caisses à poisson isothermes)	50 m <sup>2</sup>	120 m <sup>2</sup>	60 m <sup>2</sup>	120 m <sup>2</sup>	60 m <sup>2</sup>	80 m <sup>2</sup>
Atelier mécanique	30 m <sup>2</sup>	30 m <sup>2</sup>	30 m <sup>2</sup>	30 m <sup>2</sup>	30 m <sup>2</sup>	30 m <sup>2</sup>
Local administratif	30 m <sup>2</sup>	30 m <sup>2</sup>	30 m <sup>2</sup>	30 m <sup>2</sup>	30 m <sup>2</sup>	30 m <sup>2</sup>
Total surface constructions	350 m <sup>2</sup>	500 m <sup>2</sup>	220 m <sup>2</sup>	330 m <sup>2</sup>	220 m <sup>2</sup>	250 m <sup>2</sup>

Bien que le débarquement direct des pirogues sur la plage soit possible à Cocobeach et Mayumba, les quatre autres sites (Kango, Ebel-Abanga, Ndjolé, Makokou), qui sont en eaux continentales, demanderont l'installation d'un slipway ou d'un ponton pour le débarquement des captures, en raison de la topographie en terrasses fluviales.

D'autre part, en cas de décision de mise en place déjà prise dans le cadre du PSPA, le projet sera ajusté à l'échelle et au contenu des installations projetées dans le PSPA.

## (2) Standardisation du matériel et de l'équipement de distribution des produits halieutiques frais

Le projet clarifiera les procédés de travail, points vérifiés, méthodes d'inspection et normes d'évaluation pour la manipulation hygiénique des captures, d'après les normes sanitaires gabonaises sur les produits halieutiques. Sur cette base, on stipulera et standardisera les spécifications de l'équipement de distribution des produits halieutiques frais devant être au minimum mises en place pour garantir l'hygiène. Par ailleurs, au moyen de projets pilotes, on stipulera également clairement le taux de mise en glace en fonction du matériau et du type de caisse à poisson isotherme, ainsi que la durée possible de conservation des produits halieutiques frais. L'application de ces normes standardisées sera débutée à Libreville et Port-Gentil.

## (3) Développement de la distribution des produits halieutiques vivants/frais depuis Mayumba

### A. Distribution des produits halieutiques vivants

Les principales activités mises en œuvre dans ce projet seront les suivantes.

- i) Etude de la demande et obtention de débouchés pour la distribution : une clientèle sera obtenue par la réalisation d'une étude sur la demande et la promotion commerciale au moyen d'échantillons auprès des hôtels et restaurants de Libreville et Port-Gentil.
- ii) Fourniture et installation du matériel et de l'équipement : les engins de pêche, ainsi que les installations et équipements destinés au stockage et au pré-traitement avant distribution des produits halieutiques vivants seront fournis et aménagés.
- iii) Captures : les espèces ciblées seront capturées au moyen de casiers fournis, puis placées dans des cages de stockage installées sur l'estran.
- iv) Pré-traitement pour transport des produits halieutiques vivants : après avoir été retirées des cages et acclimatées à la température de l'eau dans des bacs situés à terre (réduction progressive de température jusqu'au-dessous de 10°C environ par ajout de glace), les captures seront placées des glacières avec de la sciure conservée au frais, puis expédiées.
- v) Expédition (transport des produits halieutiques vivants) : les produits seront transportés par terre ou par air vers les zones de consommation.
- vi) Suivi : un suivi sera effectué concernant l'état de la distribution, ainsi que la vente et la consommation.

En outre, les quantités ciblées pour la distribution de produits vivants seront d'une tonne de langoustes et de deux tonnes de crabes bleus, ce qui correspond à environ 5% des quantités respectives de ces deux espèces débarquées annuellement à Mayumba.

### B. Distribution de produits halieutiques frais

Un groupe d'expédition et de vente de produits halieutiques frais depuis Mayumba sera constitué et achètera les captures auprès des pêcheurs côtiers avant d'expédier et de vendre celles-ci à Port-Gentil. Ce groupe de vente de produits halieutiques sera sélectionné après un recrutement public extensif couvrant également l'extérieur de la région – Port-Gentil, Libreville, autres –, ainsi que les négociants en produits halieutiques.

Pour l'achat et la vente précités, le groupe de vente exploitera et entretiendra un camion pour l'expédition des produits frais sur la base d'un contrat avec la DGPA/association de pêcheurs, et effectuera le transport sous glace des produits frais achetés vers les zones de consommation (Libreville et autres) ainsi que leur commercialisation dans ces zones. Par ailleurs, les Centres communautaires des pêches seront utilisés pour la fourniture de glace, le stockage temporaire sous glace des produits achetés, le chargement sur les camions, etc.

#### 4. Plan d'installations et d'équipement

##### (1) Plan d'installations

Centres des pêches	Finition/structure	Surface/dimensions	Remarques
Cocobeach	Structure béton armé, sans étages	350 m <sup>2</sup>	Aire de traitement des produits frais, fabrication et stockage de glace, stockage des caisses isothermes, atelier de mécanique, local administratif, toilettes
Mayumba		500 m <sup>2</sup>	Idem ci-dessus
Kango		220 m <sup>2</sup>	Idem ci-dessus + slipway
Ebel-Abanga		330 m <sup>2</sup>	Idem ci-dessus + slipway
Ndjolé		220 m <sup>2</sup>	Idem ci-dessus + slipway
Makokou		250 m <sup>2</sup>	Idem ci-dessus + slipway

##### (2) Plan d'équipement

###### i) Mise en place des Centres communautaires des pêches

Equipements	Qté	Spécifications	Remarques
Caisses à poisson	1 000	En plastique, environ 60 litres	
Caisses à poisson isothermes	500	Capacité interne 150 litres	
Balances	72	12 balances à plateau (100 kg), 60 balances à ressort (20 kg)	
Outils de réparation	6 lots	Outils généraux et spéciaux, presse hydraulique, plan de travail	

###### ii) Développement de la distribution des produits halieutiques vivants/frais depuis Mayumba

Equipements	Qté	Spécifications	Remarques
Camion isotherme	1	Camion isotherme, charge utile 3 t	Transport sous glace des produits halieutiques frais
Caisses à poisson	3		
Caisses à poisson	30		
Corde	200 m	Diamètre 12 mm	Pour les balises
Balises	6	Diamètre 500 mm	Pour cages de stockage
Bacs	3	1 m × 1 m × 0,5 m	Pour ajuster la température de l'eau de mer
Aérateurs	3	Pour 0,5 t d'eau	Pour acclimatation à la température de l'eau dans les bacs
Caisses à poisson isothermes	20	100 litres	Pour transport des produits vivants

#### 5. Plan de gestion

##### (1) Système de gestion

C'est la DGPA (en particulier la DPA, la DRCS et le SQIS) qui gèrera le présent projet. Cependant, concernant le sous-projet de Mayumba, l'association de pêcheurs de Mayumba et le groupe de vente seront l'organisme d'exécution, avec une supervision et des conseils techniques de la DGPA.

## (2) Plan de personnel

Responsable	Nbre	Durée	Source du personnel
Etude du concept de base	5 personnes	3 mois	Sous-traitance externe
Construction des installations et mise en place de l'équipement	20 personnes	12 mois	Sous-traitance externe
Formation à l'utilisation de l'équipement	3 personnes	1 mois	DGPA, SQIS, pêcheurs
Formulation des normes de traitement des produits frais et standardisation du matériel et de l'équipement	3 personnes	6 mois	DRCS
Etude de marché	3 personnes	1 mois	DGPA, SQIS, pêcheurs
Techniques de traitement et de transport des produits vivants	2 personnes	1 mois	SQIS
Expédition des produits halieutiques vivants	1 groupe		5 pêcheurs
Expédition des produits halieutiques frais	1 groupe		Groupe de vente des produits halieutiques
Suivi	3 personnes		DGPA, SQIS, pêcheurs

## (3) Utilisation d'ONG

Des ONG seront commissionnées pour la réalisation de l'étude socio-économique auprès des utilisateurs de chaque Centre communautaire des pêches, ainsi que pour les préparatifs de formation d'une organisation de gestion du Centre des pêches. Par ailleurs, en ce qui concerne la promotion à Libreville des ventes des poissons vivants provenant de Mayumba, la collaboration d'une ONG locale qui s'occupe de la transformation / distribution est prévue.

## (4) Formation du personnel

La formation ne sera pas nécessaire. En revanche, un inspecteur ou technicien du SQIS devra donner aux groupes de pêcheurs des conseils techniques, au moyen de formation sur le tas, sur la manipulation des produits vivants et leur pré-traitement pour le transport, ainsi que des conseils techniques relatifs au système de conservation des produits à destination.

## 6. Programme d'exécution

Activités	Organisme d'exécution	Calendrier (année)					Résultats
		1	2	3	4	5	
Conception et supervision de construction des Centres	DGPA	[Barre horizontale couvrant les mois 1 à 5]					Rapport d'achèvement
Conception et achat d'équipements	DGPA	[Barre horizontale couvrant les mois 3 à 5]					Photos d'équipements, rapport
Etablissement de normes de distribution, standardisation d'équipements	DRCS	[Barre horizontale couvrant les mois 1 à 3]					Normes
Etude de demandes de produits vivants/frais, planning	DGPA	[Barre horizontale couvrant les mois 2 à 3]					Rapport d'étude
Achat de matériel de distribution, encadrement de manipulation	DGPA	[Barre horizontale couvrant les mois 3 à 4]					Photos d'équipements, rapport
Gestion, suivi	Groupes de pêcheurs	[Barre horizontale couvrant les mois 3 à 5]					Enregistrement de captures et d'expédition

## 7. Coût approximatif du projet

### i) Frais d'aménagement des installations et équipements

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Centre des pêches de Cocobeach	350 m <sup>2</sup>	1.000	350.000	
Centre des pêches de Mayumba	500 m <sup>2</sup>	1.000	500.000	
Centre des pêches de Kango	220 m <sup>2</sup>	1.000	220.000	
Centre des pêches d'Ebel-Abanga	330 m <sup>2</sup>	1.000	330.000	
Centre des pêches de Ndjolé	220 m <sup>2</sup>	1.000	220.000	
Centre des pêches de Makokou	250 m <sup>2</sup>	1.000	250.000	
Fabriques/réservoirs de glace	49 t/jour	20.000	980.000	
Caisses à poisson	1.000	20	60.000	
Caisses à poisson isothermes	500	400	200.000	
Balances	72	150	15.000	
Outils de réparation	6 lots	4.000	24.000	
Matériel d'expédition	1 lot		3.000	Mayumba
Total			3.133.000	

### ii) Frais de personnel (y compris per diem, frais d'hébergement, frais de transport)

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Conception et supervision	Frais des installations et équipements x 10%		313.000	
Déplacement	20	50	1.000	DGPA/SQIS
Transport	10	50	500	DGPA/SQIS
Transport (pêcheurs)	10	50	500	Etude de distribution et de marché
Total			316.000	

### iii) Frais de gestion (y compris frais concernant le personnel de l'autorité gabonaise)

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Emploi de pêcheurs	15 jours	20	300	Etude de distribution et de marché
Frais de l'électricité	10 mois	10	100	Electricité pour les installations
Total			400	

## 8. Avantages et impacts estimés

### (1) Avantages économiques

Grâce à la mise en place des Centres communautaires des pêches, on peut espérer l'accroissement du rendement, au-delà de celui pratiqué pour les produits transformés (fumage, salaison), en raison de la nouvelle possibilité de distribuer des produits frais. Concrètement, le prix est de 1000 FCFA/kg dans le cas de produits frais, contre 500 FCFA/kg dans le cas de vente après salaison ou fumage. Le volume annuellement débarqué (volume de produits halieutiques frais distribuables, petits pélagiques exceptés) dans les six zones ciblées sont de 7 188 tonnes. En supposant que 25 % sont réorientés vers la distribution de produits frais, on peut espérer un bénéfice annuel de 898,5 millions de FCFA. Par ailleurs, avec la mise en place d'un système de réparation des moteurs hors-bords, la fréquence des sorties devrait augmenter significativement. En outre, si la standardisation de l'équipement de distribution des produits frais progresse, une proportion moindre verra sa fraîcheur se dégrader, et les consommateurs pourront acheter ces produits en toute sécurité.

Par ailleurs, une forte hausse du prix de vente est attendue comme bénéfice de la distribution des produits vivants depuis Mayumba vers Libreville et Port-Gentil. En l'absence de résultats passés concernant la distribution de produits halieutiques vivants au Gabon, établir les quantités de demande et les prix de vente est difficile, mais on peut espérer un prix qui sera entre 1,5 et 2 fois celui des produits

frais.

## (2) Impacts sociaux

### i) Augmentation de l'autonomie des femmes

Dans la zone concernée, il n'y a pas de glace, et les seuls moyens pour conserver les captures sont le fumage et la salaison. Une fois les Centres communautaires des pêches aménagés et la distribution de poisson frais devenue possible, le travail et le revenu des femmes qui jusqu'ici s'occupaient de la transformation diminueront, et certaines passeront sans doute de la transformation à la vente de poissons frais. Ainsi, les femmes qui avaient jusqu'ici assuré la transformation dans les villages, se rendront en ville pour vendre le poisson, ce qui élargira la sphère de leurs activités, et contribuera à leur promotion sociale et au renforcement de leur autonomie.

### ii) Amélioration de la vie alimentaire (nutrition)

La zone concernée manque de glace, ce qui oblige les pêcheurs à travailler en aller et retour dans la journée, et comme ils ne peuvent pas conserver les poissons frais, les variations des expéditions de poissons frais sont importantes. Pour cette raison, une perte de fraîcheur est visible sur les invendus, qui sont transformés en produits fumés ou salés, mais sont de mauvaise qualité du fait de cette perte de fraîcheur. L'aménagement de l'infrastructure de distribution des poissons frais améliorera le degré de fraîcheur des captures, ce qui permettra de fournir aux consommateurs de manière stable de poissons hygiéniques. La risque d'intoxication alimentaire diminuera, par ailleurs, ce qui contribuera à l'amélioration de l'état de santé des consommateurs.

### iii) Elargissement de la distribution et des échanges avec d'autres zones

L'aménagement de l'infrastructure de distribution des poissons frais rendra possible le transport des poissons frais de la zone des villages de pêche productrices aux zones urbaines consommatrices, ce qui conduira à une dynamisation de la distribution, produits de la vie courante y compris, et élargira les échanges entre les personnes.

## 9. Suivi

Les données sur les captures, la vente et la distribution, recueillies par les groupes de pêcheurs au moyen de formulaires de données, seront mises en ordre et analysées une fois par mois par les agents de la DGPA ou du SQIS, et serviront à améliorer les techniques de distribution et à promouvoir les ventes.

## 10. Impact sur l'environnement

Pour la conception des Centres communautaires des pêches (travaux de génie civil telles que débarcadère et slipway en particulier), une étude de l'influence causée par la mise en place de structures sur l'environnement naturel tel que le relief de la côte ou les courants de marée (ou le courant des rivières), ainsi qu'une étude de l'influence sur l'environnement biologique tel que la faune ou la flore seront nécessaires. Des mesures devront, ensuite, être prises pour qu'autant que possible il n'y ait pas de grands changements. Par ailleurs, comme des eaux usées et des déchets de poissons apparaîtront aux Centres après traitement des poissons frais, l'évacuation de ces eaux et déchets devra être assurée conformément aux normes gabonaises.

## 11. Coopération avec les autres projets

Il n'y a pas de projets similaires actuellement en cours d'exécution ou dont l'exécution est prévue dans les prochaines années.

#### 4.4.13 Projet de valorisation et d'amélioration de la qualité des produits halieutiques

##### 1. Aperçu du projet

###### (1) Résumé

Les espèces typiquement capturées en nombre au Gabon sont le sans-nom et le tilapia pour la pêche continentale et la sardine pour la pêche maritime. En raison de son aspect et de son odeur, le sans-nom n'a pas été très utilisé comme poisson frais jusqu'ici, en dépit de son bas prix (1/4 à 1/5<sup>e</sup> de celui du tilapia). D'autre part, bien qu'elle occupe une forte proportion des quantités capturées par la pêche côtière gabonaise, la sardine n'est pratiquement pas distribuée comme poisson frais : après fumage traditionnel, la majorité est distribuée à bas prix vers le marché intérieur ou exportée dans les pays voisins (Cameroun, Congo).

Par ailleurs, au titre du contrôle sur l'exportation des captures de la pêche industrielle, le SQIS de la DGPA effectue l'inspection sanitaire des installations concernées et l'inspection sensorielle des produits, et délivre des certificats. Grâce à des conventions, le SQIS effectue ses tests scientifiques et microbiologiques au Ministère du Commerce et du Développement industriel et au Ministère des Mines, du Pétrole, des Hydrocarbures, de l'Energie, des Ressources hydrauliques et de la Promotion des Energies nouvelles, car il ne possède pas de laboratoire et d'appareils pour effectuer l'inspection des produits. Les inspections de produits halieutiques sont toutefois insuffisantes à l'heure actuelle, en raison d'un manque d'appareils de contrôle et d'expérience insuffisante dans leurs techniques d'utilisation.

Afin de développer les techniques de transformation des produits halieutiques (accroissement de la valeur ajoutée) et d'améliorer leur qualité et leur hygiène, le présent projet mettra en place les installations et systèmes destinés à conduire les essais de transformation et les inspections de qualité nécessaires.

###### (2) Zones concernées

Site de mise en place d'installations : dans le Centre d'appui à la pêche artisanale de Libreville (appellation provisoire), d'Oloumi, Libreville.

Site de développement des techniques de transformation : atelier de transformation au Centre communautaire des pêches artisanales de Lambaréné et installations ci-dessus.

Site de formation du personnel : Centre spécialisé de valorisation et de technologie des produits de la mer (Agadir, Royaume du Maroc)

###### (3) Personnes concernées (participants)

- Développement technique : inspecteur et technicien du SQIS (total 2 personnes)
- Assistants : groupe de transformateurs de Lambaréné (environ 5 personnes)
- Agents de la DRCS de la DGPA (environ 10 personnes)
- Agents du SQIS (environ 7 personnes)



● : Site du projet

#### (4) Période

Développement de la transformation du sans-nom et de la sardine :

mi-année 2009 à la mi-année 2011 (2 ans)

Mise en place d'un système d'inspection qualitative et sanitaire des produits halieutiques :

2011 à 2013 (3ans)

### 2. Objectifs et pertinence

#### (1) Objectifs

Que des emplois soient créés par de nouvelles industries de transformation, et que le revenu de la population pratiquant la transformation traditionnelle s'accroisse, grâce au développement et à la valorisation de nouvelles techniques de transformation des espèces de poissons à fort potentiel de capture.

Que soient mis en place au Gabon les installations et appareils munis des fonctions nécessaires pour l'inspection de la qualité et de la gestion sanitaire des produits halieutiques, autorisant l'adéquation à la réglementation des exportations de ces produits vers l'UE, et que soient acquises les techniques d'utilisation et de maintenance des appareils de contrôle relatifs à l'exportation des produits halieutiques. En outre, que soient créées au Gabon les fonctions nécessaires à la gestion qualitative et sanitaire des produits halieutiques, pour une distribution domestique sûre de ces produits et des produits transformés, y compris la distribution de produits dans les pays voisins.

#### (2) Pertinence

Concernant le sans-nom, outre le hamburger de sans-nom déjà développé au moyen du projet pilote, il est essentiel de développer de nouvelles méthodes de transformation de cette espèce qui répondent aux goûts et aux besoins de la population gabonaise. D'autre part, le développement de nouvelles techniques de transformation permettra de distribuer aussi la sardine en tant que produit à valeur ajoutée (produit en pâte, farine de poisson, etc.). Le développement et l'utilisation de ces technologies devraient amener une utilisation efficace des ressources, une promotion de l'emploi, des gains en devises et une amélioration future des revenus et de la vie des pêcheurs artisanaux.

Cependant, pour améliorer la gestion de la qualité et de l'hygiène de produits halieutiques répondant encore insuffisamment à la réglementation actuelle d'exportation vers l'EU, pour soutenir et promouvoir les revenus en devises générés par l'exportation de ces produits, et pour garantir la sûreté de tous ces produits distribués au Gabon et les offrir à la population, des installations et des équipements propres à la DGPA, autorisant les inspections et tests nécessaires, doivent être mis en place. En outre, l'amélioration des connaissances et technologies dans ce domaine, au moyen de stages en pays tiers mis en œuvre au Maroc, promettra une utilisation encore plus efficace des installations et équipements nouvellement construits et mis en place.

#### (3) Indices d'achèvement

- Trois nouvelles techniques de transformation du sans-nom sont développées et leurs produits sont distribués au Gabon.
- Deux nouvelles techniques de transformation de la sardine sont développées et leurs produits sont distribués au Gabon et dans les pays voisins.
- Des installations pour la gestion qualitative et sanitaire des produits halieutiques – munies de fonctions d'inspection permettant de répondre à la réglementation d'exportation de ces produits vers l'UE – sont mises en place.
- Les techniques d'utilisation et de maintenance des différents appareils d'inspection pour l'exportation des produits halieutiques sont acquises.
- Un système d'inspection et de gestion de la distribution au Gabon et dans les pays voisins des produits halieutiques et produits transformés est créé.



### 3. Contenu et activités du projet

#### i) Développement des techniques de transformation du sans-nom

- Cinq nouvelles techniques de transformation du sans-nom considérées expérimentables avec l'équipement actuel, ainsi que prometteuses, seront sélectionnées.
- Des produits transformés du sans-nom seront expérimentalement fabriqués au moyen de ces cinq techniques.
- Trois types parmi les cinq précités seront sélectionnés au moyen d'essais de dégustation effectués par des personnes concernées.
- Ces trois types bénéficieront d'améliorations supplémentaires.
- Les ventes seront promues après étude du marché et de la distribution.
- Le suivi sera effectué et ses résultats examinés et évalués.

#### ii) Développement des techniques de transformation de la sardine

- Trois nouvelles techniques de transformation de la sardine considérées expérimentables avec l'équipement actuel, ainsi que prometteuses, seront sélectionnées.
- Des produits transformés de la sardine seront expérimentalement fabriqués au moyen de ces trois techniques.
- Deux types parmi les trois précités seront sélectionnés au moyen d'essais de dégustation effectués par des personnes concernées.
- Ces deux types bénéficieront d'améliorations supplémentaires.
- Les ventes seront promues après étude du marché et de la distribution.
- Le suivi sera effectué et ses résultats examinés et évalués.

Par ailleurs, un groupe de femmes sera formé à Mayumba et fabriquera artisanalement de la farine de poisson utilisant les sardines.

#### iii) Mise en place du système d'inspection qualitative et sanitaire des produits halieutiques

- L'étude du concept de base pour la construction des nouvelles installations et la mise en place des nouveaux équipements sera réalisée.
- L'appel d'offres de sélection de l'entrepreneur pour la construction des installations et la fourniture des équipements sera réalisé.
- La construction des installations et l'installation des équipements seront effectuées.
- La formation pour l'utilisation et la maintenance des équipements sera mise en œuvre.
- Un système d'inspection et de gestion pour la distribution au Gabon et dans les pays voisins des produits halieutiques et produits transformés sera créé.

### 4. Plan d'installations et d'équipement

#### (1) Plan d'installations

Installations	Finition/structure	Surface/dimensions	Remarques
Installations d'inspection et de transformation expérimentale	Béton armé	Environ 300 m <sup>2</sup>	Libreville
Atelier de fabrication de la farine de poisson	Bâtiment sans étage à structure en bois	10 m × 15 m	Mayumba
Stockage temporaire du poisson matière première	Stockage en glace, structure isotherme	4 m × 5m	
Aire de séchage au soleil	Etagères de bois		
Stockage des produits	Bâtiment sans étage à structure en bois	5 m × 5m	

## (2) Plan d'équipement

Equipements	Qté	Spécifications	Remarques
Equipement pour la transformation expérimentale	1 lot		Libreville
Appareils d'inspection et de test	1 lot	Pour usage alimentaire (produits halieutiques)	
Petite marmite pour bouillir le poisson	1	Marmite plate en inox, four, brûleur à gaz	Mayumba
Paniers internes pour cuisson ci-dessus	3	Paniers grillagés en inox	
Moufle à chaîne	1	100 kg	
Caisses à poisson	40	Conteneurs plastique 40 litres	
Chariot	1	Inox	
Cadres pour séchage au soleil	100	Cadres à grillage fin	
Broyeur à farine	1		
Balance à plateau	1	100 kg	
Brosses, tuyaux			

## 5. Plan de gestion

### (1) Système de gestion

Tout en bénéficiant des conseils techniques du SQIS, la DGPA sera l'organisme d'exécution de la construction des installations et de la mise en place des équipements. La construction et la mise en place terminées, le SQIS sera responsable de l'exploitation et de la surveillance.

### (2) Plan de personnel

Responsable	Nbre	Durée	Source du personnel
Développement technique	2 personnes	12 mois	SQIS
Assistance pour la transformation	5 personnes	4 mois	Groupe de transformateurs existant
Etude du concept de base	5 personnes	1 mois	Sous-traitance externe
Construction des installations et mise en place des équipements	20 personnes	8 mois	Sous-traitance externe
Formation à l'utilisation des équipements	3 personnes	1 mois	SQIS
Création de l'inspection de la distribution domestique	3 personnes	1 mois	SQIS
Conseils pour la distribution domestique	3 personnes	6 mois	SQIS

### (3) Utilisation d'ONG

Il sera possible de confier à une ONG des activités de promotion des ventes des produits transformés.

### (4) Formation du personnel

Bien que la formation du personnel ne soient pas des conditions préalables à l'exécution du projet, une instruction technique temporaire sera nécessaire pour l'utilisation et la maintenance des équipements.

## 6. Programme d'exécution

Activités	Organisme d'exécution	Calendrier (année)					Résultats
		1	2	3	4	5	
Développement technique de transformation du sans-nom	SQIS	■					Rapport de la transformation d'essai
Développement technique de transformation de la sardine	SQIS	■	■				Dito
Transformation, suivi	SQIS		■	■	■		Enregistrement de transformation et de ventes
Conception et supervision de construction des installations	DGPA			■	■	■	Rapport d'achèvement
Conception et achat d'équipements	SQIS			■	■	■	Photos d'équipements, rapport
Formation du personnel du SQIS (stages en pays tiers)	SQIS		■				Rapport de stage
Encadrement technique aux personnes concernées par la distribution	SQIS				■	■	Rapport de l'encadrement technique
Gestion du matériel, encadrement d'entretien	SQIS					■	Rapport de stage

## 7. Coût approximatif du projet

### i) Frais d'aménagement des installations et équipements

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Centre d'inspection sanitaire et d'amélioration de la qualité des produits halieutiques	1 lot		400.000	Libreville
Atelier de fabrication de la farine de poisson	1 lot		120.000	Mayumba
Matériel d'inspection	1 lot		400.000	Libreville
Matériel de transformation	1 lot		200	Lambaréné
Matériel de fabrication de la farine de poisson	1 lot		20.000	Mayumba
Total			800.200	

### ii) Frais de personnel (y compris per diem, frais d'hébergement, frais de transport)

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Déplacement	2 pers. × 12 fois	30	720	Agents CCPAL, SQIS
Transport (LBN)	12 fois	50	600	Agents SQIS
Transport (LBV)	12 fois	15	180	Agents SQIS
Conception et supervision	Frais des installations et équipements x 10%		80.000	
Total			81.500	

### iii) Frais de gestion (y compris frais concernant le personnel de l'autorité gabonaise (AG))

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Matières premières	Pour 15 fois	20	300	Poissons, condiments
Consommables	Pour 15 fois	10	150	Détergent, sacs en plastique etc.
Assistants pour la transformation	5 pers. × 12 fois	15	900	Groupes de transformateurs
Transport (intérieur de LBV)	12	15	180	Encadrement par AG
Total			1.530	

## 8. Avantages et impacts estimés

### (1) Avantages économiques

Si le développement de nouvelles techniques de transformation entraîne une plus forte demande pour des espèces jusqu'ici sous-exploitées, l'augmentation des captures permettra une contribution directe à

l'accroissement du revenu des pêcheurs. Par ailleurs, une contribution à l'offre alimentaire au Gabon et vers les pays voisins, l'offre de produits halieutiques sûrs aux consommateurs, et la promotion de l'emploi par la création d'une nouvelle industrie de transformation sont également à attendre. En outre, la promotion de la distribution à l'étranger de ces produits transformés promettra des gains en devises plus forts qu'auparavant.

La mise en place d'un système d'inspection qualitative et sanitaire des produits halieutiques renforcera la confiance en la qualité et l'hygiène des produits gabonais, et leurs exportations vers l'UE devraient progresser. On peut également considérer qu'au Gabon et dans les pays voisins, garantir la sûreté des produits halieutiques renforcera la confiance de la population en ces produits et contribuera à diffuser et à accroître leur consommation.

En outre, l'amélioration des connaissances et technologies dans ce domaine, au moyen de stages en pays tiers mis en œuvre au Maroc, devrait servir à la valorisation des installations et équipements nouvellement construits et mis en place, en plus d'accélérer l'atteinte des objectifs précités.

## (2) Impacts sociaux

### i) Amélioration du niveau d'éducation et de la santé

Si des poissons capturables en grand nombre peuvent être vendus avec une valeur ajoutée, le revenu des transformateurs augmentera. Les transformateurs concernés par le projet seront des femmes qui vendent les captures au détail ou ont de petits restaurants en ville, et le revenu additionnel de la transformation contribuera à l'éducation des enfants et à l'amélioration de la santé de la famille.

### ii) Amélioration de la vie alimentaire (nutrition)

La diversification des produits transformés fera augmenter le taux de consommation du poisson (actuellement d'environ 40%) dans la vie alimentaire des ménages ordinaires, et réduira le taux de consommation de la viande de brousse. Cela diminuera le problème d'obésité des habitants. L'exécution correcte de l'inspection de l'hygiène et de la qualité réduira les produits halieutiques dont la fraîcheur et la qualité ont diminué sur les marchés et les intoxications alimentaires.

## 9. Suivi

Pour le suivi du développement des techniques de transformation, du développement du marché et de la distribution, de la promotion commerciale et des tendances des besoins des consommateurs, les agents du SQIS rempliront un formulaire de données lors de chaque expérience de transformation, ordonneront et analyseront ces données une fois par mois et proposeront des améliorations lorsque nécessaire.

Le suivi ne sera pas nécessaire durant la période de construction des installations et de mise en place des équipements. Toutefois, après celle-ci, concernant les conseils sur la gestion qualitative et sanitaire donnés aux entreprises de pêche pour les produits d'export et aux entreprises de transformation, et concernant l'inspection de ces produits au moyen de l'équipement mis en place, des formulaires de données seront créés, permettant l'inscription des informations nécessaires, et ces dernières seront inscrites lors de chaque fourniture de conseils ou inspection. Les agents du SQIS mettront en ordre, examineront et évalueront ces formulaires de données une fois par mois. La même procédure sera mise en œuvre concernant les conseils aux pêcheurs artisanaux et acteurs du marché qui ciblent les produits halieutiques pour distribution au Gabon et dans les pays voisins.

## 10. Impact sur l'environnement

Les eaux usées et les déchets (viscères, écailles et os de poissons) produits aux activités de transformation ne seront pas évacués directement dans les environs, mais traités correctement conformément aux normes gabonaises. A ce propos, les sites de transformation que sont le SQIS de

Libreville et le Centre communautaire de Lambaréné ont des installations de traitement des eaux usées, et la ville ramasse périodiquement les déchets périssables.

#### 11. Coopération avec les autres projets

Il n'y a pas de projets similaires actuellement en cours d'exécution ou dont l'exécution est prévue dans les prochaines années.

#### 4.4.14 Projet de formation des ressources humaines dans le domaine de la pêche

##### 1. Aperçu du projet

###### (1) Résumé

Le Gabon n'a pas suffisamment de techniciens dans le domaine de la pêche, ce qui constitue un goulot d'étranglement pour le développement de la pêche et des villages de pêcheurs. Dans le présent projet, un système de communication sera établi entre le Centre des métiers des pêches et de l'aquaculture au Port-Môle de Libreville (CMPA) et les installations régionales en relation avec la pêche, et la formation des instructeurs, techniciens, promoteurs et collecteurs de données auront lieu.

###### (2) Zones concernées

CMPA, Bureaux d'inspection provinciale des pêches (9 emplacements), Brigades des pêches (4 emplacements), Centres communautaires des pêches artisanales (4 emplacements), Stations piscicoles (4 emplacements)

###### (3) Personnes concernées (participants)

Personnel technique de la DGPA (agents régionaux inclus)

###### (4) Période

2009 à 2020 (12 ans)

##### 2. Objectifs et pertinence

###### (1) Objectifs

Un système de formation en relation avec la pêche sera établi au Gabon pour réaliser efficacement ce Plan directeur. Concrètement, les installations et équipements connexes seront mises en place, et les ressources humaines s'occupant du développement de la pêche seront formées.

###### (2) Pertinence

Au Gabon, le nombre des personnes possédant des techniques, connaissances, expérience, et qualifications pour établir des plans, gérer l'exécution, assurer le suivi et l'évaluation, donner des instructions d'amélioration pour divers types de projets de développement de la pêche est insuffisant. Ce projet assurera la formation des ressources humaines chargées du développement, une activité indispensable à long terme pour la gestion durable de tous les projets.



### (3) Indices d'achèvement

- 10 agents techniques de pêche (instructeurs), 10 techniciens, 50 promoteurs de pêche seront formés.
- Les installations et équipements de base de formation et de vulgarisation de toutes les régions comme le CMPA, les Centres communautaires des pêches artisanales, les Stations piscicoles, seront aménagés.
- La méthode de collecte des données statistiques de la pêche sera améliorée et sa précision augmentée.

## 3. Contenu et activités du projet

### (1) Renforcement des capacités techniques des agents de la DGPA

#### i) Formation d'agents techniques de pêche

Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, des agents techniques de pêche seront formés pour devenir des instructeurs du CMPA. Concrètement, la formation des agents techniques aura lieu sur la base de la collaboration avec la Tunisie (3 ans à partir d'octobre 2007, 4 personnes) dans le domaine de la navigation/pêche, ainsi que du moteur/système frigorifique, et de la collaboration avec l'Egypte (Centre international égyptien pour l'agriculture: CIEA) (3 ans à partir de mai 2008, 2 personnes) dans le domaine de l'aquaculture. Par ailleurs, la formation d'agents techniques aura lieu au Maroc, en Tunisie, au Sénégal et au Japon dans différents domaines: gestion des ressources halieutiques (1 pers.), transformation des produits halieutiques/gestion de l'hygiène et la qualité des produits (1 pers.), financement de la pêche (1 pers.), organisation et système de la pêche (1 pers.), et 10 agents techniques de pêche seront formés pour 2020. La formation aura lieu pendant une durée de 6 à 12 mois pour des personnes du rang de directeur de service de la DGPA. Après la fin de la formation, les agents techniques de pêche établiront le plan de base des installations CMPA à réaménager et le programme de formation/stages pour divers domaines.

Une enquête sera effectuée tous les ans auprès des pays concernés par la coopération sud-sud pour vérifier des demandes de chaque pays dans chaque domaine. Ensuite, un programme annuel de la formation réalisé, principalement, au Maroc, en Tunisie, en Egypte et au Sénégal sera établi sur la base des demandes de chaque pays, et les préparatifs d'accueillir des stagiaires seront mis en place.

#### ii) Formation des techniciens piscicoles

Un stage pratique aura lieu pour améliorer le niveau technique des techniciens des stations piscicoles de tout le pays.

Lieu: Ecole Songhai de Porto-Novo, Bénin (gérée par une ONG), ou bien Centre aquacole national de Fouban, Cameroun

Durée: 12-24 mois

Contenu: Théorie et pratique de la pisciculture continentale

Nombre de participants: 10 techniciens piscicoles du rang de chef de Station piscicole

La formation de techniciens dans des domaines autres que la pisciculture aura lieu au CMPA qui devrait être réaménagé, par les agents techniques de pêche formés en i) ci-dessus.

#### iii) Formation des agents régionaux

Pour les chefs de Bureaux d'inspection provinciale des pêches et les chefs de Brigades des pêches (y compris le candidats cadres) de chaque province, des stages concernant la gestion des projets, les statistiques de pêche, le code et le système de la pêche, la vulgarisation de la pêche, le financement des pêcheurs, la gestion des ressources, la surveillance côtière (chefs de Brigades des pêches seulement), la comptabilité auront lieu périodiquement au siège de la DGPA (2 fois par an, env. 10 jour/fois).

## (2) Formation des promoteurs de pêche

### i) Formation des promoteurs techniques et des collecteurs de données

Les promoteurs techniques et collecteurs de données de tout le pays seront formés au CMPA qui sera réaménagé.

Période de stage: 30 jours/fois

Contenu des stages:

Agent collecteur de données / méthode de collecte des données (étude des débarcadères, enregistrements des activités par pêcheurs), méthode de traitement (ordinateur)

Agent promoteurs de la pêche / stage technique (méthodes et engins de pêche, pisciculture, opération des équipements), méthode de vulgarisation, financement des pêcheurs, gestion des ressources

Participants: 50 pers.

### ii) Aménagement d'un système de vulgarisation pour les pêcheurs et les fermes piscicoles

Les promoteurs formés au CMPA qui seront affectés à divers emplacements assureront des instructions et la vulgarisation aux pêcheurs dans les Centres communautaires des pêches artisanales, les Bureaux d'inspection provinciale des pêches et les Brigades des pêches. La vulgarisation des techniques piscicoles se fera pour les fermes clés régionales dans toutes les Stations piscicoles pendant environ 6 mois, sous forme de stage pratique. Et après ce stage, elles joueront un rôle de démonstration pour les agriculteurs des environs.

### iii) Aménagement des installations de formation

- Agrandissement des installations du CMPA et aménagement des équipements de formation.
- Mise en place de matériel audiovisuel dans les Bureaux d'inspection provinciale des pêches et les Stations piscicoles de tout le pays.

## (3) Aménagement d'un système de communication entre la DGPA et les organismes régionaux

Des équipements de communication et informatiques, ainsi que des moyens de déplacement seront renforcés dans les installations ci-dessous, pour les activités de collecte des données statistiques de pêche et les activités de vulgarisation.

- 9 Bureaux d'inspection provinciale des pêches
- 4 Brigades des pêches (Cocobeach, Pont Numba, Kango, Mayumba)
- 4 Centres communautaires des pêches artisanales (Port-Gentil, Lambaréné, Omboué, Owendo)
- 6 Stations piscicoles (4 Stations existantes : Owendo, Tchibanga, Lébamba, Koulamoutou, 2 Stations à construire : Lambaréné, Makokou)

## 4. Plan d'installations et d'équipements

### i) Plan des installations

Installations	Finition et structure	Taille	Remarques
Bâtiment de gestion CMPA	Béton armé, 1 étage	Env. 300m <sup>2</sup>	Bureau de gestion, bureau des instructeurs, salle de réunions, salle de cours
Laboratoire CMPA	Béton armé, 1 étage	Env. 800m <sup>2</sup>	Fabrication d'engins de pêche, travaux pratiques sur les moteurs/ appareils de navigation, essais de transformation, observation biologique, essais chimiques
Résidence CMPA	Béton armé, sans étage	Env. 500m <sup>2</sup>	2 pers./chambre x 15 chambres, cuisine

ii) Plan des équipements

Equipements	Qté	Spécifications	Remarques
Equipement de formation	1 lot	2 petits bateaux de pêche, simulateur de moteur, simulateur de congélateur, dispositif de circuits électriques, appareils de navigation pour la pratique, outils pour les essais biologiques et chimiques	Pour CMPA
Equipements de traitement des données	21 lots	Ordinateur, imprimante, photocopieur	
Télécopieurs	21		
Pickups	21	Double cabine, 4x4	
Motos	42	125 cc	

5. Plan de gestion

(1) Système de gestion

La DGPA sera chargée de la gestion du projet de l'étape du planning à l'étape d'exploitation.

(2) Plan de personnel

Responsable	Nbre	Durée	Source du personnel
Agents CMPA	10	15 jours/fois x 4 fois/an	DGPA
Promoteurs/collecteurs de données	50	5 jours/mois x 12 mois/an	DGPA

(3) Utilisation d'ONG

Pour la formation en gestion de projet et en comptabilité, ainsi que en étude sociale et en organisation, la collaboration avec une ONG expérimentée sera possible.

6. Programme d'exécution

Activités	Organisme d'exécution	Calendrier (année)										Résultats		
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Formation d'agents techniques de pêche (coopération Sud-Sud)	DGPA	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Rapport de stage
Formation de techniciens piscicoles (pays voisins)	DGPA		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Dito
Formation des agents régionaux	DGPA		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Enregistrement de stages, rapport
Formation des promoteurs techniques et des collecteurs de données	DGPA			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Dito
Vulgarisation pour les pêcheurs et les fermes piscicoles	DGPA				■	■	■	■	■	■	■	■	■	Dito
Aménagement des installations de formation	DGPA			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Rapport d'achèvement
Aménagement d'un système de communication avec les organismes régionaux	DGPA	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Photos d'équipements, enregistrement de gestion

7. Coût approximatif du projet

i) Frais d'aménagement des installations et équipements

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Bâtiments du CMPA	2.000 m <sup>2</sup>	800	1.280.000	
Equipement de formation	1 lot		1.000.000	
Equipements de traitement des données	21 lots	1.000	21.000	
Télécopieurs	21	200	4.200	
Pickups	21	8.000	168.000	
Moto	42	1.500	63.000	
Total			2.536.200	



ii) Frais de personnel (y compris per diem, frais d'hébergement, frais de transport)

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Rémunération d'instructeurs CMPA	600 hommes-jours/an	15	9.000	
Rémunération de promoteurs	3.000 hommes-jours/an	10	30.000	
Frais de conception des installations/équipements	Frais des installations et équipements x 10%		253.620	
Total			292.620	

iii) Frais de gestion (y compris frais concernant le personnel de l'autorité gabonaise)

Poste	Qté	Prix unitaire (mille FCFA)	Montant (mille FCFA)	Remarques
Frais de stages à l'étranger	10 pers. x 6 mois	2.000	120.000	
Frais de stages des techniciens piscicoles	20 pers. x 12 mois	1.000	240.000	
Frais de déplacement des agents régionaux	10 pers. x 10 jours x 2 fois/an	50	10.000	
Frais de stages des promoteurs	10 pers./fois x 30 jours x 4 fois/an	50	60.000	
Total			430.000	

8. Avantages et impacts estimés

L'amélioration du niveau technique des agents de la DGPA et la stimulation des activités de vulgarisation aux pêcheurs et fermes piscicoles feront augmenter la productivité de la pêche et de la pisciculture. Les avantages dus à l'amélioration de la productivité ne sont pas indiqués pour ce projet parce qu'ils seront calculés pour chaque projet prioritaire.

9. Suivi

L'inspection interne périodique (trimestrielle) de la DGPA assurera le paiement correct des frais pour le projet. Elle montrera aussi les indicateurs ciblés pour chaque stage et évaluera si les résultats permettront ou non d'atteindre les objectifs.

10. Impact sur l'environnement

L'exécution d'une EIE (Etude d'impact sur l'environnement) sera inutile.

11. Collaboration avec les autres projets

Néant.

#### 4.5 Coût approximatif des projets prioritaires

Le coût approximatif de chaque projet est indiqué dans le tableau ci-dessous. Au moment de l'année 2008, le montant total estimé est de 26.633 millions de FCFA (env. 40,6 millions d'euros et 5.278 millions de yens, taux de change : 1 euro = 130 yens), dont les frais d'installations et d'équipements sont de 17.288 millions de FCFA (64,9%), les frais de personnel (experts, consultants, personnel d'ONG) sont de 4.634 millions de FCFA (17,4%), les frais de gestion (y compris les frais concernant le personnel des autorités gabonaises) sont de 4.710 millions de FCFA (17,7%).

**Tableau 4.12 Coût de mise en œuvre des projets prioritaires**

Projets	(mille FCFA)			
	Frais d'installations /équipements	Frais de personnel	Frais de gestion	Total
(1) Projet de financement de la pêche artisanale	634 450	450 000	516 000	1 600 450
(2) Projet de renforcement de l'organisation des pêcheurs	54 450	375 000	469 000	898 450
(3) Projet de diversification des sources de revenu	600 000	621 000	469 000	1 690 000
(4) Projet de développement de la pêche au filet fixe	398 640	264 000	204 000	866 640
(5) Projet de modernisation des bateaux de pêche	824 000	131 280	119 800	1 075 000
(6) Projet d'aménagement de l'environnement des villages de pêcheurs	1 757 520	217 250	69 450	2 044 220
(7) Projet de gestion participative des ressources halieutiques	108 755	97 650	79 200	285 605
(8) Projet de gestion des pêcheries côtières	1 208 500	546 000	237 600	1 992 100
(9) Projet de développement des techniques piscicoles	61 760	96 000	92 550	250 310
(10) Projet d'amélioration des techniques de production d'alevins	3 900	96 000	132 000	231 900
(11) Projet de vulgarisation de la pisciculture	2 039 950	19 200	132 000	2 191 150
(12) Projet d'amélioration du système de distribution des produits halieutiques frais	3 133 000	316 000	400	3 449 400
(13) Projet de valorisation et d'amélioration de la qualité des produits halieutiques	800 200	81 500	1 530	883 230
(14) Projet de formation des ressources humaines dans le domaine de la pêche	2 536 200	292 620	430 000	3 258 820
Sous-total	14 161 245	3 603 500	2 952 530	20 717 275
Frais de gestion (CCP/CEGP, mise en place du bureau du projet, rédaction du programme d'exécution, stage pour de contrôleurs internes, emploi de contrôleurs externes)	150 000	-	710 000	860 000
Sous-total	14 311 245	3 603 500	3 662 530	21 577 275
Réserve (en tenant compte de la hausse du prix de 5% par an)	2 976 902	1 030 771	1 047 657	5 055 330
Total	17 288 147	4 634 271	4 710 187	26 632 605

#### **4.6 Plan de mise en œuvre des projets**

##### **4.6.1 Système de mise en œuvre**

L'autorité compétente du PDDI est le Ministère de l'Economie forestière, des Eaux, de la Pêche et de l'Aquaculture (MEEPA), il est responsable de l'exécution des projets prioritaires et de la budgétisation des projets sur l'initiative de la DGPA. Pour réaliser ce PDDI sans problèmes, comme démarche concrète, il faudra d'abord établir, au sein du Ministère, une organisme en amont qui gère les projets; le Comité de coordination des projets (CCP), ensuite créer, au sein de la DGPA, un autre organisme qui établit des ordres de priorité dans l'ensemble des projets et prend la décision de l'orientation concrète de chaque projet; le Comité d'exécution et de gestion des projets (CEGP).

(1) Comité de coordination des projets (CCP)

Le CCP sera présidé par le Secrétaire général du MEEPA chargé de la pêche et constitué de responsables de la planification des quatre ministères; le Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement, le Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation, le Ministère des Travaux publics, des Infrastructures et de la Construction et le Ministère du Logement, de l'Habitat et de l'Urbanisme. A la réunion du Comité, les membres discuteront de la réalisation plus efficace du PDDI ainsi que de la situation d'avancement des projets prioritaires. D'autre part, au travers du Comité, la collaboration et l'appui des autres ministères que le MEEP seront entraînés.

(2) Comité d'exécution et de gestion des projets (CEGP)

Le CEGP déterminera une orientation de base pour exécuter les projets prioritaire, supervisera des activités de chaque projet réalisées dans chaque région et effectuera le suivi et l'évaluation technique. D'autre part, il établira des ordres de priorité des projets et prendra la décision concernant la mise en œuvre et l'amélioration de gestion des projets. Le CEGP sera également obligé d'effectuer des études concernant les projets et de rendre compte des résultats au CCP si le dernier commande au CEGP. Le Comité sera présidé par le Directeur général des pêches et de l'aquaculture (DG) ou par le Directeur général adjoint (DGA) et constitué de membres suivants; quatre Directeurs techniques de la DGPA (le Directeur des pêches artisanales (DPA), le Directeurs des pêches industrielles (DPI), le Directeur de l'aquaculture (DAQ) et le Directeur de la réglementation, du contrôle et de la surveillance (DRCS)), deux conseillers techniques ainsi que cinq Chefs de Bureau d'inspection des provinces prioritaires (provinces de l'Estuaire, de l'Ogooué-Maritime, de la Nyanga, du Moyen-Ogooué et du Woleu-Ntem). Les rôles principaux du CEGP sont indiqués ci-dessous:

- i) Sélection du personnel chargé de la réalisation du PDDI et budgétisation nécessaire.
- ii) Etablissement et modification nécessaire du programme des projets prioritaires, répartition efficace des fonds et affectation efficace du personnel.
- iii) Sélection et affectation des experts techniques nécessaires à appuyer les projets prioritaires.
- iv) Supervision et évaluation de la situation d'avancement des projets prioritaires en collaboration avec chaque Bureau d'inspection provinciale, et modification nécessaire des projets pour prendre des mesures contre des problèmes.

(3) Bureau des projets

Au début de chaque projet prioritaire, un bureau de projet sera aménagé (des plusieurs projets qui sont similaires et se déroulent en même temps pourront partager un bureau). Chaque bureau sera géré et maintenu par un Chef du projet désigné par la DGPA.

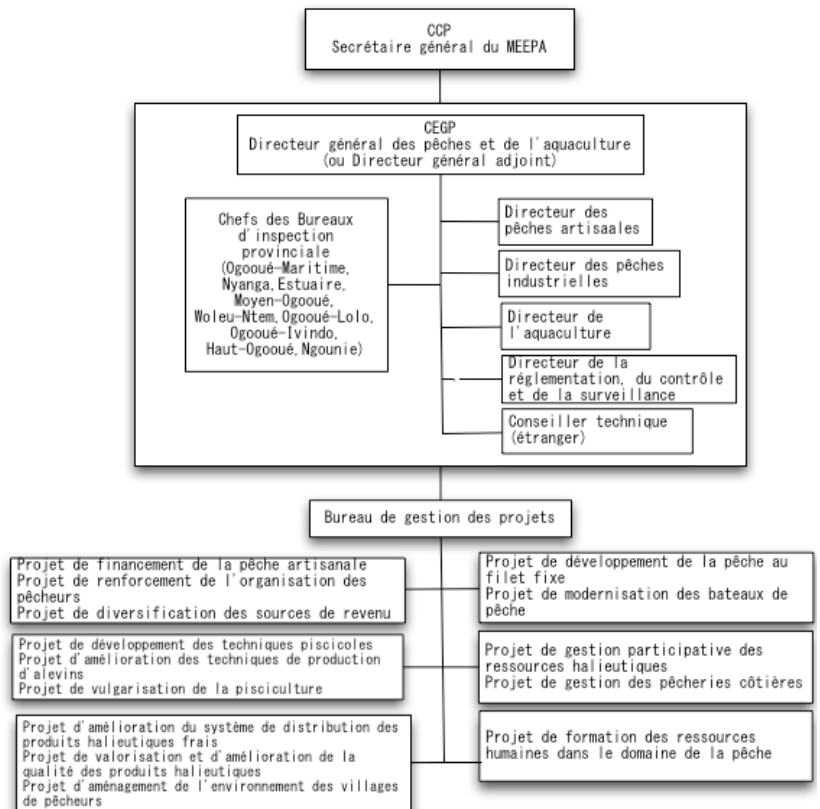


Figure 4.11 Système de mise en œuvre des projets prioritaires

#### 4.6.2 Plan de gestion et de maintenance

Le présent Plan directeur consiste en 14 projets prioritaires en supposant que de divers équipements/installations soient fournis. Ce paragraphe explique l'orientation de gestion et de maintenance de ces équipements/installations.

**Tableau 4.13 Orientation de gestion/maintenance des équipements/installations fournis pour les projets**

Projets prioritaires	Équipements/installations fournis	Orientation de gestion/maintenance
(1) Projet de financement de la pêche artisanale	(E) Engins de pêche, moteurs hors-bord, petits bateaux, pickups, ordinateurs, modems pour téléphone portable	Les matériels fournis par le crédit seront gérés et entretenus par les groupes de pêcheurs. Les autres équipements seront utilisés pour la gestion du projet, ils seront gérés et entretenus par le Bureau d'inspection provinciale responsable (ou la Brigade des pêches) avec le budget de la DGPA..
(2) Projet de renforcement de l'organisation des pêcheurs	(E) Petits bateaux, pickups, ordinateurs, modems pour téléphone portable	Ces installations et équipements seront gérés et entretenus par chaque village comme propriété collective.
(3) Projet de diversification des sources de revenu	(I) Installations pour les activités de diversification de revenus (E) Équipements pour les activités de diversification de revenus	Les bateaux et les équipements pour l'étude seront gérés et maintenus par le Centre communautaire des pêches. Les filets fixes seront vendus aux groupes de pêcheurs à crédit, et gérés et maintenus par ces groupes sous leur propre responsabilité.
(4) Projet de développement de la pêche au filet fixe	(E) Filets fixes et accessoires, petits bateaux en FRP, équipements pour l'étude de pêcheries	Les bateaux de pêche seront vendus aux groupes de pêcheurs ou aux entreprises privées à crédit à long terme, et gérés et maintenus par eux sous leur propre responsabilité.
(5) Projet de modernisation des bateaux de pêche	(E) Bateaux de pêche en FRP, pièces de rechange de moteur, équipements pour amarrage du bateau, radiotéléphones VHF	Les villages où ces équipements/installations seront fournis prendront la responsabilité de la gestion/maintenance avec l'appui administratif.
(6) Projet d'aménagement de l'environnement des villages de pêcheurs	(I) Routes dans les villages, canaux d'évacuation des eaux, « Maison des femmes » (E) Radiotéléphones BLU et VHF, matériaux pour antenne	Les équipements seront fournis aux groupes de pêcheurs à crédit, et gérés et maintenus sous la responsabilité de chaque groupe.
(7) Projet de gestion participative des ressources halieutiques	(E) Équipements pour l'étude, bateaux en FRP, engins de pêche, trousse de secours etc.	Les équipements/installations seront gérés et maintenus par chaque Bureau d'inspection provinciale (ou Brigade des pêches) avec le budget de la DGPA.
(8) Projet de gestion des pêcheries côtières	(I) Bureaux de Brigade des pêches, slipways, récifs artificiels (E) Vedettes de surveillance, radiotéléphones, radars, équipements de surveillance, équipements pour l'étude biologique	Les équipements/installations seront gérés et maintenus par le Centre de développement piscicole de la Peyrie (nom provisoire) avec le budget de la DGPA.
(9) Projet de développement des techniques piscicoles	(I) Laboratoire biologique (E) Équipements pour élevage et observation des poissons, équipements pour développement de l'alimentation, bateau en FRP, nappe de filet, corde etc.	Les équipements/installations seront gérés et maintenus par chaque Station piscicole avec le budget de la DGPA. Le profit produit par la vente des alevins sera épargné comme fonds de roulement d'exploitation piscicole de chaque Station.
(10) Projet d'amélioration des techniques de production d'alevins	(I) Réfection de 3 Stations piscicoles (E) Pompes, outils de creusement d'étangs, équipements de capture de poissons, bacs pour transport des alevins	Le système de cogestion des équipements/installations sera établi entre la DGPA et une association locale. Chaque Centre devra avoir son autonomie financière à l'exception de la rémunération du Chef de Centre.
(11) Projet de vulgarisation de la pisciculture	(I) Construction de 2 Stations piscicoles et réfection de 3 Stations (E) Équipements et véhicules pour production d'alevins et pisciculture	Les équipements/installations seront directement gérés et maintenus par la DGPA. Ceux de Mayumba seront toutefois gérés et maintenus par une association de pêcheurs locale.
(12) Projet d'amélioration du système de distribution des produits halieutiques frais	(I) Construction de 6 Centres communautaires des pêches (E) Caisses à poissons, balances, matériel de réparation, équipements pour conservation et transport des produits halieutiques frais	Les équipements/installations seront directement gérés et maintenus par la DGPA.
(13) Projet de valorisation et d'amélioration de la qualité des produits halieutiques	(I) Installation d'inspection et de transformation expérimentale, atelier de fabrication de la farine de poisson, stockage, aire de séchage au soleil (E) Équipements pour les expériences de transformation, appareils d'inspection etc.	Les équipements/installations seront directement gérés et maintenus par la DGPA.
(14) Projet de formation des ressources humaines dans le domaine de la pêche	(I) CMPA (E) Équipements de formation, véhicules et équipements pour vulgarisation	

### 4.6.3 Calendrier de mise en œuvre

Les projets prioritaires proposés dans le présent PDDI seront mis en œuvre en 10 ans (2011 – 2020) après avoir eu 2 ans de période de préparatifs. Toutefois, les projets ayant des composants qui sont prévus d'être réalisés dans le cadre d'autres projets déjà en cours tel que le PSPA pourront être entamés en 2009 (voir le tableau ci-dessous).

La période de démarrage de chaque projet prioritaire correspond à son ordre de priorité établi par plan de développement. Cet ordre a été déterminé principalement sur la base des 4 conditions; i) un résultat positif a été démontré par le projet pilote, ii) un aménagement de l'infrastructure (fourniture des équipements/installations) sera efficace pour l'amélioration immédiate de la situation, iii) le personnel ayant de la capacité technique sera assuré pour le projet et iv) il s'agit d'un projet ayant pour objectif la formation des ressources humaines.

Pendant la période de préparatifs, des opérations suivantes concernant le budget, le personnel et l'organisation seront effectuées pour faciliter le démarrage des projets; établissement des CCP et CECP, budgétisation dans le gouvernement gabonaise et assurance des sources des fonds, rédaction du plan de mise en œuvre des projets, formation des associations telle que la cooperative de pêcheurs, réformation des contrôleurs intérieurs de la DGPA et introduction du système de contrôle extérieur.

**Tableau 4.14 Calendrier de mise en œuvre des projets prioritaires**

Activités	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Préparatifs</b>												
i Mise en place des CCP et CECP	■											
ii Budgétisation du gouvernement gabonais pour assurer les fonds des projets	■	■		■	■							
iii Etablissement du programme d'exécution, organisation		■	■		■							
iv Formation de contrôleurs internes de la DGPA, dynamisation des fonctions		■	■									
v Introduction du système de contrôle externe			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<b>Projets prioritaires</b>												
1 Projet de financement de la pêche artisanale												
i Micro-crédit		(3 ans à partir de 2009 : dans le cadre du PSPA)										
ii Crédit à long terme				(2 années initiales : préparation)				(après la 3e année : mise en pratique)				
2 Projet de renforcement de l'organisation des pêcheurs												
3 Projet de diversification des sources de revenu												
4 Projet de développement de la pêche au filet fixe												
5 Projet de modernisation des bateaux de pêche				(Phase 1 : développement technique)				(Phase 2 : vulgarisation en utilisant le crédit à long terme)				
6 Projet d'aménagement de l'environnement des villages de pêcheurs				(Phase 1 : développement technique)				(Phase 2 : vulgarisation en utilisant le crédit à long terme)				
i Mise en place d'un système de télécommunications entre les villages de pêche												
ii Aménagement du cadre de vie dans les villages de pêche												
iii Mise en place d'un système de soutien aux femmes travaillant												
7 Projet de gestion participative des ressources halieutiques												
8 Projet de gestion des pêcheries côtières												
i Aménagement du système de surveillance conjoint des pêcheries côtières				■	■	■	■	■	■	■	■	■
ii Fabrication, mise en place et gestion des récifs							■	■	■	■	■	■
9 Projet de développement des techniques piscicoles												
i Aménagement des centres de développement technique (Peyrie, PSPA)		■	■									
ii Développement de différentes techniques		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
10 Projet d'amélioration des techniques de production d'alevins												
i Aménagement des centres de production d'alevins (3 sites, PSPA)		■	■	■								
ii Formation sur terrain auprès du personnel des stations et des fermes piscicoles												
11 Projet de vulgarisation de la pisciculture												
i Aménagement des Stations piscicoles pour vulgarisation (5 sites, PSPA)		■	■	■								
ii Formation sur terrain auprès des fermes piscicoles pour la pisciculture intégrée et en cages												
12 Projet d'amélioration du système de distribution des produits halieutiques frais												
i Aménagement des Centres des pêches (PSPA)		■	■	■								
ii Standardisation du matériel et de l'équipement de distribution des produits halieutiques frais												
iii Développement de la distribution des produits halieutiques vivants/frais depuis Mavumba				■	■	■	■	■	■	■	■	■
13 Projet de valorisation et d'amélioration de la qualité des produits halieutiques												
i Développement des techniques de transformation du sans-nom et de la sardine		■	■	■								
ii Mise en place du système d'inspection qualitative et sanitaire des produits halieutiques												
14 Projet de formation des ressources humaines dans le domaine de la pêche												
i Renforcement des capacités techniques des agents de la DGPA		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
ii Formation des promoteurs de pêche												
iii Aménagement des installations du CMPA												
iv Aménagement d'un système de communication (PSPA)		■	■	■								

#### 4.6.4 Suivi (surveillance/évaluation, amélioration)

Le CEGP effectuera le suivi de l'avancement de tous les projets, organisera une réunion annuelle pour réviser les projets et établira un rapport d'évaluation des activités. Concernant les projets en cours, les résultats et les leçons obtenus par le projet ainsi que les impacts du projet seront compilés dans ce rapport, concernant les projets en préparation de la mise en œuvre, le calendrier prévu et la situation de budgetisation précisés dans le rapport. Comme le rapport annuel d'évaluation des activités a un rôle important pour réaliser les projets en collaboration avec des bailleurs de fonds, il sera distribué aux principaux bailleurs de fonds.

D'autre part, à la fin de l'année, le CEGP devra établir un bilan financier de chaque projet prioritaire. Ce bilan sera, après avoir été contrôlé dans l'intérieur de la DGPA, revérifié et approuvé par les contrôleurs extérieurs. Avec le fait qu'un tel système de contrôle fonctionne bien, le gouvernement gabonais pourra avoir plus de confiance des bailleurs de fonds qui appuyeront financièrement les projets.

### 4.7 Evaluation des projets prioritaires

#### 4.7.1 Effets attendus

##### (1) Pertinence et efficacité

Les 14 projets prioritaires proposés dans ce Plan directeur se classent en trois types du point de vue de la pertinence et de l'efficacité: (1) projets (élargissement de la taille du projet, de la zone concernée) dont la pertinence et l'efficacité ont été vérifiés par le biais des projets pilotes (aspect technique, aspect socioéconomique et aspect rentabilité), (2) projets (application du contenu du projet) dont la pertinence a été vérifiée par réflexion des résultats et leçons tirées de projets pilotes ou de projets similaires antérieurs, et (3) projets (surtout aménagement d'infrastructure) dont la pertinence du contenu a été vérifiée dans d'autres projets comme PSPA, OFCF etc.

**Tableau 4.15 Vérification de la pertinence et de l'efficacité des projets prioritaires**

Niveau de vérification de la pertinence et de l'efficacité	Projet concerné
1) Projets dont la pertinence et l'efficacité ont été vérifiés par le biais des projets pilotes	(1) Projet de financement de la pêche artisanale (micro-crédit) (4) Projet de développement de la pêche au filet fixe (5) Projet de modernisation des bateaux de pêche (7) Projet de gestion participative des ressources halieutiques (11) Projet de vulgarisation de la pisciculture (13) Projet de valorisation et d'amélioration de la qualité des produits halieutiques (valorisation des produits) (14) Projet de formation des ressources humaines dans le domaine de la pêche
2) Projets dont la pertinence a été vérifiée par réflexion des résultats et leçons tirées de projets pilotes ou de projets similaires antérieurs	(1) Projet de financement de la pêche artisanale (crédit à long terme) (2) Projet de renforcement de l'organisation des pêcheurs (3) Projet de diversification des sources de revenu (8) Projet de gestion des pêcheries côtières (10) Projet d'amélioration des techniques de production d'alevins
3) Projets dont la pertinence du contenu a été vérifiée dans d'autres projets	(6) Projet d'aménagement de l'environnement des villages de pêcheurs (9) Projet de développement des techniques piscicoles (12) Projet d'amélioration du système de distribution des produits halieutiques frais (13) Projet de valorisation et d'amélioration de la qualité des produits halieutiques (amélioration de la qualité)

##### (2) Efficacité de l'exécution

Le système et la méthode d'exécution des projets prioritaires ont été vérifiés par le biais des projets pilotes pour assurer leur exécution efficace. Sur la base de ces résultats, les systèmes d'exécution à adopter sur chaque site pour l'exécution de chaque projet prioritaire peuvent être classés comme suit.

**Tableau 4.16 Système d'exécution des projets prioritaires**

Système d'exécution efficace	Projet concerné
(1) Exécution centrée sur le Comité de gestion régional	Financement de la pêche artisanale, renforcement de l'organisation des pêcheurs, diversification des sources de revenu, aménagement de l'environnement des villages de pêcheurs, gestion participative des ressources halieutiques
(2) Exécution centrée sur le Centre des pêches	Développement de la pêche au filet fixe, modernisation des bateaux de pêche, aménagement de l'environnement des villages de pêcheurs
(3) Exécution centrée sur la Station piscicole	Développement des techniques piscicoles, amélioration des techniques de production d'alevins, vulgarisation de la pisciculture
(4) Exécution avec l'aide d'autres organismes concernés (IRAF, IGAD etc.) et des ONG	Gestion participative des ressources halieutiques, gestion des pêcheries côtières
(5) Exécution centrée sur la DGPA	Amélioration du système de distribution, valorisation et d'amélioration de la qualité des produits halieutiques, formation des ressources humaines

### (3) Impact

Ce Plan directeur, qui est en relation étroite avec le Document Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR), le plan supérieur, et le Programme sectoriel forêts, pêche et environnement (PSPE), laisse espérer un impact positif non seulement au Gabon, mais aussi dans les pays voisins, du point de vue de l'utilisation efficace des ressources en eau abondantes (augmentation de la production alimentaire et gestion des ressources) et du développement des villages agricoles et de pêche (augmentation du revenu des villages agricoles et réduction des disparités régionales).

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, les bénéficiaires des projets prioritaires seront quelque 5.600 pêcheurs artisanaux, quelque 200 fermes piscicoles (personnels des Stations piscicoles y compris), ainsi que 48 villages de pêche bénéficiaires de l'aménagement environnemental. Comme le système prévoit la continuation des activités après l'achèvement de tous les projets (mise en place et gestion du fonds de crédit, épargne du montant des ventes et réutilisation, transfert technologique sur le tas), il est possible que l'ensemble des habitants des zones concernées bénéficient de leurs effets indirects.

**Tableau 4.17 Bénéficiaires directs de chaque projet prioritaire**

Projets prioritaires	Bénéficiaires directs
(1) Projet de financement de la pêche artisanale	590 groupes de pêcheurs artisanaux (2.950 personnes)
(2) Projet de renforcement de l'organisation des pêcheurs	590 groupes de pêcheurs artisanaux (2.950 personnes)
(3) Projet de diversification des sources de revenu	30 villages de pêche artisanale (900 personnes)
(4) Projet de développement de la pêche au filet fixe	68 groupes de pêcheurs artisanaux (680 personnes)
(5) Projet de modernisation des bateaux de pêche	26 groupes de pêcheurs artisanaux côtiers (130 personnes)
(6) Projet d'aménagement de l'environnement des villages de pêcheurs	44 villages de pêche continentale, 4 villages de pêche côtière, pêcheuses (200 personnes)
(7) Projet de gestion participative des ressources halieutiques	32 groupes de pêcheurs artisanaux continentaux (150 personnes)
(8) Projet de gestion des pêcheries côtières	50 groupes de pêcheurs artisanaux côtiers (260 personnes)
(9) Projet de développement des techniques piscicoles	10 fermes piscicoles, 2 groupes de pêcheurs côtiers (10 personnes), 10 agents des Stations piscicoles
(10) Projet d'amélioration des techniques de production d'alevins	13 fermes piscicoles, 30 agents des Stations piscicoles
(11) Projet de vulgarisation de la pisciculture	84 fermes piscicoles, 46 agents des Stations piscicoles
(12) Projet d'amélioration du système de distribution des produits halieutiques frais	Env. 600 pêcheurs artisanaux, env. 300 mareyeurs et détaillants
(13) Projet de valorisation et d'amélioration de la qualité des produits halieutiques	15 transformateurs, 19 agents de la DGPA
(14) Projet de formation des ressources humaines dans le domaine de la pêche	10 agents techniques de pêche, 30 agents provinciaux, 50 promoteurs

#### (4) Développement autonome

Les différents projets pilotes réalisés pendant six mois pendant l'étude de développement ont indiqué clairement des résultats et leçons efficaces, et ont été une expérience précieuse pour la DGPA, l'organisme d'exécution, pour assurer le développement de la pêche à venir. Il a été décidé que la DGPA poursuivrait ces projets pilotes, dont les frais nécessaires seront couverts par le fonds constitué pendant la période d'exécution des projets pilotes. Par ailleurs, les équipements achetés dans le cadre des projets de micro-crédit et des projets de gestion participative des ressources halieutiques sont en cours de remboursement par les groupes concernés, et un système a été établi pour l'utilisation de ces montants en tant que fonds pour la poursuite des projets. Par ailleurs, la budgétisation du coût nécessaire à la gestion et au monitoring de la DGPA avance également. Les points ci-dessus laissent espérer un développement autonome suffisant de la partie gabonaise, même pour l'exécution des projets prioritaires qui sont une version élargie et appliquée des projets pilotes.

#### 4.7.2 Evaluation économique

Ce Plan directeur est axé sur l'amélioration des services de soutien comme le renforcement des capacités des organisations halieutiques, le développement et la vulgarisation des techniques, le crédit, et l'ensemble du projet n'est pas adapté à une évaluation conventionnelle de type taux de rentabilité interne économique. Dans ce Plan directeur, bien que le « maintien du volume de poissons fourni actuellement par personne » soit défini comme objectif de production halieutique, ce n'est pas la cible de chaque projet. En ce qui concerne les bénéfices économiques que l'on peut attendre, à titre de référence, et sans se limiter à la période jusqu'en 2020, la pertinence du Plan directeur est étudiée ici en comparaison avec le coût d'exécution.

##### (1) Conditions préalables

L'évaluation économique est faite en francs CFA (taux de change fixe: 1 euro = 655,975 FCFA), et le taux d'inflation n'est pas pris en compte.

##### (2) Type de bénéfices économiques et leur calcul

Les principaux bénéfices calculables de ce Plan directeur sont comme suit.

###### i) Augmentation de la production halieutique suite à l'introduction de techniques de pêche adaptées et du crédit

La production halieutique nationale stagne à environ 41.000 – 46.000 t (43.500 y en moyenne) depuis 2001. Cette tendance est visible depuis une dizaine d'années, et il est estimé que cette tendance à la stagnation ne prendra pas fin si le Plan directeur n'est pas réalisé. Autrement dit, on suppose une augmentation de la différence de production de 15.000 t avec les 58.000 t, objectif minimal pour 2020, pendant les 10 années de 2011 à 2020. Mais comme l'augmentation de la pêche est considérée principalement due à l'introduction du filet fixe et des bateaux de pêche modernes, une fois ces développements techniques réalisés, on suppose une augmentation suivie d'une quantité fixe (2.500 t par an) dans les 6 ans à partir de 2015, année de passage à l'étape de vulgarisation. En considérant les 50% du prix moyen sur la plage des poissons frais (1.000 FCFA/kg) comme coût de la production, soit un profit de 500 FCFA le kg, le bénéfice annuel a été calculé comme suit.

**Tableau 4.18 Augmentation de la production et bénéfice**

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Augmentation de la production (1000 t)	0	0	0	0	0	0	2,5	5,0	7,5	10,0	12,5	15,0
Bénéfice annuel (milliards de FCFA)	0	0	0	0	0	0	1,25	2,50	3,75	5,00	6,25	7,50



ii) Réduction des pertes économiques par amélioration des techniques après-récolte

Comme il n'y a pas de glace disponible sur les 6 sites d'aménagement de débarcadères inclus dans ce Plan directeur, les poissons frais ne sont pratiquement pas distribués, mais traités comme produit alimentaire de conservation traditionnel sous forme fumée ou salé-séché. Ainsi, si l'on considère le prix en conversion au poids du poisson, la valeur économique des captures diminue de moitié. A l'exécution du Plan directeur, on suppose que 50% des captures, petits pélagiques exclus, parmi les captures débarquées sur ces 6 débarcadères, qui étaient jusqu'ici transformés en poissons fumés ou salés-séchés, seront négociés en tant que poissons frais, et la perte économique ainsi éliminée (500 FCFA/kg) sera considérée comme bénéfique. Autrement dit, à partir de 2013 où ces 6 débarcadères seront achevés, on estime qu'un bénéfice annuel d'environ 1,8 milliards de FCFA pourra être obtenu (voir le tableau ci-dessous).

**Tableau 4.19 Distribution des produits frais et bénéfice**

	Cocobeach	Mayumba	Kango	Ebel-Abanga	Ndjolé	Makokou	Total
Production annuelle (t)	2 471	4 337	890	1 842	800	1 044	11 384
Qté améliorée de distribution des produits frais	709	1 903	890	1 842	800	1 044	7 188
x 50% (t)	354	952	445	921	400	522	3 594
Bénéfice annuel (milliards de FCFA)	0,18	0,48	0,22	0,46	0,20	0,26	1,80

iii) Ressources assurées par exclusion des chalutiers de la zone côtière

10 à 20 chalutiers pêchent illégalement tous les jours dans la zone côtière des 3 miles marins. Par l'exécution de ce Plan directeur, la pêche dans la zone côtière par les chalutiers sera contrôlée, et cette valeur économique pourra être répercutée sur la pêche artisanale. Comme les chalutiers pêchent de jour en dehors des 3 miles et de nuit dans les 3 miles de la côte, les 50% des captures de poissons démersaux de la pêche industrielle (env. 5.000 t) sont considérés être des captures illégales dans la zone côtière, dont la valeur économique a été calculée à 1.000 FCFA/kg x 5.000 t = 5 milliards de FCFA/an. Par ailleurs, si le Plan directeur n'est pas exécuté, la pêche illégale des chalutiers dans la zone côtière se poursuivra, et dans 10 ans, il deviendra sans doute impossible de capturer 5.000 t de poissons en continu tous les ans, et cette valeur économique est considérée comme bénéfique. Autrement dit, la réduction annuelle des captures de 500 t sera freinée pendant les 10 années de 2011 à 2020.

**Tableau 4.20 Exclusion des chalutiers illégaux et bénéfice**

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Diminution de la production (1000 t)	0	0	0,5	1,0	1,5	2,0	2,5	3,0	3,5	4,0	4,5	5,0
Bénéfice annuel (milliards de FCFA)	0	0	0,50	1,00	1,50	2,00	2,50	3,00	3,50	4,00	4,50	5,00

(3) Types de coûts et leur calcul

Les coûts approximatifs des projets prioritaires sont indiqués dans le tableau suivant selon le calendrier d'exécution. Compte tenu de la T.V.A. (18%), la conversion en coût économique a été faite en multipliant par 0,85 pour le coût d'aménagement des installations et des équipements et par 1,0 (pas de taux réduction) pour les frais de personnel et les frais de gestion.

**Tableau 4.21 Coûts annuels de chaque projet prioritaire**

Activités	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
<b>Préparatifs</b>													
i Mise en place des CCP et CEGP	42,5	42,5	42,5										127,5
ii Budgétisation du gouvernement gabonais pour assurer les fonds des projets	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	60,0
iii Etablissement du programme d'exécution, organisation	150,0	150,0	0,0	0,0	0,0	0,0	75,0	75,0	0,0	0,0	0,0	0,0	450,0
iv Formation de contrôleurs internes de la DGPA, dynamisation des fonctions	0,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
v Introduction du système de contrôle externe	0,0	0,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	100,0
<b>Projets prioritaires</b>													
<b>1 Projet de financement de la pêche artisanale</b>													
i Micro-crédit	18,7	18,7	18,7	18,7	18,7	18,7	18,7	18,7	18,7	18,7	0,0	0,0	187,0
ii Crédit à long terme	0,0	0,0	0,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	306,0
iii Frais d'équipements	46,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	46,3
iv Frais de gestion et de personnel	80,5	80,5	80,5	80,5	80,5	80,5	80,5	80,5	80,5	80,5	80,5	80,5	966,0
<b>2 Projet de renforcement de l'organisation des pêcheurs</b>													
i Frais d'équipements	0,0	0,0	46,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	46,3
ii Frais de gestion et de personnel	0,0	0,0	84,4	84,4	84,4	84,4	84,4	84,4	84,4	84,4	84,4	84,4	844,0
<b>3 Projet de diversification des sources de revenu</b>													
i Frais d'installations et d'équipements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	102,0	102,0	102,0	102,0	102,0	510,0
ii Frais de gestion et de personnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	218,0	218,0	218,0	218,0	218,0	1 090,0
<b>4 Projet de développement de la pêche au filet fixe</b>													
i Frais d'équipements	0,0	0,0	94,0	0,0	0,0	244,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	338,8
ii Frais de gestion et de personnel	0,0	0,0	128,4	128,4	0,0	52,8	52,8	52,8	52,8	0,0	0,0	0,0	468,0
<b>5 Projet de modernisation des bateaux de pêche</b>													
i Frais d'équipements	0,0	0,0	109,5	0,0	0,0	0,0	197,0	197,0	197,0	0,0	0,0	0,0	700,4
ii Frais de gestion et de personnel	0,0	0,0	41,8	41,8	41,8	0,0	41,8	41,8	41,8	0,0	0,0	0,0	251,1
<b>6 Projet d'aménagement de l'environnement des villages de pêcheurs</b>													
i Mise en place d'un système de télécommunications entre les villages de pêche (équipements) (frais de gestion et de personnel)	0,0	0,0	363,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	363,4
ii Aménagement du cadre de vie dans les villages de pêche (installations/équipements) (frais de gestion et de personnel)	0,0	0,0	0,0	217,6	217,6	217,6	217,6	217,6	0,0	0,0	0,0	0,0	1 088,0
iii Mise en place d'un système de soutien aux femmes travaillant (installations/équipements) (frais de gestion et de personnel)	0,0	0,0	0,0	42,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	42,5
iv Frais de gestion et de personnel	0,0	0,0	0,0	20,5	20,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	41,0
<b>7 Projet de gestion participative des ressources halieutiques</b>													
i Frais d'équipements	0,0	0,0	30,8	30,8	30,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	92,4
ii Frais de gestion et de personnel	0,0	0,0	59,0	59,0	59,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	176,9
<b>8 Projet de gestion des pêcheries côtières</b>													
i Aménagement du système de surveillance conjoint des pêcheries côtières (installations/équipements) (frais de gestion et de personnel)	0,0	858,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	858,1
ii Fabrication, mise en place et gestion des récifs (installations/équipements) (frais de gestion et de personnel)	0,0	0,0	169,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	169,2
iii Frais de gestion et de personnel	0,0	0,0	87,2	87,2	87,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	261,6
<b>9 Projet de développement des techniques piscicoles</b>													
i Frais d'installations et d'équipements	52,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	52,5
ii Frais de gestion et de personnel	37,7	37,7	37,7	37,7	37,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	188,6
<b>10 Projet d'amélioration des techniques de production d'alevins</b>													
i Frais d'installations et d'équipements	3,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,3
ii Frais de gestion et de personnel	45,6	45,6	45,6	45,6	45,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	228,0
<b>11 Projet de vulgarisation de la pisciculture</b>													
i Frais d'installations et d'équipements	0,0	0,0	0,0	867,0	867,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 734,0
ii Frais de gestion et de personnel	0,0	0,0	0,0	30,2	30,2	30,2	30,2	30,2	0,0	0,0	0,0	0,0	151,2
<b>12 Projet d'amélioration du système de distribution des produits halieutiques frais</b>													
i Frais d'installations et d'équipements	1 331,5	1 331,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 663,1
ii Frais de gestion et de personnel	63,3	63,3	63,3	63,3	63,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	316,4
<b>13 Projet de valorisation et d'amélioration de la qualité des produits halieutiques</b>													
i Frais d'installations et d'équipements	0,0	0,0	0,0	680,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	680,2
ii Frais de gestion et de personnel	0,0	0,0	0,0	16,6	16,6	16,6	16,6	16,6	0,0	0,0	0,0	0,0	83,0
<b>14 Projet de formation des ressources humaines dans le domaine de la pêche</b>													
i Frais d'installations et d'équipements	0,0	0,0	1 077,9	1 077,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 155,8
ii Frais de gestion et de personnel	60,2	60,2	60,2	60,2	60,2	60,2	60,2	60,2	60,2	60,2	60,2	60,2	722,6
<b>Total</b>	<b>1 937,1</b>	<b>2 743,1</b>	<b>2 864,4</b>	<b>3 976,2</b>	<b>2 047,3</b>	<b>883,0</b>	<b>1 002,0</b>	<b>1 272,0</b>	<b>904,4</b>	<b>612,8</b>	<b>594,1</b>	<b>594,1</b>	<b>19 430,6</b>

(4) Calcul du taux de rentabilité interne économique

Sur la base des bénéfices et des coûts convertis en coût économique, le calcul du taux de rentabilité interne économique a donné un taux relativement élevé de 29,8%.

**Tableau 4.22 Taux de rentabilité interne économique**

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Coût	1,94	2,74	2,86	3,98	2,05	0,88	1,00	1,27	0,90	0,61	0,59	0,59
Bénéfice	0,00	0,00	0,50	1,00	3,30	3,80	5,55	7,30	9,05	10,80	12,55	14,30
Balance	(1,94)	(2,74)	(2,36)	(2,98)	1,25	2,92	4,55	6,03	8,15	10,19	11,96	13,71

EIRR= 29,8%

L'analyse de sensibilité en cas de bénéfice -50% pour le taux de rentabilité ci-dessus a permis d'obtenir un taux de rentabilité relativement élevé de 12,5%, ce qui permet de penser que c'est un investissement à risque économique faible. Par ailleurs, le taux de rentabilité reste élevé à 19,3% même si le coût des projets augmente de 50%. Si l'on considère le taux de croissance annuelle de 3 à 5% du Gabon, ces

chiffres laissent espérer un effet d'investissement suffisant.

**Tableau 4.23 Analyse de sensibilité du taux de rentabilité interne**

En cas de baisse du bénéfice de 50% 0,5

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Coût	1,94	2,74	2,86	3,98	2,05	0,88	1,00	1,27	0,90	0,61	0,59	0,59
Bénéfice	0,00	0,00	0,25	0,50	1,65	1,90	2,78	3,65	4,53	5,40	6,28	7,15
Balance	(1,94)	(2,74)	(2,61)	(3,48)	(0,40)	1,02	1,77	2,38	3,62	4,79	5,68	6,56

EIRR= 12,4%

En cas de hausse du coût de 50%: 0,5

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Coût	2,91	4,11	4,30	5,96	3,07	1,32	1,50	1,91	1,36	0,92	0,89	0,89
Bénéfice	0,00	0,00	0,50	1,00	3,30	3,80	5,55	7,30	9,05	10,80	12,55	14,30
Balance	(2,91)	(4,11)	(3,80)	(4,96)	0,23	2,48	4,05	5,39	7,69	9,88	11,66	13,41

EIRR= 19,3%

### 4.7.3 Impacts sociaux

La figure suivante présente la corrélation des impacts sociaux de chaque projet indiqués dans le paragraphe « 4.4 Contenu des projets prioritaires ».

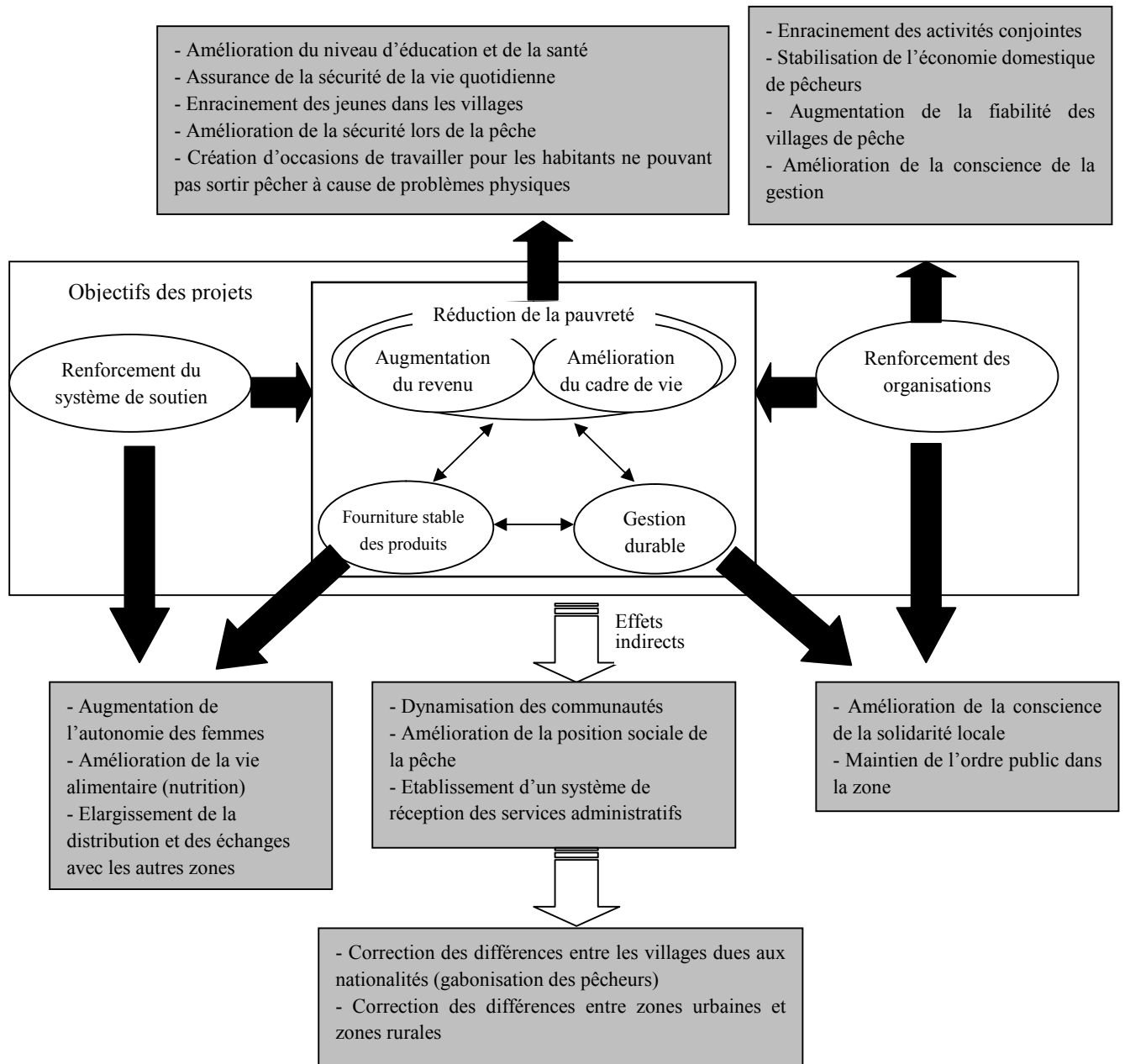


Figure 4.12 Impacts sociaux attendus des projets prioritaires

Les effets indirects de la réalisation des projets prioritaires sont envisageables comme ci-dessous.

#### i) Dynamisation des communautés

L'appui pour la formation de groupes des pêcheurs gabonais, qui actuellement pratiquent la pêche individuellement, par le biais de l'introduction du micro-crédit et des filets fixes, ainsi que des activités participatives de gestion des ressources, laisse espérer dans l'avenir le développement en organisations sociales indépendantes en tant qu'associations de pêcheurs. Les associations de pêcheurs non seulement soutiennent les activités de pêche et de vente des captures, mais en constituant un fonds nécessaire aux

services sociaux des villages, elles peuvent fournir aux pêcheurs artisanaux qui en sont membres les services sociaux comme l'éducation et les soins médicaux. Par ailleurs, les associations de pêcheurs valorisent leurs propres fonds et peuvent aussi ouvrir et gérer une école ou un centre médical dans une zone rurale. Ces groupes de pêcheurs, qui pourraient devenir de telles associations, laissent espérer l'enrichissement des services sociaux dans les zones rurales.

#### ii) Amélioration de la position sociale de la pêche

La modernisation des pirogues de la pêche côtière améliorera la sécurité de la pêche en pleine mer, et réduira le taux de survenance des accidents en mer. Cela permettra même aux jeunes pêcheurs ayant peu d'expérience de sortir en mer en toute confiance. Par ailleurs, la motorisation des pirogues sur les plans d'eau continentaux allégera considérablement la fatigue des pêcheurs, et les médicaments en réserve contribueront largement au maintien en forme, en permettant la prévention des blessures et maladies, ainsi que le rétablissement rapide.

#### iii) Etablissement d'un système de réception des services administratifs

Avec l'introduction de systèmes d'appui comme le micro-crédit aux pêcheurs dans le cadre des projets pilotes, l'organisation des pêcheurs a progressé, et pour le gouvernement, pour la première fois les objets de l'exécution des mesures sont devenus clairs. Dans l'avenir, la fourniture de services administratifs aux groupes organisés deviendra possible. Et les groupes de pêcheurs bénéficiaires de ces services administratifs assureront le respect de la loi sur la pêche, établiront un système de collaboration à la politique de gestion des ressources. On peut espérer également que les services communautaires tels que le développement des villages ne viendront pas seulement des structures administratives de la pêche, mais aussi des collectivités locales.

Avec ces effets indiqués ci-dessus, i) la correction des différences entre les villages dues aux nationalités et ii) la correction des différences entre zones urbaines et zones rurales seront possibles.

#### i) Correction des différences entre les villages dues aux nationalités

Comme beaucoup de villages de pêche côtière sont composés d'étrangers, l'appui de l'administration est limité, et il n'y a pas assez de confiance entre les pêcheurs et l'administration. La mise en œuvre des projets rendra les contacts entre l'administration et les villages de pêcheurs étrangers plus étroits, les opportunités de soutien vis-à-vis des pêcheurs étrangers augmenteront au niveau de celles dont bénéficient les pêcheurs gabonais, et les pêcheurs étrangers commenceront aussi à faire confiance à l'administration et à collaborer avec elle. Ainsi, l'administration et les pêcheurs étrangers entreront dans des relations de collaboration d'où les barrières des nationalités seront éliminées, et pêcheurs étrangers et pêcheurs gabonais bénéficieront de mesures similaires (gabonisation).

#### ii) Correction des différences entre zones urbaines et zones rurales

Si des opportunités d'emploi qui permettent de travailler en toute tranquillité sont assurées dans les zones rurales, et que les revenus et le cadre de vie s'améliorent, il deviendra moins nécessaire d'aller travailler dans les zones urbaines, et ainsi le nombre de jeunes restant dans les villages augmentera pour alléger le dépeuplement. Cela augmentera aussi la possibilité d'apparition de jeunes leaders qui contribueront à la dynamisation des villages dans l'avenir.

#### **4.7.4 Examen Environnemental Initial (EEI)**

(1) Résultats du cadrage des projets prioritaires

25 rubriques environnementales et sociales jugées adaptées à l'évaluation d'un projet prioritaire ont été extraites en se référant au processus de l'Examen Environnemental Initial du Gabon et aux Lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA. Le degré d'influence indésirable de ces 25 rubriques a été évalué par projet. Et l'évaluation globale de chaque projet a été effectuée. Le classement en 3 catégories A, B et C est conforme aux Lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA.

Les résultats de l'évaluation de chaque projet prioritaire sont indiqués ci-après.

**Tableau 4.24 Résultats du cadrage des projets prioritaires**

Projets prioritaires		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
N°	Impacts possibles	Financement de la pêche artisanale	Renforcement de l'organisation des pêcheurs	Diversification des sources de revenu	Développement de la pêche au filet fixe	Modernisation des bateaux de pêche	Aménagement de l'environnement des villages de pêcheurs	Gestion participative des ressources halieutiques	Gestion des pêcheries côtières	Développement des techniques piscicoles	Amélioration des techniques de production d'alevins	Vulgarisation de la pisciculture	Amélioration du système de distribution des produits halieutiques frais	Valorisation et amélioration de la qualité des produits halieutiques	Formation des ressources humaines dans le domaine de la pêche
Environnement social	1	Transfert de population involontaire													
	2	Activités économiques locales	B		B			B							
	3	Divulgaration des informations et parties prenantes locales													
	4	Souci des droits de l'homme													
	5	Circulation et établissements publics				B			B						
	6	Division de communautés	B	B			B								
	7	Propriété culturelle													
	8	Droits à l'eau et droit de pêche				B			B	B					
	9	Santé publique													
	10	Risques, accidents				B				B					
Environnement naturel	11	Topographie et géologie													
	12	Erosion du sol													
	13	Eaux souterraines								B	B				
	14	Situation hydraulique, lac/rivière											B		
	15	Flore, faune et biodiversité											B		
	16	Impact sur les ressources halieutiques	B			B	B					B			
	17	Climat													
	18	Paysage													
Pollution	19	Pollution atmosphérique													
	20	Contamination de l'eau					B			B	B	B	B	B	
	21	Contamination du sol													
	22	Déchets					B	B					B	B	
	23	Bruit et vibration													
	24	Subsidence du sol													
	25	Odeur nauséabonde										B			
Catégories		B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	B	C

Evaluation /A: Impact sérieux attendu, B: Un certain impact attendu, Pas de marque: Pas d'impact attendu

Classement en catégories

A: Projet à influence indésirable énorme sur le plan environnemental et social

B: Projet ayant une certaine influence indésirable sur le plan environnemental et social (moins que A)

C: Projet ayant une influence indésirable minime ou pratiquement nulle sur le plan environnemental et social

Aucun projet prioritaire n'a un élément catégorisé comme A à charge importante sur l'environnement, mais à part le « Projet de formation des ressources humaines dans le domaine de la pêche », tous les

projets comprennent au moins un élément catégorisé comme B. Excepté le « Projet de formation des ressources humaines dans le domaine de la pêche », tous les projets prioritaires sont jugés appartenir à la catégorie B.

(2) Impact sur l'environnement des projets prioritaires et mesures de réduction/élimination

Comme indiqué ci-dessus, l'impact négatif a été évalué pour les 25 rubriques environnementales et sociales pour chacun des projets prioritaires, et des rubriques à influence indésirable dans une certaine mesure (B) ont été indiquées. Le motif de chaque jugement B est expliqué ci-dessous par projet prioritaire. Les principales contre-mesures pour B qui devraient permettre la réduction/élimination de cet impact négatif sont aussi présentées.

i) Projet de financement de la pêche artisanale

Rubriques environnement	Evaluation	Impact négatif prévu	Contre-mesures possibles
Activités économiques	B	Si pratiquement tous les pêcheurs ayant obtenu un crédit ne peuvent pas rembourser, les autres pêcheurs perdent l'occasion d'obtenir le crédit suivant.	Saisie préalable des fonds des pêcheurs et de leur capacité de remboursement sur la base de la présentation de données des captures, d'une entrevue individuelle.
Scission de la communauté	B	En cas d'inégalité dans les occasions de crédit, une scission est possible parmi les habitants du village.	Les détails du fonctionnement du crédit seront expliqués par le biais d'un atelier avec les pêcheurs.
Impact sur les ressources halieutiques	B	La fourniture excessive d'engins de pêche peut augmenter brutalement la pression de pêche dans la zone maritime locale. Si les mailles des filets sont petites, il est possible que des petits poissons soient capturés. D'autre part, les filets abandonnés dans l'eau peuvent provoquer la « pêche fantôme ».	Instructions et ajustements pour la taille des filets et des mailles à l'étape de la sélection des engins de pêche à acheter. Un service administratif payant de collecte et de réutilisation des filets usagés sera envisagé.

ii) Projet de renforcement de l'organisation des pêcheurs

Rubriques environnement	Evaluation	Impact négatif prévu	Contre-mesures possibles
Scission de la communauté	B	En cas d'Association de pêche existante, une scission est possible en son sein lors de l'introduction du nouveau système de gestion et des instructions à ce sujet.	Des discussions auront largement lieu avec les pêcheurs concernés en vue du passage à une nouvelle organisation issue de l'association existante.

iii) Projet de diversification des sources de revenu

Rubriques environnement	Evaluation	Impact négatif prévu	Contre-mesures possibles
Activités économiques	B	Si des pêcheurs ne peuvent pas rembourser leur crédit, des inégalités peuvent apparaître dans les occasions de crédit.	Des projets à problèmes de remboursement limités seront sélectionnés par présentation et examen du plan.



iv) Projet de développement de la pêche au filet fixe

Rubriques environnement	Evaluation	Impact négatif prévu	Contre-mesures possibles
Transport, installations pour la vie quotidienne	B	L'installation de filets fixes peut obstruer des canaux marins et chenaux ordinaires.	Les filets fixes seront installés en évitant les zones marines où les bateaux passent fréquemment.
Droit d'utilisation des eaux, droit de pêche	B	Comme les filets fixes sont utilisés exclusivement dans des zones marines définies, des antagonismes sont possibles avec les villages voisins pour l'utilisation des pêcheries.	Des explications concernant la méthode de pêche au filet fixe seront données au cours d'un atelier avec les pêcheurs du voisinage, et des ajustements seront faits pour les zones maritimes d'installation.
Risques, incidents	B	Il est possible qu'un bateau naviguant de nuit heurte un filet fixe.	Une balise de signalisation sera placée sur les filets fixes pour que leur emplacement soit visible aussi de nuit.
Impact sur les ressources halieutiques	B	Il est possible qu'un filet fixe prenne tous les poissons démersaux de la zone environnante à cause des courants marins ou d'une utilisation incorrecte.	Les captures journalières seront enregistrées et vérifiées, et une surveillance sera assurée pour éviter la pêche excessive.

v) Projet de modernisation des bateaux de pêche

Rubriques environnement	Evaluation	Impact négatif prévu	Contre-mesures possibles
Scission de la communauté	B	Des disputes entre pêcheurs sont possibles sur le droit de propriété et le droit d'utilisation des nouveaux bateaux introduits.	Un atelier sera organisé pour les pêcheurs, des explications claires seront données sur l'introduction des nouveaux bateaux, et des méthodes de possession et d'utilisation adaptées des bateaux de pêche seront étudiées.
Impact sur les ressources halieutiques	B	L'augmentation brutale des captures pourra avoir un impact sur les ressources halieutiques du large.	Les captures journalières seront enregistrées et vérifiées, et une surveillance sera assurée pour éviter la pêche excessive.
Déchets	B	Il est possible que l'huile moteur s'écoule dans l'eau.	Les déchets d'huile moteur devront être correctement traités dans une installation convenable par l'intermédiaire des Centres des pêches.

vi) Projet d'aménagement de l'environnement des villages de pêcheurs

Rubriques environnement	Evaluation	Impact négatif prévu	Contre-mesures possibles
Pollution de l'eau	B	Il est possible que les eaux usées des canaux d'égout influent sur l'environnement local.	L'influence sur l'environnement naturel local, comme le séjour d'eaux usées dans la zone marine, ou la pollution de l'habitat d'organismes rares etc., sera analysée et une méthode d'évacuation des eaux usées adaptée sera étudiée.
Déchets	B	Le solvant des batteries des panneaux solaires est acide et très toxique. Comme les plaques de plomb sont solubles dans la terre, elles risquent de contaminer le sol.	Le liquide de batterie sera stocké dans un conteneur, et des instructions seront données pour la collecte et le traitement adaptés. Les plaques de plomb devront également être collectées et traitées dans une installation convenable.

vii) Projet de gestion participative des ressources halieutiques

Rubriques environnement	Evaluation	Impact négatif prévu	Contre-mesures possibles
Activités économiques	B	La limitation des méthodes de pêche et des pêcheries laisse prévoir des différences entre pêcheurs pour la capture des crevettes et des langoustes.	Un atelier sera organisé pour les pêcheurs, et des explications seront données sur les avantages économiques et durables de la gestion et protection des ressources.
Droit d'utilisation des eaux, droit de pêche	B	Si les pêcheries utilisables sont limitées, il est possible que certains pêcheurs soient mécontents parce que leurs occasions de pêche diminuent.	Les effets positifs des activités de pêche par gestion des ressources seront expliqués au cours de l'atelier organisé pour les pêcheurs.

viii) Projet de gestion des pêcheries côtières

Rubriques environnement	Evaluation	Impact négatif prévu	Contre-mesures possibles
Transport, installations pour la vie quotidienne	B	Les récifs installés risquent d'entraver la circulation maritime.	Des balises indiquant les zones de récifs seront placées.
Droit d'utilisation des eaux, droit de pêche	B	La mise en place de récifs à poissons gênera les activités de pêche des bateaux au chalut de fond.	L'élimination de la pêche côtière des bateaux de pêche au chalut de fond illégaux est aussi un des effets de l'installation des récifs à poissons. Des explications sur les objectifs et effets de l'installation des récifs à poissons seront données aux personnes concernées pour éviter les malentendus.
Risques, incidents	B	L'accrochage de chaluts de fond sur les récifs, et des déchirures de filets sont prévisibles.	Des explications préalables seront données aux personnes concernées par la pêche au chalut de fond dans les zones concernées pour éviter des incidents graves de heurt des bateaux au chalut de fond avec les récifs.

ix) Projet de développement des techniques piscicoles

Rubriques environnement	Evaluation	Impact négatif prévu	Contre-mesures possibles
Eaux souterraines	B	Un pompage excessif des eaux souterraines est possible pour assurer suffisamment d'eau pour la pisciculture.	Le volume d'eau souterraine utilisé sera limité pour éviter tout pompage excessif.
Pollution de l'eau	B	L'environnement des rivières et lacs voisins peut être pollué en cas d'évacuation directe des eaux usées des bassins piscicoles dans les environs.	Des efforts seront faits pour réduire l'influence des eaux usées de pisciculture sur les plans d'eau voisins, comme le stockage dans un bassin séparé et l'élimination de l'eau de la couche supérieure.

x) Projet d'amélioration des techniques de production d'alevins

Rubriques environnement	Evaluation	Impact négatif prévu	Contre-mesures possibles
Eaux souterraines	B	Un pompage excessif des eaux souterraines est possible pour assurer suffisamment d'eau pour la pisciculture.	Le volume d'eau souterraine utilisé sera limité pour éviter tout pompage excessif.
Pollution de l'eau	B	L'environnement des rivières et lacs voisins peut être pollué en cas d'évacuation directe des eaux usées des bassins piscicoles dans les environs.	Des efforts seront faits pour réduire l'influence des eaux usées de pisciculture sur les plans d'eau voisins, comme le stockage dans un bassin séparé et l'élimination de l'eau de la couche supérieure.

xi) Projet de vulgarisation de la pisciculture

Rubriques environnement	Evaluation	Impact négatif prévu	Contre-mesures possibles
Impact sur les ressources halieutiques	B	A cause de l'utilisation des alevins naturels, il est possible de réduire le volume de stock des espèces cibles.	Le nombre de cages installés sera limité de sorte que les alevins ne soient pas surexploités.
Pollution de l'eau	B	Comme les excréments du bétail et viscères de poissons servent d'aliments pour la pisciculture, une influence néfaste sur la qualité de l'eau des plans d'eau voisins est prévisible.	Des efforts seront faits pour réduire l'influence des eaux usées de pisciculture sur les plans d'eau voisins, comme le stockage dans un bassin séparé et l'élimination de l'eau de la couche supérieure.
Mauvaise odeur	B	Il est possible que les habitants vivant aux environs des bassins se plaignent parce que le stockage des excréments du bétail et viscères de poissons provoque de mauvaises odeurs.	Des efforts seront faits pour que les mauvaises odeurs ne se répandent pas, par exemple le stockage des excréments et viscères dans des containers fermés.

xii) Projet d'amélioration du système de distribution des produits halieutiques frais

Rubriques environnement	Evaluation	Impact négatif prévu	Contre-mesures possibles
Situation hydrologique, état des lacs, marais et rivières	B	La construction du CCPA peut provoquer une modification du relief ou des cours d'eau aux environs.	L'environnement naturel, comme le relief, les cours d'eau et les courants etc., sera étudié en détail afin de limiter au minimum les modifications de relief et des cours d'eau.
Faune et flore, diversité biologique	B	La construction du CCPA peut avoir une mauvaise influence sur l'habitat de la faune et flore aux environs.	Une étude de l'habitat de la faune et flore sera faite aux environs du CCPA. Des mesures de protection suffisantes seront prises en cas d'existence d'organismes rares.
Pollution de l'eau	B	De l'eau polluée, chargé de sang ou de viscères etc. suite au traitement du poisson frais au CCPA peut s'écouler dans les zones environnantes.	Les eaux usées ne seront pas évacuées directement du CCPA, mais après traitement correct comme élimination des déchets des eaux sales.
Déchets	B	Des déchets tels que viscères et os seront produits au traitement du poisson frais au CCPA.	La collecte des déchets et les règles de traitement seront établies pour le rejet à un emplacement correct des déchets du CCPA.

xiii) Projet de valorisation et d'amélioration de la qualité des produits halieutiques

Rubriques environnement	Evaluation	Impact négatif prévu	Contre-mesures possibles
Pollution de l'eau	B	Il est possible que des eaux usées produites dans le processus de transformation du poisson s'écoulent dans les plans d'eau environnants.	Pour les eaux usées produites dans le processus de transformation, la qualité de l'eau sera vérifiée périodiquement. De plus, les eaux usées ne seront pas évacuées telles quelles dans les plans d'eau environnants, mais après un traitement simple.
Déchets	B	Les viscères et os devenus inutiles après la transformation du poisson deviendront des déchets.	La collecte des déchets et les règles de traitement seront établies pour le rejet à un emplacement correct des déchets produits au cours de la transformation.

xiv) Projet de formation des ressources humaines dans le domaine de la pêche

La formation des ressources humaines de la DGPA est un des grands objectifs, qui ne devait avoir aucun effet négatif sur les villages de pêcheurs et pêcheurs des environs.

# **Chapitre 5**

## **Recommandations**

## **Chapitre 5 Recommandations**

Les recommandations suivantes sont faites pour que ce Plan directeur soit mis en œuvre rapidement, et que son opération et sa maintenance se fassent de manière saine et durable.

### **(1) Exécution continue des projets pilotes**

Les 8 projets pilotes exécutés dans diverses régions du Gabon de mai à novembre 2008 ont permis d'obtenir les résultats escomptés, malgré leur courte période d'exécution. Ces résultats ont été répercutés sur ce Plan directeur, mais le passage à son exécution exige une certaine période de préparation. Par ailleurs, les mêmes activités pourront être répétées sur tous les sites des projets pilotes, ce qui permettra s'obtenir encore plus de résultats. En tant que résultats de cette étude de développement, on peut citer l'établissement du Plan directeur, ainsi que la poursuite des projets pilotes même après la fin de l'étude de développement. Ces projets pilotes ont surtout permis de stimuler les activités connexes dans la zone concernée, et ont renforcé la volonté des agents et des groupes de pêcheurs qui ont participé aux projets. Vu les points ci-dessus, il est demandé à la DGPA, organisme d'exécution, d'assurer le budget et le personnel nécessaires à la poursuite de ces projets pilotes et de les intégrer à son programme d'activités annuelles.

### **(2) Adoption précoce et exécution du Plan directeur**

L'exécution du présent Plan directeur devrait assurer les effets socioéconomiques suivants au secteur de la pêche et de l'aquaculture du Gabon.

- i) Production : Augmentation de la production annuelle d'environ 25.000 t ou de 60% (moyenne : 43.500 t/an → 68.500 t/an)
- ii) Montant de la production : Augmentation du montant annuel de 14,3 milliards de FCFA ou de 22% (63,5 milliards de FCFA → 77,8 milliards de FCFA)
- iii) Emploi : Augmentation de 6.300 pers. ou d'environ 29% (21.600 pers. → 27.900 pers.)
- iv) Environnement : Maintien/augmentation durable des ressources halieutiques dans les 3 miles marins de la côte, les lagunes et les lacs etc.
- v) Société : Augmentation du revenu des agriculteurs-pêcheurs et diminution du pourcentage d'entre eux à la limite de la pauvreté (50-60%)

Ce Plan directeur laisse espérer une contribution importante à la « diversification économique » promue par le gouvernement gabonais par l'obtention des effets socioéconomiques précités. L'équipe d'étude recommande que ce Plan directeur soit adopté sans délai par le conseil des ministres, et que le gouvernement obtienne le budget et le personnel requis pour son exécution et prenne rapidement les autres mesures nécessaires.

### **(3) Renforcement de la collaboration avec les autres bailleurs de fonds**

Le Programme d'appui au secteur des pêches et de l'aquaculture (PSPA) financé par la Banque africaine de développement et commencé en 2005 n'a pas encore atteint une progression effective. Pour cette raison, son contenu sera révisé en février 2009 sur la base du présent Plan directeur. Parmi les projets prioritaires proposés dans ce Plan directeur, l'engagement dans les projets suivants et leur exécution rapide sont souhaitables dans le cadre du PSPA.

- 1) Projet de financement de la pêche artisanale (micro-crédit: pour 500 groupes)
- 2) Projet de développement des techniques piscicoles (mise en place du Centre de développement des techniques piscicoles de Libreville : Peyrie)

- 3) Projet d'amélioration des techniques de production d'alevins (agrandissement des Stations piscicoles en vue de la production et de la fourniture d'alevins : Oyem, Tchibanga, Koulamoutou)
- 4) Projet de vulgarisation de la pisciculture (aménagement des Stations ayant pour objectif la vulgarisation des techniques piscicoles / agrandissement des Stations existantes (Oyem, Tchibanga, Koulamoutou), construction des Stations (Lambaréné, Makokou))
- 5) Projet d'amélioration du système de distribution des produits halieutiques frais (aménagement de 6 débarcadères locaux)
- 6) Projet de gestion participative des ressources halieutiques (aménagement d'un système de surveillance des zones côtières par la DGPA)

En ce qui concerne les composants de projets qui ne pourront pas être réalisés dans le cadre du PSPA, il sera aussi indispensable de vérifier l'orientation de l'aide dans le domaine de la pêche des autres bailleurs de fonds concernés, et de répéter avec persévérance explication du contenu et discussion de ce Plan directeur avec les bailleurs de fonds pouvant assurer le financement à la table ronde des organisations d'aide organisée tous les mois. Dans ce processus, la JICA, organisme d'élaboration de ce Plan directeur, et la DGPA devront, tout en collaborant, faire des efforts en vue de l'exécution rapide de ce Plan directeur.

#### **(4) Renforcement de la collaboration pour le développement de la pêche et la gestion des ressources en Afrique du Centre-Ouest**

En Afrique du Centre-Ouest, la pêche et l'aquaculture sont toutes deux des activités de petite envergure et immatures sur le plan industriel. Les recherches et développement techniques individuels de chaque pays sont souvent des gaspillages économiques, et la charge financière est importante. Outre des essais d'introduction et d'application actifs des techniques et méthodes développées jusqu'ici, la promotion du développement conjoint et de la mise en commun des techniques dans la zone est essentielle pour les développements techniques à venir. Par ailleurs, dans les pays donnant sur le Golfe de Guinée, la gestion conjointe des ressources de poissons migrateurs est nécessaire, et la mise en commun des méthodes de gestion des ressources côtières est possible parce que les conditions naturelles et sociales sont similaires.

Vu les points ci-dessus, la promotion des échanges de ressources humaines et techniques en Afrique du Centre-Ouest (Gabon, Guinée équatoriale, Congo, Cameroun, Sao Tomé et Principe, Tchad, République Centrafricaine etc.) et le renforcement de la collaboration pour le développement de la pêche et la gestion des ressources halieutiques seront nécessaires. Un des moyens souhaitables serait l'aménagement d'un Centre de développement de la pêche en Afrique du Centre-Ouest (nom provisoire) au Gabon, qui pourrait jouer un rôle central dans le développement de la pêche régionale.

#### **(5) Amélioration des capacités administratives des agents de la DGPA**

L'exécution de ce Plan directeur exigera l'affectation d'environ 186 agents de la DGPA (dont 45 au siège et 141 dans les provinces), et d'environ 32 employés d'organismes gouvernementaux et d'ONG, soit un total de 218 ressources humaines. Les agents du siège de la DGPA cumuleront des fonctions pour plusieurs projets, et les agents des provinces, bien qu'ils ne participent pas toujours à un projet, devront s'occuper pendant une certaine période, exclusivement d'un projet donné. Par ailleurs, le personnel actuel de la DGPA est jugé suffisant vu l'envergure de la pêche du pays, et il sera inutile de l'augmenter pour l'exécution de ce Plan directeur. Pour cette raison, il sera demandé au personnel du siège des capacités permettant d'effectuer la gestion, le suivi et l'encadrement de plusieurs projets (capacités d'encadrement technique et d'administration), et les capacités des agents des provinces en poste devront être améliorées afin qu'ils puissent exécuter et gérer leurs activités quotidiennes sur le terrain en tant que vulgarisateur/collecteur de données, établir les enregistrements et rapports périodiques et effectuer la coordination avec les personnes concernées. De plus, il sera aussi important

d'employer autant que possible les habitants pour les activités de production sur place, et de revoir la division des rôles entre les Centres des pêches et Stations piscicoles pour que les agents gouvernementaux puissent simplement se consacrer au développement / encadrement / vulgarisation des techniques et à la collecte / analyse des données concernant les statistiques et la gestion de la pêche. Il faudra également d'urgence améliorer les capacités des agents du siège en tant que cadres techniques, par le biais de stages en Coopération sud-sud ou dans des pays développés, pour qu'ils puissent encadrer et former les agents des provinces.

## **(6) Restructuration de l'organigramme**

Bien que le secteur de la pêche et de l'aquaculture du Gabon (1,5% du PIB, env. 21.700 pers. de la population active) soit de petite taille, le pays possède des ressources halieutiques abondantes aussi bien maritimes que continentales. En particulier, du point de vue de la sécurité alimentaire, les ressources halieutiques abondantes du Gabon sont des ressources essentielles pour assurer l'approvisionnement en produits halieutiques à venir du Gabon lui-même et des pays voisins. La gestion de ces ressources est indispensable à cet effet, et des efforts devront également être faits pour le développement de l'aquaculture en utilisant les riches ressources en eau du pays.

A l'exécution de ce Plan directeur, la création d'un organisme indépendant comme un Ministère des Pêches et de l'Aquaculture est souhaitable pour le développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Cela permettra plus rapidement la mise en œuvre du budget et les différentes formalités requises, et laisse espérer l'exécution sans problème des programmes et projets conformément au Plan initial. Il sera souhaitable que ce ministère se compose des trois directions suivantes :

- Direction générale des pêches : pêche industrielle, pêche artisanale, formation et vulgarisation
- Direction générale de l'aquaculture : développement des techniques, production d'alevins, vulgarisation de l'aquaculture
- Direction générale d'aménagement des pêcheries et de la recherche liée à la pêche : études et recherches, règles / gestion / surveillance

## **(7) Améliorations sur le plan fiscal et financier dans le secteur de la pêche**

Le Gabon est un pays producteur de pétrole, mais le prix du carburant y est pratiquement identique à celui des pays voisins. Lors de la hausse mondiale du prix du pétrole en 2008, le gouvernement a accordé des subsides pour stabiliser les prix comme ceux des produits alimentaires et du carburant. Mais comme le niveau actuel des prix est ajusté sur les hauts revenus, étrangers y compris, les prix du carburant et des engins de pêche sont très élevés pour les bas revenus, par exemple les agriculteurs-pêcheurs. En vue du développement de la pêche artisanale et de la petite aquaculture par les pêcheurs gabonais, à titre de service, le gouvernement devrait réduire la TVA ou en exonérer les engins de pêche et le carburant pour les bateaux de pêche.

Par ailleurs, le gouvernement gabonais devrait mettre en place une politique de financement pour les agriculteurs-pêcheurs à activités de moyenne/petite taille en vue du développement de l'agriculture et de la pêche. Le financement actuel des banques gouvernementales est très similaire à celui des banques privées : le taux d'intérêt est élevé (18%) et la période de prêt courte (3 ans). Comme la modernisation des pirogues (semi-industrialisation) et la construction d'un centre piscicole exigent un capital considérable, la création d'un système de prêt pour la pêche et l'aquaculture à période de prêt d'au moins 10 ans et à taux d'intérêt inférieur à 10% est souhaitable.

## **(8) Promotion de la privatisation (exploitation des installations sur budget indépendant)**

### **1) Centre communautaire des pêches artisanales (CCPA)**

Le Gabon a mis en place 4 CCPA à Port-Gentil, Lambaréné, Omboué et Owendo, où sont assurés les services de fabrication et vente de glace, de manutention, vente et stockage des captures, de réparation

des moteurs etc. La construction d'un Centre d'appui à la pêche artisanale est aussi prévue à Libreville. Ce Plan directeur propose la mise en place de 6 autres CCPA, incluant l'aménagement de débarcadères, à Cocobeach, Mayumba, Kango, Ebél-Abanga, Ndjolé et Makokou, qui sont d'autres bases de pêche importantes. Cela permettrait ainsi l'achèvement de centres d'appui à la pêche artisanale sur toutes les bases importantes de pêche côtière et continentale du pays. Un système de gestion conjointe de la DGPA et des associations locales était prévu pour ces CCPA, mais la gestion s'effectue en fait sous la direction de la DGPA à cause des capacités de gestion insuffisantes des associations. Tous les services précités actuellement fournis par les CCPA sont des activités assurant un revenu, ce qui rend possible le fonctionnement sur budget autonome. Par ailleurs, il est souhaitable que la DGPA développe dans l'avenir ces CCPA en bases de nouvelles activités : crédit aux pêcheurs, vulgarisation des techniques de pêche, fourniture d'équipements. Par conséquent, les activités rémunératrices parmi les fonctions des CCPA devront être graduellement transférées aux associations, et la DGPA devra s'occuper principalement des activités non-rémunératrices réalisables par un nombre limité d'agents comme la vulgarisation des techniques ou le soutien au service de crédit.

## **2) Stations piscicoles**

Il existe actuellement 10 Stations piscicoles au Gabon, et ce Plan directeur propose de les regrouper par fonction sur 6 sites comme suit:

- i) Centre de développement des techniques piscicoles (1 site): Peyrie
- ii) Centre de production d'alevins (3 sites): Oyem, Tchibanga et Koulamoutou
- iii) Centre de vulgarisation des techniques piscicoles (5 sites, dont 3 cumulés avec ii)): Oyem, Tchibanga, Koulamoutou, Lambaréné (nouveau) et Makokou (nouveau)

ii) et iii) parmi les installations ci-dessus, qui auront un revenu de la vente d'alevins, de poissons élevés, de bétail et de légumes, pourront en principe fonctionner sur budget autonome, en dehors du salaire des agents à plein temps de la DGPA. Pour cette raison, un fonds de vulgarisation de la pisciculture sera établi au nom de chaque Centre et Station, et il est jugé convenable que 50% de ce revenu soit utilisé comme frais généraux de production de la fois suivante, et les 50% restants déposés sur le fonds pour la vulgarisation de la pisciculture (prêts pour la construction d'étangs piscicoles etc.). Les installations des autres Stations existantes (4 sites de Bitam, Minvoul, Mitzic et Lébamba) devront être vendues en présupposant la privatisation.

## **(9) Engagement de l'administration dans la gestion des ressources**

Le Gabon est généralement riche en ressources halieutiques, mais un système de gestion des ressources halieutiques doit être mis en place dès à présent. L'expérience antérieure du Japon montre qu'il est trop tard pour le mettre en place une fois que la diminution des ressources est devenue un phénomène visible; la limitation des ressources halieutiques, qui constituent la nourriture pour les habitants, une fois le pays tombé dans cette situation critique est jugée très difficile. Il est donc essentiel que l'administration prenne rapidement les mesures ci-dessous en vue de la gestion des ressources.

### **1) Renforcement de la surveillance et du contrôle des infractions dans la zone maritime côtière**

Bien que la zone des trois milles marins de la côte du Gabon soit désignée par décret zone réservée à la pêche artisanale, les chalutiers industriels y pratiquent quotidiennement la pêche illégale. Cette situation provoque la destruction de l'environnement des pêcheries côtières et des ressources halieutiques qui sont vitales pour les pêcheurs artisanaux côtiers, et des mesures de répression sévères sont nécessaires. Il est recommandé au Ministère de l'économie forestière, des eaux, de la pêche et de l'aquaculture, en charge de l'administration de la pêche, en vue d'éliminer les chalutiers de la zone



côtière, de renforcer et d'élargir le système de surveillance des zones côtières avec la collaboration des organismes ayant le droit d'arrestation et d'établir des sanctions sévères à l'égard des navires en infraction.

## **2) Constitution d'un système de collaboration avec les habitants concernés (pêcheurs etc.)**

Il est essentiel que la DGPA explique aux habitants concernés que la gestion des ressources est généralement orientée vers la limitation des captures, mais que l'engagement dans la gestion des ressources, alors qu'il n'y a pas d'impact sur les ressources actuellement, permettra dans l'avenir de profiter en continu des ressources maximales. La compréhension et collaboration des habitants aux activités à venir est importantes. Des efforts sont donc nécessaires pour bâtir des relations de collaboration avec les pêcheurs, pour que quelle que soit leur nationalité, ils puissent s'impliquer dans la gestion des ressources prévue par l'administration. Par exemple, il faut que le soutien financier et le soutien technique soient équitables pour les pêcheurs étrangers et gabonais. Dans le cadre de divers projets, il est aussi essentiel de visiter les villages de pêche tous les jours et d'écouter attentivement les pêcheurs.

### **(10) Encadrement et supervision de l'administration pour la pêche au filet fixe**

Pour la pêche au filet fixe, des filets sont fixés dans une certaine zone maritime, ce qui peut éventuellement gêner d'autres types de pêche et constituer des obstacles pour des activités comme le transport maritime. Pour la gestion des ressources halieutiques, et pour que les problèmes précités n'apparaissent pas, il est indispensable que la DGPA fasse des efforts en vue de l'introduction du filet fixe, et fasse simultanément comprendre aux pêcheurs les côtés négatifs de cette pêche, établisse des règles pour la pêche au filet fixe, introduise des filets adaptés à cette portée, et encadre et supervise les pêcheurs pour la pratique de cette pêche.

Pour ces raisons, il est essentiel qu'une étude concrète sur la structure et la taille des filets, le nombre de filets, les zones d'installation soit faite à l'étape initiale du développement et de la vulgarisation de cette pêche, et que des règles pour la pêche au filet fixe incluant (i) personnes qualifiés pour la mise en place du filet fixe, (ii) limitation des zones d'installation du filet fixe, (iii) limitation de la taille et du nombre des filets fixes, (iv) procédure pour l'autorisation d'installation du filet fixe, (v) obligation de rapport, (iv) fixation de sanctions soient définies.

### **(11) Participation efficace au secteur de la pêche des Gabonais**

La pêche artisanale maritime du Gabon est fortement soutenue par des pêcheurs étrangers. Comme beaucoup des pêcheurs gabonais ont des capacités financières et des compétences techniques inférieures à celles des pêcheurs étrangers, leurs pirogues et leurs engins sont plus petits, et ils pratiquent la pêche sur des plans d'eau continentaux incluant les lagunes et baies intérieures relativement calmes. Pour augmenter l'emploi des pêcheurs gabonais, le gouvernement gabonais fait des efforts pour la formation de jeunes pêcheurs. En vue d'augmenter le nombre de pêcheurs gabonais plus efficacement et d'améliorer leurs niveaux techniques et financiers, il est aussi essentiel de prendre les mesures de facilité sur le plan fiscal et financier indiquées dans le paragraphe précédent, et d'assurer un transfert technologique avec la collaboration des pêcheurs étrangers pour la formation technique. Pour la formation des Gabonais souhaitant s'impliquer, la consolidation des installations et équipements ainsi que le renforcement des capacités de formateurs seront donc nécessaires.

## **Documents annexes**

## Annexe 1. Membres de l'équipe de l'Etude

### [Phase 1]

Domaine	Membre	Période de participation à l'étude sur place
Synthèse / développement régional	Yasuo ISHIMOTO	9 avril – 22 mai 2007 (44 jours) 27 septembre – 27 octobre 2007 (31 jours)
Economie de la pêche / gestion des ressources	Hiroshi FUKAO	9 avril – 21 juillet 2007 (104 jours) 29 août – 13 octobre 2007 (46 jours)
Techniques des pêches continentale et côtière	Kazumi IIDA	23 avril – 10 juillet 2007 (79 jours)
Techniques d'aquaculture continentale, vulgarisation	Makoto IGARASHI	23 avril – 5 août 2007 (105 jours)
Communautés rurales / développement participatif	Mitsuo IINUMA	23 avril – 4 septembre 2007 (135 jours)
Distribution / transformation de produits halieutiques	Hiroyuki MATSUMOTO	16 juin – 27 septembre 2007 (104 jours)
Exploitation agricole/transformation de produits agricoles	Dairoku TSURUMAKI	16 juin – 14 août 2007 (60 jours)
Interprète français-japonais	Masao MATSUBARA	9 avril – 5 août 2007 (119 jours)
	Yumi TERAO	30 août – 26 octobre 2007 (58 jours)
Assistante	Yuka OKADA	9 avril – 8 mai 2007 (30 jours)

### [Phase 2]

Domaine	Membre	Période de participation à l'étude sur place
Synthèse / développement régional	Yasuo ISHIMOTO	17 – 31 janvier 2008 (15 jours) 21 juin – 20 juillet 2008 (30 jours) 29 octobre – 27 novembre 2008 (30 jours) 13 – 24 mai 2009 (12 jours)
Economie de la pêche / gestion des ressources	Hiroshi FUKAO	17 janvier – 1 <sup>er</sup> mars 2008 (45 jours) 5 mai – 5 juillet 2008 (62 jours) 8 octobre – 22 novembre 2008 (46 jours) 13 – 24 mai 2009 (12 jours)
Techniques des pêches continentale et côtière	Kazumi IIDA	17 janvier – 11 mars 2008 (55 jours) 5 mai – 13 juillet 2008 (70 jours) 11 octobre – 23 novembre 2008 (44 jours)
Techniques d'aquaculture continentale, vulgarisation	Makoto IGARASHI	26 janvier – 24 février 2008 (30 jours) 12 mai – 20 juillet 2008 (70 jours) 11 octobre – 23 novembre 2008 (44 jours)
Communautés rurales / développement participatif	Mitsuo IINUMA	17 janvier – 1 <sup>er</sup> mars 2008 (45 jours) 14 mai – 13 juillet 2008 (61 jours) 11 octobre – 23 novembre 2008 (44 jours)
Distribution / transformation de produits halieutiques	Hiroyuki MATSUMOTO	21 juin – 20 juillet 2008 (30 jours)
Interprète français-japonais	Tomoko SENGOKU	17 janvier – 4 mars 2008 (48 jours) 14 mai – 20 juillet 2008 (62 jours) 8 octobre – 27 novembre 2008 (51 jours) 13 – 24 mai 2009 (12 jours)
Assistants	Yoshikazu OGINO	17 janvier – 1 <sup>er</sup> mars 2008 (45 jours)
	Maki SAEKI	5 mai – 3 juin 2008 (30 jours)

## Annexe 2. Liste des membres de la partie gabonaise et des personnes concernées rencontrées

### 1. Partie gabonaise

Domaine	DGPA siège	Organismes provinciaux
Synthèse / développement régional	M. Louis Gabriel PAMBO - DG M. Dominique MOUELE - DG Dr RERAMBYATH Guy Anicet - DGA	-
Economie de la pêche / gestion des ressources	M. Jean de Dieu DOUMANBILLA - DPA M. Micheline SCHUMMER	M. Armand MOUTENDY M. Roland CHIKOMO
Techniques des pêches continentale et côtière	M. Jean de Dieu DOUMANBILLA - DPA M. MOUKETOU André M. Ange EMANE ENGOUROU Mme Armelle MAVOUROULOU	Dr Mermoz ELLA ABOGHE M. Alain Patrick PAMBO M. MAMFOUMBI Serge Mme BOUROBOU Georgette
Techniques d'aquaculture continentale, vulgarisation	Dr Gilles Aurélien BOUPANA MAPEYI - DAQ M. Christian OKOUYI - CSA M. Jean Noel BIBANG-BI-NGUEMA	M. Firman Nicaise SANGAGOUMOU M. Gustave MOUNDOUNGA M. Frank BIGNOUMBA
Communautés rurales / développement participatif	M. Jean de Dieu DOUMANBILLA - DPA M. Jean Gabriel GOUSSELOU - CSPA M. Blaise Pascal OBI M. BIDOUNGOU BOUTCHANGA	Dr Mermoz ELLA ABOGHE M. Ange NGOBOU NGOBOU M. Pierre Aymar MOUNDAN M. Jean Fulbert OBAME MEBIAME M. Roland CHIKOMO
Distribution / transformation de produits halieutiques	M. Yves Henri Romuald BALLA Mme Stella MOUVANGUI	Mme Marika NGOVANGUE
Assistante	Mme Huguette BILOHO ESSONO	-

### 2. Personnes concernées rencontrées

#### (1) Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et de l'Aquaculture

M. Louis Gabriel PAMBO	Ex-Directeur Général - Direction Générale des Pêches et de l'aquaculture (DGPA)
M. Dominique MOUELE	Conseiller Technique du Cabinet du Ministre (Ex-Directeur Général - DGPA)
Dr RERAMBYATH Guy Anicet	Directeur Général Adjoint - DGPA
Dr Gilles Aurélien BOUPANA MAPEYI	Directeur de l'Aquaculture (DAQ) - DGPA
M. Jean de Dieu DOUMANBILLA	Directeur des Pêches Artisanale (DPA) - DGPA
Dr Jean AMPARI	Directeur des Pêches Industrielles (DPI) - DGPA (Ex-Directeur de la Réglementation, du Contrôle et de la Surveillance (DRCS) - DGPA)
M. Maurice KOMBILA MOUSSIROU	Ex-Directeur des Pêches Industrielles (DPI) - DGPA
M. Edouard DIGALOU	Directeur des Affaires Adm. et Finance (DAF) - DGPA
M. Christian OKOUYI	Chef du Service de l'Aquaculture - DGPA
M. Jean Gabriel GOUSSELOU	Chef du Service de la Pêche Artisanale - DGPA
M. Micheline SCHUMMER	Chef du Service des Evaluations - DGPA
M. Ange EMANE ENGOUROU	Chargé d'Etudes - DGPA
Mme Armelle MAVOUROULOU	Chargé d'Etudes - DGPA
M. Jean Noël BIBANG-BI-NGUEMA	Chargé d'Etudes - DGPA
M. Blaise Pascal OBI	Chargé d'Etudes - DGPA
M. BIDOUNGOU BOUTCHANGA	Chargé d'Etudes - DGPA
M. Yves Henri Romuald BALLA	Chargé d'Etudes SQIS/DRCS - DGPA
Mme Stella MOUVANGUI	Chargé d'Etudes SQIS/DRCS - DGPA
Mme Huguette BILOHO ESSONO	Point focal PMEDP - DGPA

M. Tateharu OGISO	Conseiller Technique - JICA
Dr Sadaharu MAKINOUCI	Conseiller Technique - OFCF
M. Georges MBA ASSEKO	Coordinateur National - PSPA
Dr Mermoz ELLA ABOGHE	Chef d'Inspection Provinciale de l'Ogooué-Maritime
M. MAMFOUMBI Serge	Responsable du suivi du Projet Filet Fixe d'Inspection Provinciale de l'Ogooué-Maritime
Mme BOUROBOU Georgette	Responsable du suivi du Projet Pêche Démersale d'Inspection Provinciale de l'Ogooué-Maritime
M. Pierre Aymar MOUNDANGHA	Chef d'Inspection Provinciale du Moyen-Ogooué
M. Léon MBA NGUEMA	Chef d'Inspection Provinciale de l'Ogooué-Lolo
M. Patrice OMPIBA	Chef d'Inspection Provinciale du Haut-Ogooué
M. IBOUANGA DIBOUENZI	Chef d'Inspection Provinciale de la Ngounié
M. Gustave MOUNDOUNGA	Chef d'Inspection Provinciale de la Nyanga / Chef de la Station Piscicole de Tchibanga (jusqu'à juillet 2008)
M. Eugène NGONG MEMIAGHE	Chef d'Inspection Provinciale du l'Ogooué-Ivindo
M. Armand MOUTENDY	Chef d'Inspection Provinciale de l'Estuaire
M. Jean Fulbert OBAME MEBIAME	Chef d'Inspection Provinciale du Woleu-Ntem (jusqu'à juillet 2008)
M. Jean Medard NGAMBA	Chef d'Inspection Provinciale du Woleu-Ntem (à partir d'août 2008)
M. Alain Patrick PAMBO	Chef du Centre Communautaire des Pêches Artisanales de Port-Gentil (CCPAP)
M. RAKONGOLAH Etienne-Serge	Directeur Adjoint du CCPAP, Chargé de l'enregistrement des résultats des Projets
M. NAGAI Shinji	Volontaire JOCV, affecté au CCPAP
M. NAKANO Yusuke	Volontaire JOCV, affecté au CCPAP
Mme Marika NGOVANGUE	Chef du Centre Communautaire des Pêches Artisanales de Lambaréné (CCPAL)
M. Ghislain REBONAO	Mécanicien du CCPAL
M. Ange NGOBOU NGOBOU	Chef du Brigade des Pêches de l'Omboué
M. Octave MAGANGA	Chef du Brigade des Pêches de Ndjolé
M. Julien NKIZOGO	Chef du Brigade des Pêches de Kango
M. Victor MBELE ABESSOLO	Chef du Brigade des Pêches de Cocobeach
M. Roland CHIKOMO	Chef du Brigade des Pêches de Mayumba
M. Jean AMPERE	Chef de la Station Piscicole de la Peyrie (jusqu'à juillet 2008)
	Chef de la Station Piscicole de Tchibanga (à partir d'août 2008)
M. Firman Nicaise SANGAGOUMOU	Chef de la Station Piscicole d'Oyem (jusqu'à juillet 2008)
M. Martial ADZANG	Chef de la Station Piscicole d'Oyem (à partir d'août 2008)
M. Rodrigue MAKANDA	Chef de la Station Piscicole de Mitzic
M. Patrice ONDO OVONO	Chef de la Station Piscicole de Koulamoutou
M. Jean Prosper NZIENGUI MFOUBOU	Chef de la Station Piscicole de Lébamba
M. Frank BIGNOUMBA	Chef de la Station Piscicole de Tchibanga (jusqu'à juillet 2008)
M. MBOUKOU René Hubert	Inspecteur Provincial des Eaux et Forêts du l'Ogooué-Ivindo

**(2) Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural**

M. Ndong BIYOO	Directeur - IRAF
Dr Jean Daniel MBEBA	Chercheur (Zootechnologiste) - IRAF
M. Obiang Angwe PAUL	Chercheur Dept. Economie Rural - IRAF
Dr Daniel Obame ONDO	Directeur Général de l'Office National pour le Développement Rural (ONADER)

M. Joel Eveve NGUELEY	Directeur de la Recherche et des Etudes Environnementales - ONADER
M. Frank TCHANDI	Ingénieur Agronome - ONADER

**(3) Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement**

M. Sylvestre NDEMBI-MAKANGA	Directeur de la Programmation
-----------------------------	-------------------------------

**(4) Gouvernements des provinces**

Province de l'Ogooué-Ivindo

M. Léonard Diderot MOUTSINGA KEBILA	Gouverneur
-------------------------------------	------------

Province de la Ngounié

M. Jean-Marie KOUMBA SOUVI	Gouverneur
----------------------------	------------

Province du Moyen-Ogooué

M. Jacques Deris YSANGA	Gouverneur
-------------------------	------------

Province de la Nyanga

M. Ruphin MOUYASSAYIGOUE	Gouverneur
--------------------------	------------

M. Luc TESSA	Secrétaire Général
--------------	--------------------

M. Ousman Monity NGUEBA	Préfet du Département Basse-Banio
-------------------------	-----------------------------------

M. Anastase MOUSSAVOU	Président du Conseil Départemental Basse-Banio
-----------------------	--

M. Guy Castanouk MAKAYA	Maire de Mayumba
-------------------------	------------------

Province du Woleu-Ntem

M. Meviamé M'obiang Jean Gustave	Gouverneur
----------------------------------	------------

M. Gregoire NZAMBA MOUSSAVOU	Secrétaire Général
------------------------------	--------------------

Province de l'Ogooué-Maritime

M. Charles NDONGONDO	Secrétaire Général
----------------------	--------------------

Province du Haut-Ogooué

M. Bernabé BANGALIVOUGA	Secrétaire Général
-------------------------	--------------------

Province de l'Ogooué-Lolo

M. Bertrand MOUNDOUNGA	Préfet du Département Lolo-Bouenguidi
------------------------	---------------------------------------

Province de l'Estuaire

M. Jean Boniface NGOME	Préfet du Département Komo
------------------------	----------------------------

M. Dominique EKOMIE	Secrétaire Général
---------------------	--------------------

M. Léon NDONG	Vice-Président du Conseil Départemental Komo
---------------	--

M. Pierre NZE ONA	Maire de Kango
-------------------	----------------

**(5) ONG locales**

M. Sébastien KOUMBA	Directeur de Programmes - IGAD
---------------------	--------------------------------

M. Germain EDOU EDOU	Ingénieur Agronome - IGAD
----------------------	---------------------------

M. Irwine OGANDANGA	Charge de Formation - IGAD
---------------------	----------------------------

M. Alain CHARBONNIER	Ingénieur Agronome, Représentant de l'IGAD Oyem
----------------------	---

M. Mbeng NDONG	Ingénieur Technique, Représentant de l'IGAD Moyen-Ogooué
----------------	--

M. Sylvestre NDEMBI-MAKANGA	Président - World Promus Gabon
-----------------------------	--------------------------------

M. MAMAS Abdon Gatien	Coordinateur Principal - World Promus Gabon
-----------------------	---

M. OBAME Jean Aimé	Consultant - Agent de Développement
--------------------	-------------------------------------

M. NDONG OBIANG Louis Sosthène	Conservateur Parc National de Minkébé-Est - Makokou
--------------------------------	---

M. IBOUANGA YEMBI Joseph	Directeur de la Ferme de Production Agricole (FEPRAG)
--------------------------	---

Mme Mireille G. FOUEFOUE	Directrice de l'ASSOFAC - DANDAN
--------------------------	----------------------------------

Mme Célestine NDONG NGUEMA	Présidente - APEMFG
----------------------------	---------------------

M. Charlie GILLOT	Responsable Commercial, Gabonaise de Chimie (GClAE)
-------------------	---

M. Daher HASSAN	Représentant a l'Hôpital, « Stay Distribution », Hospitalier Régional d'Oyem Centre
-----------------	---

**(6) Bailleurs de fonds / ONG internationales**

M. Benoît HOREMANS	Coordinateur Sous-régional pour l'Afrique Centrale - Représentant de la FAO au Gabon
Mme Laetitia RIVAGORDA	Agro-Economiste - Section Développement Durable - Union européenne (U.E.)
M. Bassary TOURE	Représentant Résident au Gabon - Banque Africaine de Développement (BAD)
Dr Jean Louis MOUBAMBA	Agroéconomiste, Chargé du PSPA - BAD
M. Baptême Français NDOUNGA	Secrétaire Général - Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée (COREP)
M. Romain CALAQUE	Directeur Adjoint / Relations Extérieures - Wildlife Conservation Society (WCS)
M. Bas HUYBREGTS	WWF Gabon
M. Gustave Mabaza	Anthropologue - WWF Programme Régional pour l'Afrique Centrale Project Minkébé (Gabon)
M. Chales Bracke	Assistant Technique - Projet DACEFI - Nature +asbl

**(7) Secteur privé**

M. Appolinaire AHOTONDJI	Chef du Service Pisciculture de SODEPAL
M. Ernesto MUSSI	Responsable Site de Bitam, SIAT GABON
M. Jean-Michel CLEUET	Directeur Général de Marine Diffusion Commerce (MDC)
M. Norbert CAVACAS	Président Directeur Général d'INTER-MAT

**(8) Ambassade du Japon au Gabon**

S.E. M. Motoi KATO	Ambassadeur
M. Takahisa KIKUCHI	Conseiller
M. Yukuo MURATA	Premier Secrétaire (jusqu'à août 2008)
M. Shinichi HIROSE	Premier Secrétaire (à partir d'août 2008)
Dr Naoki KUMAGAI	Premier Secrétaire / Attaché Médical
M. Tohru ISHII	Deuxième Secrétaire
M. Shigechika YAMADA	Attaché Economique et Politique

**(9) Bureau de la JICA au Gabon**

M. Katsunari HARADA	Représentant Résident
M. Osamu HASEGAWA	Coordinateur des volontaires de la JICA / JOCV (jusqu'à novembre 2008)
M. Kazuyoshi KOTAKE	Coordinateur des volontaires de la JICA / JOCV (à partir de novembre 2008)

### Annexe 3. Documents collectés

Titre	Rédacteur	Année de parution
Gabon – Code des pêches et de l’aquaculture Loi No 015/2005	DGPA	2005
LES PARCS NATIONAUX DU GABON – Stratégie pour le troisième millénaire	Cabinet présidentiel	
Plan de développement de l’aquaculture au Gabon	COFREPECHE	2005
Tableau de bord de l’économie Situation 2005, perspectives 2006-2007	Ministère de l’économie, des finances, du budget et de la privatisation Direction générale de l’économie	2006
Rapport enquête – Cadre dans les pêcheries de l’Ogooué-Maritime, de la Nyanga et du Moyen-Ogooué , Décembre 2005 – Février 2006	DGPA	2006
Premier séminaire d’échanges d’expériences sur la pisciculture au Gabon Thème: La pisciculture pour un impact socio-économique”	DGPA / OFCF	2007
Analyse des indices de chasse au cours des patrouilles en périphérie du PN de Minkébé-Est et du PN de Mwangne pour la période de janvier à octobre 2006	Parcs Gabon / WWF	2007
Evaluation de la gestion de la chasse dans la concession forestière grand bois (Ogooué-Ivindo)	Parcs Gabon / WWF	2007
Rapport de développement régional de la pêche à Lambaréné	JOCV	2007



# **CADRE DE TRAVAIL**

**POUR L'ETUDE DE DEVELOPPEMENT**

**« PLAN DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT INTÉGRÉ DE LA PECHE  
ARTISANALE ET DE L'AQUACULTURE CONTINENTALE EN  
REPUBLIQUE GABONAISE »**

CONVENU ENTRE

**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE, DES EAUX, DE  
LA PECHE ET DES PARCS NATIONAUX,**

Représenté par

*LA DIRECTION GENERALE DES PECHEES ET DE L'AQUACULTURE*

ET

*L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE*

Libreville, le 16 janvier 2007



**CADRE DE TRAVAIL  
POUR L'ETUDE DE DEVELOPPEMENT**

**«PLAN DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT INTÉGRÉ DE LA  
PECHE ARTISANALE ET DE L'AQUACULTURE  
CONTINENTALE EN REPUBLIQUE GABONAISE»**

**Fait à Libreville, le 16 janvier 2007**



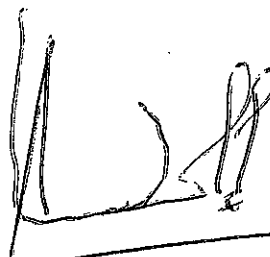
**M. Mitsutaka UCHIJIMA**

Chef de l'Equipe d'Étude préparatoire  
Agence Japonaise de Coopération Internationale  
**Japon**



**M. Louis Gabriel PAMBO**

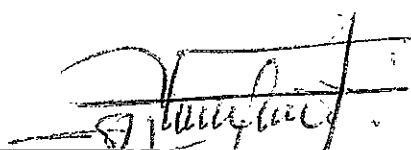
Directeur Général des Pêches et de l'Aquaculture  
Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de  
la Pêche et des Parcs Nationaux  
**République Gabonaise**



**M. Serge OFFOUGA D'OTHAKEME**

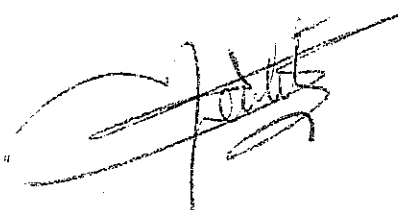
Directeur Général de la Coopération Internationale  
Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de la  
Francophonie et de l'Intégration Régionale  
**République Gabonaise**

**En présence de :**



**M. Sylvestre MAKANGA**

Directeur des Projets d'Investissements Productifs  
Ministère de la Planification et de la Programmation du  
Développement  
**République Gabonaise**



**M. Christian RENARDET**

Directeur Général de l'Institut Gabonais  
d'Appui au Développement  
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du  
Développement Rural  
**République Gabonaise**

## INTRODUCTION

En réponse à la requête du Gouvernement de la République Gabonaise, (désigné ci-après « le gouvernement gabonais », le Gouvernement du Japon (désigné ci-après « le gouvernement japonais »), a accepté de conduire, conformément aux lois et règlements en vigueur au Japon, dans le cadre du programme de l'Etude de Développement, l'étude intitulée « **Plan Directeur de Développement intégré de la Pêche Artisanale et de l'Aquaculture Continentale en République Gabonaise** » (désignée ci-après « l'Etude »).

En foi de quoi, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après « JICA »), Agence officielle, responsable de la mise en œuvre des Programmes de Coopération Technique du gouvernement japonais, exécutera l'Etude en étroite collaboration avec la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (désignée ci-après « DGPA »).

Le présent document définit le cadre de travail de l'Etude.

## I. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Les objectifs de l'Etude sont:

1. Réaliser un « **Plan Directeur de Développement Intégré de la Pêche Artisanale et de l'Aquaculture Continentale** » (désigné ci-après « PDDI ») aux fins de contribuer à l'amélioration des revenus et des conditions d'existence des pêcheurs et pisciculteurs par l'exploitation durable des ressources halieutiques, à la mise en valeur et à la promotion des moyens disponibles dans leurs milieux de vie.
2. Renforcer les capacités des homologues nationaux et des professionnels du secteur de la pêche et de l'aquaculture continentale au cours de l'Etude.

## II. ZONE DE L'ETUDE

L'Etude couvrira les neuf (9) provinces du Gabon (Voir annexe 1) et précisera les zones à fort potentiel de pêche artisanale maritime, de pêche continentale et d'aquaculture.

### III. PLAN D'EXECUTION DE L'ETUDE

L'Etude sera composée de deux phases :

PHASE I: COLLECTE DES DONNEES ET ELABORATION DE L'AVANT PROJET :

1-1. Collecte des données/informations existantes et revue des programmes/projets de développement existants, tels que « Programme de développement de la pêche artisanale au Gabon » et « Projet d'Appui au Secteur des Pêches et de l'Aquaculture (PSPA) » et autres.

1-2. Exécution d'une étude de terrain pour collecter et analyser les données sur les aspects suivants :

- Atouts naturels ;
- Agriculture et sylviculture ;
- Situation socio-économique ;
- Estimation de la ressource halieutique basée sur les statistiques de la pêche ;
- Pêche et aquaculture ;
- Transformation et commercialisation du poisson ;
- Communautés rurales et Organisations de pêcheurs ;
- Infrastructures sociales ;
- Système de contrôle et de surveillance de pêche ;
- Autres.

1-3. Réalisation d'une étude d'impact environnemental initiale (EIE) ;

1-4. Réalisation d'une étude socio-économique de base du milieu rural ;

1-5. Identification des besoins de développement, des potentialités et des contraintes majeures ;

1-6. Elaboration d'un avant-projet de PDDI incluant les composantes suivantes :

- Développement Intégré dans la zone de pêche continentale ;
- Développement Intégré de la pêche artisanale maritime dans la zone côtière ;
- Gestion participative de la ressource halieutique dans la zone côtière ;
- Développement intégré de l'aquaculture,
- Amélioration du système de distribution et de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- Amélioration du système de collecte d'informations statistiques sur la pêche et l'aquaculture ; et
- Proposition de renforcement des capacités du personnel de la DGPA pour mieux vulgariser les connaissances acquises au travers de l'étude en vue de la gestion et de l'exploitation durable des ressources halieutiques.

1-7. Organisation des ateliers de restitution après chaque étape réalisée afin de mieux suivre le déroulement de l'étude et valider les actions identifiées.

## PHASE II : ACTIONS PILOTES

- 2-1. Sélection des sites pilotes pour l'étude de vérification en se basant sur les résultats du diagnostic socio-économique ;
- 2-2. Exécution d'un plan de l'étude de vérification ;
- 2-3. Suivi et évaluation de l'étude de vérification ;
- 2-4. Harmonisation et amélioration de l'avant-projet de PDDI en tenant compte des résultats de l'étude de vérification ; et,
- 2-5. Organisation d'un séminaire de restitution à la fin de l'Étude.

#### **IV. CALENDRIER DE L'ETUDE**

L'Etude sera conduite pendant une période d'environ vingt-quatre ( 24 ) mois selon le calendrier provisoire (voir annexe 2).

#### **V. RAPPORTS**

La JICA préparera les rapports suivants et les soumettra à la partie gabonaise.

1. Rapport préliminaire: Trente (30) exemplaires en français ;
2. Rapport d'avancement 1: Trente (30) exemplaires en français ;
3. Rapport intérimaire: Trente (30) exemplaires en français ;
4. Rapport de terrain 1 : Trente (30) exemplaires en français ;
5. Rapport de terrain 2 : Trente (30) exemplaires en français ;
6. Rapport d'avancement 2: Trente (30) exemplaires en français ;
7. Projet du rapport final: Trente (30) exemplaires en français et Dix (10) exemplaires en anglais à la fin de l'étude de terrain.

La partie gabonaise présentera ses commentaires écrits sur ce projet du R/F dans un délai de un (1) mois après réception.

8. Rapport final :

Soixante (60) exemplaires en français, Vingt (20) exemplaires en anglais et un lot de CD-ROM en français et anglais dans un délai de deux (2) mois après la réception par la JICA des commentaires de la partie gabonaise.

#### **VI. ENGAGEMENTS DE LA PARTIE GABONAISE**

1. Afin de faciliter la mise en œuvre régulière de l'Etude, la partie gabonaise s'engage à prendre les mesures nécessaires pour :
  - Autoriser l'entrée, le séjour et la sortie au Gabon des membres de l'équipe d'étude japonaise (désigné ci-après « l'Equipe ») pendant toute la durée de leur

mission et les exempter des obligations de déclaration applicables aux étrangers et des frais consulaires ;

- Assurer la sécurité des membres de l'équipe pendant la période de l'étude ;
  - Exonérer les membres de l'Equipe des taxes, droits de douanes et autres charges imposables sur les équipements, machines et autres matériels importés au Gabon pour la réalisation de l'Etude ;
  - Exonérer les membres de l'Equipe des impôts sur le revenu et des droits de toutes sortes imposés ou prélevés sur les salaires ou honoraires payés aux membres de l'Equipe pour leurs services faits dans le cadre de l'Etude ;
  - faciliter les démarches nécessaires aux membres de l'Equipe pour le transfert et l'utilisation des fonds introduits du Japon au Gabon pour la réalisation de l'Etude ;
  - faciliter l'accès aux membres de l'équipe d'étude japonaise dans les propriétés privées ou les zones soumises à des restrictions d'accès en cas de besoins et lorsque cela est justifié pour la poursuite de l'Etude ;
  - autoriser l'équipe à emporter du Gabon au Japon les données et les documents nécessaires y compris les cartes et les photos relatives à l'Etude ;
  - et fournir éventuellement les soins médicaux nécessaires dont les frais seront pris en charge par les membres de l'équipe d'étude japonaise.
  - La partie gabonaise sera responsable des plaintes qui, le cas échéant, pourront être déposées à l'encontre des membres de l'Equipe dans le cadre de leurs fonctions pour la mise en œuvre de l'Etude, sauf dans le cas d'une négligence grave ou d'une infraction volontaire de la part des membres de l'équipe.
2. La Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (ci-après désigné par «DGPA») agira en tant qu'organisme homologue de l'équipe d'étude japonaise et assurera également la coordination avec les autres organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux concernés afin de faciliter la mise en oeuvre de l'Etude.
  3. La DGPA, en collaboration avec les autres organismes concernés, mettra gracieusement à la disposition de l'Equipe ce qui suit :

- les données/informations disponibles relatives à l'Etude ;
- le personnel homologue ;
- les locaux de bureau appropriés munis d'équipement et de mobilier ;
- et l'attestation administrative ou carte professionnelle.

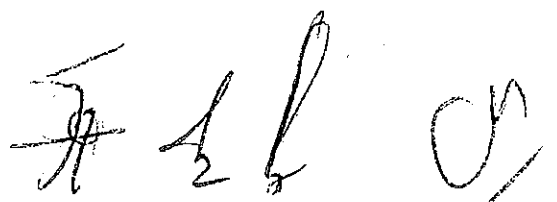
## **VII. ENGAGEMENTS DE LA JICA**

Pour la mise en œuvre de l'Etude, la JICA s'engagera à :

- Envoyer à ses propres frais, une équipe japonaise de l'Etude,
- Assurer le transfert de technologie au personnel homologue gabonais au cours de l'Etude ;
- Fournir un rapport final en langue française.

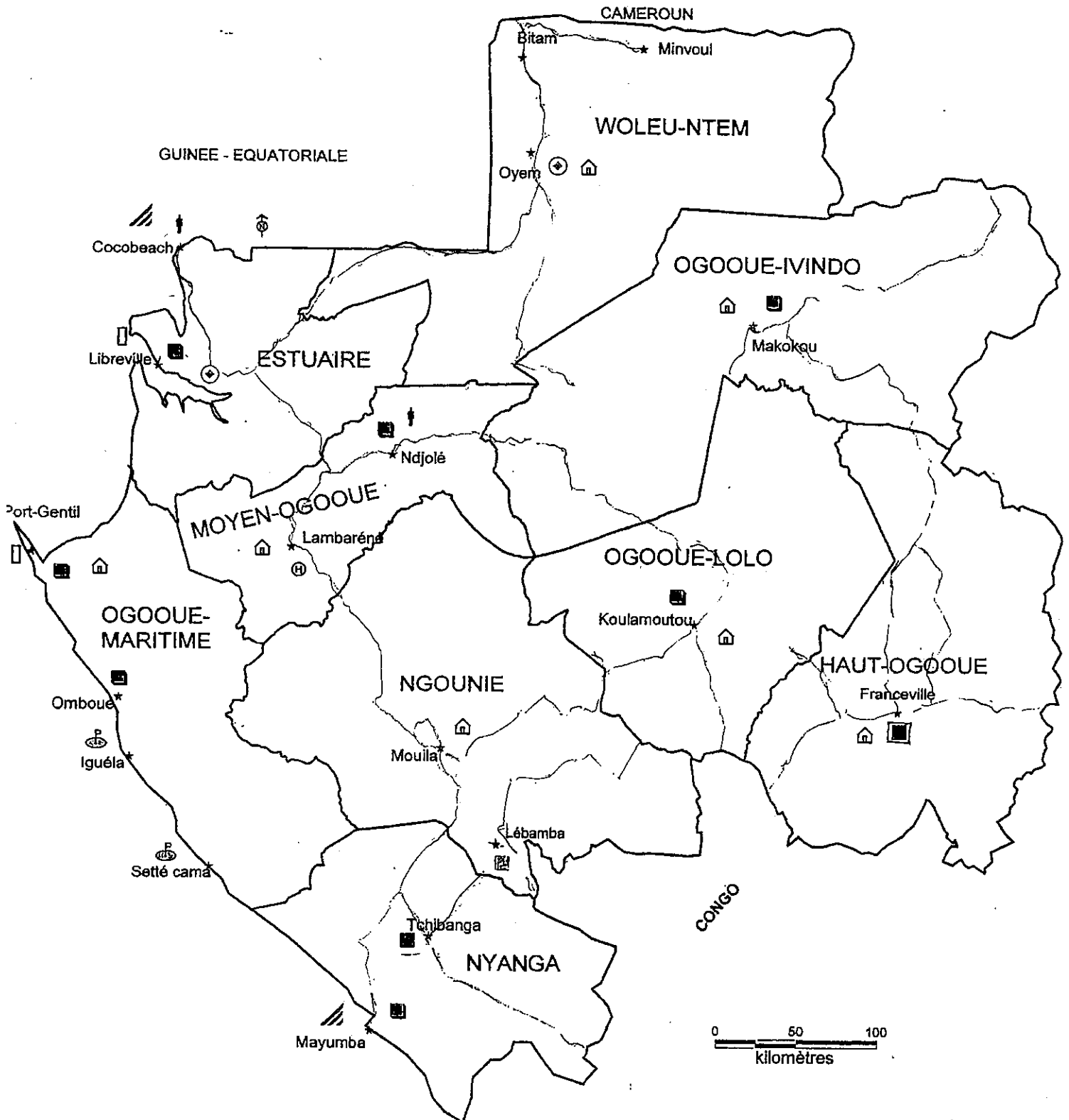
## **VIII. CONSULTATION**

Tous les problèmes en suspens relevant de l'Etude seront conjointement discutés et résolus par la JICA et la DGPA.





# Position des sites de Projet

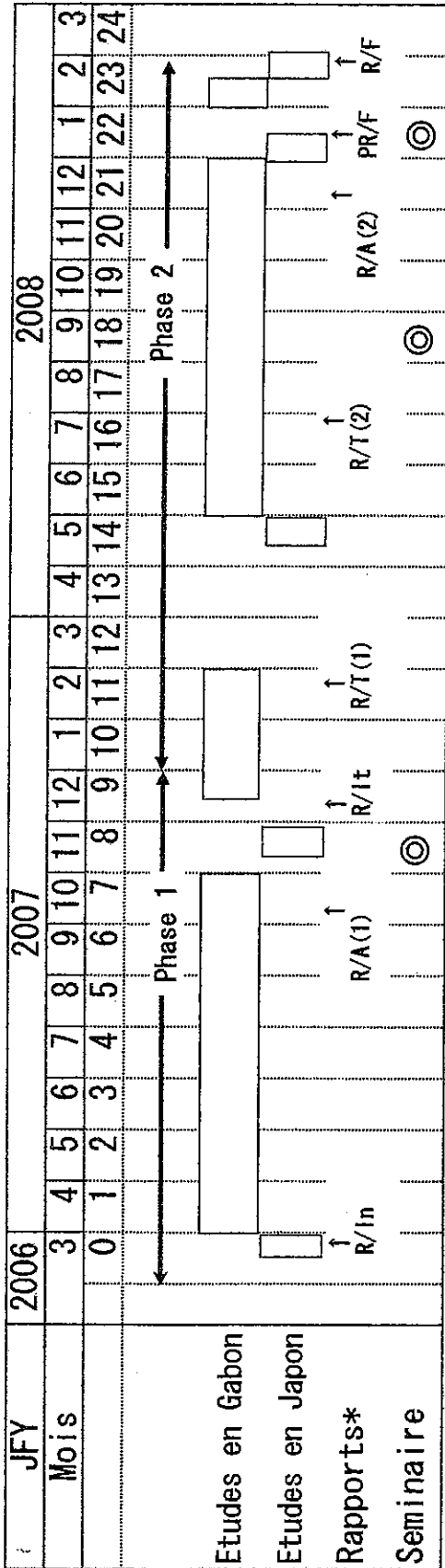


*[Handwritten signature]*

*[Handwritten signature]*

# TENTATIVE WORK SCHEDULE

(ANNEX2 of S/W)



\*Rapport

R/In:Rapport Initial, R/It:Rapport Interimaire, R/A:Rapport D'Avancement

R/T:Rapport de terrain PR/F:Projet Du Rapport Final R/F:Rapport Final

# **COMPTE-RENDU DES DISCUSSIONS**

DU CADRE DE TRAVAIL  
POUR L'ETUDE DE DEVELOPPEMENT

**« PLAN DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT INTEGRÉ DE LA  
PECHE ARTISANALE ET DE L'AQUACULTURE CONTINENTALE  
EN REPUBLIQUE GABONAISE »**

CONVENU ENTRE

***LE MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE, DES EAUX, DE LA  
PECHE ET DES PARCS NATIONAUX,***

Représenté par

***LA DIRECTION GENERALE DES PECHEES ET DE L'AQUACULTURE***

ET

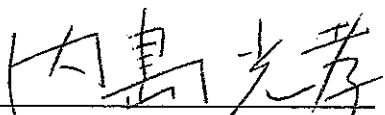
***L'AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE***

LIBREVILLE, LE 16 JANVIER 2007

**COMPTE RENDU DES DISCUSSIONS DU CADRE DE TRAVAIL  
POUR L'ETUDE DE DEVELOPPEMENT**

**«PLAN DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT INTEGRÉ DE LA PECHE ARTISANALE ET DE  
L'AQUACULTURE CONTINENTALE EN REPUBLIQUE GABONAISE»**

Fait à Libreville, le 16 janvier 2007



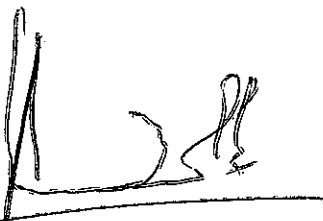
**M. Mitsutaka UCHIJIMA**

Chef de l'Equipe d'Étude préparatoire  
Agence Japonaise de Coopération Internationale  
Japon



**M. Louis Gabriel PAMBO**

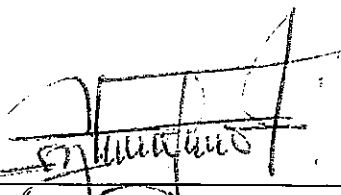
Directeur Général des Pêches et de l'Aquaculture  
Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de  
la Pêche et des Parcs Nationaux  
République Gabonaise



**M. Serge OFFOUGA D'OTHAKEME**

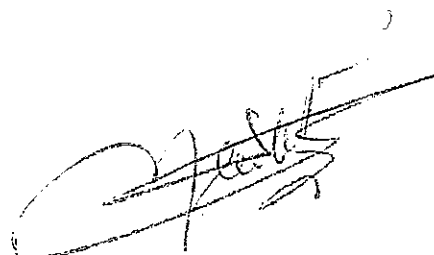
Directeur Général de la Coopération Internationale  
Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de la  
Francophonie et de l'Intégration Régionale  
République Gabonaise

**En présence de :**



**M. Sylvestre MAKANGA**

Directeur des Projets d'Investissements Productifs  
Ministère de la Planification et de la Programmation du  
Développement  
République Gabonaise



**M. Christian RENARDET**

Directeur Général de l'Institut Gabonais d'Appui au  
Développement  
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du  
Développement Rural  
République Gabonaise

## INTRODUCTION

En réponse à la requête du Gouvernement de la République Gabonaise, (désigné ci-après « le gouvernement gabonais », l'équipe d'étude préliminaire (désignée ci-après « l'Equipe ») conduite par Mr. Mitsutaka UCHIJIMA a été envoyée au Gabon par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (désignée ci-après « JICA »), le 16 Janvier 2007 en vue de consulter et confirmer le Cadre de Travail pour l'Etude de Développement « Plan Directeur de Développement intégré de la Pêche Artisanale et de l'Aquaculture Continentale en République Gabonaise » (désignée ci-après « l'Etude »).

L'Equipe a mené une série de discussions avec la partie gabonaise représentée par le Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et des Parcs Nationaux (Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (désignée ci-après « DGPA »), le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale (Direction Générale de la Coopération Internationale), le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural (l'Institut Gabonais d'Appui au Développement "IGAD", l'Office National pour le Développement Rural "ONADER"), le Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation ; le Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement (Direction des Projets d'Investissements Productifs).

La liste des participants est jointe au présent document (Annexe 1).

A l'issue des discussions, les parties ont convenu de l'avant-projet du Cadre de Travail pour l'Etude.

## I. RESULTATS DES DISCUSSIONS

### **1. Intitulé de l'Etude**

Les parties se sont accordées pour que l'Etude s'intitule comme suit :

« Plan Directeur de Développement Intégré de la Pêche Artisanale et l'Aquaculture Continentale en République Gabonaise ».

### **2. Objectifs de l'Etude**

**Concernant l'objectif de l'Etude, les parties ont convenu de ce qui suit:**

2.1. Le Plan Directeur de Développement Intégré de la pêche artisanale et de l'aquaculture Continentale (désigné ci-après « PDDI ») sera réalisé aux fins de contribuer à l'amélioration des revenus et des conditions d'existence des pêcheurs par l'exploitation durable des ressources halieutiques, la valorisation des produits de la pêche, le renforcement de l'organisation des acteurs et la mise en valeur des moyens d'existence disponibles dans leurs milieux de vie.


Les points suivants seront pris en compte dans l'Etude, à savoir :

- a. la lutte contre la pauvreté dans les communautés de pêcheurs par l'amélioration des conditions de vie à travers la mise en valeur des activités connexes génératrices de revenus ;
- b. la promotion des structures associatives et des groupements des acteurs notamment leur implication dans la gestion durable des ressources halieutiques;
- c. la contribution à la réduction du déséquilibre économique entre le milieu urbain et le milieu rural ;
- d. le développement intégré basé sur l'ensemble des activités des communautés (agriculture, élevage, activités touristiques rurales et exploitation artisanale des produits forestiers, etc) dans la zone de pêche artisanale continentale et côtière ;
- e. la définition du rôle des pêcheurs non nationaux pour valoriser au mieux leur main-d'oeuvre dans un contexte de coexistence avec les pêcheurs gabonais dans la pêche côtière ;
- f. la définition du rôle de la femme dans les communautés de pêcheurs (valorisation des produits de la pêche, l'agriculture, le petit élevage, la commercialisation des produits) ;
- g. l'inventaire et la capitalisation des savoirs et des savoir-faire traditionnels des pêcheurs en vue de leur intégration dans un processus d'exploitation durable et responsable des ressources halieutiques pour une contribution à la sécurité alimentaire ;
- h. le développement intégré de l'aquaculture continentale.

2.2. L'amélioration des compétences des homologues nationaux (transfert de technologie) et le renforcement des capacités des professionnels du secteur de la pêche et de l'aquaculture (savoir faire des groupements socioprofessionnels des pêcheurs, des mareyeuses, des femmes transformatrices et des pisciculteurs).

### 3. Zone de l'Etude

L'étude de terrain s'exécutera dans les neuf (9) provinces afin d'examiner la situation générale et de préciser les zones à fort potentiel de pêche artisanale maritime, pêche continentale et d'aquaculture.



L'étude socio-économique de base dans les sites ciblés permettra d'identifier les contraintes et les potentialités majeures dans le cadre de la réduction de la pauvreté.

Des sites ciblés pour l'étude de vérification seront choisis en se basant sur les résultats de l'étude socio-économique de base, en concertation entre la DGPA et la JICA .

#### **4. Calendrier de l'Etude**

Les parties ont fixé la durée de l'Etude à vingt-quatre (24) mois et ont défini deux (2) phases.

- **Phase I : Etude de terrain**

La première phase se déroulera sur huit (8) mois et permettra d'élaborer l'avant-projet du PDDI.

- **Phase II : Etude de vérification et de suivi**

La deuxième phase se déroulera sur seize (16) mois. Elle portera d'une part sur la mise en œuvre de l'étude de vérification et le suivi et, d'autre part, sur la finalisation du PDDI en se basant sur les résultats des études pilotes.

La durée définitive de l'Etude pourrait être réexaminée par les parties au cours de sa première phase.

Les parties ont également convenu que l'Etude prendra en compte les informations existantes au travers des études déjà réalisées, à savoir : « Plan Directeur de développement de la pêche artisanale au Gabon » et « Projet d'Appui au Secteur des Pêches et de l'Aquaculture (PSPA)» et autres études disponibles;

#### **5. Le Plan Directeur de Développement Intégré de la Pêche Artisanale et de l'Aquaculture continentale en République Gabonaise (PDDI)**

Les parties ont convenu que le PDDI inclura les composantes citées ci-après. Toutefois, les composantes définitives seront déterminées au cours de l'avancement de l'Etude :

##### **5.1. Développement Intégré dans les zones de pêche continentale**

L'étude précisera les mesures à mettre en œuvre afin de contribuer à l'augmentation des revenus de la population par l'amélioration de la production et de la transformation des produits de la pêche en tenant compte de l'évolution saisonnière des activités de la pêche continentale ainsi que la promotion de l'agriculture.

## **5.2. Développement Intégré de la pêche artisanale maritime dans les zones côtières**

L'étude précisera les mesures adaptées à prendre, afin de permettre la promotion des activités des pêcheurs non nationaux ainsi que l'insertion des jeunes pêcheurs nationaux dans la pêche maritime côtière.

## **5.3. Amélioration du rôle de la femme dans les communautés des pêcheurs et de pisciculteurs**

L'étude prendra en compte les enjeux genres à travers la promotion et la valorisation des activités de transformation, mareyage et commercialisation des produits de la pêche et des activités connexes (diversification).

## **5.4. Gestion participative des ressources halieutiques dans la zone côtière**

L'étude indiquera les actions à entreprendre en matière de gestion des ressources halieutiques dans une approche participative des communautés de pêcheurs, ainsi que le rôle et l'appui de l'administration et des collectivités locales pour l'exploitation durable et responsable des ressources halieutiques.

## **5.5. Développement intégré de l'aquaculture**

L'étude proposera des mesures adaptées afin de promouvoir l'aquaculture semi-intensive durable à travers l'appui et l'assistance du Centre piscicole de la Peyrie et des différentes stations aquacoles, ainsi que l'orientation du développement de l'aquaculture extensive en milieu rural.

## **5.6. Amélioration du système de distribution et de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture continentale**

L'étude proposera les mesures à prendre pour améliorer le système de distribution et de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture continentale, des lieux de production aux lieux de consommation, afin de contribuer à l'augmentation des revenus des pêcheurs artisanaux.

## **5.7. Renforcement de l'organisation du système de collecte d'informations statistiques sur la pêche et l'aquaculture**

## **5.8. Proposition de renforcement des capacités de la DGPA**

L'étude établira une proposition de renforcement des capacités du personnel de la DGPA pour assurer la mise en œuvre, la vulgarisation des résultats et garantir le suivi des recommandations de l'étude.



## **6. Étude de vérification**

Les parties ont convenu de réaliser des études de vérification pour mieux apprécier les résultats de la première phase.

Cette étude comprendra ce qui suit :

### **6.1. Pêche continentale**

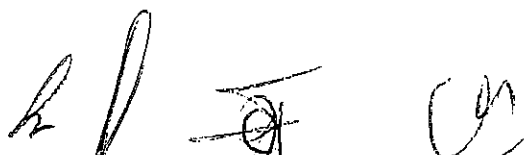
- a. Amélioration et adaptation des techniques de pêche (engins de pêche et équipements) en fonction de la période de pêche et des ressources ciblées ;
- b. Promotion et diversification des activités génératrices de revenus dans le cadre de la mise en valeur des moyens d'existence disponibles (agriculture, élevage, activités forestières artisanales) ;
- c. Commercialisation des produits divers de la pêche et de l'agriculture.

### **6.2. Pêche artisanale maritime**

- a. proposition d'un système de co-gestion des ressources halieutiques entre les différents intervenants (administrations, collectivités et communautés de pêcheurs) ;
- b. Organisation et insertion des pêcheurs nationaux dans la filière pêche en prenant en compte les communautés de pêcheurs non nationaux en activité dans le secteur ;
- c. Renforcement de l'organisation et amélioration des conditions de vie des pêcheurs non nationaux ;
- d. Valorisation des produits existants et développement de nouveaux produits de la pêche.

### **6.3. Aquaculture continentale**

- a. Vulgarisation de l'aquaculture semi intensive avec l'appui du Centre piscicole de la Peyrie et des stations aquacoles existantes ;
- b. promotion du développement de l'aquaculture extensive dans la zone intérieure.



## 7. Comité mixte de Pilotage

Il sera mis en place un Comité Mixte de Pilotage présidé par le Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et des Parcs Nationaux représenté par le Directeur Général des Pêches et de l'Aquaculture pour suivre la réalisation de l'Etude.

Le Comité Mixte de Pilotage se réunira au moins une fois par trimestre pour examiner l'état d'avancement de l'Etude et en cas de nécessité pour repreciser les activités menées.

Les membres présumés du Comité Mixte de Pilotage sont les suivants :

Membres Gabonais :

### a) DGPA

- Directeur Général des Pêches et de l'Aquaculture;
- Directeur des pêches artisanales ;
- Directeur de la Réglementation, du Contrôle et de la Surveillance ;
- Directeur de l'Aquaculture ;
- Expert de la JICA, Conseiller en développement de la pêche auprès de la DGPA ;

### b) Autres organismes

- Représentants du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural (ONADER, IGAD) ;
- Représentants du Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement ;
- Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation ;
- Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale ;
- Coordination du Projet d'Appui au Secteur des Pêches et de l'Aquaculture

**c) Membres Japonais :**

- Equipe Japonaise de l'Etude ;
- Equipe des consultants de l'étude ;
- Représentant résidant de la JICA au Gabon.

**d) Observateurs :**

- Représentant résidant du groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) au Gabon.

**8. Organisme et personnel homologue**

Les parties ont convenu que la DGPA affectera le nombre requis des homologues avant le démarrage du projet.

**9. Stage des homologues au Japon et dans des pays tiers**

Les parties ont convenu de la nécessité d'organiser des stages pour les homologues en vue d'assurer un meilleur transfert de technologie et l'exécution efficace de l'Etude.

La partie gabonaise a sollicité que des stages soient exécutés au Japon et dans les pays tiers dans les domaines suivants :

- Pêche tropicale au Japon ;
- Aquaculture continentale au Japon ;
- Systèmes de développement de pêche artisanale au Maroc ;
- Techniques d'aquaculture continentale intégrée en Egypte.

La Partie japonaise s'est engagée à transmettre cette demande au siège de la JICA.

## 10. Séminaires/Ateliers

Les parties se sont accordées à organiser des séminaires/ateliers après chaque étape de l'Etude. Les séminaires sont organisés par la partie gabonaise et l'équipe japonaise de l'Etude pour les objectifs suivants :

- partager les informations sur les activités et les résultats de l'Etude entre l'équipe japonaise de l'Etude, la DGPA et les autres bailleurs de fonds dans la phase I .
- partager une stratégie pour le développement durable du secteur de la pêche et de l'aquaculture avec les autres bailleurs de fonds et pour obtenir les financements nécessaires pour la réalisation du PDDI à la fin de la phase II .

## 11. Arrangement nécessaire pour l'Etude

La DGPA s'est engagée à fournir à l'équipe japonaise de l'Etude un bureau équipé et une ligne de téléphone international réservée à l'équipe japonaise dans un local de la DGPA. Toutefois, les frais liés à l'utilisation du téléphone seront à la charge de l'équipe japonaise de l'Etude.

La DGPA s'est également engagée à fournir à l'Equipe japonaise de l'étude un local équipé pour l'étude de vérification.

Cependant, la DGPA a sollicité que d'autres équipements de bureau tels que des ordinateurs, des photocopieurs, des fax et autres accessoires soient fournis par l'équipe japonaise de l'étude.

La partie japonaise s'est engagée à transmettre cette demande au siège de la JICA.

## 12. Véhicules

Pour la bonne exécution de l'Etude, la DGPA a sollicité que des véhicules soient acquis par la partie japonaise.

La partie japonaise s'est engagée à transmettre cette demande au siège de la JICA.

## 13. Titre du PDDI

Les parties ont convenu que le titre du PDDI devra être « Integrated Development of Master

Plan for Small-scale Fishery and Inland Aquaculture in Gabon » en anglais et « Le Plan Directeur de Développement Intégré de la Pêche artisanale et de l'Aquaculture Continentale en République Gabonaise » en français.

#### **14. Rapports**

Les parties ont convenu que le Rapport final de l'étude et le rapport d'étude sur l'environnement et l'aspect social seront publiés.

#### **15. Langue**

Les parties se sont accordées que tous les documents, tels que le cadre de travail, le compte-rendu des discussions et les rapports seront rédigés en anglais et en français. En cas de divergence d'interprétation, la version anglaise prévaudra.



## ANNEXE I

### LISTE DES PARTICIPANTS

#### Partie Gabonaise

- **Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et des Parcs Nationaux**

M. Louis Gabriel PAMBO	Directeur Général
M. Guy Anicet RERAMBYATH	Directeur Général Adjoint
M. George MBA-ASSEKO	Conseiller à la Coopération /Coordonnateur du PSPA
M. DOUMAMBILA B. Jean de Dieu	Directeur des Pêches Artisanales
M. Gilles Aurélien BOUPANA MAPEYI	Directeur de l'Aquaculture
M. Jean AMPARI	Directeur de la Réglementation, du Contrôle et de la Surveillance
M. Tateharu OGISO	Expert JICA/DGPA

- **Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale**

M. Serge OFFOUGA D'OTHAKEME Directeur Général de la Coopération Internationale

- **Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement**

M. Sylvestre MAKANGA Directeur des Projets d'Investissement Productifs

- **Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural**

M. Christian RENARDET Directeur Général de l'Institut Gabonais de Développement (IGAD)

#### Partie Japonaise

M. Mitsutaka UCHIJIMA Chef d'Equipe Japonaise/ JICA

## Annexe 5. Procès-verbal des discussions sur le Rapport initial

PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS SUR LE RAPPORT INITIAL  
DE L'ETUDE DE DEVELOPPEMENT  
« PLAN DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA  
PÊCHE ARTISANALE ET DE L'AQUACULTURE CONTINENTALE  
EN REPUBLIQUE GABONAISE »

En réponse à la requête formulée par le Gouvernement gabonais pour la réalisation d'un plan directeur de la pêche et conformément à la mission préliminaire du 16 janvier 2007, sur le cadre de travail de l'Etude, le Gouvernement du Japon a accepté de réaliser, dans le cadre de la coopération technique, la présente étude dont le coût estimé est de l'ordre de 1,2 milliards de francs CFA pour une durée de deux (2) ans.


Faisant suite à cette mission préliminaire, l'équipe d'experts japonais, dirigée par Monsieur Yasuo ISHIMOTO (ci-après désignée "la partie japonaise") et le Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et des Parcs Nationaux représenté par la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA) (ci-après désignée "la partie gabonaise") ont organisé, du 10 au 16 avril 2007, des séances de travail pour discuter du contenu du Rapport Initial de l'Etude.

La liste des participants est jointe en annexe 2.

Libreville, le 16 avril 2007



**M. Yasuo ISHIMOTO**  
Chef d'Equipe d'Etude



**M. Louis Gabriel PAMBO**  
Directeur Général  
des Pêches et de l'Aquaculture  
Ministère de l'Economie  
Forestière, des Eaux, de la Pêche  
et des Parcs Nationaux



**M. Junichi HANAI**  
Chef de Mission de Suivi  
Agence Japonaise de  
Coopération Internationale

1. La partie japonaise a présenté à la partie gabonaise le rapport initial relatif à l'Etude de développement « Plan directeur de développement intégré de la pêche artisanale et de l'aquaculture continentale en République gabonaise ». Les deux parties ont conjointement examiné ce rapport et se sont accordées sur l'objectif, la méthodologie et le programme d'exécution de l'étude.

2. A l'issue des discussions, elles ont convenu de ce qui suit :

### **2.1. Contenu de l'étude**

- (1) L'étude doit être menée conjointement par les deux parties et un accent sera mis sur le transfert de technologies.
- (2) Les projets pilotes ont pour objectif principal de vérifier la faisabilité du Plan Directeur en vue de déterminer les technologies appropriées et d'élaborer un plan de mise en œuvre.

Le contenu des projets pilotes et le choix des villages seront précisés par l'étude socio-économique.

(3) La partie gabonaise a souhaité que les points suivants soient pris en compte dans le processus de formulation du Plan Directeur :

- a) Le renforcement des capacités, le renforcement organisationnel et la fiscalité ;
- b) En matière d'aquaculture continentale : la prise en compte des initiatives développées par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural, dans une perspective de développement intégré ;
- c) En matière de pêche artisanale côtière et continentale : la gestion durable des ressources halieutiques, la résolution des conflits entre pêcheurs concernant les zones de pêche et la préservation de la végétation côtière.

D'autres aspects seront précisés par l'étude socio-économique.

### **2.2. Affectation des homologues**

Considérant le fait que l'Etude doit être menée conjointement par les deux parties, la partie gabonaise a désigné les experts nationaux qui vont intervenir en tant qu'homologues au cours de la présente étude.

La liste des homologues est jointe en annexe 1.



### **2.3.Frais de transport des homologues**

En principe, les frais de transport du personnel homologue doivent être assurés par la partie gabonaise. Cependant, la partie gabonaise a demandé à la partie japonaise de supporter cette dépense, compte tenu du fait que cette rubrique n'a pas été prévue dans le budget de l'année en cours. La partie japonaise a accepté d'examiner cette requête.

Toutefois, la partie gabonaise s'est engagée à solliciter auprès des Ministères en charge des Finances et de la Planification, des financements à titre de contrepartie pour l'exécution de la présente étude.

### **2.4.Dispositions nécessaires pour l'Etude**

- (1) Les deux parties ont confirmé que la DGPA mette à la disposition du Projet des bureaux équipés de prises électriques, de lignes téléphoniques exclusivement destinés à l'équipe japonaise et d'une salle de réunions d'une capacité d'accueil de 20 personnes.
- (2) La partie japonaise a accepté de fournir les équipements de bureaux (1 PC, 1 photocopieur, 1 fax, 1 imprimante) et deux véhicules 4x4 exclusivement pour les besoins de l'étude.
- (3) La partie gabonaise a accepté de fournir à l'équipe de l'Etude les services suivants:
  - a) Assistance pour l'obtention des cartes de séjour aux membres de l'équipe ;
  - b) Délivrance des cartes professionnelles ;
  - c) Assistance pour l'ouverture de comptes bancaires ;
  - d) Exonération des droits de douanes pour l'importation des équipements et matériels du Projet.

### **2.5.Langue**

Les parties se sont accordées que tous les documents, tels que le cadre de travail, le compte-rendu des discussions, les procès verbaux et les rapports seront rédigés en anglais et en français. En cas de divergence d'interprétation, la version anglaise prévaudra.

*M*

*h*

*M*

## Annexe 1 : LISTE DES HOMOLOGUES

Domaines	Noms	Occupation / Fonction
Homologues du Chef de projet	<b>PAMBO Louis Gabriel</b>  RERAMBYATH Guy Anicet	<b>Directeur Général des Pêches et de l'Aquaculture</b>  Directeur Général Adjoint
Economie des pêches et gestion des ressources	<b>Jean de Dieu DOUMAMBILA</b>  SCHUMMER Micheline	<b>Directeur des Pêches Artisanales</b>  Chef de Service des Evaluations
Technologies des pêches continentale et côtière	<b>MOUKETOU ANDRE</b> EMANE Angés MAVOUROLOU Armelle Chefs d'inspections	<b>Chargé d'Etudes DGPA</b>
Techniques d'aquaculture continentale et vulgarisation	<b>Gilles Aurélien BOUPANA</b> <b>MAPEYI</b> BIBANG-BI-NGUEMA Jean Noël Chefs de stations	<b>Directeur de l'Aquaculture</b>
Communautés rurales et développement participatif	<b>OBI Blaise Pascal</b> BIDOUNGOU BOUTCHANGA Centres Communautaires des Pêches Artisanales (CCPA)	<b>Chargé d'Etudes DGPA</b>
Distribution et transformation des produits halieutiques	<b>BALLA Yves Henri Romuald</b> MOUVANGUI Stella	<b>Chargé d'Etudes DRCS</b>
Exploitation agricole et transformation des produits agricoles		<b>Ministère de l'Agriculture (FIDA, ONADER, IGAD)</b>
Coordination des activités	<b>BILOHO ESSONO Hugnette</b>	<b>Point focal PMEDP</b>

## Annexe 2 : LISTE DE PRESENCE

NOMS ET PRENOMS	ADMINISTRATION	CONTACT
<b>Partie Gabonaise</b>		
PAMBO Louis Gabriel	DGPA	Directeur Général des Pêches et de l'Aquaculture
RERAMBYATH Guy Anicet	DGPA	Directeur Général Adjoint des Pêches et de l'Aquaculture
MOUELE Dominique	Cabinet Ministre Pêches	Conseiller du Ministre
OGISO Tateharu	DGPA	Conseiller Technique DGPA/Japon
DIGALOU Edouard	DGPA	Directeur Administratif et Financier
KOMBILA MOUSSIROU Maurice	DGPA	Directeur des Pêches Industrielles
DOUMAMBLIA Jean de Dieu	DGPA	Directeur des Pêches Artisanales
AMPARI Jean	DGPA	Directeur chargé de la Réglementation
BOUPANA MAPEYI Gilles	DGPA	Directeur de l'Aquaculture
MBA ASSEKO Georges	PSPA	Coordonnateur du PSPA
MBEZE NGUI Marie-Sylvie	Ministère des Finances	Chargée d'Etudes
MOUBAMBA Hilaire	Projet FIDA	Chargé des Programmes agricoles
EVEVE NGUELEY Joël	ONADER/ Min. Agri.	Directeur de la Recherche
TCHANDI DINE BELLO Franck	ONADER/ Min. Agri.	Chef de Service programmes de développement
BILOHO ESSONO Huguette	DGPA	Point focal PMEDP
NKOANE Guylène	DGPA	Chargée d'études
OGANDAGAS Carole	DGPA	Chargée d'études
AVOMO EBOLO Rosalie	DGPA	Chargée d'études
IGABOUGH I Carol	DGPA	Chef de Service
EMANE Yves Armand	DGPA	Chargé d'études
NTSAME BIYOGHE Glwadys	DGPA	Agent

*Handwritten marks*

*Handwritten mark*

Partie Japonaise

ISHIMOTO Yasuo	OAFIC	Chef d'équipe d'étude
FUKAO Hiroshi	OAFIC	Adjoint du Chef d'équipe d'étude, expert en économie de pêche / gestion des ressources halieutiques
MATSUBARA Masao	SASAKI AGENCY. S.A	Interprète français/japonais
OKADA Yuka	SASAKI AGENCY. S.A	Coordinatrice des activités du Projet
HARADA Katsunari	JICA / R.R du Gabon	Représentant Résident JICA Gabon
HANAI Junichi	JICA / Japon	Directeur du Département Développement Rural- JICA Japon

*Zu*

*h*

*amb*

## Annexe 6. Procès-verbal des discussions sur le Rapport d'avancement (1)

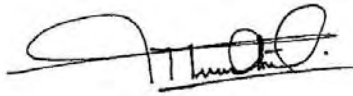
### PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS SUR LE RAPPORT D'AVANCEMENT (1) DE L'ETUDE DE DEVELOPPEMENT « PLAN DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA PECHE ARTISANALE ET DE L'AQUACULTURE CONTINENTALE EN REPUBLIQUE GABONAISE »

Conformément au rapport initial de l'étude, l'équipe japonaise dirigée par Monsieur Yasuo ISHIMOTO (ci-après désigné "la partie japonaise") a mené une étude avec les homologues gabonais du Ministère de l'Économie Forestière, des Eaux, de la Pêche et des Parcs Nationaux de la République gabonaise représenté par la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA, ci-après désigné "la partie gabonaise") depuis avril 2007.

A l'issue de cette première phase d'étude, la partie japonaise a présenté le Rapport d'Avancement (1) à la DGPA.

La liste des participants est jointe en annexe 1.

Libreville, le 11 octobre 2007



**Mr Dominique MOUELE**  
Directeur Général  
des Pêches et de l'Aquaculture  
Ministère de l'Économie Forestière,  
des Eaux, de la Pêche et des Parcs  
Nationaux



**Mr Yasuo ISHIMOTO**  
Chef d'Equipe d'Etude  
Bureau d'Etude Overseas Agro-  
Fisheries Consultants CO.,  
LTD.(OAFIC)



1. La partie japonaise a présenté à la partie gabonaise le rapport d'avancement (1) relatif à l'Etude de développement « Plan directeur de développement intégré de la pêche artisanale et de l'aquaculture continentale en République gabonaise » le 11 octobre 2007. à cet effet 30 exemplaires en version française ont été remis à la partie gabonaise.

2. Des principaux sujets abordés, il a été convenu ce qui suit :

2.1 Les deux parties se sont mises d'accord sur l'état d'avancement de l'étude en cours, les éléments composants du plan directeur (projet) et le contenu des projets pilotes mentionnés dans ledit rapport.

2.2 La partie gabonaise s'est engagée à examiner ledit rapport et à présenter les commentaires écrits à la partie japonaise avant le 25 octobre 2007.

2.3 La partie japonaise s'est engagée à rédiger le rapport intérimaire en tenant compte des commentaires de la partie gabonaise et à le présenter en janvier 2008.

3. La deuxième phase de l'étude

La première phase d'étude réalisée au Gabon prendra fin le 25 octobre 2007.

La deuxième phase d'étude démarrera le 18 janvier 2008. Les deux parties ont confirmé que les activités principales au cours de cette deuxième phase comprendront : i) l'explication et la discussion du contenu du rapport intermédiaire, ii) l'organisation d'un atelier des bailleurs de fonds, iii) la préparation finale des projets pilotes et, iv) l'établissement du rapport des missions de terrain (1)

4. Atelier des bailleurs de fonds

Un atelier des bailleurs de fonds sera organisé par les deux parties le 28 janvier 2008.

Le projet du programme de cet atelier (proposition) se trouve dans l'Annexe 2. La partie gabonaise se chargera de la préparation de cet atelier (l'invitation des bailleurs concernés, le lieu et la fourniture en matériel nécessaire) avant le 18 janvier.

5. Fonds de contrepartie

La partie gabonaise a informé l'équipe japonaise qu'une demande de dotation financière à titre de contrepartie pour l'année budgétaire 2008 a été adressée au Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement.

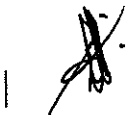
Cette requête est en cours d'examen.



## 6. Préparation pour l'exécution des projets pilotes

Les projets pilotes relatifs au PDDI seront exécutés de mai à novembre 2008. DGPA s'est engagée à organiser les éléments suivants pour assurer le bon déroulement des projets pilotes.

- (1) Mettre en place un Comité de gestion des projets pilotes au siège de la Direction générale des Pêches et de l'aquaculture ainsi que dans chaque bureau d'Inspection provinciale au moment où le(s) projet (s) sera /seront exécuté(s), afin de gérer le fonds et les activités de façon adéquate.
- (2) Fournir et installer un ordinateur, une imprimante et un fax au bureau de l'Inspection provinciale de Pêche et d'Aquaculture du Woleu Ntem ainsi qu'au niveau des Brigades de Pêche de Kango et Mayumba.
- (3) Visiter chaque site des projets pilotes, faire des suivis des activités ainsi qu'un rapport une fois par mois à l'équipe de la mission d'étude.



ANNEXE 1 : Liste de présence

Partie Gabonaise

M. Dominique MOUELE	Directeur Général des Pêches et de l'Aquaculture
Dr Guy Anicet RERAMBYATH	Directeur Général Adjoint des Pêches et de l'Aquaculture
Tateharu OGISO	Conseiller du Directeur Général des Pêches et de l'Aquaculture
M. Georges MBA ASSEKO	Coordonnateur du projet PSPA
Dr Jean AMPARI	Directeur des Pêches industrielles
Dr Christian NGWE ASSOUMOU	Directeur de la Réglementation, du Contrôle et de la Surveillance
Carol BOUPANA ép IGHABOUGUI	Chef de Service Pêche Artisanale
Mesmin WADA	Chef de Service Pêche continentale
Christian OKOUYI	Chef de service aquaculture continentale

Partie Japonaise

M. Yashuo ISHIMOTO	Chef d'Equipe d'étude japonaise
M. Hiroshi FUKAO	Membre <input type="checkbox"/>
Mlle Yumi TERAO	Membre

*ms*

*[Signature]*



## ANNEXE 2. Programme de l'atelier de bailleurs de fond (1<sup>er</sup>) sur le Plan Directeur de Développement Intégré de la pêche artisanale et de l'aquaculture continentale (PDDI)

Auditorium du Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et des Parcs Nationaux  
Libreville, le 28 janvier 2008

Heures	Contenu	Présentation	Langue	
			Présentation.	Inter-prète
09:00 - 09:10	Mot d'ouverture et Présentation des participants	Présidence (DG ou DGA)	français	-
09:10 - 09:20	Mot du Directeur Général	M. MOUELE Dominique	français	-
09:20 - 09:30	Mot de la JICA	M. HARADA Katunari	français	-
09:30 - 09:40	Mot de l'Ambassade du Japon	M. MURATA Yukuo	français	-
09:40 - 09:50	Mot du Chef d'équipe d'étude	M. ISHIMOTO Yasuo	français	-
09:50 - 10:10	(Pause-café)			
10:10 - 10:40	Explication d'avancement du PDDI	M. RERAMBYATH Guy Anicet	français	-
10:40 - 11:00	Explication du résultat d'étude socio-economique	M. MAMAS Abdon Gatien	français	-
11:00 - 12:00	Echanges : des questions et des réponses	Participants	français japonais	japonais français
12:00 - 15:00	Pause		-	-
15:00 - 16:00	Présentation par bailleur de fonds (15 minutes par bailleur de fonds)		français	japonais
16:00 - 16:20	(Pause-café)		-	-
16:20 - 17:20	Echanges: des questions et des réponses	Participants	Français japonais	japonais français
17:20 - 17:30	Mot de clôture	M. MOUELE Dominique	français	-

(Bailleurs de fonds à inviter)

Agence Française de Développement (AFD), Banque Africaine de Développement (BAD), Banque Mondiale (BM), Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), Fonds Internationale de Développement Agricole (FIDA), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour la Lutte contre le VIH/Sida (ONUSIDA), Union Européenne (UE), Fonds Mondial pour la Nature (WWF)

(Participants)

DGPA (15), Primature (1), Ministère des Affaires Etrangères (1), Ministère des Finances et de l'Economie (1), Ministère de la Planification (1), Ministère de l'Agriculture (1), IGAD (1), ONADER (1), IRAF (1), Prencos S.A.(1), BGD (1), PSPA (1), FODEX (1), World Promus (1)

(Partie Japonais)

Ambassa du Japon (1), Bureau de JICA/JOCV (2), Projet OFCF (1), Equipe d'étude (7)

Z

A

## Annexe 7. Procès-verbal des discussions sur le Rapport intermédiaire

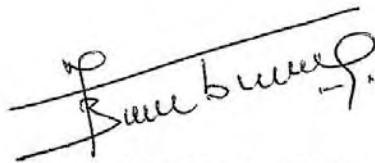
PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS SUR LE RAPPORT  
INTERMEDIAIRE DE L'ETUDE DE DEVELOPPEMENT  
« PLAN DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA PECHE  
ARTISANALE ET DE L'AQUACULTURE CONTINENTALE EN  
REPUBLIQUE GABONAISE »

Conformément au rapport de commencement de la susdite étude, l'équipe d'étude japonaise dirigée par Monsieur Yasuo ISHIMOTO (ci-après désignée "la partie japonaise") a mené une étude en collaboration avec le Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux et de la Pêche de la République gabonaise représenté par la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA, ci-après désignée "la partie gabonaise") depuis avril 2007. A l'issue de cette première étude, la partie japonaise a expliqué le contenu du Rapport Intermédiaire et en a discuté avec la DGPA.

La liste des participants est jointe en annexe I.

Les principaux sujets discutés et convenus par les deux parties sont indiqués ci-dessous.

Libreville, le 29 janvier 2008



**M. Guy Anicet RERAMBYATH**  
Directeur Général Adjoint  
des Pêches et de l'Aquaculture  
Ministère de l'Economie Forestière,  
des Eaux et de la Pêche



**M. Yasuo ISHIMOTO**  
Chef d'Equipe d'Etude  
Bureau d'Etude Overseas Agro-  
Fisheries Consultants CO.,  
LTD (OAFIC)

1. La partie japonaise a envoyé à la partie gabonaise le rapport intermédiaire relatif à l'Étude de développement « Plan directeur de développement intégré de la pêche artisanale et de l'aquaculture continentale en République gabonaise » (30 exemplaires) à la fin de décembre 2007. La partie gabonaise l'a reçu au début de janvier 2008, et a examiné son contenu.

2. Les principaux sujets discutés et convenus par les deux parties sont comme suit :

2.1 Les deux parties se sont accordées sur l'avancement de l'étude en cours, les éléments composants du plan directeur (projet) et le contenu des projets pilotes mentionné dans ledit rapport.

2.2 La partie gabonaise s'est engagée à examiner attentivement ledit rapport et à présenter ses commentaires à la partie japonaise après un (1) mois à compter de la date de signature du présent procès verbal. La partie japonaise s'est engagée à élaborer le contenu du plan directeur et à exécuter les projets pilotes en tenant compte des commentaires de la partie gabonaise.

3. Rapport de terrain (1)

La deuxième étude sur place prendra fin le 9 mars 2008. La partie japonaise présentera le rapport de terrain (1) avant le 9 mars 2008.

4. La troisième étude

La troisième étude sur place démarrera au début de mai 2008. Les deux parties ont confirmé que l'activité principale au cours de la troisième étude sur place comprendra l'exécution des 7 projets pilotes.

5. Fonds de contrepartie

La partie gabonaise a informé l'équipe japonaise que le Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et de la Privatisation avait déjà approuvé les financements du budget nécessaire (100 millions de FCFA) pour l'année 2008 à titre de contrepartie pour l'exécution de la présente étude. Ce budget pourra être utilisé à partir d'avril 2008.

6. Préparation pour l'exécution des projets pilotes

Les projets pilotes relatifs au PDDI seront exécutés de mai à novembre 2008. La DGPA s'est engagée à administrer les éléments suivants pour assurer le bon déroulement des projets pilotes.

- (1) Mettre en place un Comité de gestion des projets pilotes au siège de la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture ainsi que dans chaque bureau d'Inspection provinciale au moment où le(s) projet(s) sera /seront exécuté(s), afin de gérer le fonds et les activités de façon adéquate.
- (2) Fournir et installer un PC et un télécopieur au bureau d'Inspection provinciale d'Oyem ainsi qu'au bureau de Brigade de Mayumba et Kango.
- (3) Nommer les homologues (au niveau de Libreville et aussi aux sites du projet) qui ont la responsabilité de visiter chaque site des projets pilotes, de faire le suivi des activités, ainsi que de présenter un rapport mensuel à l'équipe de la mission d'étude (voir annexe-2).

GAR

Zu

## **ANNEXE 1 : Liste de présence**

### **Partie gabonaise**

- |     |  |  |
|-----|--|--|
| 1.  | <b>M. Dominique MOUELE</b>               | <b>Directeur Général - DGPA</b>  |
| 2.  | <b>Dr Guy Anicet RERAMBYATH</b>          | <b>Directeur Général Adjoint - DGPA</b>                                      |
| 3.  | <b>M. Tateharu OGISO</b>                 | <b>Conseiller Technique - DGPA</b>   |
| 4.  | <b>M. Gilles Aurélien BOUPANA MAPEYI</b> | <b>Directeur de l'Aquaculture</b>  |
| 5.  | <b>M. Jean de Dieu DOUMAMBILA</b>        | <b>Directeur de la Pêche Artisanale</b>                                      |
| 6.  | <b>Mme Huguette BILOHO</b>               |  |
| 7.  | <b>Dr Jean AMPARI</b>                    | <b>Directeur des Pêches Industrielles</b>                                    |
| 8.  | <b>Dr Christian NGWE ASSOUMOU</b>        | <b>Directeur de la Réglementation,<br/>du Contrôle et de la Surveillance</b> |
| 9.  | <b>Guylène NKOANE NTOUNTOUME</b>         | <b>Chargée d'Études</b>  |
| 10. | <b>Carole OGANDAGAS</b>                  | <b>Chargée d'Études</b>  |

### **Partie Japonaise**

- |    |                           |  |
|----|---------------------------|--|
| 1. | <b>Mr Yasuo ISHIMOTO</b>  | <b>Chef d'Equipe d'étude japonaise</b> |
| 2. | <b>Mr Hiroshi FUKAO</b>   | <b>Membre</b>                          |
| 3. | <b>Mr Kazumi IIDA</b>     | <b>Membre</b>                          |
| 4. | <b>Mr Makoto IGARASHI</b> | <b>Membre</b>                          |
| 5. | <b>Mr Mitsuo INUMA</b>    | <b>Membre</b>                          |
| 6. | <b>Mme Tomoko SENGOKU</b> | <b>Membre</b>                          |
| 7. | <b>Mr Yoshikazu OGINO</b> | <b>Membre</b>                          |

*GR*

*2*

**ANNEXE 2. Liste des homologues par projet pilote**

Projet Pilote	Site	Partie Japonaise	Partie gabonaise			
			Libreville	Province	Au site	
1. Petits filets fixes	Port-Gentil	M. Kazumi IIDA	Comité de Coordination :	Dr. Mermoz ELLA	M. Serge MAKOMBE	
2. Pêche de poissons demersaux	Port-Gentil	M. Kazumi IIDA	- GuyAnicet RERAMBYATH, DGA	Dr. Mermoz ELLA	Mme. Georgette	
3. Micro-credit	Port-Gentil	M. Mitsuo IINUMA	- Jean de Dieu DOUMAMBILA, DPA	Dr. Mermoz ELLA	M. Alain Patrick PAMBO	
	Omboué			ABOGHE	M. Ange NGOBOU	
	Mayumba			M. Mermoz ELLA	M. Roland TCHIKOMO	
4. Pisciculture intégrée	Lambaréné	M. Makoto IGARASHI	- Gilles BOUPANA MAPEYI, DAQ	M. Pierre Aymar MOUNDANGHA		
	Oyem			M. J. F. Obame Mebiamé		
	Oyem			- Armand MOUTENDY	M. Firmin Nicaise SANGAGOU MOU	
	Tchibanga			- Hugnette BILOHO	M. Gustave MOUNDOUNGA	
5. Pisciculture en petites cages	Lambaréné	M. Makoto IGARASHI		M. Pierre Aymar MOUNDANGHA		
6. Valorisation du sans-nom	Lambaréné	M. Hiroyuki MATSUMOTO		Mme. Marika NGOVANGUE		
7. Gestion de ressources halieutiques	Kango	M. Hiroshi FUKAO		M. Julien NKIZOGHO	M. Julien NKIZOGHO	
	Mayumba			M. Gustave MOUNDOUNGA	M. Roland TCHIKOMO	

GRAR

21

**Annexe 8. Procès-verbal des discussions sur le Rapport d'avancement (2)**

**PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS SUR LE RAPPORT  
D'AVANCEMENT (2) DE L'ETUDE DE DEVELOPPEMENT  
« PLAN DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA PECHE  
ARTISANALE ET DE L'AQUACULTURE CONTINENTALE ( PDDI ) EN  
REPUBLIQUE GABONAISE »**

Conformément au rapport initial de lancement du PDDI, l'équipe japonaise dirigée par Monsieur Yasuo ISHIMOTO (ci-après désigné "la Partie japonaise") a mené une étude en collaboration avec le Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et de l'Aquaculture de la République gabonaise représenté par la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA, ci-après désignée "la Partie gabonaise"). La Partie japonaise a présenté et expliqué à la DGPA le contenu du deuxième rapport d'avancement de l'étude. La liste des participants est jointe en annexe 1. Les principaux sujets discutés et convenus par deux parties sont indiqués ci-dessous.

Libreville, le 25 novembre 2008



**Mr Dominique MOUELE**  
Directeur Général  
des Pêches et de l'Aquaculture  
Ministère de l'Economie Forestière,  
des Eaux, de la Pêche et de  
l'Aquaculture



**Mr Yasuo ISHIMOTO**  
Chef d'Equipe d'Etude

## **1. Rapport d'avancement (2)**

La Partie japonaise a présenté à la Partie gabonaise le rapport d'avancement (2) relatif à l'Etude de développement « Plan directeur de développement intégré de la pêche artisanale et de l'aquaculture continentale en République gabonaise » le 25 novembre 2008, et lui a expliqué son contenu.

## **2. Discussions tenues**

Les principaux sujets discutés et convenus par les deux parties sont comme suit :

- (1) Les deux parties se sont accordées sur l'avancement de l'étude en cours, y compris les résultats de chaque projet pilote détaillés dans ledit rapport.
- (2) La Partie gabonaise s'est engagée à examiner attentivement ledit rapport et à présenter les commentaires à la Partie japonaise dans les quinze (15) jours.
- (3) La Partie japonaise s'est engagée à rédiger le rapport final intérimaire en tenant compte des commentaires de la Partie gabonaise et à le présenter début février 2009.
- (4) La Partie gabonaise s'est engagée à examiner attentivement les propositions faites sur le Plan directeur intérimaire et à faire part de ses éventuels commentaires et modifications à la Partie japonaise par l'intermédiaire des messages électroniques avant le 20 décembre 2008.

## **3. La quatrième phase de l'étude sur place**

- (1) La troisième étude sur place (deuxième moitié) a pris fin le 25 novembre 2008, et la quatrième étude sur place démarrera le 5 février 2009. Les deux parties ont confirmé que les activités principales au cours de la quatrième phase de l'étude sur place comprendront i) l'explication et la discussion du contenu du rapport final intérimaire et ii) l'organisation d'un séminaire.
- (2) La Partie japonaise a sollicité de la Partie gabonaise la mise à la disposition d'un bureau équipé en tables et chaises, ainsi qu'en accès internet au sein du Ministère pour que l'équipe japonaise, soit 3 membres, puisse travailler pendant ladite étude. Et la Partie gabonaise s'est engagée à faire le nécessaire avant leur arrivée.





#### **4. Séminaire**

Un séminaire sera organisé par les deux parties le 12 février 2009. Le projet du programme de ce séminaire se trouve dans l'Annexe 2. La Partie gabonaise s'est engagée à se charger de la préparation de ce séminaire, telle que l'invitation des organisations concernées, la fourniture du matériel nécessaire et les autres arrangements requis avant le vendredi 30 janvier 2009.

#### **5. Projets pilotes et leur poursuite**

- (1) Les deux parties gabonaise et japonaise ont hautement apprécié les résultats des projets pilotes.
- (2) La Partie gabonaise s'est engagée, vis à vis de la Partie japonaise, à poursuivre ces projets et à entreprendre des démarches nécessaires pour l'obtention d'un budget nécessaire à la poursuite des projets pilotes en 2009.
- (3) D'autre part, la Partie japonaise a demandé à la partie gabonaise d'instaurer des comités de gestion selon les projets dans les sites concernés. La Partie gabonaise s'est engagée à le faire dans les meilleurs délais.

- / -



**ANNEXE 1 : Liste de présences**

**Partie gabonaise**

1. **M. Dominique MOUELE, Directeur Général**
2. **Dr. Guy Anicet RERAMBYATH, Directeur Général Adjoint**
3. **Dr. Christian NGWE ASSOUMOU, Directeur de la Réglementation, Contrôle et Surveillance**
4. **M. Jean de Dieu DOUMAMBILA, Directeur des Pêches Artisanales**
5. **M. Armand MOUTENDY, Chef d'Inspection Provinciale de l'Estuaire**
6. **M. Yves Henri Romuald BALLA, Chargé d'Etudes SQIS/DRCS-DGPA**

**Partie japonaise**

1. **M. Yasuo ISHIMOTO, Chef d'Equipe d'étude japonaise**
2. **Mlle Tomoko SENGOKU, Membre**
3. **M. Katsunari HARADA, Représentant résident de la JICA**

*M*

*d*

## ANNEX 2. Programme de seminaire sur le Plan directeur de développement intégré de la pêche artisanale et de l'aquaculture continentale (PDDI)

Date : le jeudi 12 février 2009, 09h00 – 17h30

Lieu : Salon OYEM de l'Hotel LAICO Okoume Palace, Libreville

Heures	Contenu	Présenté par	Langue	
			Exposé	Traduction
09:00 - 09:10	Mot d'ouverture et Présentation des participants	Directeur général des pêches et de l'aquaculture	français	-
09:10 - 09:20	Allocution du Ministre	S.E. M. Emile DOUMBA	français	-
09:20 - 09:30	Allocution de l'Ambassadeur du Japon	S.E. M. KATO Motoi	français	-
09:30 - 09:40	Allocution du Chef d'équipe d'étude	M. ISHIMOTO Yasuo, chef d'équipe	français	-
09:45 - 10:25	Présentation sur la coopération japonaise (10 min) Présentation du contenu du Plan Directeur (30 min) 1. Aperçu de l'Etude de développement 2. Potentiel de développement et obstacles 3. Cadre de développement (objectifs, stratégies et approches) 4. Concept de développement par région 5. Concept de développement sectoriel	Directeur général adjoint des pêches et de l'aquaculture	français	-
10:25 - 10:45	(Pause-café)			
10:45 - 11:00	Projection de video sur les activités des projets pilotes		français	
11:00 - 12:30	Présentation des plans de développement sectoriel (1) Micro-crédit (2) Pêche artisanale côtière (3) Gestion des ressources halieutiques (4) Pêche continentale et Pisciculture continentale (5) Transformation et distribution (6) Ressources humaines	Directeur des pêches artisanales  Directeur de l'aquaculture	français	-
12:30 - 14:00	(Buffet et dégustation)			
14:00 - 16:00	Groupes de travail : 1. Augmentation du revenu des pêcheurs (micro-crédit, pisciculture intégrée, et pisciculture en cage) 2. Gestion de ressources halieutiques  3. Augmentation de la production de la pêche artisanale (filet fixe et pêche côtière)	(Président) Directeur de l'aquaculture  Chef d'inspection provinciale de l'Estuaire Directeur des pêches artisanales	français	-
16:00 - 16:30	Présentation des résultats des groupes de travail	Chaque président des groupes de travail	français	
16:30 - 17:30	Questions - réponses	Tous les participants	français japonais	japonais français
17:30	Mot de clôture	Directeur général des pêches et de l'aquaculture	français	-

*M*

*A*

**Participants:**

**(Bailleurs de fonds à inviter: environ 15 personnes)**

Agence Française de Développement (AFD), Banque Africaine de Développement (BAD), Banque Mondiale (BM), Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), Fonds International de Développement Agricole (FIDA), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour la Lutte contre le VIH/Sida (ONUSIDA), Union Européenne (UE), Fonds Mondial pour la Nature (WWF)

**(Participants: environ 45 personnes)**

DGPA (15), Primature (1), Ministère des Affaires Etrangères (1), Ministère des Finances et de l'Economie (1), Ministère de la Planification (1), Ministère de l'Agriculture (1), IGAD (1), ONADER (1), IRAF (1), Perenco S.A.(1), BGD (1), PSPA (3), FODEX (1), World Promus (1) Estuaire (3), Ogooué-Maritime (3), Moyen-Ogooué (3), Woleu-Ntem (3), Nyanga (3)

**(Partie Japonais: environ 10 personnes)**

Ambassade du Japon (2), JICA/JOCV (4), Projet OFCF (1), Equipe d'étude (3)

Total 70 participants

**PROGRAMME DE LA QUATRIEME ETUDE SUR PLACE (Ishimoto, Fukao et Sengoku)**

le mercredi 4 fév.	Départ du Japon
le jeudi 5 fév.	Arrivée à LBV
le vendredi 6 fév.	Visite de courtoisie à la DGPA et à l'Ambassade du Japon Présentation du rapport final (proposition) à la DGPA
le samedi 7 fév.	Port-Gentil
le dimanche 8 fév.	idem
le lundi 9 fév.	Lambaréné / Kango
le mardi 10 fév.	idem
le mercredi 11 fév.	Préparation pour le séminaire
le jeudi 12 fév.	Séminaire
le vendredi 13 fév.	Signature du P/V., départ de LBV
le samedi 14 fév.	Arrivée et départ de Paris
le dimanche 15 fév.	Arrivée au Japon



## Annexe 9. Procès-verbal des discussions sur le projet du Rapport final

### PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS SUR DU PROJET DU RAPPORT FINAL DE L'ETUDE DE DEVELOPPEMENT « PLAN DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA PECHE ARTISANALE ET DE L'AQUACULTURE CONTINENTALE EN REPUBLIQUE GABONAISE »

---

Conformément au rapport de commencement de la susdite étude, l'équipe d'étude japonaise dirigée par Monsieur Yasuo ISHIMOTO (ci-après désigné "la partie japonaise") a mené une étude en collaboration avec le Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et de l'Aquaculture de la République gabonaise représenté par la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA, ci-après désignée "la partie gabonaise") depuis avril 2007. A l'issue de cette quatrième étude, la partie japonaise a expliqué le contenu du projet du Rapport final et l'a discuté avec la DGPA.

La liste des participants est jointe en annexe 1.

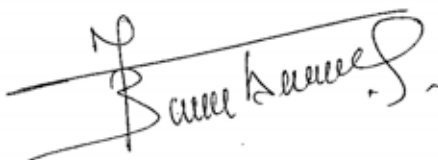
Les principaux sujets discutés et convenus par les deux parties sont indiqués ci-dessous.

Libreville, le 22 Mai 2009

□□

**Dr. Guy Anicet RERAMBYATH**  
Directeur Général Adjoint  
des Pêches et de l'Aquaculture  
Ministère de l'Economie Forestière,  
des Eaux, de la Pêche et de  
l'Aquaculture

**Mr Yasuo ISHIMOTO**  
Chef d'Equipe d'Etude



1. La partie japonaise a présenté à la partie gabonaise le projet du rapport final relatif à l'Etude de développement « Plan directeur de développement intégré de la pêche artisanale et de l'aquaculture continentale en République gabonaise » à la fin de janvier 2009. La partie gabonaise s'est engagée à examiner attentivement ledit rapport et à présenter ses commentaires à la partie japonaise à la fin de mars 2009.

2. Les principaux sujets discutés et convenus par les deux parties sont comme suit :

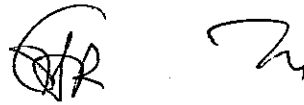
2.1 Les deux parties se sont accordées sur les résultats de l'étude, y compris les résultats de chaque projet pilote et le contenu du plan directeur détaillés dans ledit rapport.

2.2 La partie japonaise a présenté les modifications apportées dans ledit rapport à la suite des commentaires données par la partie gabonaise et cette dernière les a approuvées. La partie gabonaise s'est engagée à présenter ses derniers commentaires avant le 29 mai 2009.

2.3 La partie japonaise s'est engagée à rédiger le rapport final en tenant compte de nouveaux commentaires de la partie gabonaise et à le présenter à JICA Tokyo. Ledit rapport sera ensuite remis à la partie gabonaise par l'intermédiaire du Bureau de représentation de la JICA au Gabon.

3. Un séminaire, coorganisé par les parties japonaise et gabonaise les 19 et 20 mai 2009, a permis de faire connaître aux bailleurs de fonds, ainsi qu'à de nombreux acteurs les résultats issus de cette Etude de développement.

4. Les matériels et équipements, acquis et utilisés par la partie japonaise pour le compte de cette Etude, ont été livrés officiellement à la partie gabonaise le 22 mai 2009. La partie gabonaise s'est engagée à la bonne gestion et à la mise en valeur de ces matériels et équipements en vue de la poursuite des projets pilotes et de l'exécution du Plan directeur.



**ANNEXE 1 : Liste de présences**

**Partie gabonaise**

<b>Dr. Guy Anicet RERAMBYATH</b>	<b>Directeur Général Adjoint - DGPA</b>
<b>Dr. Gilles Aurélien BOUPANA MAPEYI</b>	<b>Directeur de l'Aquaculture – DGPA</b>
<b>M. Jean de Dieu DOUMAMBILLA</b>	<b>Directeur des Pêches Artisanales -DGPA</b>
<b>Dr. Jean AMPARI</b>	<b>Directeur de la Pêche Industrielle-DGPA</b>
<b>M. Tateharu OGISO</b>	<b>Conseiller Technique - JICA</b>

**Partie japonaise**

<b>M. Yasuo ISHIMOTO</b>	<b>Chef d'équipe japonaise</b>
<b>M. Hiroshi FUKAO</b>	<b>Expert en l'économie de pêche et la gestion des ressources (Chef Adjoint d'équipe)</b>
<b>Mlle Tomoko SENGOKU</b>	<b>Interprète</b>
<b><u>M. Katsunari HARADA</u></b>	<b><u>Représentant Résident du Bureau JICA/JOCV</u></b>

